Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE AFRICAINE

Vol. 89

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES (INSTITUT DE GÉOGRAPHIE). — ALGER

1945

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES : 1998
Codification : 4 00 (2598)

TROIS INSCRIPTIONS DE TIDDIS

Par leur développement, les fouilles de Tiddis ne cessent d'apporter de nouveaux textes épigraphiques. La plupart de ces textes sont de communes épitaphes. Parmi les inscriptions d'un intérêt plus grand, nous en retiendrons trois qui seront l'objet de cette étude : la première fournit des renseignements sur l'administration des colonies cirtéennes, les deux autres concernent les deux divinités *Eventus* et *Mithra* (1).

INSCRIPTION N° 1

Cette inscription, trouvée près du grand château d'eau, est brisée, mais reconstituable en trois fragments. Il manque un quatrième petit fragment qui devait comprendre une partie du bord supérieur du cadre et trois lettres de la première ligne. Elle est gravée à l'intérieur d'un cadre orné de trois moulures. Hauteur : o m. 93 ; largeur : o m. 97 ; épaisseur : o m. 26. Hauteur des lettres : o m. 05 dans les trois premières lignes et o m. 04 dans le reste du texte ; largeur du cadre : o m. 15.

Ligne 1, T et I liés ; l. 3, le nom *Vollusiani* remplace un premier nom martelé ; l. 9 et l. 11, au lieu de AD, le lapicide avait d'abord écrit AT, puis une correction a rétabli le D. Dans les six premières lignes qui concernent la titulature, les

(1) La première de ces inscriptions a déjà fait l'objet d'une communication adressée au *Comité des Travaux historiques et scientifiques* en juin 1945 (communication à laquelle M. Leschi a ajouté une note additionnelle), et la troisième a été publiée sommairement, par nous d'une part dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique de Constantine*, t. LXV, 1922, p. 146, et par M. Carcopino, d'autre part, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1942, p. 301-319.

mots sont séparés par des points. La ponctuation manque dans la seconde partie du texte.

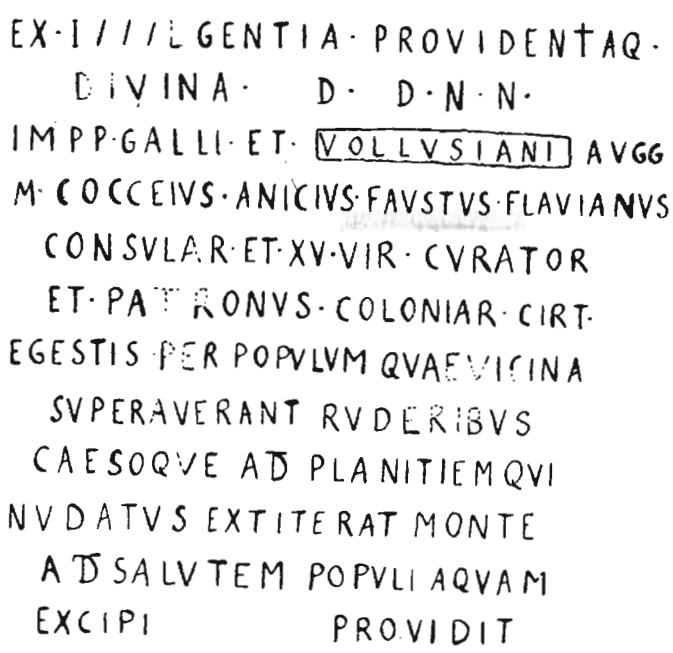
EX·I////LGENTIA·PROVIDENTAQ·
DIVINA· D· D·N·N·
IMPP·GALLI·ET· VOLLVSIANI AVGG
M·COCCEIVS·ANICIVS·FAVSTVS·FLAVIANVS
CONSVLAR·ET·XV·VIR· CVRATOR
ET·PATRONVS·COLONIAR·CIRT·
EGESTIS·PER POPVLVM QVAE VICINA
SVPERAVERANT RVDERIBVS
CAESOQVE AD PLANITIEM QVI
NVDATVS EXTITERAT MONTE
AD SALVTEM POPVLI AQVAM
EXCIPI PROVIDIT

Ex i[ndu]lgentia providentiaq(ue) divina d(ominorum) n(ostrorum) imp(eratorum) Galli et Vollusiani Aug(ustorum) M(arcus) Cocceius Anicius Faustus Flavianus consular(is) et (quindecim) vir, curator et patronus coloniar(um) Cirt(ensium), egestis per populum quae vicina superaverant ruderibus caesoque ad planitiem qui nudatus extiterat monte ad salutem populi aquam excipi providit.

« Par l'indulgence et la providence divine de nos seigneurs les empereurs Gallus et Volusien Augustes, Marcus Cocceius Anicius Faustus Flavianus consulaire et membre du collège des quinze, curateur et patron des colonies cirtéennes, après avoir fait enlever par le peuple les déblais qui avaient alentour recouvert les lieux et après avoir fait tailler, pour le mettre à niveau, le roc qui avait été mis à nu, a pourvu à la réception de l'eau nécessaire à la santé publique. »

Ce texte comprend trois parties : la mention du règne des empereurs, l'énumération des titres du personnage qui a fait graver l'inscription, la description des travaux de voirie qui ont été exécutés pour l'équipement hydraulique de la ville.

La mention du règne des Empereurs permet de dater très exactement l'inscription. Si Trébonien Galle et Volusien étaient seuls nommés, il faudrait placer le texte entre 251 et 253, mais on remarque que le nom de Volusien remplace un premier nom martelé qui ne peut être que celui du premier associé de Trébonien Galle, Hostilianus, le second fils de Dèce (2). Hostilien succomba dans les derniers mois de 251, victime d'une épidémie de peste, et Volusien le remplaça comme Auguste. Hostilien n'ayant régné qu'un an, notre inscription doit être rapportée à cette seule année de règne, soit en 251.

Cette date permet de situer dans le temps la carrière du personnage consulaire qui était déjà connu, mais dont Pallu de Lessert pensait qu'il avait vécu au IVe siècle (3). Ce personnage est Marcus Cocceius Anicius Faustus Flavianus. Son nom se lisait sur un socle trouvé à Constantine dans la brèche près de la porte Djedid (4).

M(arco) Cocceio Anicio Fausto Flaviano, patricis consulari, omnium virtutum (viro) ....

Cette inscription montre que M. Cocceius Anicius Faustus avait sa statue à Cirta. Si le titre de *patricius* ne figure pas dans le texte de Tiddis, l'inscription de Tiddis fournit sur ce personnage bien d'autres renseignements et nous explique les liens qui l'unissaient à Cirta. Les raisons que Pallu de Lessert invoquait pour placer cet Anicius au début du IVe siècle étaient tirées des deux titres : *patricius* et *consularis*. « Le titre de patrice, écrivait cet historien, ne fut créé que sous Constantin-le-Grand ». Quant au titre de *consularis*, il lui semblait que si c'était vraiment un consulaire de Numidie, il était postérieur à 320. Or, entre 251 et 306 (première année

(2) Lorsqu'on a remplacé le nom d'*Hostilianus* par celui de *Volusianus*, on a voulu garder les lettres semblables, ce qui a obligé le lapicide à mettre deux *I* au nom de *Volusianus* qui compte une lettre de moins que celui d'*Hostilianus*.

(3) A. Clément Pallu de Lessert, *Les Fastes de la Numidie sous la domination romaine*, p. 225-226.

(4) *C.I.L.*, VIII, 7040, *Ren.* 1856, *Orelli-Henzen*, 6048.

du règne de Constantin-le-Grand) on compte 55 ans et on ne peut faire vivre M. Cocceius Anicius jusqu'à cette époque qu'en lui attribuant un grand âge. Ce qui est sûr, c'est qu'il était déjà en pleine carrière au milieu du IIIe siècle.

Cette mention du patriciat au milieu du IIIe siècle doit faire réviser l'opinion que ce titre fut « créé » sous Constantin. Les grandes familles ont dû conserver sous l'Empire le titre honorifique de *patricius* et Constantin n'a pu faire que lui redonner du lustre.

Le titre « isolé » de *consularis* figure dans les deux inscriptions de Cirta et de Tiddis, mais tandis qu'il suit celui de *patricius* dans l'inscription de Cirta, il vient en tête dans l'inscription de Tiddis. Puisqu'il ne peut s'agir d'un consulaire de Numidie, il faut admettre qu'ici *consularis* a la même signification que *vir consularis*, désignant un homme qui était parvenu au consulat, ce qui ne pouvait avoir lieu avant trente-trois ans. Suivant la règle épigraphique qui veut que les sacerdoces soient placés soit avant, soit après le consulat, nous trouvons la mention *XV Vir* qui doit s'entendre *quindecemvir (sacris faciundis)*, le plus récent mais non le moins important des quatre collèges sacerdotaux que les Romains appelaient les *summa* ou *amplissima collegia*.

Dans le cadre de la Numidie, M. Cocceius Anicius est *curator et patronus Coloniarum Cirtensium*.

Si on connaissait déjà d'autres patrons des quatre Colonies Cirtéennes, la liste n'était pas longue. Elle peut s'établir ainsi, à l'exclusion des patrons particuliers des Villes :

— L. Minucius Natalis sous Trajan (5).

— P. Pactumeius Clemens sous Antonin (6).

— T. Caesernius Statius Quintius Statianus Memmius Macrinus sous Antonin (7).

— C. Arrius Antoninus sous Commode (8).

— Q. Anicius Faustus sous Septime Sévère (9)

(5) *C.I.L.*, 7069, Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 48.

(6) Vars, *Cirta*, p. 28-29.

(7) *C.I.L.*, 7036 ; Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 64-65.

(8) Vars, *op. cit.*, p. 51 ; *C.I.L.*, 7030.

(9) Pallu de Lessert, *op. cit.*, p. 115 ; *C.I.L.*, 6048 (Inscription d'Arsacal).

— M. Flavius Postumus sous Caracalla (10).

— L. Julius Apronius Mœnius Pius Salamallianus sous Sévère Alexandre (11).

— M. Cocceius Anicius Faustus Flavianus sous Trébonien Galle.

Au contraire, les inscriptions de Cirta n'ont pas conservé le souvenir d'un curateur municipal. « L'existence de ce magistrat dans les municipes de l'ancien territoire de la Confédération, écrit Vars, ne nous est attestée que par un passage de Saint Augustin qui parle d'un *curator reipublicae* à Rusicade en 303, par un acte de la même année, inséré dans l'ouvrage de Saint Optat de Milev, sur le schisme des donatistes, et où l'on voit qu'un certain Félix, *flamen perpetuus, curator reipublicae*, confisqua à Cirta les livres religieux des chrétiens ; et enfin, par une inscription que nous avons découverte nous-même, il y a à peine deux mois (13 mai 1894) à Announa, l'ancienne Thibili qui faisait partie, comme nous le disons plus haut, du territoire de la Confédération. Il est question dans ce texte d'un portique avec arche centrale construit entre 375 et 378 par Coelius Censorinus, Consulaire à six faisceaux de la Numidie, et dont l'exécution avait été surveillée par un certain Filippus, *curator reipublicae* » (12).

M. Cocceius Anicius Faustus est le premier *curator* des quatre colonies qui soit mentionné et c'est une preuve de plus du lien fédéral qui unissait les municipes cirtéens, lesquels relevaient d'une administration centrale établie à Cirta (13).

(10) Vars, *op. cit.*, p. 45 ; *C.I.L.*, 7044.

(11) *C.I.L.*, 19131.

(12) Vars, *op. cit.*, p. 194-195.

(13) M. Leschi qui, dans sa note additionnelle à la communication adressée au *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, fait remarquer qu'on ignore à quelle date fut dissoute la Confédération cirtéenne, ajoute : « La dernière mention connue jusqu'ici d'un *patronus colon.* est celle d'Apronius Pius qui n'est pas Gouverneur de Numidie en 242, comme l'a cru Pallu de Lessert et Gsell après lui, mais plutôt entre 222 et 235. Elle existait donc encore en 251, mais il faut remarquer que jusqu'alors l'autorité de légat de Numidie semblait s'être exercée sur la Confédération au moins sous la forme d'un patronage. Voici qu'apparaît dans l'histoire de Cirta un curateur, de rang consulaire, donc supérieur au légat. C'est un pas fait vers la division de la Numidie en deux provinces indépendantes qui fut accomplie par Dioclétien entre 295 et 297 ».

Cette administration ne dédaignait pas de s'occuper des *castella* des environs comme le montrent les travaux d'hydraulique exécutés à Tiddis. Avant d'examiner le caractère de ces travaux, disons encore, à propos de notre consulaire, que la précision apportée au temps où il vécut apporte une contribution à l'histoire de la *gens Anicia* très influente et très étendue. Pallu de Lessert pensait que le légat d'Auguste propréteur Q. Anicius Faustus avait eu un fils mentionné dans un fragment de Timgad : *Sexto Anicio Fausto Anici consularis filio*. M. Cocceius Anicius Faustus Flavianus peut être le neveu du légat. On peut plus facilement admettre qu'il est le frère de Sextus Cocceius Anicius Faustus Flavianus Paulinus, proconsul d'Afrique vers 260 selon toutes probabilités (14).

Les travaux réalisés au *castellum* de Tiddis relèvent de l'hydraulique et nous voyons que deux séries d'opérations se sont succédé. La première opération est relative au déblaiement. La main-d'œuvre fut prise dans la population elle-même (*per populum*) et les équipes constituées enlevèrent la terre et les gravats afin de découvrir le rocher. La montagne ayant été mise à nu (*qui nudatus extiterat*) offrait la difformité de ses masses rocheuses. Il fallut donc tailler le roc pour obtenir des parois verticales et des plates-formes horizontales (*Caesoque ad planitiem....monte*). Cette longue description de l'œuvre entreprise a un triple intérêt : elle rend hommage à l'effort déployé, elle explique un aspect encore parfaitement visible, elle fournit une précision sur l'état économique du pays à une date donnée. En installant une ville sur une montagne, des questions importantes se posaient aux architectes urbanistes. Une pente n'est utilisable que lorsqu'elle est transformée en terrasses qui s'étagent les unes au-dessus des autres. Les terrasses étaient déjà assez difficiles à obtenir à mi-pente, là où se trouve le forum, car déjà le rocher apparaissait, mais

(14) M. Leschi, dans sa note additionnelle déjà citée, écrit à ce propos : « Tout indique en effet un lien étroit de parenté entre Sextus Cocceius Anicius Faustus Paulinus et M. Cocceius Anicius Faustus Flavianus. Si comme il est vraisemblable, le premier a été proconsul d'Afrique vers 260, c'est-à-dire à une date postérieure à celle où le second, ayant déjà géré le consultat, est curateur des colonies Circonnes, je serais pour ma part disposé à voir dans ces deux hommes deux frères, dont le proconsul serait l'aîné, car il y avait entre le consulat et le proconsulat d'Afrique un intervalle parfois de plus de dix ans ».

plus haut, au bord même du plateau, la masse rocheuse était beaucoup plus saillante.

L'attaquer était un gros travail que le curateur, M. Cocceius, n'hésita pas à faire entreprendre. Le résultat est encore pleinement apparent. Les fouilles de Tiddis viennent en effet de dégager toute la partie de la ville qui s'étend autour du château d'eau et l'importance de la taille du rocher dans toute cette zone est considérable. Il était légitime d'en faire mention.

Par cette mention officielle nous apprenons que la main-d'œuvre utilisée était faite du concours des habitants du *castellum*. L'entreprise, au lieu d'être particulière, est collective et il faut sans doute voir là une conséquence des faits économiques. Auparavant les inscriptions concernant les grands travaux portaient généralement les mentions *sua pecunia* ou *pecunia publica*. L'appel au peuple semble dénoter une pénurie monétaire compensée par des corvées publiques.

Toutefois, malgré le défaut d'argent, la ville continuait à se développer en ce milieu du IIIe siècle, où on n'hésita pas à vaincre les plus grandes difficultés en taillant une montagne. Le nouvel équipement hydraulique ainsi réalisé devait notamment comprendre le grand château d'eau desservant de petits thermes alimentés par la seule eau de pluie.

Ainsi cette description ne constitue pas seulement un émouvant témoignage d'un effort que l'on peut encore admirer, elle intéresse aussi l'histoire administrative et économique du pays au milieu du IIIe siècle.

INSCRIPTION N° 2

Trouvée non loin de la précédente, elle est gravée sur un petit autel mesurant 0 m. 46 de hauteur totale. Le soubassement a 0 m. 13 de hauteur, 0 m. 23 de largeur et 0 m. 22 d'épaisseur. Le couronnement a 0 m. 14 de hauteur, 0 m. 23 de largeur et 0 m. 22 d'épaisseur. Le dé a 0 m. 19 de largeur et 0 m. 19 d'épaisseur. Quelques lettres à droite de l'inscription sont effacées par usure. Nous avons lu :

Ligne 3, après le N de DON on voit nettement le départ d'un V ; l. 4, I et B liés, après cette ligature on devine un A. Les mots sont séparés par des feuilles cordiformes.

Les quatre premières lignes peuvent s'interpréter :

Aevento aug(usto) sac(rum) Fel(ix) don(um) cont(entus) lib(ens) a(nimo).

La cinquième et dernière ligne offre deux difficultés. La première c'est l'abréviation I dont nous ne connaissons pas d'autres exemples en épigraphie, la seconde est le mot abrégé DON. La formule courante est *donavit idemque dedicavit* ou *dedit idemque dedicavit* mais on ne rencontre pas les termes inversés : *dedicavit idemque donavit.* D'autre part il n'y a aucun exemple qui offre *idemque* abrégé par I.

Le mot *Aevento* est un barbarisme. Il faut admettre que *ae* est une graphie pour *e* et que la deuxième déclinaison a été substituée à la quatrième. *Aevento* est mis pour *Eventui.*

Cette divinité abstraite qui a nom *Eventus* n'avait pas encore été trouvée en Algérie. Mais elle est connue par un assez grand nombre d'inscriptions venant d'autres régions de l'Empire romain. Parmi ces inscriptions, il y a d'autres exemples de confusion des déclinaisons (*Orelli-Henzen*, n°s 1783, 1785, 1894) ; par elles nous sommes aussi renseignés sur le sens religieux du mot. On trouve la divinité *Eventus* invoquée soit seule, soit avec épithètes laudatives, soit encore mise en liaison avec des événements.

Les épithètes laudatives les plus courantes sont :

Bonus : Bonus Eventus (15).
Augustus : Eventus augustus (16).
Sanctus : Deus Sanctus Eventus (17).

Eventus, c'est le succès, le bon succès, le succès auguste ou le succès dieu saint. Ce peut être le succès en soi ou le succès de quelque chose comme dans l'inscription :

Bono evento profectionis orientalis et reditus augustorum (18).

Eventus est parfois mis en relation avec d'autres divinités abstraites et notamment *Fatum, Agathodaemon, Fortuna, Victoria.*

Bonus Eventus semble être l'équivalent de *Fatus Bonus* et ces deux expressions paraissent être la traduction de *l'Agathodaemon* des Grecs, « nom que les lettrés traduisent de préférence par *Bonus Eventus*, mais pour lequel le langage vulgaire semble avoir préféré *Fatus Bonus* » (19).

L'Agathodaemon était un dieu bienfaisant et aussi un dieu mâle de l'ordre des *Daemones* et des *Genii* ; l'abondance et la fécondité relevaient de sa protection. il correspond à la divinité femelle honorée sous le nom de Ἀγαθὴ Τύχη, la bonne Fortune. Le phallus est un des symboles d'*Agathodaemon* (20). Or le petit autel de Tiddis a été trouvé non loin d'une pierre portant un triphallus, ce qui permet de mettre ces deux pierres en relation l'une avec l'autre.

Une des statues du Capitole, œuvre de Praxitèle, était placée sous le vocable de *Bonus Eventus*, qui fut d'abord pour les Romains, peuple agricole, un dieu des champs qui veillait à la bonne issue des moissons, puis l'on s'accoutuma à l'invoquer et à lui rendre grâces dans toutes les circonstances de la vie (21). Sur des médailles des IIe et IIIe siècles de l'Empire et sur une monnaie de Scibonius Libon, *Bonus Eventus* est représenté sous les traits d'un jeune homme qui porte sur le

(15) Orelli-Henzen, n°s 1780, 1781, 1783, 1894, 5673.
(16) Orelli-Henzen, n°s 1884, 5800.
(17) Orelli-Henzen, n° 1885.
(18) Orelli-Henzen, n° 907.
(19) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article ***Fatum.***
(20) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article ***Agathodaemon***

front un large bandeau, sur d'autres documents il porte une patère, des épis, une corne d'abondance (22).

On voit aussi *Eventus* figurer à côté de *Felicitas*, *Spes*, *Abondantia* parmi les divinités secondaires qui appartiennent aux cycles de Jupiter, de Mars et de la Victoire ou qui sont en rapport avec le *Numen Augusti* et le culte impérial. Il est facile de comprendre que le « Succès » soit évoqué à côté de la victoire, laquelle n'est pas seulement une des divinités protectrices d'Auguste mais aussi sa compagne : *Victoria, Comes Augusti* (23).

Que l'*Eventus* de Tiddis soit surtout placé en relation avec la fécondité et la prospérité des champs, c'est ce que suggère l'étude du dessin gravé sur le côté gauche de l'autel et que nous reproduisons ci-dessous :

La figure centrale a 0 m. 13 de hauteur et les deux figures latérales ont chacune 0 m. 10 de hauteur.

La figure centrale est constituée par une hampe dominée par une potence en forme de croissant renversé, à chaque extrémité de laquelle est attachée une feuille cordiforme. Hampe et feuillage sont les caractéristiques essentielles d'un thyrse.

Si le thyrse est avant tout l'emblème de Dionysos, il est aussi étendu à *Nikè* « sans doute parce que l'idée de victoire s'associe si souvent pour le grec aux concours dionysiaques, il est probable que c'est à l'instar de *Nikè* que les symboles semblables si répandus à l'époque hellénistique, les tychés des Etats et des Cités, ont dû recevoir le thyrse, emblème de victoire et de prospérité » (24).

Un tel emblème de victoire et de prospérité s'accorde bien avec la notion d'*Eventus*, le bon succès. Reste à expliquer le sens des deux flèches placées à droite et à gauche et dont les pointes sont dirigées vers le bas.

(21) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Bonus Eventus.*
(22) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Bonus Eventus.*
(23) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Victoria.*
(24) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Thyrsus.*

La vertu des pointes est déjà attestée par l'usage des clous qui sont des attributs de divinités du destin. Horace met un clou dans la main de la Nécessité qu'il représente comme la compagne de la Fortune (25). La flèche plus grande que le clou, sert à percer le mauvais œil comme l'indique une mosaïque que l'on croit pouvoir attribuer à un temple de Cybèle (26). Un des réflexes antiques consistait à se défier de l'excès de confiance ou de la trop grande satisfaction du présent. Il est donc naturel de voir un autel dédié au succès revêtir aussi le signe de la défiance constitué par ces deux pointes placées de part et d'autre d'un emblème de fécondité qui lui-même a une valeur magique (27).

Cette interprétation des dessins de l'autel d'*Eventus* ne serait pas complète si nous ne mettions pas ces figures en relation avec d'autres figures déjà connues.

Un emblème en forme de fourche dénommé ailleurs croissant à hampe flanqué de deux traits verticaux se voit sur plusieurs monuments romains. On trouve cette figure tantôt en tête (28) des inscriptions, tantôt à la fin (29). Parmi les inscriptions qui portent ce signe, la plus intéressante est certainement une dédicace à *Liber-Pater* trouvée à 3 kilomètres de Timgad sur la route de Mascula.

L'emblème est placé au début et à la fin de l'expression : *Liber(o) pat(ri) aug(usto) sacrum* ; on le retrouve aussi à la fin du texte et trois croissants à hampe entourent et séparent les mots *votum solverunt* (30). Mêlé au culte de Bacchus par ce texte, le signe central se rapproche de la notion de thyrse, bien que nul feuillage ne soit stylisé. Gsell donne aussi de l'emblème une explication plus ancienne : « Chez les Assyro-Babyloniens, on retrouve des pieux sacrés, surmontés d'un croissant, d'un disque, d'une pointe de lance, etc. ; des rubans flottent au-dessous de l'objet que porte la hampe ; la ressem-

(25) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Clavus.*
(26) F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, pl. XV.
(27) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Thyrsus.*
(28) *Bulletin archéologique du Comité*, 1855, p. 332.
(29) *Bulletin archéologique du Comité*, 1894, p. 340.
(30) *Mél. de l'Ecole de Rome*, 1893, p. 476-477.

blance avec nos caducées est claire ; ceux-ci étaient également apparentés aux pieux que les Cananéens dressaient près des autels. Le terme *asherat* qui servait à les désigner, s'appliquait aussi à une déesse identique ou assimilée à Astarté » (31).

Deux autres documents trouvés à Tiddis, non loin de l'inscription d'*Eventus* sont en rapport avec elle. Le premier est un fragment de fût de colonne sur lequel sont gravés trois croissants à hampe, celui qui se trouve au centre étant plus grand que les deux autres. Le dessin est le suivant :

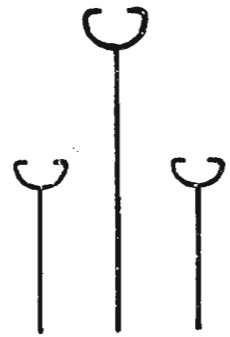

Il y a une certaine parenté entre ce dessin et celui qui figure sur l'autel d'*Eventus*, mais il y a aussi des différences très nettes. Les deux figures latérales ne sont plus des flèches.

La deuxième pierre est celle dont nous avons déjà parlé et qui montre un triphallus. A l'extrémité du phallus placé à gauche est suspendue une flèche semblable aux flèches représentées sur le côté de l'Inscription dédiée à *Eventus*.

L'autel d'*Eventus*, le fragment de fût de colonne et le triphallus proviennent peut-être d'un même sanctuaire qui pourrait être dionysiaque.

INSCRIPTION N° 3

Cette inscription a déjà été sommairement publiée dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique de Constantine* (32). Elle a été trouvée à droite de la grande voie dallée, à environ 40 mètres au Sud de la porte monumentale. Elle était incorporée dans un mur de remploi à côté d'une grotte creusée dans le roc. Hauteur, 0 m. 39 ; largeur, 0 m. 65 ; épaisseur, 0 m. 55 ; hauteur des lettres, l. 1 et 2, 0 m. 04 ; l. 3, 0 m. 03 ; l. 4, 0 m. 05 ; hauteur du cadre, 0 m. 19 ; largeur du cadre, 0 m. 41 ; largeur de la moulure du cadre, 0 m. 025.

(31) Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, t. II, p. 368-369.
(32) T. LXV, p. 146.

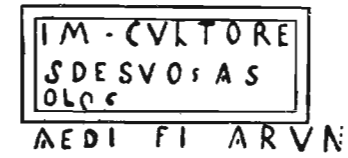

Ligne 1, L de *Cultores* a une forme de λ ; l. 2 et 3, après les mots *suo* et *solo*, on voit un petit signe séparatif en forme de petit *s* ; l. 4, entre les lettres I et F de *aedificarun(t)* il existe un espace dû à un défaut naturel de la pierre, le C est effacé, les A n'ont pas de barre transversale, laquelle est remplacée par un petit trait vertical. Le cadre est assez grossièrement taillé et le lapicide n'ayant pas eu la place d'y mettre toute son inscription, a placé le mot *aedificarun(t)* sous le cadre.

I(nvicto) M(ithrae) cultores de suo a solo aedificarun(t)

L'abréviation I M signifiant *I(nvicto) M(ithrae)* est notée par Cagnat qui ajoute qu'un simple I peut signifier *I(nvictus Mithras)* ; le titre plus complet : *Deus Sol Invictus Mithras* se note : D.S.I.M. (33). Le mot *cultores* n'est pas étranger au culte de Mithra. On sait que les adorateurs de Mithra se groupaient en collèges, en associations de *cultores* : *D(ei) S(olis) i(nvicti) Mithrae*, formule qui se lit sur une inscription (34).

L'expression *de suo* précise qu'il s'agit d'une entreprise privée. Or on n'a rencontré nulle part l'aveu que les prêtres de Mithra aient joui d'une dotation régulière du Trésor : les dédicaces mithriaques émanent toujours de particuliers et les temples sont construits *in solo privato* (35)

Ces temples ne comprenaient pas seulement une partie en forme de grotte, il y avait d'autres parties constituant le sanctuaire et notamment un *pronaos ; aedem cum suo pronao*, comme dit une inscription d'Ostie (36). On pouvait donc, hors la partie souterraine, édifier des bâtiments à partir du ras du sol. Une inscription à Mithra porte : *a solo restituit* (37).

(33) Cagnat, *Cours d'épigraphie latine.*
(34) Orelli-Henzen, n° 6042. Cf. *C.I.L.*, XI, 5737 (137).
(35) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Mithra*, col. 1948.
(36) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Mithra*, col. 1950.
(37) Orelli-Henzen, n° 2344.

La grotte, qui s'ouvre au lieu même où fut trouvée l'inscription de Tiddis, est creusée dans le roc, et, si elle n'est pas vaste, son plafond a un peu une forme de coupole. Entre la grotte et la voie dallée existe un espace assez grand pour renfermer une annexe du sanctuaire. L'ensemble constitue un mithréum pour un collège formé de peu de fidèles. Les membres de ce collège pouvaient être des vétérans (le culte de Mithra s'étant surtout développé en milieu militaire) qui s'étaient retirés à Tiddis pour y devenir agriculteurs.

Parmi les monuments figurés recueillis dans les fouilles et qui peuvent provenir de ce temple de Mithra, se trouvent un phallus et une tête de bovidé.

Le phallus sculpté sur une pierre parallélipipédique a une hauteur de o m. 49. Il est dessiné de façon à ressembler à un coq. Il est, en effet, dressé sur pattes munies d'ergots. Faut-il faire un rapprochement entre ce symbole et ce que nous savons du rôle joué par les coqs dans le culte de Mithra ? On trouve le coq dans l'iconographie mithriaque (38) et les innombrables ornements découverts sous l'autel de Mithréum de Doura Europos ont révélé qu'on sacrifiait des gallinacés (39).

Ce phallus peut avoir deux sens : celui de protection contre le mauvais œil, ou bien celui de symbole de fécondité. La fécondité fait partie du culte de Mithra et une des significations du taureau est d'être l'animal consacré à Aphrodite, moins comme la déesse de la volupté que comme celle de la génération et de la fécondité.

Une tête de taureau est représentée de face sur une pierre qui, mise au jour assez près de l'inscription, peut avoir appartenu au Mithréum.

La tête du taureau est sculptée sur une pierre haute de o m. 77, large de o m. 51 et épaisse de o m. 46. La tête, moins les cornes, a o m. 22 de haut.

Au-dessus de la tête du taureau on voit une *infula* mesurant o m. 31. Cette pierre, qui ressemble aux autels évoquant le *taurobolium*, appartient peut-être à un temple de Cybèle voisin, car le taurobole au sens précis et rituel de ce mot n'a

(38) J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. II, p. 128.
(39) Comte du Mesnil du Buisson, *Le nouveau mithréum de Doura Europos en Syrie* dans *Gazette des Beaux-Arts*, 5 janvier 1935, p. 13.

jamais fait partie de la liturgie mithriaque. De Cybèle nous avons découvert une petite statuette, trouvée bien en contrebas, mais qui peut provenir d'un temple établi sur l'une des terrasses entourant le forum.

La statue est mutilée et la tête manque. La déesse est représentée assise entre deux lions. Les dimensions de cette statue sont les suivantes : hauteur, o m. 35 ; largeur de la base, o m. 41 ; épaisseur de la base, o m. 35.

Le culte de Cybèle confirme à sa manière l'existence du culte de Mithra. On admet assez généralement, en effet, que pendant un certain temps au moins le culte de Mithra s'est distingué par l'exclusion des femmes (40) Les femmes exclues de la participation aux mystères de Mithra, se faisaient recevoir dans ceux de la *Magna Mater*. Les cultes de Mithra et de Cybèle se sont ainsi souvent juxtaposés puisqu'ils se complétaient. L'association au culte de Cybèle, depuis longtemps adopté par le peuple romain et qui jouissait d'une protection officielle, favorisait aussi le statut des Collèges Mithriaques (41).

Toutefois, l'emplacement du temple de Cybèle de Tiddis n'a pas encore été identifié. Quant au Mithréum, il est le premier mis au jour en Afrique du Nord. Une inscription de Cirta mentionne bien un *spelaeum cum signis et ornamentis* (42), mais la caverne n'a pas été découverte.

Dans son article sur l'*Insuccès du Mithriacisme en Afrique* paru dans le *Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, P. Rancillac indique qu'en 1931 on ne connaissait que 17 documents ou groupes de documents qu'on puisse rapporter de façon certaine au culte de Mithra (43). C'est dire l'importance de l'inscription, des monuments figurés mithriaques et du sanctuaire de Tiddis Ce culte de Mithra

(40) Des tombeaux découverts à Guigariche, à 7 kilomètres à l'Ouest de Tripoli, offrent un témoignage différent. Le mari et la femme, ensevelis côte à côte, ont respectivement les grades de lion et de lionne, quatrième degré de l'initiation mithriaque. Cf. *Les sépulcres à fresques de Guigariche* dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1903, p. 357-363.
(41) Daremberg et Saglio, D.A.G.R., article *Mithra*.
(42) *C.I.L.*, VIII, 6975.
(43) *Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, juin 1931, p. 221.

se retrouve dans trois villes de la Confédération des quatre colonies : Cirta, Rusicade et Tiddis.

Au moment où nous achevons cet article, nous venons de visiter le chantier de fouilles de Tiddis, actuellement installé sur le plateau. Il semble que l'on vient de déblayer un deuxième mithréum. En effet, d'une petite nef au milieu de laquelle se trouvaient quatre bases de colonnes, un escalier de sept marches conduit à une chambre rectangulaire surélevée et orientée au Nord. A quinze mètres de ce monument s'ouvre une grotte retaillée où l'on accède également par sept marches. Entre la grotte et la salle où se trouve l'escalier on voit une citerne. Nous n'avons encore découvert, ni inscription, ni monuments figurés, mais le plan de l'édifice contenant les quatre colonnes et l'escalier de sept marches ressemble à la partie similaire du plan du Mithréum de Doura Europos (14). Le site de Tiddis, par ses cavités naturelles, a pu inciter les fidèles de Mithra à y organiser plusieurs sanctuaires.

ANDRÉ BERTHIER,
Directeur du Musée G. Mercier.

(14) Comte du Mesnil du Buisson, *op. cit.*, p. 3.

Un texte arabe du IXe siècle intéressant le Fezzan[1]

Les textes qui intéressent le Fezzan dans les tout premiers siècles de l'Islam sont extrêmement rares. En voici un qui est demeuré, semble-t-il, inaperçu jusqu'à ce jour. Il est emprunté non point à un ouvrage de géographie ou d'histoire, mais à un livre célèbre et volumineux de jurisprudence, la *Mudawwana* du cadi mâlikite kairouanais Saḥnûn, mort en 854. Rappelons qu'à travers son maître égyptien Ibn al-Qâsim, Saḥnûn affirme reproduire l'enseignement de l'imam médinois Mâlik, mort en 795.

Dans un chapitre sur la *jizya*, capitation ou tribut à imposer aux non-musulmans, Saḥnûn écrit (III, 46) :

ولقد سئل مالك عن الفزازنة وهم جنس من الحبشة سئل عنهم مالك
فقال لا ارى ان يقاتلوا حتى يدعوا الى الاسلام ... فان لم يجيبوا دعوا الى
اعطاء الجزية وان يقروا على دينهم فان اجابوا قبل ذلك منهم . فهذا يدلك
على قول مالك فى الامم كلها اذ قال فى الفزازنة انهم يدعون فكذلك
الصقالبة والابر والترك وغيرهم من الاعاجم ممن ليسوا من اهل الكتاب .

« On questionna Mâlik au sujet des Fezzanais, qui sont une race d'Ethiopiens. Interrogé à leur sujet, il répondit : Je ne suis pas d'avis qu'on les combatte avant de les avoir invités à embrasser l'Islam.... S'ils n'acceptent pas, on les invite à payer la *jizya* tout en gardant leur religion ; s'ils répondent favorablement on accepte cela d'eux. Ceci vous montre l'opinion de Mâlik pour n'importe quel peuple ; car ce qu'il a dit des Fezzanais s'applique également aux Slaves, aux

(1) Communication présentée le 2 mai 1945 à l'Institut de Recherches sahariennes de l'Université d'Alger.

Avars, aux Turcs et autres non-Arabes qui ne sont pas gens des Ecritures (c'est-à-dire Juifs ou Chrétiens) ».

Ce texte attire notre attention sur deux ordres de faits : le type ethnique des Fezzanais, la date de la conquête du Fezzan par les adeptes de l'Islam.

I

Gsell, dans son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (t. I, Paris, 1913, p. 298) écrit : « Nous devons ranger parmi les Ethiopiens les Garamantes qui, à l'époque d'Hérodote comme au temps de l'Empire romain, peuplaient les oasis du Fezzan ». Et il ajoute que les Ethiopiens occupaient, dans le voisinage immédiat de la Berbérie, toutes les parties habitables du grand désert. « Plus tard », ils devaient être « asservis et partiellement refoulés par les Berbères ».

A l'appui de cette qualification des Fezzanais comme Ethiopiens dans l'antiquité, Gsell cite, en sus de quelques expressions littéraires, Solin (IIIe siècle), Isidore de Séville (mort en 636) et, moins fermement, Ptolémée (IIe siècle). Il reconnaît que Strabon (début du Ier siècle) et Denys le Périégète (IIIe ou IVe) distinguent les Fezzanais des Ethiopiens.

Un peu plus loin dans le même volume, p. 300, Gsell écrit : « Suivant Hérodote, les Garamantes allaient donner la chasse aux Ethiopiens troglodytes, probablement aux habitants du Tibesti ». Entend-il opposer les Ethiopiens-Garamantes à ces Ethiopiens troglodytes ? Ou, se laissant guider ici par Hérodote seul (Ve siècle avant l'ère chrétienne), ne songe-t-il plus à considérer les Garamantes comme Ethiopiens ? Dans son édition-traduction des passages d'Hérodote relatifs à la Libye (Alger-Paris, 1916), il ne les donne nulle part comme Ethiopiens : il se borne à les opposer de nouveau, dans son commentaire, comme fait Hérodote (pp. 20-23), aux « Ethiopiens troglodytes » (pp. 147-151, 172, 201) et, pour la fin du Ier siècle, d'après Ptolémée, à des Ethiopiens du Soudan (p. 151).

Si l'on se reporte d'ailleurs aux *Etymologies* d'Isidore de Séville, on constatera que cet auteur classe bien les Garamantes parmi les Ethiopiens dans le passage invoqué par Gsell (IX 2, 128) ; mais qu'en deux autres endroits du même ouvrage, que Gsell n'a pas mentionnés, il semble les en distinguer : « Garamantes populi Africae prope Cyrenas inhabitantes... « Sunt autem proximi gentibus Aethiopum » (IX, 2, 125), et « Garamantis regionis caput Garama oppidum fuit. Est autem inter Cyrenensem et Aethiopiam » (XIV, 5, 13). Garama est l'actuelle Germa.

Peut-on maintenant se risquer à une interprétation chronologique ? L'hypothèse ne serait pas absurde qui consisterait à admettre qu'à l'origine de l'histoire les Fezzanais sont regardés comme des blancs distincts des Ethiopiens et qu'ils n'ont été qualifiés d'Ethiopiens que plus tard, peut-être seulement sous l'empire romain. Des géographes ou polygraphes attardés auraient perpétué ensuite, avec quelque flottement, la tradition première ; Isidore de Séville aurait recueilli à la fois l'une et l'autre données remontant à des époques différentes.

Il faut entendre certainement par Ethiopiens non point des nègres proprement dits, mais des hommes à la peau très foncée, peut-être des métis. Soit à la suite d'une brusque invasion, soit plutôt par une lente infiltration, l'antiquité aurait vu la population fezzanaise, ou une notable partie de cette population, tirer de plus en plus sur le noir. Cela s'accorderait précisément avec les conclusions prudentes auxquelles le savant italien Sergi a cru pouvoir aboutir après l'examen de nombreux squelettes exhumés dans la région de Germa, capitale ancienne du Fezzan (*Le reliquie dei Garamanti*, *Boll. R. Soc. Geogr. Ital.*, 1936, pp. 1-12) : les Garamantes étaient, dans le principe, exclusivement de race blanche eurafricaine et apparentés étroitement aux Touareg actuels, comme l'indiquent au surplus des figures rupestres du Fezzan et des mosaïques de Zliten d'époque flavienne (voir aussi *R. Soc. Geogr. Ital.*, *Il Sáhara italiano, parte prima : Fezzán e oasi di Gat*, Rome, 1937, pp. 266, 297-9) ; à l'époque romaine vivaient aussi sur leur territoire, à côté de descendants demeurés purs de ces Eurafricains, un groupe important de métis à caractères morphométriques nègres et, attesté surtout au IIIe siècle, un groupe de type franchement nègre africain.

S'il en est ainsi, notre texte de la *Mudawwana* établit une liaison avec l'antiquité, et confirme que la situation ethnique

du Fezzan au milieu du IXe siècle demeurait dans la ligne générale qu'on lui voit prendre sous l'empire romain. Saḥnûn, qui vivait à Kairouan et qui était allé en Egypte, avait sans doute là-dessus une sérieuse information. C'est seulement, semble-t-il, au siècle suivant que l'emprise des Hawwâra, rameau blanc berbère, allait faire disparaître cette qualification d'« Ethiopiens » en apportant de nouveau des éléments au teint plus clair. La conquête arabe antérieure, qui n'avait dû s'accompagner que d'une immigration infime, n'avait certainement pas modifié les caractères somatiques des Fezzanais. Ultérieurement, d'autres poussées noires et l'invasion des Arabes hilâliens ont eu une grosse influence sur le peuplement.

II

Sur la date de la première conquête musulmane, la *Mudawwana* soulève, sans le dire, une question importante, en même temps qu'elle suggère une solution.

Il est admis assez communément aujourd'hui que le premier conquérant du Fezzan, Germa comprise, a été, vers 667, 'Uqba b. Nâfi', le grand chef arabe qui a fondé Kairouan. On s'appuie surtout, pour cela, sur l'historien égyptien Ibn 'Abdalḥakam, mort en 871, que reproduisent — à moins qu'il n'y ait des sources communes — quantité d'auteurs médiévaux.

Or notre texte a bien l'air de ne situer la soumission des Fezzanais aux représentants de l'Islam qu'une centaine d'années plus tard. L'emploi souvent intemporel des formes verbales en arabe peut laisser subsister un léger doute ; mais, à moins d'indice contraire, il est normal de comprendre *an yuqâtalû* et les propositions qui suivent dans le sens du présent et de l'avenir. C'est dire que la question posée à Mâlik et sa réponse étaient fort probablement d'actualité de son temps.

Faut-il donc rejeter la tradition qui attribue à 'Uqba la conquête du Fezzan, et qui le fait d'ailleurs aller bien au delà encore dans le désert ? Sans même connaître le texte de la *Mudawwana*, un esprit averti ne peut manquer de tenir pour suspecte une pareille tradition. Songez que l'actuelle Tunisie

n'était pas encore conquise, malgré les efforts renouvelés des Arabes ; mais surtout le caractère d'épopée légendaire du récit d'Ibn 'Abdalḥakam, postérieur de deux siècles aux événements, est souligné par des traits si nets et si nombreux qu'on ne saurait voir là un document historique sur lequel il soit raisonnable de faire fond. E. Rossi a formulé déjà à ce sujet une réserve brève et justifiée (*Il Sâhara italiano, Fezzân*, p. 334).

En réalité, une fois la Tripolitaine et la Tunisie soumises, la religion musulmane a pu s'infiltrer lentement, dans la première moitié du VIIIe siècle, aux abords du Fezzan et jusqu'à Zaouila par exemple. C'est d'abord, vraisemblablement, sous la forme hétérodoxe du ḫârijisme, si répandu en Afrique du Nord dans le haut moyen âge, que cette poussée se sera opérée : un chef *abâḍite* est vaincu et tué à Zaouila vers 762 par les troupes du général 'abbâside Ibn al-Aš'aṯ, envoyé expressément par al-Manṣûr pour rétablir l'ordre dans la Berbérie orientale et y asseoir l'autorité du califat (Ibn 'Iḏârî, *Bayân*, trad. Fagnan, Alger, 1901, I, 82). Il est tentant de rattacher à cette campagne d'Ibn al-Aš'aṯ la conquête totale du Fezzan avec sa vieille capitale Germa : c'est à cette occasion qu'on aurait agité, dans l'entourage de Mâlik, la question relative aux Fezzanais.

Qu'on ait fait honneur à 'Uqba de cette conquête, il n'y a rien là de surprenant. Quoi de plus ordinaire que de prêter à un héros, conquérant authentique, représenté comme un modèle de vertu guerrière et de rude piété, des exploits supplémentaires qu'il n'a pas accomplis ? Outre qu'on augmente ainsi sa gloire, les lieux où on le fait intervenir bénéficient de son prestige à la fois militaire et religieux. Dans le cas précis qui nous occupe, il peut y avoir eu à cela une raison de plus, d'ordre juridico-religieux, que j'ai exposée dans un travail d'ensemble, à paraître prochainement, sur la méthode et les tendances de l'œuvre d'Ibn 'Abdalḥakam.

ROBERT BRUNSCHVIG

IBERO-AFRICANA

TEXTES ESPAGNOLS SUR LA BERBÉRIE
(XV°, XVI° et XVII° siècles)

On ne saurait prévoir quand il sera possible de reprendre la publication de la série Espagne des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, si malheureusement interrompue après le premier volume (Paris, 1921). C'est pourquoi il m'a semblé utile de rassembler ici quelques textes et quelques informations qui auraient été appelés à y figurer. J'ai été amené à y joindre des textes et des informations qui intéressent d'autres régions de la Berbérie. Présentation toute provisoire et très incomplète, d'ailleurs, destinée à attirer et à guider l'attention des chercheurs encore plus qu'à leur apporter des matériaux. A côté des textes qui concernent directement la Berbérie ou des chroniques générales qui comportent normalement des chapitres ou des pages sur les relations de l'Afrique et de la Péninsule dont tout le monde connaît ou prévoit l'existence (1), la littérature espagnole réserve en effet bien des surprises : il n'est pas rare qu'un ouvrage dont le sujet n'a aucun rapport avec l'histoire de la Berbérie contienne sur celle-ci des pages intéressantes ou curieuses. Qui aurait l'idée, par exemple, d'aller chercher dans le commentaire sur Garcilaso du célèbre poète Herrera un récit du désastre de Djerba en 1510 (2) ? Ou dans un opuscule de polémique médicale et à travers un catalogue bibliographique, plusieurs pages sur les entreprises des Espagnols en Afrique au

(1) C'est le cas par exemple de la chronique d'Andrés Bernaldez, *Historia de los Reyes Catolicos*, dans *Biblioteca de Autores españoles*, t. LXX, Madrid, 1931, p. 567 a - 773 b. Cf. *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 60, n. 1.

(2) Cf. Adolphe Coster, *Fernando de Herrera (el Divino)*, Paris, 1908, p. 358-362 et p. 369.

XVI° siècle (Mehedia de Tunisie, Monastir, Bougie, Alger) ? C'est pourtant ce que l'on trouve dans l'*Endecálogo contra Antoniana Margarita* du Dr Francisco de Sosa, publié à Medina del Campo en 1556, et qu'il est facile de connaître grâce aux extraits qu'en donne le bibliographe Pérez Pastor, dans *La imprenta en Medina del Campo*, Madrid, 1895, n° 130, p. 139-145 (3). Dans la présente occasion, j'ai dépouillé principalement le recueil constitué par Manuel Serrano y Sanz sous le titre de *Autobiografías y memorias* et paru à Madrid en 1905, qui forme le tome 2 de la *Nueva Biblioteca de Autores españoles*. J'en ai extrait ce qui se rapporte au P. Gracián, à Ordóñez de Ceballos et au P. Tamayo (4). J'y ai joint quelques passages du *Victorial* de Díez de Games, dont le texte intégral n'est connu que depuis 1940, et de la chronique de l'Ordre de Saint-Jérôme du célèbre P. Sigüenza.

(3) De même on pourrait croire que les *Nuevos documentos cervantinos* publiés à Madrid en 1914, par Francisco Rodriguez Marin, se rapportent exclusivement à la vie, à la famille et à l'œuvre de Cervantes. Ce recueil comprend cependant un document (n° XIII, p. 24) intéressant pour l'histoire de Melilla, et surtout trois pièces de 1535-1536 (n°s XV, XVI et XVIII, p. 26-38 et p. 41-42), très importantes pour l'histoire de La Goulette, qui me paraissent généralement ignorés. En revanche, le *Tratado para confirmar en la fe cristiana a los cautivos de Berberia* (Londres, 1594), du propagandiste protestant Cipriano de Valera (*circa* 1532, mort après 1602), semble dépourvu de valeur documentaire (Menéndez y Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, édit. Artigas, t. V, Madrid, 1928, p. 169-170).

(4) L'introduction de Serrano y Sanz contient d'intéressantes indications sur les voyages de Pedro Tafur (1435-1439), qui visita Arzila, Tanger et Ceuta (p. XLVII-XLIX), sur Diego Galan (1575-1648), qui fut captif en Alger vers la fin du XVI° siècle (p. XCVII), sur le capitaine Alonso de Contreras (1582, mort après 1641), qui participa à des affaires de guerre en Tunisie et au Maroc au XVII° siècle (p. XCVII-XCIX), et sur le chroniqueur d'Oran Diego Suarez Corvin (1552, mort après 1620) (p. CXXV). Une copie du ms. de Diego Galan, *Cautiverio y trabajos de Diego Galan, natural de Consuegra y vecino de Toledo*, est conservée à la Bibliothèque de l'Escorial (cf. Julian Zarco Cuevas, O.S.A., *Catalogo de los manuscritos castellanos de la Real Biblioteca de El Escorial*, II, Madrid, 1926, p. 49). Cette relation a été éditée par Manuel Serrano y Sanz lui-même postérieurement à la publication des *Autobiografías y memorias* et d'après un ms. de la Bibliothèque provinciale de Tolède (cf. Francisco Esteve Barba, *Biblioteca publica de Toledo, Catalogo de la coleccion de manuscritos Borbon-Lorenzana*, Madrid, 1942, n° 267) : *Cautiverio y trabajos de Diego Galan*, Madrid, Imp. Ibérica, 1913. L'autobiographie de Contreras a de même été publiée par Serrano y Sanz dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, XXXVII, 1900, p. 129-270. Sur ces différents auteurs, voir B. Sanchez Alonso, *Historia de la historiografía española*, I, Madrid, 1941, p. 341-342, et II, Madrid, 1944, p. 221-223, p. 348, et p. 215-217. Sur Contreras en particulier, cf. Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, III, Paris, 1904, p. 169-182.

I

"El Victorial" (1448)

L'attention a été de nouveau attirée sur la curieuse chronique de Gutierre Díez de Games intitulée *El Victorial* par l'édition que M. J. de M. Carriazo en a procurée en 1940 et où l'on trouve pour la première fois le texte castillan dans son intégralité (5). D'après M. Carriazo, Díez de Games avait déjà commencé de rédiger son livre en 1435, et il dut le terminer en 1448 (p. XXVIII).

Les expéditions racontées par le chroniqueur dans les pages que je vais analyser semblent devoir être placées vers 1404 (Carriazo, p. LVII). Les parties intéressantes pour la connaissance de la Berbérie sont le ch. XXXVIII (p. 104-105) et surtout les ch. XLII-L (p. 114-138).

Dans le premier, on voit les galères de Pero Niño faire escale sur la côte de Berbérie près des grottes d'*Alcoçévar*, pour y prendre de l'eau. Ces grottes se trouvaient au bord de la mer et étaient dominées par une montagne abrupte (p. 104) (6). Les Castillans se battent avec les Maures et leur

(5) *El Victorial, Cronica de Don Pero Niño, conde de Buelna, por su alférez Gutierre Diez de Games.* Edicion y estudio por Juan de Mata Carriazo. Espasa-Calpe, S. A., Madrid, 1940 (Coleccion de Cronicas españolas, I), 19 × 25, LXXXII + 397 pages, illust., une carte. Il y a une jolie petite édition d'extraits du *Victorial* (Gutierre Diez de Games, *El Victorial, Cronica de Don Pero Niño*, Madrid, 1936), par Ramon Iglesia, dans la collection « Primavera y Flor ». Mais on n'y retrouve pas tous les passages relatifs à la Berbérie. Chose curieuse, le texte intégral de cette chronique n'avait pas été publié avant l'édition de M. Carriazo. Pour en connaître la teneur, il fallait se reporter à la traduction française des comtes de Circourt et de Puymaigre : *Le Victorial. Chronique de Don Pedro Niño, comte de Buelna*, par Gutierre Diaz de Gamez, son alférez (1379-1449). Traduit de l'espagnol d'après le manuscrit. Avec une introduction et des notes historiques. Paris, 1867 (cf. Carriazo, p. XI). Sur tout cela, on pourra se reporter aussi à B. Sanchez Alonso, *Historia de la historiografia española*, I, p. 346-348. Rappelons que, dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Paris, 1868, p. 353-360. Viollet-le-Duc a publié la traduction par Mérimée du séjour de Pero Niño à Sérifontaine (Carriazo, p. XII). Sur les gallicismes relativement nombreux du *Victorial* et sur les relations de Pero Niño avec la France et les Français, voir l'introduction de M. Carriazo, p. XXXVII-XXXVIII et p. LXVII-LXXIII.

(6) Je n'ai pas réussi à identifier ces grottes, qu'ignorent les *Instructions nautiques*. Un passage cité plus loin montre qu'elles se trouvaient sur la côte d'Oranie, un peu au nord-ouest de Mers-el-Kébir.

infligent une défaite. Voici comment l'auteur décrit la tactique des indigènes : « ...los moros cada vez eran más ; y llegaban, después hacían muestra que huían, y después tornaban a pelear, y después huían. El capitán conoció que tenían celada, mas que la tenían lejos, y que hacían aquellas maneras por los arredrar de la mar » (p. 104-105) (7). Après cette victoire, la flotte chrétienne se rend aux îles Habibas ou Zebibat (*Alhaviba*) (8), mais sans rencontrer de Maures, et elle regagne Carthagène (p. 105).

Dans les seconds, la flotte de Pero Niño part à la recherche d'une escadre de galères armée par le roi de Tunis. Elle suit le plus secrètement possible la côte de Berbérie. « Llegaron a la isla que dicen el Gemol. Está cerca de ella otra pequeña isla, que dicen Gemolín. Están en el cabo de Africa, cinco leguas de Túnez. El Gemolín es una isla deshabitada ; hay en ella mucha agua dulce, y mucha caza, y muchas aves, que crían en ella » (ch. XLII, p. 114) (9). Je passe différents faits de guerre, et j'arrive, au ch. XLVI, à une brève description de Tunis : « Túnez es una muy grande y hermosa ciudad. Debe haber en ella hasta cien mil vecinos. Es muy rica. Es asentada en una ladera vertiente contra la mar. Parecen en ella muy hermosas obras de casas y de mezquitas ; parecen dentro en ella que hay casas fuertes. Tiene uno muy hermoso alcázar, sobre una pequeña mota. Del otro cabo de la ciudad viene un río, pegado a ella por de fuera, y después entra dentro en la ciudad, y los navíos entran en el río. Allí está la atarazana, en que han siempre diez galeras ; nunca en ningún tiempo está el puerto sin galera armada. La huerta de Túnez no hay otra tal en el mundo, que en nuestra memoria sea. Hay en ella treinta mil torres ; cada una torre, con su heredad, ha de dar al Rey cada torno de luna una dobla de oro. La tierra y las comarcas de alderredor es la más virtuosa y más abastada del mundo, y cerca de allí es la ciudad de

(7) Je modernise l'orthographe pour faciliter l'intelligence du texte. On reconnaît ici la tactique de *torna fuye* étudiée par M. Jaime Oliver Asin dans *Boletin de la Real Academia española*, XV, 1928, p. 372-389 (cf. *Bulletin hispanique*, XXXV, 1933, p. 451-452).

(8) Cf. *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Espagne, I, p. 89, n. 1.

(9) On aura facilement reconnu les îles Djamour, les Aegimures des Anciens, que les Italiens appellent Zembra et Zembretta.

Tafileth, donde es el Azachf. Este es un monte de palmas que dura ocho leguas, tan espeso como un pinar espeso. Allí son los búfanos, y los camellos, y las gacebas, y los leones, y las avestruces. y los puercos espines » (p. 119-120) (10). L'escadre chrétienne quitte Tunis et suit la côte vers l'ouest, en passant par Bône et par Bougie : « Allí es un monte donde crían muchos gimíos (*singes*) » (p. 120).

Pero Niño fait ensuite une nouvelle expédition contre la côte de Berbérie (ch. XLVII-L, p. 121-128). cette fois du côté d'Oran : « El viento era forzoso ; en poca de hora fueron en buen paraje. Parecía la tierra de Berbería y las agujas de Oran (11). El acuerdo fué que calasen las velas y no diesen vista a la tierra ; y repararon las galeras en la mar hasta que fué noche. La noche venida, cobraron remos y fueron a surgir a las islas de Alhabiba. Hay en aquellas islas gran muchedumbre de aves, que crían por el suelo de las islas : palomas y budrejas (*petits vautours*) y alcatraces (*pélicans*) y gaviotas y falcones y codornices y otras aves de muchas naturas, tantas que había abasto de comer para todas las galeras. Estas islas son deshabitadas, que no vive en ellas gente, ni hay en ellas agua dulce... » (ch. XLVII, p. 121-122). L'escadre repart, « costeando la tierra ; y ante del alba echaron hombres en la tierra para saber lengua. Y tomaron un moro, y preguntáronle ; y dijo cómo aquel aduar Arzeo (*Arzeu*) que ellos buscaban que lo tenía cercado un moro alárabe, que llamaban Mahomat Muley Agí, con mil y quinientos de a caballo. Y que había dejado su alhorma cerca de un puerto de la mar que llamaban Arçeo el Belli ; y que allí habían dejado las mujeres y los hijos, y todo lo más de su fardaje » (ch. XLVIII, p. 125). Un peu plus loin, il est de nouveau question d'une plage (*sabre*, gallicisme pour *arenal*) appelée *Arçeo el Beli* (ch. XLIX, p. 126), distincte d'*Arçeo el Nuevo* (*ibid.*, p. 128), et le texte précise que *Muley Agí* était le frère du roi de *Benamarín* (*ibid.*, p. 129). La flotte touche ensuite un point riche en minerai de galène : « Aquellas peñas donde el capitán estaba

(10) Cette description ne peut s'appliquer qu'au Tafilelt marocain. On ne s'explique pas par suite de quelle confusion l'auteur le place dans la région de Tunis.

(11) La pointe de l'Aiguille, promontoire entre Oran et Arzeu, à l'ouest du cap Ferrat. Cf. *Sources inédites*, Espagne, I, p. 474.

era toda minera de alcohol » (ch. L, p. 130) (12). Puis elle attaque successivement Oran et Mers-el-Kébir (*ibid.*, p. 131 : « una villa pequeña, fuerte, que llaman Maçalquevir »), et va mouiller devant les grottes d'*Alcozébar* (*ibid.*). « Es allí, dit le chroniqueur, de parte de la mar en tierra una peña muy tajada. Están al pie de la peña, a par de la mar, unas cuevas en que cabe mucha gente. Hay dentro en ellas mucha agua dulce, y para subir arriba de las peñas es una subida muy agra » (*ibid.*). Enfin il est question un peu plus loin d'une aiguade « que llaman el Bergelete, en una costa muy poblada, donde suelen recrecer gran gente de moros. Y es lugar muy peligroso, en que pueden estar mucha gente encubierta, porque es todo barrancos y arboledas » (*ibid.*, p. 134).

II

Le P. Jeronimo Gracian (1593-1595)

C'est uniquement pour mémoire que j'insère ici le nom du P. Gracián. En effet, comme on le verra plus loin, je n'ai pu consulter le texte dont l'étude est indispensable à quiconque veut parler de sa captivité en Tunisie. Mais il me semblait regrettable qu'un personnage aussi curieux et aussi attachant fût tout à fait absent de cette galerie.

Célèbre par son amitié avec sainte Thérèse et par la persécution dont il fut victime dans son Ordre, le P. Jerónimo Gracián (1545-1614) — sur lequel on se reportera aux histoires du Carmel réformé — connut, parmi ses malheurs, celui de l'esclavage en pays infidèle. Dans l'introduction de son recueil *Autobiografías y memorias*, p. CXLVIII, Serrano y Sanz consacre quelques lignes à cet événement. Le P Gracián fut fait prisonnier en 1592, nous dit-il, sur les côtes d'Italie, par le corsaire *Elisbey*. Il eut la douleur de voir les pirates nettoyer leurs armes avec les feuilles de son ouvrage *Armonía mística* dont il avait sur lui le manuscrit. Conduit à Bizerte, puis à Tunis, il fut esclave du *Bajá*, qui le croyait cardinal, et il

(12) Sur ce minerai et son nom, cf. Charles Penz, *Journal du Consulat général de France à Maroc* (1767-1785) *paraphé par Louis Chénier*, Casablanca, 1943, p. 28, n. 5.

réussit à pratiquer un actif apostolat auprès des renégats et des prisonniers. Racheté par l'intermédiaire du juif Simon Escanasi (Esquenazy ?), il rejoignit le port de Gênes.

Le P. Gracián a écrit ses souvenirs de captivité dans des dialogues intitulés *Peregrinación de Anastasio entre Cirilo y Anastasio*, ou encore *Zelo de la propagacion de la Fe*. Cet ouvrage parut à Bruxelles en 1609 avec un appendice intitulé *Tratado de la redención de cautivos* (13). Un extrait en fut publié par le Lic. Andrés del Mármol dans son livre *Excelencias, vida y trabajos del Padre Fray Jerónimo Gracián de la Madre de Dios, Carmelita*, Valladolid, 1619, et il a été reproduit par le premier éditeur moderne de sainte Thérèse, Vicente de la Fuente, au second volume de ses *Escritos de santa Teresa*, qui constitue le tome LV de la *Biblioteca de Autores españoles* (réimp., Madrid, 1931) ; l'ouvrage de Mármol forme, aux p. 452 b - 485 b, le n° 16 de l'Appendice V, et il compte vingt chapitres ; le récit de la captivité de Gracián en Tunisie est aux ch. IV-XIII, p. 457 a - 467 b. Pour la capture, le texte (ch. III, p. 456 a et p. 457 a) fournit la date du 11 octobre 1593, et non celle de 1592 que donne Serrano y Sanz. L'auteur décrit de manière détaillée la vie des captifs chrétiens en Tunisie. Il fut libéré en août 1595 (ch. XIII, p. 469 a). Sa captivité dura donc un peu moins de deux ans (14).

La *Peregrinación de Anastasio* a été rééditée pour la première fois en 1905 à Burgos par le P. Angel María de Santa Teresa ; elle est reproduite au tome III (Burgos, 1933) des *Obras completas* du P. Gracián ; c'est un texte nettement distinct de celui de Mármol (15). Les circonstances actuelles ne

(13) Cf. J. Peeters-Fontainas, *Bibliographie des impressions espagnoles des Pays-Bas*, Louvain-Anvers, 1933, p. 64 et p. 214, et Rodriguez Marin, note à *Quijote*, I, ch. XXXIX (*Cautivo*), édit. de Madrid, 1927, III, p. 202. Il faut se rappeler que Gracian passa dans les Flandres les dernières années de sa vie et mourut à Bruxelles en 1614.

(14) Sur Gracian, cf. B. Sanchez Alonso, *Historia de la historiografia española*, II, p. 217-218.

(15) Je résume les indications qu'a bien voulu m'envoyer le R. P. Lino Gomez Canedo, directeur de l'*Archivo Ibero-Americano* de Madrid, le 17 janvier 1945. Qu'il trouve ici l'expression de ma respectueuse gratitude.

On m'écrit d'autre part d'Espagne que le tome VI de l'*Historia del Carmen descalzo* du P. Silverio de Santa Teresa, récemment paru, contient la biographie complète de Gracian avec le récit de sa captivité e i Tunisie.

m'ont permis ni de voir ce texte ni de me le procurer, et je me réserve de revenir sur cet épisode de la vie de Gracián quand il me sera possible d'étudier directement ses souvenirs de captivité. J'ajoute que je donne sous toutes réserves ces indications, car la bibliographie de Gracián, en l'état présent des choses, paraît encore très confuse.

III

Le P. José de Sigüenza (1600-1605)

Fr. José de Sigüenza (1544 ? - 1606), de l'Ordre de Saint-Jérôme, passe pour un des meilleurs écrivains de la littérature espagnole, et son *Historia de la Orden de San Jerónimo* est regardée comme un modèle de prose castillane. La première partie de cette *Historia* contient la vie de saint Jérôme. La seconde, parue en 1600, et la troisième, parue en 1605, ont été rééditées par Juan Catalina García et constituent les vol. 8 (Madrid, 1907) et 12 (Madrid, 1909) de la *Nueva Biblioteca de Autores españoles*. C'est à cette édition que je renverrai (16).

Au chapitre XXVII du Liv. III, intitulé *La fundacion del conuento de nuestra Señora de Espineyro, junto a la ciudad de Euora en Portugal*, Sigüenza raconte la prise d'Arzila par Alphonse V de Portugal en 1471 dans les termes que voici (vol. 8, p. 398-399) : « En este tiempo passó la segunda vez a Africa, el animoso Rey D. Alonso el quinto, juntó vn gruesso exercito, y el mas bien adereçado que en aquel tiempo pudo. Los Moros entendiéron sus intentos, y apercibieronse con fortissimas defensas, y con animo de resistir valerosamente, peleose de entrambas partes con grande brio. Dieronse algunas batallas en que murieron muchos Portugueses. Pretendia el Rey tomar a Arzilla llamada de los antiguos Zeles, y los Romanos la llamaron Iulia Ioza, en la prouincia Tingitana, o Mauritania. Viendo el Rey que no podia salir con su intento que le faltaua mucha gente, y que le auian muerto los mas principales capitanes, y caualleros, en los recuentros y assaltos,

(16) Sur Sigüenza, cf. B. Sanchez Alonso, *Historia de la historiografia española*, II, p. 229-230.

acordó de pedir socorro al cielo, que de la tierra no era posible venirle. Encomendose con todo su coraçon a nuestra Señora de Espineyro, y prometiole a la santissima Reyna que si le daua victoria de aquellos enemigos suyos y de su hijo, pondria vna figura de plata en su yglesia y monasterio de Espineyro. De la misma forma y grandeza como estaua alli armado sobre su caballo. Hecha la promesa muy de Rey, acometio a los enemigos, y entró en la ciudad de Arzilla donde se halló tanta riqueza y despojo, que pudo bien cumplirse el voto. Afirman las Historias de los Xariphes, que valio la presa mas de ochocientos mil cruzados, para en aquel tiempo suma excessiua (17). Buelto el Rey victorioso a Portugal, no se oluidó de la merced que auia recebido de la Virgen de Espineyro, reconociendo que por su misericordia auia alcançado tan insigne victoria. Vino a visitar su santo templo y cumplir su promesa. Mandó hazer vna hermosa estatua de plata de vn Rey puesto a cauallo, armado como dizen de punta en blanco, y qual el se halló en aquel punto que se ofrecio a la Virgen. Estuuo puesta esta rica ofrenda alli muchos años, aun despues de muerto el Rey. Crecio despues la casa, vinieron muchos a recebir el habito, traydos de la deuocion de la religion y de la Virgen, no tenian celdas donde poner los nouicios, ni cabian de pies los frailes. Vn Prior de animo couarde, pareciendole que aquella plata estaua por demas alli, y no hallando para edificar tantos dineros como quisiera, deshizo la figura, para aprouecharse della, hizo vn dormitorio con mas de veynte celdas, y ansi llego el conuento a tener numero de treynta religiosos. Supo esto despues la Reyna Doña Isabel, y pesole mucho, dixo que

(17) Cette indication — qui ne figure pas dans Diego de Torres, *Relacion del origen y sucesso de los Xarifes*, Séville, Francisco Pérez, 1586, que Sigüenza cite à un autre endroit (Liv. III, ch. VIII, vol. 8, p. 325) — vient probablement de Marmol, dont la *Descripcion general de Africa* parut à Grenade en 1573 (voir la traduction française du passage dans Léon l'Africain, édit. Schefer, II, Paris, 1897, p. 444). Le chiffre de 800.000 doubles d'or (*cruzados*) est également donné par les chroniqueurs portugais Damião de Gois, que Sigüenza avait lu (cf. Liv. I, ch. XX, vol. 8, p. 96), et Garcia de Resende (cf. David Lopes, *Historia de Arzila durante o dominio português*, Coimbre, 1924-1925, p. 51, et Robert Ricard, *Le Maroc septentrional au XVe siècle d'après les chroniques portugaises*, dans *Hespéris*, XXIII, 1936, § 41 et § 43). C'est par erreur que les éditions modernes de Rui de Pina donnent 80.000 ; dans le manuscrit on trouve bien 800.000 comme dans les autres textes (cf. *Ethnos*, Lisbonne, I, 1935, p. 65, et *Hespéris*, XXIV, 1937, p. 240).

si a ella le pidieran lo que era menester, para hazer el dormitorio, que ella lo diera : porque no se quitara de alli la figura ».

Sur le célèbre couvent hiéronymite d'Espinheiro, dans les environs d'Evora, on se reportera au *Guia de Portugal* publié par la Bibliothèque Nationale de Lisbonne, vol. II, Lisbonne, 1927, p. 80-82. C'est vers 1490 que la statue aurait été vendue, et le prieur aurait été si affligé par les reproches de la reine Isabelle qu'il en serait mort de chagrin. Je reproduis ici la bibliographie donnée par le *Guia de Portugal* : Gabriel Pereira, *Estudos eborenses, O Mosteiro de Nossa Senhora do Espinheiro*, 1884 ; António Francisco Barata, *Breve memoria historica do mosteiro de Nossa Senhora do Espinheiro*, 1900 ; Anselmo Braamcamp Freire, *As sepulturas do Espinheiro*, 1901. La reine Isabelle dont il est question dans cet épisode est la fille des Rois Catholiques, qui épousa en 1490 le prince héritier de Portugal D. Afonso, fils de Jean II ; le jeune ménage logea dans l'hôtellerie du couvent d'Espinheiro le soir des noces, avant l'entrée solennelle à Evora (Sigüenza, Liv. III, ch. XXVII, vol. 8, p. 400, et *Guia de Portugal*, II, p. 80). D. Afonso mourut prématurément d'un accident de cheval en 1491 ; sa veuve épousa en secondes noces, en octobre 1497, le roi Emmanuel Ier de Portugal ; de là le titre de reine qui lui est donné. Elle mourut en couches le 24 août 1498 (Fortunato de Almeida, *História de Portugal*, II, Coimbre. 1923-1924, p. 161 et p. 296).

Sigüenza semble bien connaître l'histoire du Portugal, mais il faut noter qu'au ch. VII du Liv. II de la troisième partie (édit. J. Catalina García, vol. 12, p. 205), il présente très inexactement les conquêtes portugaises au Maroc. Voici le texte : « Viosse luego claro el successo aquel mismo año, que fue de 1458. Vencieron los Christianos a los Turcos, matando muchos dellos ; y en el mismo el Rey de Portugal don Alonso el quinto tomó muchas tierras a los Moros en Africa, y entre ellas a Alcaçar, y Arcilla, y a Segria (18) y otros

(18) Je ne suis pas parvenu à déterminer quelle peut être la ville dont le nom est ainsi défiguré. S'agit-il d'une faute de lecture pour *Tanger* ? Faut-il y voir une confusion née du nom d'El-Qsar es-Seghîr (Alcacer-Seguer) ? La chronologie n'est pas moins inexacte, puisque seule la place d'El-Qsar a été prise en 1458 (Arzila en 1471).

pueblos, por donde merecio el aclamacion y apellido de Africano. Murieron infinitos Moros en estas guerras, y en particular sobre Alcaçar, procurando cobrallo. Trahian mucha cantidad del artilleria que se vsaua en aquel tiempo, y lo mas que tirauan eran piedras, porque no vsauan de plomo ni de hierro colado para balas: hizieron poco efeto, y en los encuentros y assaltos se derramó tanta sangre de infieles, que quedaron bien justificadas las luminarias y el fuego que vio fray Pedro de Salamanca en el cielo y en las torres de Guadalupe ».

IV

Pedro Ordonez de Ceballos (1616)

On doit à Pedro Ordóñez de Ceballos, entre autres écrits, l'ouvrage suivant : *Historia y viage del mundo del clérigo agradecido D. Pedro Ordóñez de Zeballos, natural de la insigne ciudad de Jaén, a las cinco partes de la Europa, Africa, Asia, América y Magalánica, con el Itinerario de todo él. Contiene tres libros.* Con licencia. En Madrid, por Juan García Infanzón. Año de 1691. A costa de Joseph Vascones, Mercader de libros ; 432 págs. en 8° mayor. Mais la première édition est de Madrid, 1616, chez L. Sánchez. Ordóñez de Ceballos est en effet né à Jaén vers le milieu du XVIe siècle. Ses aventures ont été portées au théâtre par le Mercédaire Fr. Alonso Remón, en 1629. Il est difficile de faire dans son récit le départ entre ce qui est vrai et ce qui est imaginaire. Tels sont les principaux renseignements que nous donne Serrano y Sanz dans l'introduction de ses *Autobiografías y memorias*, p. XCII-XCIV.

Le texte de l'*Historia y viage del mundo* se trouve aux p. 271-460 du même recueil. Au ch. VII du Liv. I, p. 286 a-287 a, on y lit ce qui suit : « Don Juan de Cardona se fue con las seis galeras hacia el Condado (19), mandando a la nuestra y a otra llegasen a Ceuta y a otros puertos a cosas

(19) Il s'agit probablement du comté de Niebla en Andalousie. D. Juan de Cardona est un célèbre marin espagnol qui avait commandé l'avant-garde de la flotte de la Sainte-Ligue à la bataille de Lépante en 1571 ; il mourut fort âgé en 1609, mais les événements racontés ici sont bien antérieurs à cette date (cf. Pérez Pastor, *La imprenta en Medina del Campo*, p. 173, et *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Angleterre, II, Paris, 1925, p. 218-219).

que debían de convenir, y asi llegamos por intercesión del capitán, y nos dio licencia el general portugués para entrar en la tierra adentro con el fraile que iba a rescatar captivos, como que a buscar compañeros ; y asi llegadas las turbas o cafilas que vienen de los moros a Ceuta, salimos con ellos hasta Tetuán, y de allí a Marruecos, y nos holgamos de ver aquella ciudad, que cierto es famosísima y tiene una torre que es lo propio que la de Sevilla ; sólo difieren el remate, y asi se dice que el que las hizo fueron tres las que fabricó, y que en el mundo no hay otras como ellas, que son las de Sevilla, Marruecos y la de Tripuli de Suria (20). De allí fuimos (en demanda de un Benalcázar, que había captivado con estos caballeros) a la ciudad de Fez, que fuera de Marruecos es la mejor de Berbería.

Lo que tengo que decir deste viaje es haber visto todo lo que hay que ver en aquel reino, y tanta diversidad de gente, turcos, genízaros, moros, judíos, alárabes y renegados, que todos son tan diferentes como si lo fueran en leyes. Los turcos son valerosos celadores de su ley, pero de perversas costumbres, porque son soberbios, ambiciosos, jactanciosos, envidiosos, avarientos, comedores, y sobre todo muy malos en el pecado nefando. Los genízaros tienen lo propio, sólo les falta el ser viciosos en este pecado ; digo esto en general, porque en particular algunos hay que son tales como sus compañeros. Los moros son más humildes, más enemigos de cristianos, y en ninguna manera son manchados en el pecado contra naturaleza ; no son muy celadores de su secta, y son menos valientes. Los alárabes, que allá les dicen árabes, tienen dos contrariedades grandísimas, porque tienen muchas buenas propiedades de apacibilidad, aunque tienen mucho malo en otras costumbres ; sólo en una cosa en particular se señalan, que es en aborrecer el vicio ya dicho, y asi lo castigan con rigor y de ninguna manera celan su secta ; son dadivosos, compasivos por una parte y por otra son rigurosísimos, angostos de corazón y apretados ; son amigos de cristianos, de donde se precian descender, porque dicen que los de Arabia Feliz, de donde ellos descienden, proceden de cristianos. Los

(20) Il y a ici une erreur manifeste, dont l'origine me reste inconnue. La troisième tour ne peut être que la Tour Hassan de Rabat.

renegados son gente por extremo mala, porque ni creen en Cristo ni en Mahoma ; en lo público son moros y en lo secreto demonios ; son blasfemos, jugadores, ladrones, inconstantes, amigos de mujeres, y fuera del pecado nefando no hay vicio que no tengan, en fin, como gente traidora a su Dios. Los judíos son hipócritas, ceremonieros, cobardes, logreros y se precian de engañar, y certifico haberme dicho uno que estaba en Orán, y muy rico, y tenía un hijo cristiano y capitán de infantería española, que el día que no engañaba a alguno no comía con gusto.

Rescatamos todos los demás del navío perdido de las Indias, que por todos fueron treinta y seis, que solos cuatro faltaron, que los debían haber pasado a Constantinópoli o a otra parte, y asi volvimos hasta Ceuta con mil acaecimientos [agradecimientos ?] de aquel caballero que rescatamos en Fez, y una hija de su amo que se vino tras dél.

La tierra de Africa es buena y fértil, no muy poblada de ciudades y villas, que es donde habitan los moros. Los demás campos lo son mucho de los árabes, que los continúan porque no viven en poblados ; hay trigo, cebada y panizo, que es la semilla de que por tiempo del año usan para comida, y asi no hay falta, que si comieran todo el año pan de trigo, según la gente que hay, faltara sin duda, porque como cada uno tiene las mujeres que puede sustentar, engendran mucho y tienen infinitos hijos. Hay infinidad de langosta. Sea Dios servido de traer esta tierra a su conocimiento verdadero, que para España le valdría mucho ».

Plus loin (ch. IX, p. 288), Ordóñez de Ceballos raconte qu'il fut chargé de recruter des soldats en Andalousie et en Algarve pour l'expédition du roi Sébastien de Portugal contre le Maroc, ce qui nous fournit une indication chronologique précise. Il a des difficultés avec des pirates d'Alger, et il mentionne un gentilhomme de Cordoue, D. Alonso de Aguilar, qui passait en Afrique (p. 288 a) ([21]). Entre Málaga et Denia il

(21) Ce personnage est bien connu : il commandait les contingents espagnols à la bataille d'El-Qsar, où il fut tué. Cf. *Sources inédites*, première série, France, I, Paris, 1905, p. 435, 487, 545, 551, 585, 602, 611, 641 et 652, et Angleterre, I, Paris, 1918, p. 562, Fortunato de Almeida, *Historia de Portugal*, II, p. 421 et p. 434 note, et Queiroz Velloso, dans Damião Peres, *Historia de Portugal*, V, Barcelos, 1933, p. 113, 139, 150 et 159, et *D. Sebastião* 1554-1578, Lisbonne, 1935, p. 276, 338, 363 et 388.

est pris par des pirates barbaresques. Délivré, il se rend à Cadix, où se trouve alors le roi Sébastien ; les Portugais libèrent dans cette ville plus de trois mille soldats espagnols dont ils assurent n'avoir pas besoin, tant la victoire leur paraît certaine (p. 288 b).

Précédemment, au ch. IV (p. 280 a - 282 a), Ordóñez de Ceballos avait raconté un voyage antérieur, qui l'avait amené à voir « las ruinas del fuerte y torre del Estaño y de la Goleta » (p. 280 b) ([22]). Il s'était ensuite rendu à Tunis, où il avait racheté des captifs (p. 280 b - 281 a).

V

Le P. José Tamayo (1641-1643)

Serrano y Sanz étudie le P. Tamayo aux p. CXLIX-CL de son introduction, mais il ne reproduit de lui aucun texte. Le jésuite José Tamayo Velarde (1607-1685) fut pris par des pirates barbaresques en 1641, près des Baléares, alors qu'il se rendait de Valence en Italie. L'*arraez* du bateau corsaire s'appelait *Audrahaman Benhobissa*, et il emmena le captif à Alger, que gouvernait alors *Mahamet Chileni*. Puis le P. Tamayo fut envoyé à Tétouan, où les esclaves étaient plus mal traités qu'à Alger ; il y fut confié à la garde d'un Morisque appelé *Maese Juan* ou *Abrahan Cardud*. C'est dans la *mazmorra* de Tétouan que le P. Tamayo écrivit son *Job paciente en ambas fortunas*, qui parut à Grenade en 1643. Puis, grâce à la caution déposée par un riche marchand portugais de

(22) Ce passage, dans sa brièveté mélancolique, fait écho à *La Galatea* de Cervantes (1585), dans laquelle on lit au cinquième Livre : « ...pasamos tan cerca de Berberia, que los recién derribados muros de La Goleta se descubrian... ». Cervantes a lui-même parlé, au ch. XXXIX de la première partie du *Quijote* (épisode du *Cautivo*), de La Goulette et de la *torre del Estaño* (le mot signifie ici *étang, lagune*, et non *étain*) : « Rindiose a partido un pequeño fuerte o torre, que estaba en mitad del estaño, a cargo de D. Juan Zanoguera, caballero valenciano y famoso soldado ». Ce fort était bâti sur l'îlot de Chikli ou île Saint-Jacques (cf. Louis Poinssot et Raymond Lantier, *L'Inscription espagnole de La Goulette*, dans *Mémorial Henri Basset*, II, Paris, 1928, p. 191 et p. 195, et *Les gouverneurs de La Goulette durant l'occupation espagnole*, dans *Revue Tunisienne*, 1930, p. 230, et pl. III et VI). Les Espagnols ayant perdu La Goulette en 1574, le voyage d'Ordonez de Ceballos doit se placer entre 1574 et 1578.

Ceuta, Antonio Tabares (Tavares), il fut autorisé à vivre en dehors de la *mazmorra*. Il échappa à l'épidémie qui désola ensuite Tétouan et qui aurait fait douze mille victimes. Il fut racheté quand le gouverneur de Tétouan se rendit à Ceuta pour ratifier un traité de paix avec le comte de Torres Vedras. De Ceuta il gagna Gibraltar, puis Séville, où il arriva le 31 juillet 1643. Il avait été près de deux ans captif (23).

Outre son *Job paciente*, le P. Tamayo a laissé deux ouvrages : *Memorias del captiverio del P. Joseph Tamayo de la Compañía de Jesús*, et *Compendiosa relación de las costumbres, ritos y gobierno de Berbería*. Ce sont deux mss. in-4°, le premier de 40 feuilles, le second de 94. Tous deux sont conservés à la Bibliothèque de l'Université de Salamanque. Le second seul a été publié, en 1897, dans *El Mensajero del Sagrado Corazón*. Il va sans dire qu'il m'a été impossible de voir cette édition.

ROBERT RICARD.

Alger, février 1945.

(23) J'ai dû corriger, de manière toute conjecturale d'ailleurs, la chronologie de Serrano y Sanz, qui est contradictoire, et manifestement inexacte, peut-être par suite de simples fautes d'impression. Il place en effet la prise du P. Tamayo en *1644*, la publication du *Job* en 1643, et l'arrivée à Séville le 31 juillet *1683*. Après quoi il précise que le Jésuite fut prisonnier près de deux ans. En prenant pour base cette dernière indication, j'ai rectifié de mon mieux les incohérences de cette chronologie évidemment inadmissible. M. Benito Sanchez Alonso, dans la brève notice qu'il consacre au P. Tamayo (*Historia de la historiografía española*, II, p. 352), suit Serrano y Sanz et place la prise du religieux en 1644.

LE MYTHE DE PSYCHÉ

DANS LE FOLKLORE NORD-AFRICAIN

Depuis déjà des siècles et presque des millénaires, l'imagination se plaît à évoquer l'image d'une belle jeune femme en toilette nocturne, un flambeau à la main et qui se penche sur le corps parfait et nu d'un adolescent endormi, comme anxieuse d'y lire les plus profonds arcanes du destin. On sait que le flambeau vient d'être allumé, on sait que le beau corps gisant comme un mort va se réveiller et s'envoler comme un esprit. Le tableau représente une minute décisive, l'instant fatal où penche la Balance, où l'âme se rencontre elle-même.

Ce tableau qui inspira tant d'artistes, qui fut peut-être commenté par les hiérophantes, dont on trouve les échos chez les plus grands philosophes, est répété de nos jours aux enfants des campagnes et des villes d'Afrique du Nord par les aïeules à la longue mémoire, ou par des hommes illettrés, le soir, à la lueur rouge du foyer des cafés maures.

Apulée le Numide en a transcrit la première version littéraire connue, à la fin du IIe siècle de notre ère.

Tout le monde connaît l'histoire de « vieille femme » qu'il reproduit à partir du livre IV des *Métamorphoses de l'Ane d'Or*, un roman à la fois picaresque et mystique, qui se termine par l'évocation et l'apologie des mystères d'Isis : la déesse Vénus est jalouse d'une très belle jeune fille, Psyché, qui a deux sœurs. A la suite d'un oracle, cette jeune fille est exposée sur un roc pour être prise en mariage par un serpent (*vipereum malum*). Le zéphyr la conduit dans un palais, où, servie par des serviteurs invisibles, elle est la femme chérie d'un époux mystérieux qui ne vient que la nuit et dont elle ne voit jamais et ne doit jamais voir le visage. Elle mettra au monde un dieu si elle est fidèle à cette prescription, un simple mortel si elle désobéit. Elle arrache à son époux la

permission de revoir ses sœurs qui lui suggèrent que cet époux est un énorme serpent (*immanem colubrem*) qui finira par la dévorer. Elles lui remettent un poignard et lui conseillent de garder une lampe allumée derrière un rideau afin de voir enfin le monstre pendant son sommeil. Psyché les écoute, découvre ainsi qu'elle est mariée à l'Amour même, se penche pour baiser le beau corps ailé ; une goutte d'huile chaude tombe sur l'épaule droite d'Eros-Cupidon qui se réveille et s'envole. Restée seule, Psyché part à la recherche de son époux divin. Ses deux sœurs essayent successivement de la remplacer et d'atteindre le château magique, mais se cassent les reins. Tout va mal dans l'univers depuis que l'Amour gît malade dans le lit de sa mère Vénus. Celle-ci fait torturer Psyché par l'Inquiétude et la Tristesse, puis la soumet aux épreuves de tâches en apparence impossibles : 1° trier des graines mêlées de blé, d'orge, de millet, de pavot, des pois, des lentilles et des fèves, ce que Psyché exécute avec l'aide des fourmis ; 2° apporter la laine des moutons à la toison d'or ; 3° apporter l'eau des fleuves infernaux gardés par des dragons ; 4° aller chercher aux enfers dans une boîte un peu de la beauté de Proserpine (Psyché, après avoir suivi l'itinéraire d'outre-tombe selon toutes les recommandations rituelles, commet la faute d'ouvrir la boîte d'où s'échappe une vapeur qui l'endort ; mais Eros la réveille en la piquant d'une de ses flèches). Finalement Jupiter consent au mariage de l'Ame et de l'Amour et permet à Mercure de faire boire à la jeune femme l'ambroisie qui confère l'immortalité.

Il n'est pour ainsi dire pas un des traits de ce sec résumé qui ne suggère un sens initiatique et rituel. Il n'en est pas un non plus que nous ne puissions retrouver dans le folklore universel, nord-africain en particulier. Le thème général du roman d'Apulée qui encadre ce « conte de bonne femme » est également initiatique et folklorique : il s'agit d'un homme transformé en âne par une opération magique maladroite (apprenti sorcier), qui perd sa peau d'âne en mangeant les roses du prêtre d'Isis, est régénéré par l'initiation aux mystères et reçoit comme prêtre d'Isis la promesse de l'immortalité.

Apulée, de Madaure (où Saint Augustin fit ses premières

études), aujourd'hui Mdaourouch, dans la commune mixte de Sédrata, arrondissement de Constantine, sur la ligne de Souk-Ahras à Tébessa, était, on le sait, de ces païens du IIe siècle qui cherchaient dans les religions de mystères et même les prestiges de la magie, avec un mélange de curiosité intellectuelle, de dilettantisme et d'aspirations mystiques, une compensation aux sécheresses du culte romain officiel. Philosophe platonicien à Athènes, avocat à Rome, accusé d'avoir utilisé la magie pour faire un riche mariage, auteur d'un livre sur Platon, d'un livre sur *le dieu de Socrate*, il est surtout célèbre par *l'Ane d'Or* dont nous venons de parler et qui se termine par la plus lyrique et fervente apologie des initiations isiaques. Il déclare d'ailleurs, dans son *Apologie*, avoir reçu la plupart des initiations existant en Grèce.

Il n'a pas inventé le conte de Psyché, mais a pu le trouver dans la tradition orale populaire africaine ; s'il lui a fait une telle place de choix au cœur de son ouvrage, c'est qu'il lui trouvait consciemment ou inconsciemment des résonances mystiques qui accordaient ce conte de vieille femme à ses préoccupations spirituelles les plus essentielles. La comparaison des diverses variantes du thème dans les différents pays ne laissera au reste, pensons-nous, aucun doute sur le sens général de ce récit qui présente un des exemples les plus parfaits des rapports du conte avec le mythe.

Qu'Apulée ait puisé le sujet dans le folklore est plus que vraisemblable (à moins qu'il l'ait trouvé dans un texte écrit (1) qui aurait lui-même emprunté au folklore).

Non seulement les traits divers de son récit se retrouvent réunis ou épars dans de nombreux contes populaires d'Afrique du Nord, des Indes, de Turquie, de Grèce, de Roumanie, de Pologne, de Lithuanie, d'Allemagne, de Danemark, de Norvège, d'Islande, d'Ecosse, de Normandie, de Bretagne, du Poitou, de Lorraine, du pays basque, du Portugal, de Catalogne et d'Italie (ce qui constitue, entre autres, un circuit

(1) G. Huet (*Les contes populaires*, 1923, p. 94 ; *Notes d'histoires littéraires*, II, 1917), pense que l'origine est peut-être grecque. Le compilateur du VIe siècle, Fulgentius Planciades, cite un écrivain grec qui pourrait être une source d'Apulée. Celui-ci emploie pour son *Ane d'Or* l'expression *fabula græcanica* et se réfère au genre milésien (livre I, ch. I).

complet du bassin méditerranéen) et aussi du Brésil et du Chili (mais alors le thème doit être venu d'Europe), — mais certains de ces traits du thème général (comme par exemple l'allusion au serpent ailé qui doit épouser l'héroïne, au *vipereum malum*, au *coluber*, souvenir de l'époux-serpent de certain conte) — ne se retrouvent plus chez Apulée qu'à l'état résiduel, preuve d'une dépendance à l'égard de ce folklore antérieur à lui.

Parallèlement, il est inutile et invraisemblable de supposer que les contes populaires recueillis de nos jours en Afrique et dans tous ces autres pays dépendent en quoi que ce soit dans leur ensemble du récit d'Apulée qui n'est qu'une variante entre des dizaines d'autres.

Au surplus, *l'Ane d'Or* est pratiquement inconnu des Arabes contemporains, comme il était inconnu de la plus grande partie de notre moyen âge européen (2).

L'indépendance du folklore africain à l'égard du texte d'Apulée se voit encore à ce que la plupart des variantes recueillies se ressemblent plus entre elles, se rapprochent plus d'autres contes, européens par exemple, que du récit de *l'Ane d'Or* lui-même.

En un mot le cas du thème de Psyché et de ses variantes est un cas remarquable de « tradition » où l'on trouve conjugués de la façon la plus suggestive les divers aspects folklorique, ethnographique, initiatique, métaphysique et mystique.

⁂

I. — Les variantes arabes et berbères sont nombreuses en Afrique du Nord, où elles peuvent se répartir entre trois principaux groupes (auxquels il conviendrait d'ajouter celui

(2) C'est ce que répondit Gédéon Huet (*Le Moyen Age*, 1909, p. 23-28 ; *Notes d'histoire littéraire*, II, 1917) à ceux qui voulaient voir des imitations directes d'Apulée dans certains romans, tels que *Partenopeu, Flore et Blanchefleur, Aucassin et Nicolette, Huon de Bordeaux, Le Chevalier au Cygne, Cligès, Berte.* Les manuscrits actuellement connus de l'*Ane d'Or* dérivent d'un ms. de la Laurentienne de Florence dont il se fit au XIIIe siècle, en Italie seulement, plusieurs copies. Le plus ancien ms. français est du XVe. Le premier écrivain européen qui connaisse Apulée est Vincent de Beauvais, XIIIe siècle ; mais il ignore Psyché. Le premier auteur qui connaisse et utilise accessoirement l'*Ane d'Or* est Boccace, *Décaméron*, V, 10 et VII, 2.

du thème renversé, à forme masculine, que nous étudierons plus loin), que nous appellerons : *Caftan d'amour, Et Taj Ahmed ben Amar*, le *Collier volé*.

Dans *Caftan d'amour tacheté de passion* (3), nous voyons un père partir en voyage et demander à ses filles quels cadeaux elles désirent qu'il leur rapporte. La plus jeune demande *Qaftan al houbb lamnaqat belahoua*. Le voyageur trouve dans un palais sous-marin un roi des génies qui lui remet pour sa fille un morceau de santal. Quand elle a brûlé celui-ci, elle est emmenée au palais de Caftan d'Amour, où elle est servie par un petit nègre qui l'endort chaque soir avec un soporifique. L'époux mystérieux arrive chaque nuit par un tuyau de verre et repart avant l'aube. Il permet un jour que sa femme aille voir ses parents. Les sœurs jalouses lui conseillent de recracher le soporifique, de faire semblant de dormir et d'allumer, le moment venu, une bougie. L'héroïne voit ainsi le beau jeune homme endormi qui a un caftan muni d'une serrure. Elle ouvre la serrure, voit un escalier qui la conduit dans un palais souterrain plein de richesses. En remontant elle laisse tomber une goutte de cire sur le visage du génie qui se réveille, la réprimande mais lui pardonne. Une seconde visite à la famille, accomplie malgré la répugnance du mari, amène la catastrophe. Les sœurs lui persuadent de demander son nom à son mari. Celui-ci la maudit et la précipite dans un affreux désert. Habillée en *taleb*, et sous le nom de Si Ali, elle devient le favori d'un sultan dont la fille tombe amoureuse d'elle et malade. Pour la guérir, on persuade au Sultan qu'il faut couper un doigt, puis une oreille, puis la tête de Si Ali. Au moment où l'on va le décapiter près d'une source, Si Ali disparaît : c'est Caftan d'Amour qui a emporté au fond des eaux et qui ramène dans leur palais son épouse pardonnée après ses longues épreuves.

Dans un autre conte que j'ai également recueilli à Fès, *Perle dans sa Branche* (4) nous trouvons l'introduction des cadeaux demandés au père qui part en voyage, puis le thème longuement traité de la jeune fille intelligente qui vient à

(3) *Contes Fasis* recueillis par M. El Fasi et E. Dermenghem, 1926, p. 225.

(4) *Nouveaux Contes Fasis*, 1928, p. 7.

bout des quarante voleurs, puis notre thème. L'héroïne devient l'épouse de Perle dans sa branche, qui vient la nuit par un tuyau de verre, quand elle est endormie par un soporifique. Une sœur jalouse s'introduit dans la maison, casse le tuyau de verre aux éclats desquels se blesse gravement le génie quand il arrive ce soir-là. Perle ordonne au serviteur nègre de tuer sa jeune épouse, mais un coq se jette de lui-même sous le couteau du nègre et ressuscite. Le nègre rapporte la chemise rouge de sang et laisse aller la femme. Elle s'habille en homme teigneux, voyage longtemps, apprend par des oiseaux-fées une recette pour guérir Perle, qui se réconcilie avec elle et lui interdit de revoir ses sœurs.

Dans *Et Tahar Faraji ou le Cheval d'Or* (5), une princesse est emportée, par le Cheval d'Or qui l'a épousée, dans un château où elle vit avec une servante noire, qui l'endort chaque soir avec un soporifique. Et Tahar Faraji vient voir son épouse la nuit sous forme humaine et passe le jour comme cheval dans les écuries du Sultan. Il lui permet d'aller voir ses parents mais à la condition de ne pas répondre aux questions. Sur le conseil de sa mère, la jeune femme rejette le soporifique, fait semblant de dormir et allume une lampe. Sur la poitrine de son mari endormi, elle voit une montre qu'elle ouvre ; elle descend alors un escalier qui la conduit à un palais souterrain qui, disent les serviteurs qu'elle y rencontre, appartient à « Lalla Aïcha, la fille du Sultan, qui, de sa propre main, a détruit son bonheur ». Quand elle remonte, sa robe se prend dans le boîtier de la montre, Et Tahar Faraji se réveille et disparaît, tandis que le château n'est plus que poussière. La jeune femme part à la recherche de son époux, passe devant des montagnes de différentes couleurs selon celle des habits qu'Et Tahar Faraji portait en passant devant elles. La dernière est blanche et elle y retrouve son mari, qui lui pardonne à la condition qu'elle renonce à aller chez ses parents.

Au Maroc encore, nous trouvons, à Marrakech, tout d'abord une très intéressante version, *Moulay Hammam* (6),

(5) *Ibid.*, p. 116.
(6) *Contes et légendes populaires du Maroc*, recueillis à Marrakech et traduits par la Doctoresse Legey, 1926, p. 104.

qui commence elle aussi par le trait du voyage du père et des cadeaux et se termine comme Psyché par celui des épreuves imposées par la belle-mère. L'héroïne épouse une colombe, qui devient jeune homme la nuit. Une sœur jalouse casse une vitre, aux éclats desquels se blesse la colombe, qui s'enfuit. Déguisée en homme, la jeune femme guérit son mari, qui soupçonne la vérité et lui fait subir diverses épreuves pour se rendre compte s'il a affaire à un homme ou à une femme. Ils se réconcilient et rentrent chez eux, mais la belle-mère ogresse impose à l'héroïne des tâches impossibles, parmi lesquelles trier des graines mélangées (elle est aidée par les oiseaux), tenir une lampe allumée toute une nuit (la mèche terminée, elle y met ses cheveux et pleure ; une larme réveille Moulay Hammam) ; aller chercher un tamis chez une autre ogresse qui la mangera (comme Psyché doit aller chercher une boîte chez Proserpine) ; elle échappe grâce à des objets et à des animaux auxquels elle a rendu service ; de nouveau, elle doit tenir une lampe allumée pendant toute la nuit du henné qui précédera le mariage de Moulay Hammam avec une autre femme ; une larme réveille l'époux qui l'emporte loin de la terrible belle-mère.

De même, dans le *Cheval Persan* (7), la fille d'un roi épouse un cheval qui devient un jeune homme la nuit, après avoir retiré sa peau de cheval (nous retrouverons ce trait). Sur le conseil de sa mère, elle essaye de faire brûler la peau. Le génie s'en aperçoit et fuit. La jeune femme part à sa recherche. Sa belle-mère ogresse lui impose de tapisser une chambre de plumes. Les oiseaux appelés par l'époux lui donnent les leurs. L'ogresse lui met une lampe dans la main : quand la mèche aura fini de brûler, elle mangera sa bru. Alors le Cheval Persan met les cheveux d'une ghoula dans la lampe, toutes les ogresses brûlent, et il ramène son épouse dans leur première demeure.

Dans *Moulay Mohammed el Anhach* (8), un roi a un fils serpent, qui épouse la fille d'un vizir, vient la nuit, retire sa peau de serpent et devient un beau jeune homme. Sur le conseil d'une sœur, l'épouse brûle la peau ; l'époux s'en va ; en

(7) *Ibid.*, p. 94.
(8) *Ibid.*, p. 24.

mendiante elle voyage à sa recherche. Le conte évolue alors vers le deuxième groupe (Et-Taj Ahmed) et le thème de la fiancée substituée. Pour retrouver l'époux enchanté, il faut venir à bout de diverses épreuves et finalement encenser une colonne pendant sept jours sans dormir. Une vagabonde *hartaniya* se substitue perfidement à elle et épouse El Anhach quand il sort de la colonne ; mais l'héroïne les retrouve et se fait reconnaître.

De même, dans *Mgr Petite Tête* (9), une princesse épouse une tête saignante enfantée par une femme jusqu'alors stérile, et est endormie chaque soir par un soporifique ; elle découvre le secret, brûle la peau de la Tête. L'époux s'enfuit, mais laisse des recommandations pour le retrouver : après avoir usé quarante paires de chaussures, elle devra garder quarante jours sans dormir une barre de fer où se trouve l'époux. Elle s'endort le trente-cinquième jour ; une négresse prend sa place et emmène Mgr Petite Tête. L'héroïne arrive en mendiante et se fait rendre justice.

A Alger, M. Saadeddin Bencheneb (10) a recueilli deux récits de ce type. Le premier, *La Petite Lampe Baneban et le Prince à la Peau de Serpent*, assez élémentaire, contient les traits du roi qui marie son fils-serpent, des sœurs jalouses, de la vision nocturne de l'époux et du déchirement de la peau ; mais cette violation du tabou délivre l'enchantement et met fin à l'histoire. Le second, *Djebel Lakhdar*, commence, sans raison apparente, par le trait atroce d'une fille qui tue sa mère pour faire épouser sa maîtresse de broderies à son père. Celui-ci part en voyage, rapporte parmi les cadeaux un vase d'or et un vase d'argent où vient se baigner l'Oiseau Vert. La marâtre les remplit de verre pilé qui blesse l'Oiseau. L'héroïne déguisée en médecin part à la recherche de son époux, le retrouve sous sa forme humaine et le guérit.

Frobenius (11) a trouvé en Kabylie une très riche variante, *Le fils de la teriel*, dont les traits variés établissent bien la liaison avec les autres folklores. Le père a rapporté de voyage un pigeon mystérieux. Un chameau vient chercher la jeune

(9) *Ibid.*, p. 86.

(10) *Contes d'Alger* (inédit).

(11) *Volksmaerchen der Kabylen*, t. I, 1921, n° 33, p. 281.

fille et l'emmène dans une demeure où elle reçoit un époux la nuit, toute lumière éteinte. Les sœurs jalouses la persuadent d'allumer une lampe. Elle voit un beau jeune homme tout couvert d'anges minuscules qui lui tissent un vêtement. Il se réveille et part. Elle le retrouve dans la maison de sa mère à lui qui est une ogresse. Il la cache dans un palmier près d'une source. L'ogresse voit son reflet dans l'eau, consent à jurer de ne pas la manger, mais lui impose des tâches impossibles qu'elle remplit avec l'aide de son époux : nettoyer la cour sans laisser un grain de poussière, prendre une plume à chaque oiseau, les leur rendre, séparer de l'eau et du lait mélangés. Finalement l'époux tue sa mère et toutes les ogresses. Ils rentrent chez eux et elle peut désormais le voir aussi le jour.

Le second groupe, que nous avons déjà eu l'occasion d'effleurer, est celui des contes du type d'*Et-Taj Ahmed ben Amar*, que les folkloristes étiquettent en général *la Fiancée substituée* : un être mystérieux victime d'un enchantement qui le condamne à passer une partie de l'année dans le monde souterrain (comme Adonis et comme Perséphone après les recherches et les plaintes d'Aphrodite et de Déméter et les arbitrages de Zeus), le monde sous-marin, ou le monde du sommeil, se laisse entrevoir, disparaît ; la femme le recherche, subit épreuve sur épreuve pour le délivrer, est trahie par une personne vile qui se fait épouser à sa place, finit par se faire reconnaître.

Le folklore de Fès nous en fournit un bel exemplaire : *Et-Taj Ahmed ben Amar* (12). Le mystérieux jeune homme suggère à la princesse divers vœux qu'elle fait réaliser par le sultan, puis disparaît. Le père, voyant sa fille malade d'amour, veut la faire tuer ; le serviteur l'épargne ; elle part en mendiante, retrouve le jeune homme. Celui-ci doit passer dans le ventre d'un poisson la plus grande partie de l'année. Pour le désensorceler, il faut lui retirer une bouchée de la bouche, lui arracher sept poils de barbe, le suivre, tout cela sans qu'il s'en aperçoive, l'attendre au bord de la mer un mois sans dormir. La princesse effectue ces épreuves, mais s'endort un

(12) *Contes Fasis*, rec. par M. El Fasi et E. Dermenghem, 1926, p. 48.

peu trop tôt, est remplacée par une paysanne qui se fait épouser par Et-Taj Ahmed, repart de nouveau sur les routes en mendiante jusqu'à ce qu'elle arrive à la maison des mariés, y entre comme négresse esclave et se fasse reconnaître en racontant son histoire aux enfants.

Dans une variante recueillie par J. Desparmet à Blida, *El Hadj Amar* (13), le jeune homme ensorcelé dort et veille alternativement un an.

Le troisième groupe auquel nous avons fait allusion est généralement plus romanesque et plus humanisé, mais le thème central est encore la recherche de l'époux perdu. C'est l'histoire fameuse de Kamarelzaman des *1001 Nuits* dont j'ai retrouvé des variantes à Fès (*Sidi Ali Sbani*) et en Kabylie (*Le Collier volé par l'Oiseau*) (14). Après des combinaisons diverses (et souvent l'introduction de la princesse qui ne veut pas se marier), l'héroïne perd son mari parti à la poursuite d'un oiseau qui a volé un collier (où se trouve l'idée de leur amour, dont la perte amène l'oubli, précise une version kabyle) ; elle s'habille en homme, devient favori et même « gendre » d'un sultan, subit diverses épreuves pour déterminer si elle est homme ou femme, et retrouve finalement son mari grâce au collier (variantes chez les Beni Snous, à Rabat, en Kabylie, etc. (15).

⁂

II. — Un coup d'œil sur les variantes et les cycles voisins dans les folklores des autres pays nous précisera l'extension du thème et nous apportera quelques éléments de plus pour la compréhension du sens. Les groupes vont de « la Belle et la Bête » à « l'Oiseau Bleu » en passant par la « Peau d'animal », la « Jeune Fille et la Sorcière », « Riquet à la Houppe », le « Chevalier au Cygne », « Barbe Bleue » même.

(13) Cf. Cosquin, *Les Contes indiens et l'Occident*, 1922, p. 147, qui a longuement étudié le thème de la fiancée substituée.

(14) La première inédite, la seconde parue dans les « Dernières Nouvelles » d'Alger, le 2 décembre 1944.

(15) Destaing, *Etude sur le dialecte berbère des Beni Snous*, 1911, II, p. 120. — G. Marchand, *Contes et légendes du Maroc*, texte en arabe parlé, Rabat, 1924, fasc. I, p. 13. — Frobenius, *op. cit.*, III, n° 43, p. 198. — Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, V, p. 125-130.

Géographiquement, ils se répartissent surtout sur le pourtour de la Méditerranée, tout en existant aux Indes et à Java, en s'étendant jusqu'en Scandinavie et en envoyant des représentants en Amérique latine.

Dans les contes du type *La Belle et la Bête*, l'homme métamorphosé recouvre son premier état quand une femme accepte de l'embrasser ou de l'épouser (16) (nous verrons plus loin le cas où c'est la femme qui est enchantée). Dans un conte cafre, l'héroïne désenchante l'homme-crocodile en le léchant. En Europe le monstre est souvent un serpent (Grèce, Italie, Gascogne, Pays basque), parfois un ours (Tyrol), un porc (Italie). Dans les contes du type du *Crapaud*, une jeune fille épouse cet animal qui lui demande de lui couper la tête et qui redevient beau jeune homme. Dans d'autres cas, le jeune homme enchanté reprend sa forme la nuit : il y a une condition à remplir pour qu'il soit définitivement libéré du maléfice et lié à son épouse : tantôt avoir un enfant, tantôt brûler ou ne pas brûler la peau d'animal, tantôt garder un anneau, conserver un secret, etc... (17). Nous arrivons ainsi par gradation au type de Psyché proprement dit.

Le folklore bantou contient plusieurs contes assez sommaires et plutôt rationalisés du type Belle et Bête : une femme, par exemple, épouse un serpent qu'elle tue ; le récit conserve le souvenir de la visite aux parents et de leur conseil de se réveiller la nuit ; une femme épouse un léopard qui est homme la nuit au rebours des « loups-garous » ; elle le fuit en se faisant avaler par une grenouille qui la revomit devant sa mère ; un mari devient lion et avale sa femme le jour où elle a peur (18).

Aux Indes nous trouvons des contes qui correspondent à nos récits nord-africains. Dans *Tulisa et le roi des Serpents* (Bénarès), la femme ne voit son mari que la nuit, lui demande

(16) Dans un récit kabyle de la région de Bougie, que me communique M. Rahmani Slimane, un serpent épouse et tue deux sœurs qui *ont peur* de lui, mais se transforme en jeune homme quand la troisième l'accueille gentiment.

(17) Saintyves, *Les Contes de Perrault et les récits parallèles*, 1923, p. 408 et suiv.

(18) E. Jacottot, *Etude sur les langues du Haut Zambèze*, 2e partie, 1899, p. 79 ; 3e partie, 1901, p. 67, 69, 71, 85. — Junod, *Les Ba-Ronga*, 1898, p. 283.

son nom sur le conseil perfide de la belle-mère, le perd, le retrouve après des voyages et des épreuves, grâce à l'aide d'animaux reconnaissants. Dans un conte bengalais, nous retrouvons même le trait des cadeaux rapportés, et du verre pilé mis, dans le lit cette fois, par les sœurs jalouses, le voyage de la femme déguisée en yoghi et qui guérit son mari (comme dans nos contes de Fès) grâce aux conseils d'oiseaux-fées [19].

En Egypte, une jeune fille épouse un bouc qui est homme la nuit : elle révèle le secret à son père, perd son époux, qu'elle ne retrouve qu'après de longs voyages [20].

La Grèce nous fournit des détails significatifs parents de ceux des contes maghrébins. C'est ainsi que dans des contes de Crète et de l'île de Milo, l'époux mystérieux, qui a été évoqué par la prononciation de son nom, porte un verrou sur la poitrine ou le nombril ; l'épouse indiscrète y voit des laveuses en train de perdre leur linge ; elle les avertit en criant, ce qui réveille le mari [21]. En Serbie, se retrouvent le mariage avec un serpent, homme la nuit, la peau brûlée, la séparation, le voyage, les épreuves et la réconciliation [22]. En Roumanie [23], nous trouvons comme époux un cochon, une chouette, un nain.

En Turquie, nous revoyons l'époux serpent évoqué par son nom, et la serrure sur le nombril qui conduit à un bazar où l'on travaille à la layette du Prince des Serpents. (Ces ouvertures sur le monde souterrain, on l'a déjà remarqué, font la liaison avec le cycle de Riquet à la Houppe où le rôle mystique de l'Amour a tendance à se muer en psychologie « précieuse », mais qui conserve pourtant ses attaches « chtoniennes »). A Constantinople encore, des correspondances de nos contes fasis ou kabyles : l'écurie du Cheval mystérieux devient un jardin de roses, un *goulistan*, (un « paradis » de la connaissance mystique), l'épouse révèle le secret, voyage, retrouve l'époux chez sa mère qui impose des tâches ; ou bien elle

(19) E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, 1886, II, p. 215-230.

(20) Artin-Pacha, *Contes populaires inédits de la Vallée du Nil*, 1895, n° 5.

(21) Cosquin, *Etudes folkloriques*, 1922, p. 539. Cf. aussi H. Pernot, *Mythes astrals...*, 1944, p. 47.

(22) Cosquin, *Les Contes indiens et l'Occident*, 1922, p. 341.

(23) Saintyves, *op. cit.*, p. 408 et 409.

doit user des souliers de fer à la recherche du bonheur perdu [24].

L'Italie nous rapproche encore des versions maghrébines et de Psyché. Le *Roi Cristal* [25], ramené en cadeau par le père, ne doit pas être vu la nuit ; les sœurs jalousent persuadent l'héroïne d'allumer une lumière ; une goutte de chandelle brûlante réveille l'époux qui s'en va, et il faut user des souliers de fer avant de le retrouver. A Rome [26], nous retrouvons le voyage et les cadeaux du père, les sœurs jalouses qui brûlent la maison et une plante de rue en relation télépathique avec l'époux, qui est blessé, puis retrouvé et guéri. En Toscane, la femme du *Roi de Pietraverde* [27] ne doit pas quitter un anneau ; elle le perd, ne retrouve son mari qu'après sept ans d'épreuves : sur le point d'être mise à mort, elle est sauvée par lui.

En Sicile, le *Roi Cheval* [28] combine nos trois thèmes marocains (Caftan, Et-Tahar Faraji, Et-Taj Ahmed ben Amar): une princesse perd son époux, cheval le jour, jeune homme la nuit, pour n'avoir pas gardé le secret ; elle le retrouve en léthargie, remplit deux brocs de larmes, est trahie par une esclave, etc... *Le Roi Chardonneret* [29] évoque les contes grecs. *L'Oiseau Vert* [30] ne veut pas qu'on lui demande son nom. L'Italie présente aussi des formes anciennement littérarisées se rapprochant à la fois du texte d'Apulée et des versions orales d'Afrique du Nord : dans les *Piacevolo Notti* de Straparole [31], XVIe siècle, et le *Pentamerone* de Basile [32], XVIIe siècle.

(24) Kunos, *Turkische Volksmaerchen aus Stambul*, Leyde, 1905, n°s 42 et 12.

(25) Marc Monnier, *Les Contes populaires en Italie*, 1880, p. 44.

(26) Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, II, p. 221.

(27) A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, trad. P. Reynaud, 1874, II, p. 404.

(28) Pitré, *Fiabe... siciliani*, 1875, n° 12.

(29) Gonzenbach, *Sicilianische Maerchen*, Leipzig, 1870, n° 15.

(30) Vaux-Phalipau, *Le cycle de Mélusine*, in L'Ethnographie, 1938.

(31) Trad. J. Louveau et P. de Larivey, 1857, II, I. Imité par Mme d'Aulnoy dans *Le Prince Marcassin*. L'époux enchanté doit épouser trois femmes, tue les deux premières, ôte la nuit sa peau que brûlent les parents de la troisième épouse.

Dans le Languedoc (33), un serpent épouse la plus jeune de trois sœurs et devient jeune homme la nuit. C'est la sœur aînée qui allume une lumière, voit l'époux endormi et brûle la peau. L'épouse retrouve son mari après un voyage de sept ans, usant des sabots de fer et remplissant des bouteilles de larmes. La Bretagne fournit plusieurs variantes de la Belle et la Bête : *la Truie sauvage*, *l'Homme Poulain*, *le Loup gris*, *l'Homme marmite*, *l'Homme crapaud* (34). En Poitou, il ne faut pas regarder dans l'oreille du *Bouc Blanc* (35) : l'épouse désobéissante y ouvre une porte et découvre une chambre où l'on tisse pour elle. En Normandie, dans *le Pays des Margriettes* (36), nous avons un prince à tête de singe qui disparaît la nuit et la bougie allumée par l'épouse. En Lorraine, nous retrouvons notre vieille connaissance du père qui rapporte des cadeaux, un mariage avec un *Loup Blanc* (37), le secret arraché par la sœur ; mais cette fois l'époux au lieu de fuir, meurt. En Allemagne, nous avons un conte hessois de Grimm, des variantes du Crapaud ; en Islande, l'histoire d'un chien noir ; au Chili, celle d'un prince transformé le jour en nègre, qui reçoit une goutte de cire et que son épouse finit par retrouver. Au Danemark, nous avons un prince qui est loup le jour (38). En Norvège, le conte de *l'Ours Blanc* (39) offre un ensemble assez complet : interdiction de voir l'époux, permission réticente d'aller chez les parents avec recommandation de se méfier de la mère, chandelle remise par celle-ci, goutte de suif que la femme, absorbée par l'extraordinaire beauté de l'être endormi, laisse tomber sur le front de ce dernier ..

(32) Edit. de 1891, n° 15. L'épouse brûle la peau de serpent de l'époux qui s'envole sous forme de colombe, est blessé à la vitre... Il y a un verrou non localisé et des femmes qui perdent leur linge comme en Grèce.

(33) Déodat Roché, *Les Cathares et l'Amour spirituel*, Cahiers du Sud, 1942, numéro spécial sur « Le Génie d'Or », p. 126.

(34) F. M. Luzel, *Contes populaires de Basse-Bretagne*, 1887, III, p. 289-363. — Saintyves, *op. cit.*, p. 414.

(35) *Revue des Traditions populaires*, 1888, p. 268.

(36) Saintyves, *op. cit.*, p. 415.

(37) Cosquin, *Les Contes populaires de Lorraine*, 1886, II, p. 215.

(38) Saintyves, *op. cit.*, p. 408-415 ; Vaux-Phalipau, *loc. cit.*

(39) Saintyves, *ibid.*, 415. — Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, II, 215 ; *Les Contes indiens et l'Occident*, p. 344.

Enfin tout le monde connaît la légende du Chevalier au Cygne époux de Béatrice de Bouillon et celle identique de Lohengrin, si répandues au moyen âge. Ces héros repartent sur leur nacelle parce que leur femme a voulu savoir leur nom et leur origine. La séparation est définitive (40).

⁂

III. — Nous en venons maintenant aux contes de la forme inversée, dans lesquels l'être mystérieux épousé est féminin. Ils ont la même atmosphère d'initiation et de mystique, mais ils semblent pour ainsi dire insister sur le côté actif, le côté conquête, comme s'ils représentaient l'aspect effort humain plutôt que l'aspect passif et théocentriste. Tout d'abord, nous trouvons le groupe très nombreux et très largement répandu du mariage avec un *animal*, une fée ou jinnia sous forme animale, ou une femme transformée ou déguisée en animal. Ce groupe se développe en celui des *filles-cygnes* qui présente une conquête, une séparation, une reconquête ; — ou en celui de *Mélusine*, parallèle du groupe à forme masculine du *Chevalier au Cygne*, qui insiste sur une condition, un tabou nuptial, dont la violation amène une séparation généralement définitive. Evitant autant que possible les répétitions et détails trop longs, nous nous bornerons à indiquer ceux de ces contes qui se rapprochent le plus du type de Psyché, et les traits les plus utiles à l'interprétation générale.

La « Belle et la Bête » renversée nous fournit par exemple les légendes du *Bel Inconnu*, roman de Renault de Beaujeu, XIIIe siècle, où une princesse changée en guivre est désensor-

(40) *Le Chevalier au Cygne* et le *Roman de Godefroy de Bouillon*, publiés par C. Hippeau, 1874-1877, 2 vol. — Grimm, *Les veillées allemandes*, II, 366. Il est inutile à notre propos de pousser plus loin l'analyse des types accessoires et des « emboîtements » en forme de « puzzle » avec les cycles voisins. Contentons-nous, avant d'en venir au type retourné, à forme féminine, de noter que les variantes du groupe Et-Taj Ahmed ben Amar, « Le prince en léthargie et la fiancée substituée », se retrouvent hors d'Afrique du Nord, aux Indes, en Egypte, en Arménie, en Grèce, en Albanie, en Turquie, en Russie du Nord, en Italie, en Sicile, en Estremadure, en Normandie et dans l'Angola portugais. — Cosquin, *Les Contes indiens et l'Occident*, 1922, p. 58 et suiv., 100, 109, 133, 143 et suiv. — G. Huet, *Les Contes populaires*, 1923, p. 95. — St. Prato, *Bibliographie de variantes de trois contes*, Bruxelles et Paris, 1893.

celée par un baiser ; celle de la fille du roi de Thulé, dans un *Lancelet* du XIIe siècle, changée en serpente pour avoir — détail intéressant — « manqué aux lois du fin amour », désenchantée par le baiser du meilleur chevalier du monde et qui devient juge des questions d'amour et de courtoisie à la cour du roi Arthur ([41]).

En Bretagne, une femme enchantée reste truie le jour tant qu'elle n'a pas mis au monde des enfants humains ([42]). Une jument blanche redevient femme quand elle a été tuée et que son cœur a été coupé en deux ([43]).

En Tunisie, une femme met au monde une poule qui se transforme la nuit en femme ; le prince l'épouse ; elle est persécutée par l'autre femme ; elle se rend à une fête dans les mêmes conditions que *Cendrillon* ; le prince finit par brûler la peau de poule ; ils se marient ouvertement et normalement ([44]).

Généralement l'épouse est sympathique et bénéfique mais il existe aussi des cas où l'être féminin surnaturel est maléfique; incarne l'aspect destructeur de la *libido* ; est une ogresse qui peut prendre une apparence séduisante mais dont les instincts mauvais se réveillent vite pour tout détruire, dévorer des cadavres, semer les catastrophes. La *Mesaouda* de Blida ([45]) endort chaque soir son mari avec un soporifique, reprend temporairement sa forme de ghoula pour manger plusieurs parentes du roi qui use de ruse pour la faire périr. Parfois, la destruction de la peau d'animal détruit le maléfice, parfois au contraire elle amène la séparation provisoire ou définitive. Parfois les épreuves sont imposées à l'épouse sous sa forme animale ou obscure, par la belle-mère (conte serbe), parfois elles le sont à l'homme par son propre père jaloux de lui (conte maure). Les épouses sont souvent, nous l'avons vu, des serpentes. Il y a aussi des grenouilles (Serbie, Georgie, Arménie, Finlande, Suède, Piémont, Altaï, Annam), des crapauds (Allemagne, Portugal), des poissons (Arménie, Turquie,

(41) Saintyves, *op. cit.*, p. 410-413. Plusieurs contes de Grimm sont sur ce thème.

(42) Luzel, *Contes populaires de Basse-Bretagne*, I, 294.

(43) Sébillot, *Le folklore de France*, t. IV, 1906, p. 140.

(44) Albert Canal, in *Revue Méditerranéenne*, octobre 1931, p. 1837.

(45) Desparmet, *Contes populaires sur les ogres*, 1909, I, 374.

Indochine), des chattes (France, Mme d'Aulnoy, Fès), des chiennes (Mongolie, etc.), des guenons (Inde, Tonkin, Grèce, Portugal), des tortues (Blida, Egypte) ([46]), et enfin des oiseaux surtout des cygnes ([47]) (cycle bien délimité, qui se relie avec celui de Mélusine) ([48]).

Le thème des femmes-cygnes, dont un des exemples les plus connus et complets se trouve dans les *Mille et Une Nuits* ([49]), se rencontre notamment en Chine, en Malaisie, aux Indes, en Iran et dans le Moyen Orient, en Russie, en Scandinavie, au Groenland (il s'agit d'une mouette), en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espagne, en Italie, en Afrique. Peu de contes offrent des échos aussi nets et nombreux des « initiations » magique, ethnographique ou mystique : tentateur rituel, chambre interdite, objets magiques, épouse surnaturelle conquise, perdue, retrouvée, épreuves et métamorphoses. Frobenius en a trouvé en Kabylie deux exemples assez tronqués ([50]). Certeux et Carnoy ([51]) ont rapporté l'histoire du taleb qui a conquis une jinnia en s'emparant de sa peau de colombe pendant qu'elle se baignait ; mais elle retrouve un jour cette « forme » et s'envole, laissant à regret son mari et ses enfants, vers sa véritable patrie. J'en ai recueilli moi-même à Alger une version kabyle, mais qui dérive probablement des *Mille et Une Nuits* : Un jeune homme entre dans un jardin interdit, devient l'ami des jinniât qui l'habitent, pénètre dans une chambre interdite, y voit des femmes qui

(46) Cosquin, *Les Contes indiens et d'Occident*, 1922, notamment p. 281-311.

Le thème est étudié à partir d'un conte recueilli à Blida par Desparmet, du type de « La captive alternativement morte et vivante » (sorte de parallèle féminin à notre Et-Taj Ahmed ben Amar). — Fasi-Dermenghem, *Nouveaux Contes Fasis*, p. 165, « La Petite Chatte », et notes, p. 219-223.

(47) Cosquin, *Les Contes populaires de Lorraine*, II, p. 16 et remarques sur le n° 32 ; *Les Contes indiens et l'Occident*, p. 328. — Dermenghem, *Contes Kabyles*, 1945, notes sur *La Jinnia du Jebel Wâq Wâq*. — Chauvin, *Bibliographie...*, t. VII, p. 29-39. — Certeux et Carnoy, *L'Algérie traditionnelle*, 1884, I, p. 89-92.

(48) Mme de Vaux Phalipau, *Le cycle de Mélusine à travers le monde et son type le plus complet, la Mélusine de Lusignan*, L'Ethnographie, 15 juillet-15 décembre 1938, p. 59-80. — Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*, IV, 1938, p. 651.

(49) Histoire de Hassan al-Bassri, trad. Mardrus, t. X, 1925, p. 7-159.

(50) *Op. cit.*, II, p. 171 et 177.

(51) *L'Algérie Traditionnelle*, 1884, I, p. 87.

se baignent après avoir déposé leurs peaux d'oiseaux, conquiert l'une d'elles en lui confisquant sa peau, l'épouse, l'emmène chez lui ; elle lui donne un enfant ; pendant son absence, elle se fait remettre par sa belle-mère la robe de plumes et s'envole vers le Jebel Wâq Wâq ; le jeune homme part vers cette montagne des génies, reprend sa femme à ses parents, grâce à des objets magiques, s'enfuit avec elle et échappe aux poursuites par des métamorphoses.

Mélusine et ses analogues s'échappent elles aussi, généralement pour toujours, parce qu'une condition, posée au mariage, n'a pas été respectée par l'époux mortel.

L'exemple le plus mythique se trouve aux Indes : l'apsara Urvaçi épouse Purûravas à condition qu'il ne se montre jamais à elle sans ses vêtements royaux ; pour poursuivre des gandharvas voleurs, il sort une nuit de son lit nu et sa femme le voit à la lueur des éclairs ; elle s'en va ; il la revoit un jour se baignant dans un lac avec d'autres femmes-cygnes ; il la supplie de revenir ; « *je suis difficile à saisir comme le vent* », répond-elle ; elle accepte pourtant de le voir une nuit, la dernière de l'année ; il a le droit de faire un souhait ; elle lui conseille de demander de devenir l'un des gandharvas ; ceux-ci acceptent et l'initient aux mystères d'un sacrifice qui le rend immortel ([52]) (comme Psyché).

De même, dans le *Lai de Lanval* ([53]), Marie de France, au XIIe siècle, conte l'histoire d'un chevalier qui doit garder le secret de ses amours avec une fée ; il le laisse entendre pour repousser les avances de la reine ; son amie disparaît, mais revient le sauver au moment où il va être condamné ; tous deux s'en vont vers l'île d'Avallon, séjour des Bienheureux.

Des histoires analogues se retrouvent à Madagascar et en Corse, au Rif et en Provence, en Sicile et au Poitou, en Espagne et en Anjou, en Bohême et en Normandie, en Esthonie et en Bretagne, en Ruthénie, en Petite Russie, en

(52) P. Regnaud, *Comment naissent les mythes*, 1857, p. 157-171. — Saintyves, *op. cit.*, p. 437-439.

(53) *Poètes et romanciers du Moyen Age*, texte établi et annoté par A. Pauphilet, 1939, p. 309.

Pologne, en Grèce, en Albanie, comme en Suisse et en Bourgogne ([54]).

Elles constituent le pendant exact, sous forme féminine, du Chevalier au Cygne et de Lohengrin. La légende poitevine est la plus fameuse : Le roi d'Albanie a épousé la fée Pressine à condition de ne pas la voir au temps de ses couches ; elle met au monde trois filles, dont Mélusine ; poussé par son fils, il entre et la voit dans son bain ; elle s'enfuit avec ses filles ; pour venger leur mère, Mélusine et ses sœurs emprisonnent leur père dans une montagne ; Pressine est irritée de cet excès de zèle ; elle prédit à Mélusine qu'elle sera serpent jusqu'à mi-corps tous les samedis ; elle pourra se marier et aura des enfants célèbres, mais son mari ne devra pas la voir le samedi sous sa forme monstrueuse ; Raimondin, fils du Comte de Forest, trouve Mélusine près d'une source et l'épouse ; il a d'elle dix fils qui deviennent rois de Chypre, d'Arménie, de Bohème, seigneur de Lusignan, etc... ; conseillé par son frère, il observe, par un trou dans une porte, son épouse, un samedi, dans la chambre interdite, et la voit se baigner en forme de sirène. Mélusine doit dès lors recommencer sa pénitence ; serpent ailé, elle s'envole à regrets.

⁂

IV. — L'excursus que nous venons de faire a montré la quasi-universalité du thème dans les mondes sémite et indo-européen et une information plus complète permettrait sans doute de le rencontrer dans un domaine encore plus étendu. Il n'a pas été non plus, pensons-nous, sans faire soupçonner dans ces histoires censées pour enfants, tout un arrière-plan.

Le conte est le pendant folklorique du mythe et tous deux correspondent à des pratiques rituelles et à des liturgies *Vox populi* ou langage des prêtres, ils sont des aspects littérarisés de la « révélation » et de la « tradition ».

(54) Ch. Renel, *Contes de Madagascar*, 1910, I, 26. — Ortoli, *Les Contes populaires de l'île de Corse*, 1883, p. 286. — *Revue des Traditions Populaires*, 1891, p. 692. — R. Busquet, *Légendes, traditions et récits de la Provence d'autrefois*, Marseille, 1932, p. 123. — Biarnay, *Etude sur les dialectes berbères du Rif*, p. 310. — Vaux-Phalipau, *op. cit.* — *Traditions et légendes de la Suisse romande*, 1872, p. 87.

Ce n'est pas par hasard que se trouvent groupés dans les récits que nous venons de résumer, tout un ensemble de traits dont la saveur « initiatique » est indéniable, qu'il s'agisse d'initiation sociale, (rites de passage, classe d'âge...) ou mystique, de leurs symboles saisonniers, astronomiques, voire psychanalytiques. Récapitulons les principaux de ces traits mariage avec un être surnaturel ou un animal, hiérogamie, tabous nuptiaux, secret, êtres doubles, vies doubles, chambre interdite, métamorphoses, luttes magiques, objets magiques, sommeil provoqué, auxiliaires animaux ou surnaturels, épreuves (55), brûlement de la peau, décapitation rédemptrice, doubles maléfiques, descente dans le monde souterrain, descente aux enfers, source de vie, boîte de Pandore, tamis, colonne ou barre de fer, travestissement, bijou télépathique, rôle de la famille humaine, rôle de la belle-mère, meurtre de l'ogresse-mère, avalement par un animal, voyages, puissance merveilleuse du baiser et de l'amour, divinisation finale.

C'est notamment par le trait central du tabou nuptial que les contes de ce cycle apparaissent comme la « littérarisation » de coutumes ethnographiques, d'initiations matrimoniales. Andrew Lang (56) l'avait montré, mais il serait erroné de tout réduire à cet aspect et de prétendre expliquer par lui toute l'affabulation.

Enumérons la liste des « tabous nuptiaux » rencontrés, 1° dans les contes ; 2° dans la réalité :

1° *Dans les contes et légendes :*

Ne pas voir l'époux (ou l'épouse) mystérieux à la lumière (Apulée, Maroc, Kabylie, Turquie, Grèce, Sicile, Italie, France); ne pas le voir sous sa forme réelle (Scandinavie, Chili) ; — ne

(55) Signalons que le trait caractéristique des graines à trier se rencontre, dans des contes de types divers, à Marrakech (Legey, *op. cit.*, p. 19), chez les Zaïan (Loubignac, 341), à Blida (Desparmet, *Contes Maures*, 77), en Kabylie (Mouliéras, II, 249). — Frobenius, III, 72. — H. Basset, 46. — Hanoteau, *Essai de Gram. Kab.*, 282) ; dans les Balkans (Cosquin, *C. indiens*, 429-430) ; chez notre Bonaventure des Périers au XVIe siècle (édit. Nodier, p. 370). Un curieux apologue kabyle recueilli par Choisnet dit qu'il ne faut pas tuer les fourmis parce que ce sont elles qui ont retrouvé l'aiguille de la Vierge Marie perdue dans la paille, *Soc. archéol. Constantine*, 1911, p. 348.

(56) *Custom and myth*, 1910, p. 64-86. — Saintyves, *op. cit.*, p. 417.

pas le voir nu (Inde, Bretagne) ; — ne pas voir sa jambe ou son pied d'oie (Provence, Anjou, Poitou) ; — ne pas voir son épaule nue où se trouve un trou plein d'ossements, le cadavre de leur amour (Corse) ; — ne pas regarder dans l'oreille du mari (Poitou) ; — ne voir la femme que quand elle le voudra (Suisse) ; — ne pas la voir pendant ses couches (Pressine, Poitou) ; — ne pas la voir le samedi (Mélusine), ou le jeudi (Esthonie) ; — ne pas voir comment elle se nourrit (Corse) ; — ne pas voir le visage de l'épouse avant d'être arrivé dans son pays (Riff) ; — ne pas questionner sur son origine et ne pas demander son nom (Chevalier au Cygne, Lohengrin, Sicile, Bénarès, Madagascar) ; — ne pas révéler le secret (Bretagne, Lorraine, Italie, Sicile, Turquie, Serbie, Egypte, Maroc, Madagascar, Marie de France) ; — ne pas parler au mari avant neuf mois (Bulgarie) ; — ne pas prononcer son nom ou ne pas l'appeler par son nom (Suisse, Bantous) ; — ne l'appeler que d'un surnom (Zaïan du Maroc) ; — ne pas prononcer tel ou tel mot (Madagascar) ; — ne pas prononcer devant l'épouse-fée un nom saint (Espagne) ; — ne pas boire telle boisson (Madagascar) ; — ne rien donner de cuit à l'enfant (Zambèze) ; — ne pas donner à boire à l'épouse-grenouille (Inde) ; — ne pas entrer dans une chambre (Angleterre, France, Suisse, Afrique du Nord, *Mille et Une Nuits*) ; — ne s'étonner de rien (Fès) ; — ne pas avoir peur (Kabylie, Bantous) ; — ne pas interroger ni blâmer si l'on voit faire des choses étranges (Perse, Yémen, Turquie); — ne pas perdre un bijou (Italie, Roi de Pietraverde, Afrique du Nord, *Mille et Une Nuits*) ; — ne pas embrasser l'épouse contre sa volonté (Inde) ; — ne pas l'appeler fée ou folle (Pyrénées) ; — ne pas brûler la peau d'animal (Maroc, Languedoc, Bretagne, Italie, Serbie, Inde, etc.) ; — se méfier de ses parents, surtout sœurs et mère (Maroc, Norvège, etc... la jalousie des sœurs étant presque toujours l'occasion de la catastrophe quand aucun tabou n'est spécifié ou lorsqu'il n'est que sous-entendu).

2° *Dans la réalité ethnographique :*

Les époux ne doivent, les premiers temps du mariage, se voir que la nuit et comme à la dérobée (Maroc, Ouargla, Afrique Occidentale, Orientale et Centrale, Asie centrale, Perse,

Caucase, Tartares, Sibérie, Bengale, Birmanie, Bornéo, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nagas, Peaux-Rouges, Brésil, Caraïbes, Grèce ancienne, Japon) ; — le mari ne doit entrer qu'en cachette chez sa femme qui n'est pas encore mère (Circassiens, Turcomans) ; — ne pas parler à sa femme (Pacifique) ; — ne pas voir sa femme sans voile pendant trois ans (Fouta) ; — la femme ne doit pas voir son mari ni lui parler sans nécessité (Yoroubas) ; — ne pas prononcer le nom de son mari (Nouvelle-Guinée, Cafres, Zoulous, Inde méridionale, Afrique du Nord, Milet, d'après Hérodote) ; — ne pas parler du mari devant ses parents (Ouargla) ; — le cortège nuptial ne doit pas traverser des ponts à ciel ouvert d'où l'on peut voir l'eau (Fès) ; — la mariée, entrant dans la maison ne doit pas toucher le seuil, elle est souvent portée par-dessus, et portée de même au lit nuptial (comme l'épouse des contes marocains, endormie par le soporifique, est portée par le petit nègre ou la servante) (Maroc, Inde, Rome antique) ; — le marié en entrant dans la chambre nuptiale ne doit pas regarder en arrière (Maroc) ; — la mariée ne doit pas s'endormir en attendant l'époux, de peur d'être réveillée en sursaut et saisie par les jnoun (Maroc) ; — ne pas éteindre les bougies dans la chambre nuptiale (Aglu, Maroc) ; — les époux ne doivent pas traverser un ruisseau pendant les sept jours qui suivent le mariage, car leur postérité serait « coupée », comme le fil de l'eau (Palestine) ; — d'une façon générale, les époux sont soumis pendant ces sept jours à de nombreux interdits chez les Berbères : éviter de se faire voir en public (Maroc en général, Ouargla) ; — de manger en public (Aït Yusi, Aït Nder) ; — ne pas se baigner, ne pas se raser la tête (Aït Nder et Aït Ubahti) ; — ne pas parler ou ne pas parler haut (Maroc) ; — le marié ne doit pas changer de vêtements ni porter de ceinture (Aït Ubahti, Aït Waraïn) ; — ne pas enlever ses pantoufles la nuit (Aït Sadden, Aït Yusi, Aït Nder) ; — les époux ne doivent pas manger épicé, boire du lait ou des boissons aigries pendant ces sept jours (Ouargla) ; — ils ne se parlent pas pendant quelque temps, la femme ne quitte pas sa chambre, le mari ne sort qu'avec précaution et vit hors de la société (Ouargla) ; — le marié doit éviter sa belle-famille, spécialement ses belles-sœurs et surtout sa belle-mère (Bantous, Afrique du Nord, Australie, Mélanésie, Indiens d'Amérique).

Ces deux listes, qu'on pourrait sans doute allonger, ne laissent pas d'être suggestives. Les interdictions sont en grande partie parallèles et convergent vers un thème central, qui est justement celui de Psyché. On peut même dire que les interdits réels (dus à la crainte des esprits et des mauvaises influences, à l'idée que les mariés sont dans un état sacré particulièrement dangereux et exposé, et qu'il faut aussi considérer souvent comme de véritables rites « poétiques » mimant la réalité profonde, l'espoir et le désir) sont à peu près les mêmes, — et plutôt plus extravagants, peut-être parce que moins construits, moins stylisés, — que ceux de la fiction. Cette constatation est assez impressionnante et prouve un lien entre la coutume sociale et le conte, sans préjudice d'une interprétation plus profonde et plus large. Précisons encore que cette coutume, dont le souvenir persiste dans la littérature populaire orale, semble en relation avec un désir de fécondité. En effet, le tabou nuptial prend fin, dans la réalité, au bout de quelque temps et généralement à la naissance du premier enfant ; et il en est de même dans plusieurs contes du cycle que nous étudions :

1° *Dans la réalité :*

N'entrer chez sa femme qu'en cachette jusqu'à la naissance du premier enfant (Turcomans, Circassiens) ; — voir sa femme au dehors et n'entrer chez elle qu'après le premier enfant (Indiens Pueblos) ; — en cas de mariage par rapt, le mari ne voit sa femme qu'à la dérobée pendant un mois (Sparte antique) ; — ne pas voir sa femme sans voile pendant trois ans (Fouta) ; — la femme Wataveta, Est-Africain, ne doit parler à personne surtout pas à son mari, jusqu'à ce qu'elle ait eu un enfant ou soit jugée définitivement stérile ; — en Arménie, beaucoup de femmes ont la bouche couverte, en symbole du silence que la jeune mariée doit garder jusqu'à la naissance d'un enfant ; — chez les Arabes du Sinaï, selon Burchardt, les époux s'unissent dans la montagne, et la femme va et vient de la montagne à la tente paternelle jusqu'à ce qu'elle soit enceinte ; elle s'installe alors chez le mari ; — chez les Coptes, on note l'interdiction pour la femme d'aller voir ses parents avant la fin de l'année qui suit les épousailles.

ou avant la naissance d'un enfant ; — en Australie, les femmes Narrinyeri et Koombokkaburra portent un certain tablier jusqu'à la naissance du premier enfant ; — l'usage pour le mari d'éviter sa belle-mère, noté chez beaucoup de peuples primitifs, cesse souvent à la première naissance ; cette réserve dure parfois deux ans chez les Aït Yousi du Maroc ; — quant aux interdictions que nous avons notées pour les mariés marocains, elles cessent en général, le septième ou le quarantième jour ou après la visite rituelle aux parents, cette *kharja* (57) qui a son pendant dans presque tous les contes du cycle de Psyché.

2° *Dans les contes :*

Notre conte fasi, *Perle dans sa Branche*, précise formellement que l'usage du génie qui épouse une humaine est de ne pas se laisser voir avant d'avoir eu un enfant ; — dans une ballade bulgare (58) une mère recommande à sa fille de ne pas parler à son mari avant neuf mois ; — plusieurs contes bretons présentent des conditions analogues ; la tête de cheval de l'Homme-Poulain disparaîtra définitivement quand son mariage aura été fécond ; le Loup gris est enchanté jusqu'à ce qu'il soit père ; la Truie Sauvage redevient femme à ses troisièmes couches (59) ; une femme ne doit pas être vue nue avant d'avoir eu un enfant (60).

Examinons de plus près quelques-uns de ces exemples. Un des cas les plus intéressants à rapprocher de nos contes algériens et marocains est celui du fiancé des Aït Yousi, au Maroc précisément : dans cette tribu, les mariés ont leurs premiers rapports hors du douar et pendant trois nuits ou plus, le mari vient dans la tente de sa femme le soir, en cachette, pour s'éclipser à l'aube ; s'il habite, précise-t-on, la même tente

(57) Edward Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. J. Arin, 1921, ch. I,X p. 262 et suiv. — Ch. Nero, *Life... in Eastern Africa*, ondon, 1873, p. 360. — E. Orsolle, *Le Caucase et la Perse*, 1885, p. 76. — E. W. Lane, *Manners and Customs of the modern Egyptians*, 1895, II, p. 333. — Plutarque, *Lycurgue*, 23 et *Questions romaines*, 65. — Saintyves, *op. cit.*, p. 417. — Gaudefroy-Demonbynes, *Cérémonies du mariage chez les indigènes de l'Algérie*, 1901, p. 35.

(58) Dozon, *Chansons populaires bulgares*, 1875, p. 172.

(59) Luzel, *op. cit.*, I, 291, 318 ; II, 295.

(60) Sébillot, *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 1880, p. 181.

que ses parents, il se tient par pudeur éloigné tout le jour pendant un mois et ne rend visite à sa femme que la nuit ; il reprend ses relations normales avec ses parents par l'habituelle cérémonie de la visite rituelle et du baise-tête. Ce cas n'est pas isolé. D'une façon générale, le mari, identifié à un roi, vit un certain temps dans une sorte de retraite parallèle à celle de la mariée, avec ses « vizirs » ou garçons d'honneur. Chez les Aït Sadden du Maroc, le marié vit dans la maison d'un ami, ayant honte de voir ses parents, et ne rend visite à sa femme que la nuit ; le sixième jour, on le conduit chez ses parents pour leur baiser la tête, et le septième jour la première fois depuis le mariage, pour ainsi dire, « désacralisé », il paraît en public le visage découvert.

Chez les Hayaïna, le quarantième jour, une jeune fille accompagne la mariée avec une lampe ou une bougie, qu'elle souffle, pour souffler dehors les jnoun, dit-on, en entrant dans la chambre, où le marié rejoint sa femme dans l'obscurité ; les deux époux vont ensuite passer six jours chez les parents de la femme. Dans une autre tribu marocaine, les Aït Nder, le « vizir » de la mariée passe avec elle les sept jours rituels, la tenant par un fil de soie attaché à sa coiffure ; il mange avec elle dans le même plat et, si elle est timide, lui met la nourriture dans la bouche ; ce pendant du petit nègre des contes se retire la nuit quand le marié arrive (61).

Dans la grande tribu des Zemmour, la mariée reste couchée trois jours pendant lesquels elle ne doit sortir de sa tente sous aucun prétexte ; pendant sept jours le mari habite chez un ami, dans un lieu fictivement secret, durant la journée, vient voir sa femme la nuit et la quitte avant l'aurore ; le huitième jour seulement commence la vie commune et normale (62).

En Algérie, de façon générale, après la nuit des noces, le marié passe ses journées avec ses amis ; il entre les deux premiers soirs dans la chambre nuptiale la figure couverte de son capuchon, le gland du burnous rabattu sur le visage, et en sort avant l'aube en se cachant comme un voleur, par

(61) Edward Westermarck, *op. cit.*, p. 239, 251, 252, 266, 268, 270, 274.

(62) Cap. Querleux, *Les Zemmour* (*Archives Berbères*, 1915, vol. I, fasc. 2, p. 17).

pudeur à l'égard de ses parents, dit-on ; pendant sept jours, la femme parle peu à son mari et ne lui montre son visage qu'en se faisant prier ; la belle-famille est plus ou moins évitée pendant un temps plus ou moins long ; la femme ne prononce pas le nom de son mari ni le mari le nom de sa femme (63).

A Ouargla, pendant les *sbà aiam n jaj*, les « sept jours à l'intérieur », les nouveaux mariés ne sortent pas, prennent leurs repas séparément avec leurs amis et amies ; la *taselt* n'adresse pas la parole à l'*asli*, réserve de bon ton qui dure parfois plus d'un an, et ne lui répond que par monosyllabes. Le huitième jour ils se dépouillent vivement de la plus grande partie de leurs habits, traversent la porte en courant pour éviter les coups de bâton et de pierres dont les gens cherchent à les frapper ; parmi les recommandations faites à la mariée, figure : « Tu ne parleras pas de ton mari devant tes parents » (64).

En Kabylie, le marié doit souvent rejoindre sa femme en cachette dans la chambre nuptiale dont deux amis gardent la porte ; il revient ensuite se mêler à la fête. A Tlemcen, il quitte le festin sans être vu (Gaurefroy-Demombynes, *Cérém. du mariage chez les indig. de l'Algérie*, 1901). Dans les Alpes françaises l'usage est encore fréquent pour les *novi* de quitter la fête (comme dans les grands mariages parisiens de « filer à l'anglaise ») pour aller consommer le mariage dans une maison amie, secrète ; la Jeunesse s'efforce de découvrir cette retraite et d'y pénétrer. — En Tunisie, la coutume pour le marié d'éviter son père sept jours et de passer ses journées hors de chez lui avec ses garçons d'honneur est en désuétude à Tunis, mais subsiste à Sfax et dans le Sud. (H. de Montédy, *Le mariage musulman en Tunisie*, 1941, p. 51, 62, 112).

Il n'est pas jusqu'au couteau de Psyché qui ne se retrouve dans la chambre nuptiale destiné, avec un éventail, des chandelles et des amulettes, à écarter les mauvais esprits (65).

(63) J. Desparmet, *Coutumes, institutions, croyances des indigènes de l'Algérie ;* trad. Pérès-Bousquet, tome I, 1939, Alger, p. 144, 206-211.

(64) S. Biarnay, *Etude sur le dialecte berbère de Ouargla*, 1908, p. 474 et suiv.

(65) *Ibid.* et Westermarck, *op. cit., passim.* — Gaudefroy-Demombynes, *Cérémonies du mariage chez les indigènes de l'Algérie*, 1901, p. 37.

Dirons-nous que nous retrouvons même la peau d'animal dans la réalité ethnographique ? On serait presque tenté de l'avancer quand on lit que chez les Narrinyeri de l'Australie méridionale, les filles portent une sorte de tablier à franges jusqu'à leur premier enfant ; si elles n'en ont pas, le mari leur retire ce tablier et le brûle pendant leur sommeil (66).

⁂

V. — Quelle que soit l'importance du « tabou » qui se trouve au nœud des récits que nous étudions et dont la violation amène la catastrophe, et quel que soit l'intérêt des rapprochements que l'on peut faire à cet égard entre la fiction et la réalité, il ne faudrait pas s'arrêter là, limiter l'ensemble à ce détail, et croire, comme a tendance à le faire A. Lang, que les contes en question ont été inventés pour graver dans les esprits telle ou telle interdiction parmi les usages matrimoniaux. Les éléments essentiels du conte : mariage avec un être surnaturel, faute (qui n'est pas toujours la violation d'un tabou), séparation, épreuves et réunion sont inséparables. Il est même vraisemblable que le choix du « tabou » entre plusieurs a pu varier et se faire après coup.

Dans la théorie de Saintyves, le conte est l'écho littérarisé d'antiques liturgies initiatiques ou saisonnières, et c'est pour cela qu'on y retrouve, plus ou moins déformés, parfois très peu, des traits correspondant aux coutumes décrites par les ethnographes. Nous venons d'en voir quelques exemples très nets. Le cycle de Psyché a une saveur initiatique très particulière. Mais il n'est pas aussi facile que pour le cycle du Petit Poucet (qui se rattache avec évidence aux rites de puberté, aux classes d'âge à la probation de l'adolescent), de préciser davantage : initiation au mariage, ou mariage initiatique (hiérogamie), combinaison des deux, animisme et zoolatrie, antique religion des fées, cérémonies dans des

(66) Westermarck, *Origine du mariage*, 1893, p. 187. — Sur la coutume de ne visiter sa femme qu'à la dérobée et sur celle d'éviter sa belle-mère, ajouter aux ouvrages déjà cités : Lord Raglan, *Le tabou de l'inceste*, trad. L. Rambert, 1935, p. 132 et suiv. ; Briffault, *The Mothers*, Londres, 1927, t. I, p. 513 et suiv. ; J. G. Frazer, *L'avocat du diable ou la tâche de Psyché*, trad. G. Roth, 1914, p. 138 et suiv.

grottes ? Toujours est-il que l'héroïne de nos contes subit une métamorphose analogue à la transformation symbolique de l'initiation, que « les épreuves auxquelles sont soumises Psyché ou les épouses de la Bête ne sont pas sans évoquer les épreuves initiatiques. Les courses qui durent des mois ou des années, un an, sept ans, dix ans, l'acceptation des plus humbles offices, des fausses accusations, des mauvais traitements et des menaces de mort, avec un cœur empli quand même de soumission et d'amour, ne rappellent-elles point les tribulations auxquelles on soumet les novices ou les futurs initiés ? » ([67]).

Ce qui est certain et sans doute plus facile à préciser, c'est le sens mystique de ce thème ([68]). Ce sens a toujours été senti, sans préjudice d'une interprétation morale ou psychologique, principale ou accessoire ([69]). Au XVIIIe siècle, les érudits Buonoroti et Montfaucon estimaient que la fable de Psyché était née des mystères. A vrai dire on peut se demander si le conte est né des mystères, si les mystères se sont appropriés un conte existant, ou si les mystères de l'âge classique ne dérivent pas eux-mêmes de liturgies populaires primitives auxquelles correspondrait l'affabulation folklorique. Mais le lien est difficilement contestable.

(67) Saintyves, *op. cit.*, p. 434, 435, 452 et suiv. Dans le chapitre VIII, sur Riquet à la Houpe ou la Puissance de l'amour.

(68) Mentionnons seulement pour mémoire la théorie astronomique : selon Ch. Ploix, *Mythologie et folklorisme*, 1886, p. 45 et suiv., le personnage humain de ces contes serait un héros solaire et l'autre une personnification de la nuit ; le jour se couchant, la lumière et la nuit sont unies, à l'aube la lumière reste seule.

(69) Par exemple, pour Thorlacius, *Profusiones et opera academica*, Copenhague, 1801, I, n° 20, p. 341, Psyché est une héroïne de la foi conjugale et le conte vante les vertus du mariage. — L'esprit se libère la nuit pendant le sommeil (Vaux-Phalipau). — Les trois sœurs sont le corps, l'esprit et l'âme, — la chair, la liberté et l'âme (Fulgence, évêque de Carthage au VIe siècle) ; le désir s'unit à elle, lui conseillant d'éviter les plaisirs sensuels et de ne pas suivre les conseils de ses sœurs ; elle pêche, est punie, puis réconciliée par la grâce. — Ou bien la sensualité Vénus veut unir l'âme à la chair en lui choisissant, selon l'oracle du début, un époux grossier, mais Eros s'éprend de cette âme, pêche comme Adam, et une expiation est nécessaire. — Empire des passions sur l'âme. — Curiosité source du pêché. Le bonheur ne doit pas être approfondi. L'amour disparaît devant la lucidité et la froide lumière de la raison. La science apporte la souffrance que peut seul surmonter l'amour — L'amour transfigure un objet et le fait trouver beau (Riquet à la Houpe, Belle et Bête de Perrault). — Cf. Apulée, *Œuvres*, traduction V. Bétolaud, 1835, notes p. 316 et suiv.

Le thème des amours d'Eros et de l'âme existait plusieurs siècles avant Apulée selon les monuments. Jouant sur le double sens de *psuché*, âme et papillon nocturne, on représenta l'âme sous la forme d'un papillon ou d'une jeune fille aux ailes de papillon et la comparaison s'établissait naturellement entre la chrysalide et la métamorphose.

Des bronzes corinthiens du IVe siècle avant J.-C. et surtout des terres cuites du IIe montrent Eros et une jeune fille ailée. Sur un cratère de marbre plus récent du palais Chigi, Eros suspend un papillon au-dessus de sa torche, détourne la tête et pleure entre Némésis et Elpis, la vengeance et l'espoir. Pour expier ses chutes ou pour retrouver une vie transfigurée, l'âme est passée aux flammes purificatrices et régénératrices de l'amour. Une représentation analogue figure sur les fresques de Pompéi. Une gemme antique montre aussi Psyché torturée par Eros devant Bacchus. Ailleurs ce sont des papillons que le dieu cruel consume ([70]).

Eros est un feu purificateur, disaient les Oracles Orphiques ([71]). Un texte capital de Platon, dont on connaît l'habitude de faire appel au « mythe » lorsqu'il effleure l'enseignement réservé des Mystères, nous montre dans l'amour le désir que l'âme a de retrouver ses ailes pour retourner dans sa véritable patrie L'âme, dit-il dans le *Phèdre*, ne peut retourner dans sa patrie d'origine qu'après un exil de dix mille années, à moins qu'elle ne recouvre ses ailes avant ce temps en cultivant la philosophie d'un cœur sincère et en pratiquant l'amour philosophique pendant trois révolutions de mille ans. Alourdie par la corruption terrestre et se souvenant mal des mystères divins contemplés dans le monde supérieur, elle a peine à s'élever des choses d'ici-bas jusqu'à la beauté parfaite (selon la dialectique de l'amour philosophique décrite dans le Banquet). Mais l'initié reconnaît en frissonnant, sur les

(70) Collignon, *Essai sur les monuments relatifs au mythe de Psyché*, 1877, p. 311 et suiv. C'est surtout au IIe et au IIIe siècle que les représentations de Psyché abondent (Collignon, p. 291), spécialement sur les sarcophages, dans le symbolisme funèbre. Le mythe était largement populaire et réconfortant pour les âmes. Toutes ces figures sont assez proches du conte pour pouvoir lui être comparées, mais assez différentes parfois ou indépendantes pour qu'il n'y ait pas lieu de les lui rattacher directement. Tout indique un fonds commun.

(71) Cf. Proclus, *In Prim. Alcib.*, II, p. 171 de l'édition Cousin.

beaux visages et les corps d'ici-bas, la beauté des Essences éternelles. La chaleur qu'il éprouve alors fait fondre l'écorce qui empêche les ailes de pousser. C'est pour cela que les dieux appellent Eros Pteros, Celui qui donne des ailes.

Il est probable qu'un enseignement de ce genre faisait partie du rituel des Mystères à l'époque de Platon et qu'il y a quelque relation entre lui, l'allégorie de Platon, l'iconographie antique et le conte de Psyché tel que le reprendra plus tard Apulée sous une forme folklorique.

On peut aussi noter que les termes caractéristiques du texte platonicien se retrouvent dans le vocabulaire technique des çoufis musulmans avec une densité et un timbre analogue : *'ârif*, initié, gnostique ; *dzikr*, souvenir ; *a'yân*, essences (surtout chez Ibn 'Arabî et son école) ; *çâdiq*, sincère ; *ikhlâç*, sincérité, pureté ; *jamâl*, beauté.

Les mystères comportaient une certaine description de l'autre monde, une sorte d'itinéraire symbolique d'outre-tombe, d'indications à suivre pour en éviter les périls et y trouver la bonne voie. C'était même, semble-t-il, ce qu'y venaient surtout chercher les candidats à l'initiation. Ce thème se retrouve dans le Livre des morts égyptien, le Livre des morts thibétain, les mystères d'Eleusis, d'Isis, etc... La route d'Hadès doit avoir beaucoup de bifurcations et de détours, dit Platon dans le *Phédon*, « comme je le conjecture d'après ce qui se passe dans nos cérémonies ». Et dans l'*Hercule furieux* d'Euripide, Hercule dit avoir réussi son voyage aux enfers parce qu'il avait vu les mystères (72). Nous trouvons justement dans le texte d'Apulée un itinéraire détaillé des enfers et des recommandations pour en affronter les dangers. Tout se passe comme si Psyché, dans sa dangereuse mission auprès de Proserpine, suivait des conseils donnés aux initiés.

C'est aussi l'eau des fleuves infernaux qu'elle réussit à recueillir avec l'aide d'un aigle, c'est-à-dire l'eau de la source de vie, qui jaillit dans l'Hadès, au royaume des morts (73).

(72) V. Magnien, *Les mystères d'Eleusis*, 1929, p. 71. — Cf. la descente aux enfers dans *Les Contes populaires de l'Egypte ancienne*, par G. Maspero, 3e édit., s. d., p. LVIII, 134, 181.

(73) Erwin Rohde, *Psyché. Le culte de l'âme chez les Grecs et leur croyance à l'immortalité* ; édit. franç. A. Reymond, 1928, p. 583-584.

l'« eau fraîche » de la vie éternelle qu'Osiris apporte à ses fidèles, l'eau de jouvence des légendes chrétiennes ou musulmanes qui a procuré une vie sans fin au prophète Al Khadir, inspirateur caché des saints.

Dans nos contes africains nous avons trouvé aussi des voyages parallèles. Ils se passent à vrai dire sur la terre mais en un sens hors du temps et les personnages se trouvent en quelques heures à des distances considérables. Ou ils voyagent sans s'en douter des mois et des années. Ou ils abordent miraculeusement des îles ou des montagnes mythiques à l'extrême bord du monde. Ou ils descendent dans le monde souterrain et y apprennent des choses plus ou moins agréables. Des auxiliaires supranormaux leur donnent les indications nécessaires pour se retrouver et survivre.

Le voyage outre-tombe, hors du temps et de l'espace est d'ailleurs un symbole de la mort initiatique nécessaire pour renaître à une vie nouvelle. Plutarque (*Sur l'immortalité*) compare les impressions des morts et celles des initiés : épouvante, courses éperdues, lumière, apaisement, apparitions divines. L'impression de sérénité, de sécurité devait subsister à travers les médiocrités et les tristesses de la vie quotidienne. « L'homme parfait et initié, ajoute Plutarque, devenu libre, voit les autres dans le bourbier et les maux engendrés par la crainte de la mort ». « Le but des initiations est de faire remonter les âmes vers leur origine », dit Olympiodore dans son commentaire du Phédon. Selon leur enseignement, la Pensée (*nous*) entre dans une âme (*Psyché*) qui entre dans un corps. La remontée se fait, l'une entraînant l'autre. L'âme se dégage du corps par la mort ordinaire, la pensée se dégage de l'âme par la seconde mort. Un jour l'âme rejoint la pensée, rentre dans l'Unité, et peut-être même un corps nouveau rejoint l'âme. Les mystères rejoindraient la doctrine de saint Paul. C'est « pour la perfection de l'univers » que les âmes « semées dans la génération » sont descendues ici-bas (Plotin, *Ennéades*, IV, 8, 5). A leurs étapes ascendantes correspondent les degrés de l'initiation : petits mystères, grands mystères et époptie, initiation holoclère, sacerdotale ou dadouquie, et hiérophantique ou royale, initiation suprême (3, 3 et 1 = 7 ; rôle des nombres 3 et 7 dans nos contes). Et selon Théon de

Smyrne, Porphyre, Plotîn, la philosophie ne procède pas autrement. Philosopher, comme se faire initier, « c'est apprendre à mourir » pour renaître régénéré (74).

Et cette réintégration se fait par l'Amour. C'est grâce aux ailes que celui-ci lui donne que l'initié holoclère s'envole hors du cercle de la genèse, et qu'il devient bacchos, comme les âmes qui fuient la vie titanique pour la vie dionysiaque, dit Olympiodore commentant le Phédon. Exilée en ce monde et aptère, l'âme, dit Himerius (Orat. XIV) « lorsqu'elle voit des choses belles d'ici-bas, elle s'éveille et se souvient ». En présence du beau, dit Plotin dans la cinquième Ennéade, « elle éprouve quelque chose de semblable au mal d'enfant », jusqu'à ce qu'elle arrive au Principe, « à ce qui est beau par soi-même ». Dans l'initiation sacerdotale, le futur dadouque sort de la caverne pour monter à la lumière avec l'aide d'un Aimé, et peut-être traverse-t-il une rivière sur une barque conduite par cet Aimé (75).

« Nous connaissons enfin les raisons de vivre, dit Cicéron (*De Legibus, II*, 14), et n'avons pas seulement l'allégresse de vivre, mais un meilleur espoir dans la mort ». « C'est un beau mystère qui nous vient des Bienheureux, dit l'inscription d'un initié d'Eleusis ; pour les mortels la mort n'est plus un mal mais un bien ».

De même Pindare avait proclamé que les mystères révélaient les raisons première et dernière : « Heureux qui a vu ces choses avant de descendre aux régions inférieures : il connaît la fin de la vie et il connaît aussi le commencement de cette vie, don de Zeus ». Et Platon avait écrit dans le *Phédon* : « Les hommes illustres qui ont fondé nos mystères savaient ce qu'ils faisaient en réalité ; dans leur manière énigmatique, ils ont indiqué que celui qui se présente devant Hadès en état d'impureté et non initié demeurera embourbé, tandis que le pur, l'initié, au terme de son voyage, habitera avec les dieux ».

(74) V. Magnien, *op. cit.*, p. 51, 63, 64, 69, 155, 186, 81, 82, 92-94, 69. Sur la structure de l'homme, le corps, l'âme et l'esprit, cf. Festugière, *La trichotomie de I. Thess.*, V, 23 et *La philosophie grecque, in* « Recherches de Science religieuse », octobre 1930.

(75) Magnien, *ibid.*, p. 165-7, 205, 185-6, 191.

Malgré son aversion pour les mystères du paganisme justifiée par bien des abus, le christianisme des premiers siècles ne devait pas penser, sur le fond des choses, de façon bien différente ; et ce n'est pas sans émotion que nous retrouvons dans les catacombes et sur les sarcophages ou les mosaïques chrétiennes les amours de Psyché et d'Eros (76). Les deux amants s'y enlacent sur des sarcophages à côté du Bon Pasteur, de Jonas vomi par le monstre marin, ou de Ganymède ravi par l'aigle. La jeune fille aux ailes de papillon, au milieu des vignes vendangées, présente une grappe à l'Amour. Ou elle danse en un chœur paradisiaque au milieu des génies musiciens, des oiseaux, des fruits et des fleurs. Et les néo-pythagoriciens eux-mêmes, mystiques très réfléchis, descendants des Orphiques lointains, et quelque peu anachroniques, venus trop tôt ou trop tard, sur les murs de leur basilique enterrée de la Rome de Néron, faisaient courir des amours de stuc après des papillons conformément à une symbolique sans doute plus vieille que l'hellénisme lui-même (77), à côté du vin de Dionysos, du blé de Triptolème, des pommes d'or d'Heraklès, des enlèvements de Ganymède par Zeus, et de la Leucippide par un Dioscure, images prometteuses elles aussi de l'obsédante immortalité.

D'après le peu que nous savons du rituel d'Eleusis (78), il comportait encore le symbole du grain de blé qui meurt pour renaître dans l'épi, et une hiérogamie. Le mot grec *telos* lui-même s'applique à la fois aux cérémonies du mariage et à l'initiation aux mystères. Le mariage étant assimilé à une

(76) Collignon, *op. cit.*, p. 341 et suiv., 436 et suiv.

(77) Carcopino. *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, 1926, p. 104.

(78) P. Foucart, *Les mystères d'Eleusis*, 1914. — M. Brillant, *Les mystères d'Eleusis*, 1920. — V. Magnien, *Les mystères d'Eleusis, leur origine, le rituel de leurs initiations*, 1929. — G. Glotz et R. Cohen, *Histoire grecque*, 1938, I, p. 503-507 et II, p. 440-445. — Au XVIIIe siècle Buonarroti (*Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi*, Florence, 1716, p. 193), et le P. Montfaucon croient que le mythe a pris naissance dans les mystères d'Eleusis ou de Thespies, point de vue partagé en gros au XIXe par Otto Jahn (*Archoeologische Beitrage*, Berlin, 1847, p. 121 et suiv. — Boettiger (*Ideen zur kunstmythologie*, II, p. 361). De Witte (*Elite des monuments céramographiques*, IV, p. 127 et suiv.). — Otfried Muller (*Handbuch des Archoeologie*, Breslau, 1848, § 397), émet l'hypothèse d'une origine orphique. — Cf. Collignon, *op. cit.*, p. 355.

initiation, les mots *agamos*, célibataire, et *amuétos*, profane, non initié, étaient synonymes.

De même enfin que Perséphone, dont Eleusis célébrait les mystères, passe alternativement trois mois dans le monde infernal et neuf mois sur terre, symbole à la fois du grain de blé, de la végétation, du rythme des saisons, du renouvellement de la vie et de l'initiation qui fait un être nouveau promis à l'immortalité, de même plusieurs personnages de nos contes passent une partie de leur vie sur terre et l'autre dans le monde souterrain, dans la mer, dans une grotte, dans le sommeil, comme d'ailleurs le personnage le plus courant du thème principal est humain la nuit et animal le jour. Un de ces personnages El Haj Amar (79), après s'être fait aimer de la fille du Sultan, disparaît, car il dort et veille alternativement toute une année. Après les épreuves habituelles, la jeune fille parvient jusqu'à lui et doit l'éventer sans dormir elle-même jusqu'à ce qu'il se réveille. Du fond de son sommeil, qui n'est qu'un aspect de l'autre monde, celui de la mort par laquelle il faut passer pour revivre d'une vie plus haute, il répète ces paroles significatives : « Celle qui me fera renaître à la vie, je la ferai renaître à la vie ». Psyché finit par boire l'ambroisie qui la divinise. Purûravas est admis aux mystères d'un certain sacrifice qui l'agrège à la société des gandharvas immortels. L'épouse de Caftan el houbb est emportée au delà du monde par son époux surnaturel.

La meilleure description des mystères d'Isis, si en vogue du Ier siècle avant au IVe siècle après J.-C., sous réserve du secret auquel il était tenu, nous a été justement donnée par Apulée lui-même à la fin de son *Ane d'Or*, où le héros raconte, avec une ferveur religieuse authentique, ses initiations successives sous l'égide de la déesse aux cent noms mère de toutes choses. Après s'être préparé par des jeûnes et des abstinences, après s'être baigné, purifié, vêtu d'une simple tunique de lin (comme les héroïnes des contes se préparent pour la visite de l'époux mystérieux) il entre dans la chapelle la plus retirée du sanctuaire. Alors a lieu le voyage mystique dont il ne peut parler qu'allusivement : « Ecoute et crois-moi car je dis la

(79) Desparmet, *Contes maures recueillis à Blida*, 1913.

vérité (80). J'ai atteint les confins de la mort ; ayant foulé du pied le seuil de Proserpine, je suis revenu porté à travers tous les éléments. Au milieu de la nuit, j'ai vu le soleil resplendir de son pur éclat : les dieux infernaux et les dieux célestes, j'ai pu contempler leur face et c'est de près que je les ai adorés. Voilà ce que je puis te rapporter. Mais tu as beau avoir entendu mes paroles, tu en ignoreras le sens ; le destin le veut ». Suit une sorte d'apothéose dans laquelle le nouvel initié apparaît à la foule, un flambeau à la main, la tête ceinte d'une palme dont les feuilles pointent comme des rayons, « à l'initiation du soleil », identifié au dieu, devant la statue de la déesse.

Nous ne savons au juste en quoi consistait ce mystérieux voyage des confins de la mort aux genoux des dieux, à travers les éléments, s'il s'agissait d'un enseignement figuré ou mimé, ou d'une suggestion hypnotique dont nous avons lieu de penser que les prêtres égyptiens savaient se servir. Dans ce dernier cas, nous nous trouverions en présence à la fois d'une pratique analogue aux sommeils hypnotiques où sont plongés les adolescents initiés dans certaines régions du Congo, de la Nouvelle-Guinée, de l'Australie et d'où ils sortent pour renaître à une vie nouvelle (81) et d'une correspondance aux voyages supranormaux des héros de contes ou des drogues qui plongent leurs héroïnes dans le sommeil qui prépare la visitation de l'époux.

Une année plus tard, Lucius est admis au deuxième degré, aux « mystères nocturnes du dieu suprême », c'est-à-dire à la représentation dramatique de la mort et de la résurrection.

Il nous faut ici résumer la légende bien connue dont nous retrouverons tant d'éléments, isolés ou en séquence, dans le folklore maghrébin.

Seth-Typhon se procure en secret la mesure du corps d'Osiris, fait un coffre de cette taille, invite Osiris à un banquet, offre le coffre à celui dont la taille s'y adapterait

(80) Cf. les formules rituelles initiales des contes berbères, Dermenghem, *Contes kabyles*, 1945, note finale.

(81) Briem, *Les sociétés secrètes de mystères*, trad. du suédois par L. Guerre, 1941, p. 49 et 369. Dans les petits mystères d'Eleusis (Magnien, *op. cit.*, p. 119), il y avait un sommeil mystique qui commençait à dégager l'âme et à mettre de l'ordre dans sa partie inférieure.

exactement. Osiris se couche dans le coffre, que Seth referme et jette dans le Nil. Isis, sœur et épouse d'Osiris, revêt des habits de deuil et part à la recherche de son corps. Le coffre a été porté jusqu'au rivage de Byblos et s'est fixé dans un arbre dans la ramure duquel il est caché. Le roi du pays a fait couper l'arbre et l'a pris comme étai sous son toit. Déguisée en pauvresse, Isis devient la nourrice du fils du roi qu'elle allaite en lui mettant son doigt dans la bouche et qu'elle passe dans les flammes purificatrices pour lui conférer l'immortalité. S'étant fait reconnaître, elle emporte le coffre. Pendant qu'elle va chez Horus, Seth découvre le cadavre, le déchire en quatorze morceaux qu'il disperse. Isis va à la recherche des morceaux, qu'elle retrouve, sauf le phallus qui a été mangé par le poisson oxyrhinque. Avec l'aide de l'Ibis Thot, du Chacal Anubis, d'Horus-Faucon, du Vautour et du Serpent Uréus, elle rassemble les fragments, reconstitue le corps. le ranime par ses passes et ses onguents magiques, confectionne à son époux un corps impérissable, *zet*, qui sera à jamais uni au *ka*, source génératrice, principe divin, âme universelle. Osiris a affronté, subi, vaincu la mort et désormais les morts n'auront qu'à s'identifier à lui par les rites pour revivre éternellement avec lui.

Horus alors triomphe de Seth qu'Isis pourtant délivre de ses chaînes. Furieux, Horus décapite sa mère, à qui Thot donne une tête de vache, ou — version atténuée, — il lui arrache sa couronne, que Thot remplace par un casque à cornes de vache (82).

Outre le thème général de la recherche et de la guérison du mari, que nous connaissons bien dans nos contes d'Afrique, la plupart des traits de cette légende essentiellement rituelle se retrouvent, isolés ou groupés, dans des contes kabyles que nous n'avons pas à étudier spécialement ici : ruse du coffre, coffre à la mer, allaitement par le doigt, déguisement, cadavre dépecé et revivifié, membre perdu, prisonnier

(82) Plutarque, *Isis et Osiris*. — Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, 1895, I. p. 174. — Moret, *Le Nil et la civilisation égyptienne*, 1926, p. 100, *Rois et dieux d'Egypte*, 1925, p. 83, et chap. III et V.

sauvé par la mère, décapitation de la mère (83). Contentons-nous de noter que, pour ceux du cycle de Psyché, plusieurs des plus importantes variantes maghrébines nous montrent l'époux surnaturel grièvement blessé par une trahison : sa femme part à sa recherche et le guérit grâce à des procédés magiques indiqués par des oiseaux-fées, comme Iris guérit de la mort le corps d'Osiris avec l'aise des animaux divins.

Quoi qu'il en soit des rapports des contes du cycle de Psyché avec les « mystères », leur sens « mystique » est indéniable. L'ethnographie et le folklore comparés nous ont permis de l'élucider et de l'approfondir. Aux initiations ethnographiques correspond une initiation métaphysique. Aux rites de croissance, de germination, de renouveau et de passage (dans une autre saison ou dans une autre classe sociale), correspondent à la fois les promesses de l'immortalité, les triomphes de la grâce dans les cœurs, l'illumination des esprits par la Connaissance, la découverte de l'Unique Nécessaire et de la Perle de grand prix, l'apparition victorieuse de l'unique Réalité. Les symboles sont souvent les mêmes, car toujours il s'agit d'une mort et d'une résurrection.

Naturellement, selon les temps et les écoles diverses, les expressions figurées, littéraires ou orales du mythe insistent plus ou moins sur tel ou tel aspect, soulignent tel ou tel point ; chacun le tire à soi, y trouve un aliment, une source de ferveur.

Les Orphiques ont pu le teinter de leurs conceptions dominantes sur la chute de l'âme condamnée à s'unir à un corps pour sa punition, et sur l'importance des rites purificatoires ; comme les premiers chrétiens l'ont utilisé surtout pour signifier les espoirs d'outre-tombe, l'union au divin amour et les joies paradisiaques. Les platoniciens partageaient sensiblement les idées orphiques sur le corps prison de l'âme, la nécessité

(83) Dermenghem, *Contes kabyles*, El Ghoul Amelloul, Le Hachaïchi qui devient sultan, La mère dénaturée. — Ce ne sont pas les seuls rapprochements entre le folklore maghrébin et l'Egypte antique : *L'Adroit Voleur* correspond exactement à l'histoire du Trésor de Rhampsinite rapportée par Hérodote (*Contes Kabyles*, « l'Adroit Voleur » ; *Nouveaux contes Fasis*, Mhammed ed-Derraz, p. 59 et notes, p. 106). Le trait de l'âme extérieure est dans le fameux conte des Deux Frères (Maspéro, *Les Contes populaires de l'Egypte ancienne* (3e édition, s. d., p. 1-20 ; *Nouveaux Contes Fasis*, p. 151 et 214).

des purifications et le bienfait qu'apporte la mort à qui a bien subi les épreuves de la vie ; ils insistaient sur la nostalgie de l'éther céleste, les souvenirs du monde des idées, les ivresses joyeuses mêlées d'angoisse devant la beauté, et sur le rôle capital de l'amour pour « nous rétablir en notre nature première », guérir nos infirmités et procurer le bonheur sans mélange (*Banquet*, *Phèdre*, *Axiochus*, *Gorgias*, *Phèdre*). Apulée avait étudié leurs doctrines à Athènes et nous retrouvons deux siècles après lui, chez un rhéteur maître de saint Basile et de saint Grégoire de Nazyance, (Himerius, Oratio XIV), cette symbolique de l'âme ailée, chassée du paradis des vérités éternelles, vivant dans l'ignorance unie à un corps périssable, retrouvant par intervalles le souvenir des beautés autrefois contemplées, jusqu'au jour où elle renaît pour jamais à la gloire ([84]).

Les Gnostiques ont pu se plaire à imaginer les pérégrinations de l'âme à travers les Æons. Chez les Cathares du moyen âge, il n'est pas impossible que le thème ait été interprété dans un sens manichéen. Les trois sœurs d'un conte languedocien ([85]) représenteraient les trois puissances de l'âme de Basilide, animale, logique, pneumatique, en développement graduel, correspondant aux trois mondes de Manès, la dernière seule libérant l'âme et l'affranchissant des renaissances. Le serpent figurerait l'ensemble des forces unies à la matière et qui se libèrent du corps pendant le sommeil ; les quatre épreuves seraient le passage à travers les éléments et les sept années de voyage, les sept ans du règne de Satan, le cycle des vies successives et les sept degrés d'initiation, au long desquels, dit M. Déodat Roché, les forces du serpent se dépouillent de leur peau matérielle et s'unissent à l'âme, « sous l'impulsion du Christ, pour entrer dans un monde nouveau ».

Et il ne semble pas non plus abusif de noter aussi une concordance possible avec les doctrines des çoufis du Maghreb sur « l'unité de l'existence », la connaissance, *ma'rifa*, et la *mahabba*, amour réciproque entre la créature et le Créateur.

(84) Collignon, *op. cit.*, p. 358-360, 325, 329. — Otfried Müller, *Handbuch des Archoeologie der Kunst*, Breslau, 1848, § 397.

(85) Déodat Roché, *Les Cathares et l'amour spirituel*, Cahiers du Sud, août-octobre 1942, p. 126.

Quoi qu'il en soit de ces nuances et de ces interprétations, partout le mythe a un même sens fondamental.

L'âme-papillon (Psyché) sort de sa chrysalide pour s'élancer dans les airs. Amoureuse de la lumière, elle s'y brûle et s'y consume, c'est-à-dire s'y absorbe et s'y identifie. Dans un poème mystique arabe, le papillon brûlé est l'image de l'homme parvenu au degré du *fana*, de l'annihilation, irrévocablement « arrivé » ou plutôt « revenu ».

Placé au centre, au nœud de l'univers, comme un pont, un isthme (*barzakh*), entre le monde matériel et le monde des Principes, reflétant la totalité des attributs divins, ceux de la Majesté et de la Rigueur, comme ceux de la Douceur et de la Beauté, « dieu tombé qui se souvient des cieux », l'homme ne peut ni oublier sa véritable patrie, ni la retrouver intégralement avant l'heure. Le souvenir (*anamnésis*, chez Platon ; *dzikr* chez les çoufis, à la fois mémorial et récitation qui actualise) est le moyen, la garantie de la réalisation ; et le guide par excellence dans la voie du retour (*roujoû'*) est l'Amour inséparable de la Connaissance. Dans son état actuel, dans ce monde de la manifestation contingente, l'esprit ne peut guère qu'entrevoir sa vérité, en de courts instants, qui sont comme des clins d'œil, comme à la lueur des éclairs, ou l'étreindre obscurément dans les ténèbres de la nuit. Il a les moyens, par la voie mystique de l'annihilation (*fana*) au moi relatif et de la permanence (*baqa*) dans la Réalité absolue, de se retrouver tel qu'il est originellement, de rendre effective, par le renoncement, la gnose et l'amour, l'unité essentielle de l'existence. Mais cette voie des « nuits obscures », de « l'union transformante », du « mariage spirituel », comme disent les mystiques chrétiens, est difficile et semée de pièges. Ce n'est qu'à force de constance, de patience, d'épreuves et avec l'aide de l'Epoux divin qui veille secrètement sur l'âme, même quand il semble se cacher, que cette âme peut retrouver la patrie perdue. L'amour, plus fort que toutes les magies et que la mort même, se trouve ainsi au commencement et à la fin, le Premier et le Dernier, l'alpha et l'oméga, à la racine de l'existence et au terme. Dieu qui a créé par amour ramène à soi par l'amour.

L'initié suprême dépasse les statues du naos pour entrer

dans le sanctuaire où il s'unit « non avec une statue ou une image. mais avec l'Etre même (Plotin, *Ennéades*, VI, 9, 11). L'Etre est sorti de Lui-même » pour s'unir à Lui-même au terme du voyage, « fuite de l'Unique vers l'Unique ». « L'Esprit procède de l'Ordre divin » (Coran, XVII, 87). C'est à cette « âme pacifiée, ... satisfaite et approuvée » que Dieu dit solennellement : « Retourne à ton Seigneur ». (Coran, LXXXIX, 28) (86).

Ce retour n'est pas une régression, mais un cycle et un progrès. L'essence du Désir humain n'est pas seulement de ressusciter les spontanéités de l'enfance, comme font les poètes, de revivre à rebours le cataclysme de la naissance, comme pensent les psychanalystes, mais de retrouver, au terme du nécessaire voyage, dans l'Unité divine une plénitude pour ainsi dire plus parfaite.

Mais il faut que cet amour soit « pur », disent les mystiques. Il faut qu'il soit « philosophique », disait Platon. Qu'il ne s'arrête pas aux idoles, qu'il cherche et trouve dans toute beauté matérielle le reflet, le pressentiment et l'image de la Beauté incréée. Qu'il dépasse les êtres limités pour trouver en définitive l'Idée même du Bien et du Beau. Qu'il chérisse, dans l'unité même de la connaissance de l'amour, dans l'adéquation du sujet et de l'objet, le Créateur dans les créatures, le Principe dans ses manifestations. Sans Aphrodite Uranie, Aphrodite terrestre peut faire beaucoup de tort à l'âme. *Caftan al houbb lamnaqqath bel ahwa,* caftan d'amour tacheté de passion, tel est le titre du conte marocain. *Ahwa,* c'est justement la passion, l'amour aveugle, l'amour terrestre. *Houbb* se dit pour l'amour supérieur et c'est le mot que les çoufis réservent à l'amour divin. Les mots *lamnaqqath, manqoûth,* tacheté, employés dans ce conte, évoquent l'idée de tache, et nous aurions alors quelque chose comme : « l'Amour céleste corrompu par l'amour terrestre », ce qui correspond précisément à une partie du mythe, à la chute avant la rédemption, à la séparation avant la réunion et l'apothéose.

Le paradis perdu ne peut être retrouvé par la curiosité vaine et le désir intéressé ; il l'est seulement par la parfaite

(86) Ghazali, *Risâlat al-ladunniyya,* 2e chap., texte trad. et présenté par L. Gardet, *Ibla,* 1944, p. 406.

connaissance et le pur amour. C'est en s'oubliant que l'on se trouve ; c'est en mourant que l'on renaît. L'enseignement des « mystères » et les rites embryonnaires ou obscurcis des primitifs, rejoignent la doctrine des « savants ». La mémoire subconsciente du peuple a conservé à l'état d'histoires de nourrices, de contes de fées, de récits de vieilles femmes, des poèmes religieux et métaphysiques. S'il est un cas où la *vox populi* rejoint la *vox Dei,* c'est bien celui qu'offrent aux enfants et aux adultes, aux illettrés comme aux savants, les contes du cycle d'Eros et Psyché, du Cheval d'Or et de Caftan d'Amour.

EMILE DERMENGHEM.

———mm———

Sur la voyelle initiale en berbère

Cette note sur la voyelle initiale en berbère continue, en la reprenant, sans que nous ayons à nous déjuger, et en espérant voir enfin éliminer de l'enseignement et des manuels des doctrines visiblement périmées, celle que nous avons donnée en 1932, dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (t. XXXIII, fasc. 2, n° 99, pp. 173-174) sur l'état d'annexion. Il s'agit toujours d'une esquisse qui ne s'appuie ni sur des dépouillements, ni même sur des sondages effectués spécialement. Par son esprit et son sujet, cette esquisse répond encore à celle que nous avons récemment consacrée, dans cette même Revue, au pluriel nominal (1).

⁂

Si l'on tient compte simultanément du genre, du nombre et de l'état, on obtient pour le nom berbère, le tableau de la page 83. En considérant, colonnes 1 et 3, les masculins singulier et pluriel à l'état libre, on constate que, à l'initiale :

1° A une voyelle *a*, *i* ou *u* de singulier répond une voyelle *a*, *i* ou *u* de pluriel.

2° A une voyelle *a* de singulier, une voyelle *u* [ou *i*] de pluriel ; à une voyelle *i* de singulier, une voyelle *a* de pluriel.

3° A une voyelle *a* ou *i* de singulier, une voyelle *i* de pluriel.

Il est évident qu'on a, en 1, pure et simple reconduction de la voyelle de singulier au pluriel ; en 2, une alternance vocalique nettement déterminée *i*/*a* d'une part, *a*/*u* [ou *a*/*i*] d'autre part, la relation *a*/*i* n'étant pas nécessairement une

(1) André Basset, ***Sur le pluriel nominal berbère, Revue Africaine,*** t. LXXXVI, 3e-4e trim. 1942, pp. 255-260.

MASCULIN						FEMININ					
SINGULIER		PLURIEL				SINGULIER		PLURIEL			
Libre	Annexion	Libre	Annexion			Libre	Annexion	Libre	Annexion		
1	2	3	4			5	6	7	8		
I. *agmar*	*wagmar*	*agmarən*	*wagmarən*	cheval		*tagmart*	*tagmart*	*tagmarin*	*tagmarin*	jument	
ilaf	*yilaf*	*ilfan*	*yilfan*	sanglier		*tilaft*	*tilaft*	*tilfatin*	*tilfatin*	laie	
uššən	*wuššən*	*uššanən*	*wuššanən*	chacal		*tuššənt*	*tuššənt*	*tuššanin*	*tuššanin*	chacal (fem.)	
II. *ass*	*wass*	*ussan*	*wussan*	jour		*taḍaft*	*taḍaft*	*tuḍfin*	*tuḍfin*	hache[1]	
						tadant	*tadant*	*tidnin*	*tidnin*	graisse[2]	
isk	*yisk*	*askiun*	*waskiun*	corne		*tiskt*	*tiskt*	*taskiwin*	*taskiwin*	petite corne	
III. *afunas*	*u funas*	*ifunasən*	*i funasən*	taureau		*tafunast*	*t funast*	*tifunasin*	*t funasin*	vache	
izikər	*i zikər*	*izukar*	*i zukar*	corde		*tizikərt*	*t zikərt*	*tizukar*	*t zukar*	petite corde	

(1) Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français*, Alger, 1918-1920, t. I, p. 179. — (2) *Ibid.*, p. 146.

forme seconde par altération phonétique de la relation *a/u*, en 3 une même voyelle *i* de pluriel que la voyelle de singulier soit indifféremment *a* ou *i*. Il est clair en effet que le *i* de *izukar* est le même que celui d'*ifunasen* et partant différent de celui de singulier *iziker*. Il est clair également que les problèmes, en 2 et en 3, sont sans rapport.

Au féminin singulier et pluriel, à l'état libre (colonnes 5 et 7), la voyelle, non plus à l'initiale absolue, mais en initiale relative précédée de *t*, est traitée exactement comme au masculin : les problèmes y sont identiques.

⁂

Si l'on considère maintenant les colonnes 5 et 6, féminin singulier à l'état libre et à l'état d'annexion, on constate qu'en 1 et en 2 l'état d'annexion est identique à l'état libre, la voyelle initiale s'y trouvant maintenue, qu'en 3 par contre. le rapport, évident, entre état libre et état d'annexion, repose, et repose uniquement, sur le fait que la voyelle initiale n'apparaît pas à l'état d'annexion. Il en résulte clairement que la voyelle initiale en 3, est d'une toute autre nature et partant d'une toute autre origine qu'elle ne l'est en 1 et en 2.

Au féminin pluriel, colonnes 7 et 8, les faits se superposent exactement à ceux du singulier.

Au masculin il y a lieu de tenir compte d'une différenciation dialectale fondamentale. Parmi les populations orientales, chez les Touaregs au moins, les faits se présentent exactement comme au féminin, le rapport de l'état libre et de l'état d'annexion étant caractérisé uniquement par la présence ou la non-présence de la voyelle initiale à l'état d'annexion. Les notations de Foucauld pour le Ahaggar, celles de pluriel en particulier, sont très nettes à cet égard.

Mais, dans la grande majorité des parlers, le problème est double. Les faits en 1 et en 2 sont clairs. D'une part, comme au féminin — la comparaison des colonnes 2 et 6, 4 et 8 est significative — la voyelle de l'état libre subsiste à l'état d'annexion. D'autre part, il y a, au masculin, à l'état d'annexion, préfixation à la voyelle initiale d'une sonante vélaire devant *a* et *u* et d'une sonante palatale devant *i*, c'est-à-dire, comme

la répartition l'indique d'elle-même. d'une sonante vélaire qui devient palatale devant palatale. Il est évident, que, en 3, l'on a, à l'état d'annexion, comme au féminin correspondant et comme au masculin touareg, non-apparition de la voyelle et, comme au masculin en 1 et en 2, préfixation de sonante vélaire ; *ufunas* (colonne 2), en regard de *afunas* (colonne 1) ne présente donc aucune difficulté et l'on doit éliminer une fois pour toutes l'enseignement traditionnel suivant lequel « *a* se change en *u* ». Pl. *ifunasen*, *izukar* (col. 4) et sg. *iziker* (col. 2) sont plus délicats, car la sonante vélaire n'étant pas devant palatale, on attendrait à l'état d'annexion * *ufunasen*, * *uzukar* pour le pluriel, et * *uziker* pour le singulier. Il est évident que les deux lois de l'état d'annexion ont joué ici encore, mais que, par attraction, la palatale de l'état libre a déterminé le passage à la palatale de la vélaire de l'état d'annexion, l'état d'annexion se trouvant finalement identique à l'état libre, mais par un détour et par accident.

Les relations d'état sont toujours très nettes au féminin — et c'est pourquoi nous avons commencé par elles — grâce au *t* initial. Au masculin elles s'obscurcissent aisément pour des raisons phonétiques qui tiennent aux sonantes vélaire et palatale et qui ont, entre autres, entraîné une certaine confusion entre les types *ilef* et *iziker*.

⁂

Un des résultats essentiels de l'analyse précédente est de montrer nettement que la voyelle initiale elle-même, dans le principe, et contrairement aux apparences, n'est jamais et en aucune façon, affectée par la question de genre, celle-ci n'intéressant, à l'initiale, que la consonne qui précède la voyelle, *t* pour le féminin, *zéro* ou *w* pour le masculin.

On constatera d'autre part — et les exemples du tableau y suffisent — que, dans la relation de nombre, le traitement de la voyelle initiale est absolument indépendant de celui du reste du mot, le pluriel en *a*, en *-n* ou toute autre formule, apparaissant indifféremment en 1, en 2 ou en 3.

Enfin, relations de nombre et d'état sont ici étroitement liées : ce n'est pas par l'effet du hasard qu'à une voyelle cons-

tante (2) (groupes 1 et 2) répond soit une voyelle non alternante (groupe 1), soit une voyelle alternante (groupe 2), tandis qu'à une voyelle non-constante (groupe 3) répond uniformément un pluriel à voyelle initiale *i*. On peut même déduire de ces relations que les trois groupes ne sont pas sur le même plan, mais que les groupes 1 et 2 ne sont que les deux sous-groupes d'un groupe unique auquel s'oppose le groupe 3.

Reste à expliquer, si possible, une pareille situation. Compte tenu du caractère ancien des faits, attesté ne serait-ce que par l'accord des parlers, et des perturbations secondaires qui ont pu se produire et dont les témoignages ne manquent pas, de la possibilité pour les groupes 1 et 2 de n'avoir été à l'origine que des cas particuliers n'intéressant par conséquent dès le début qu'un nombre limité d'exemples, du caractère actuel nettement résiduel de 2 ce qui expliquerait aisément le rôle effacé qu'il joue ici, compte tenu enfin des noms que nous ne rattachons pas à un verbe, qu'ils aient été ou non des noms verbaux, il est un fait capital qui paraît éclairer de façon décisive l'opposition des groupes 1 et 3.

Au groupe 1 appartiennent les noms verbaux des verbes comportant une alternance vocalique préradicale, au groupe 3 ceux des verbes sans alternance vocalique préradicale, cette répartition étant corroborée par l'appartenance au groupe 3 des noms verbaux des formes dérivées dans lesquelles la voyelle initiale, préformative et non plus préradicale, précède non plus une première radicale apparente ou réelle, mais une consonne formative. Qui plus est, c'est en parfait accord avec une telle répartition que, sauf cas particulier ou accident, les noms empruntés à l'arabe et berbérisés relèvent du groupe 3. Il en résulte nettement qu'en 1 la voyelle initiale est fonction d'un jeu vocalique fondamental qui, dans cer-

(2) On se souviendra que, pour la clarté de la terminologie, nous réservons les termes de « constance » pour le rapport d'état et d'« alternance » pour le rapport de nombre. Nous disons donc qu'en 1 la voyelle est constante et non alternante, et en 2 constante et alternante. En 3 par contre, la voyelle, non constante, ne paraît pas, comme nous l'avons déjà indiqué, caractérisée par une alternance comme en 2, mais, comme pour le pluriel en *a*, par un timbre déterminé au pluriel. Nous dirons par conséquent qu'il s'agit d'un pluriel en *i*, ou, mieux et plus longuement, pour éviter l'ombre d'une confusion avec le pluriel en *a*, pluriel à voyelle initiale *i*.

taines conjugaisons, pour des raisons à déterminer où la recherche d'une première radicale réelle n'est pas exclue, intéresse le nom au même titre que les thèmes d'impératif-aoriste ou de prétérit, tandis qu'en 3 la voyelle initiale est celle d'un jeu vocalique particulier strictement nominal. Qui plus est, comme il arrive fréquemment dans les noms d'action des formes dérivées, cette voyelle initiale peut être même le seul indice nominal. En somme, comme nous l'avons laissé entendre par avance quelques lignes plus haut, 1 — et 2 aussi assurément — représentent des cas accidentels, 3 le cas normal.

Dès lors on peut se demander si la voyelle de 3 — *a*, *i* et peut-être *u* — étant voyelle nominale nécessaire, doit être supposée en 1 et en 2 où elle aurait cessé d'être perceptible même indirectement.

Mais inversement, si quelques noms à état d'annexion partout usuel et état libre dialectalement sans voyelle initiale, tels *afus*, *fus/ufus* « main », paraissent bien devoir être interprétés comme ayant perdu dialectalement la voyelle initiale à l'état libre dans des conditions phonétiques déterminées, sans parler ici des noms de parenté à structure expressive particulière, il existe un résidu obscur de termes dont les noms verbaux *fad* « soif » ou *laẓ* « faim » qui ne distinguent en principe ni état libre ni état d'annexion, donnent nettement l'impression de survivances d'un état ancien et permettent de se demander si la voyelle initiale de 3 a été effectivement générale.

On a proposé de voir un article dans le début du nom berbère. On a observé, par exemple, en cas d'emprunt, une certaine correspondance entre la voyelle initiale et l'article arabe. On peut préciser que, normalement, tout nom arabe non berbérisé, c'est-à-dire ne prenant pas la structure morphologique berbère, est emprunté avec l'article, figé au demeurant et assimilé ou non suivant les lois mêmes de l'assimilation en arabe, que, inversement et normalement, tout emprunt berbérisé, étant affecté de la voyelle initiale, ne comporte pas l'article. On peut remarquer aussi que le démonstratif berbère, soit en emploi d'adjectif, soit en emploi de pronom, offre les possibilités d'une correspondance formelle séduisante avec

l'initiale nominale quel que soit le nombre ou le genre. S'il s'agit bien d'un article, cet article berbère, de nos jours, nécessairement agrégé au nom en toutes circonstances, dépourvu de la moindre expression, en aucune façon senti comme tel par le sujet parlant, ne serait qu'un résidu figé et sans valeur d'un état linguistique antérieur. Mais, reste à savoir dans quelle mesure une pareille hypothèse s'accommode de l'analyse précédente, de la dissociation de la voyelle initiale et de la consonne désinentielle placée devant elle, lorsque, à l'état d'annexion, la voyelle initiale n'apparaît pas, enfin, de la non-apparition même de cette voyelle, non-apparition qui se présente comme le résultat d'une chute quand le nom fait étroitement corps avec le mot qui le précède immédiatement.

ANDRÉ BASSET.

CHANSONS DE L'ESCARPOLETTE

Il suffit, sous le ciel méditerranéen, que la pluie ne tombe pas et les plus agréables promenades sont permises. Une journée ensoleillée en hiver, selon un dicton algérois, est un larcin commis aux dépens de cette rude saison. Dès que le soleil paraît, tout le monde s'égaille hors des maisons ; les hommes et les animaux sortent se chauffer et, sans le vent frisquet, les arbres dénudés et les terres mouillées, on se croirait déjà au printemps. Il n'est d'ailleurs pas rare que cette illusion devienne une réalité : en plein mois de décembre, les mimosas se recouvrent de leur brocart d'or pâle et les amandiers revêtent leur odorant burnous blanc. La nature ne cesse dès lors d'embellir. Chaque jour, elle se montre plus coquette et arbore quelque nouvelle parure. Les haies sont envahies par les chèvrefeuilles pareils à des chenilles processionnaires, les aubépines ruissellent d'une neige embaumée et les lambruches grouillent du va-et-vient inlassable des abeilles. C'est une véritable fête que l'été n'interrompt pas. Contre les ardeurs du soleil, la verdure devient un bienfait de Dieu et l'ombre douce semble un reste précieux du paradis terrestre, un souvenir de l'Eden.

Au promeneur, qui flâne aux environs d'Alger, les sentiers serpentant aux flancs des collines réservent des surprises. Lorsqu'on s'y est engagé, on a l'impression de se trouver dans un tunnel de verdure, à peine moins clair que le jour, mais plus frais et, par des échappées dues à la disparition d'un bouquet d'arbres, ou bien à la sortie de ce tunnel, on découvre des paysages nouveaux. Ici, c'est un coin charmant d'où, au crépuscule, l'on embrasse d'un coup d'œil toute la baie resplendissante de couleurs féeriques ; là, une source, cachée sous des lentisques, mêle sa claire chanson au gazouillis des oiseaux ; ailleurs, une vieille maison mauresque, décrépie et tombant en ruine, laisse voir ses briques rouges comme des chairs mises à nu. Dans les jardins où les arbres croissent en désordre, pressés et divers comme une foule, des

chèvres, des moutons s'arrêtent de brouter, un chien aboie, des poules s'enfuient comme à la vue d'un ennemi. Mais la présence d'un étranger ne gêne jamais les enfants dans leurs ébats. Ils n'abandonnent pas pour si peu leur plaisir. Ils continuent de jouer à colin-maillard, à se poursuivre dans des courses folles, à se rouler dans l'herbe ou la poussière et à piailler tels des moineaux s'abattant sur une meule de blé.

De tous les jeux inventés par le génie de l'enfance, celui qui plaît le plus aux petites filles de la campagne algéroise, c'est la balançoire. Une grosse corde dérobée à l'étable est attachée par les plus lestes et les plus hardies à la maîtresse branche d'un olivier séculaire ou à celle d'un figuier tordu. Un petit coussin bourré de laine ou un bout de peau de mouton est placé dans la boucle formée par la corde non loin du sol et le plaisir est assuré pour des heures interminables, pour une après-midi sans fin. L'escarpolette improvisée, projetée par dix bras débandés comme un seul ressort, s'élance dans l'air. Le vent dénoue les longs cheveux tressés de l'élue dont c'est le tour de se balancer. Son *séroual* se gonfle ainsi qu'une étrange voile ronde, sa robe se dégrafe et, enivrée par la vitesse, heureuse de se sentir aérienne, l'enfant se met à chanter à gorge déployée, tandis que ses compagnes applaudissent à chacune de ses envolées et accompagnent en chœur sa chanson.

Ces ariettes, dont nous donnons le texte et la traduction, appartiennent au genre *ḥawfî* (1). W. Marçais a signalé l'existence de ces compositions poétiques ailleurs qu'à Tlemcen, dans d'autres localités de la province d'Oran et d'Alger (2). Du reste, on rencontre des textes identiques à Tlemcen, Alger et Blida (3). Le voyage des légendes, des thèmes et des poèmes est un fait bien connu des littérateurs et des folkloristes. Un petit problème se pose cependant dans le cas qui nous intéresse. Faut-il voir, dans cette dispersion de chansons, une expansion du *ḥawfî* tlemcénien aux villes de l'Algérie à l'époque où Tlemcen était un centre culturel et une capitale politique ? Cela n'est pas impossible. Faut-il, au contraire, croire que l'on est en présence de créations spontanées et distinctes de l'esprit des petites filles ? On admettrait plus volontiers cette hypothèse en ajoutant qu'il y a de fortes présomptions qu'on ait affaire à un apport andalou.

(1) Cf. W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, pp. 205-243.

(2) M. Warçais, *op. cit.*

(3) J. Desparmet, *Enseignement de l'arabe dialectal*, seconde période, 2e éd., Alger, 1913, pp. 142-143, 170-171.

Il semble bien que, sur ce point, Ibn Ḫaldûn nous met sur le chemin de la vérité. W. Marçais, avec raison, n'a pas osé identifier le *ḥawfî* tlemcénien avec celui dont parle Ibn Ḫaldûn, parce que cet auteur ne nous a pas laissé de textes (4). Néanmoins, le rapprochement établi par Ibn Ḫaldûn entre le *ḥawfî* et le *mawâl* d'Orient ou le *muwaššaḥ* d'Espagne doit être retenu, non seulement pour expliquer la métrique du *ḥawfî*, mais aussi pour expliquer l'origine de ce genre poétique.

Il paraît alors fort probable que le *ḥawfî* d'Alger, de Blida ou d'ailleurs est indépendant de celui de Tlemcen. Ce genre est une forme altérée, popularisée du *muwaššaḥ* andalou. Du point de vue métrique, il représente un stade intermédiaire entre la mesure quantitative et la mesure syllabique qui est la règle dans la poésie en langue vulgaire.

En tout cas, le *ḥawfî* présente des caractères propres C'est un jeu poétique avec des alternances comparables à celles des *Bucoliques* de Virgile. La règle de ce jeu est clairement donnée par le vers initial que l'on retrouve partout.

« Chante, je t'accompagnerai de mon chant ; pousse des « you-you, je te répondrai » (5).

Le premier vers constitue également le *leitmotiv* du jeu ou le refrain. C'est une suite de variations poétiques et musicales. En s'installant sur l'escarpolette, chaque fille dit son couplet, en reprenant le premier vers refrain (6).

L'autre règle est l'improvisation. Un jour, le maître d'école étant absent, les petites filles bénéficient de vacances inattendues. L'une d'elles, en se balançant, a une pensée

(4) W. Marçais, *op. cit.*, p. 203. Cf. Ibn Haldûn, *Prolégomènes*, éd Quatremère, III, p. 429, trad. de Slane, III, p. 451.

(5) Cf. plus loin le texte n° I et les notes. W. Marçais, *op. cit.*

(6) Cf. plus loin les textes n°s II, III, IV, V, VI, VII, VIII, X, XI XII.

polissonne pour le magister, dont elle trace une silhouette saisie sur le vif. C'est un pauvre vieux qui tire le diable par la queue « aux souliers déchirés, au caban peu solide » (7). Une autre aperçoit, par-dessus la haie, dans le sentier tortueux, un drogman qui se promène. Aussitôt, elle en fait une chanson (8). Tantôt il s'agit d'envoyer le salut à un amoureux lointain ou chimérique, tantôt les fillettes traduisent ces rêveries qui précèdent l'éveil de l'amour (9). Les jeunes filles plus âgées ou plus sérieuses n'échappent pas au persiflage des gamines rieuses (10). Et l'on sait de reste combien cet âge est sans pitié. Les couplets succèdent aux couplets.

Il y a donc une unité dans le thème aussi bien que dans le rythme, de sorte qu'on a de véritables strophes et antistrophes, une suite poétique et musicale comparable aux séguedilles. D'où dérive ce genre ? Du *muwaššaḥ* sans aucun doute, ainsi que l'a remarqué Ibn Ḫaldûn. Cet apport des Maures d'Espagne remonterait d'ailleurs à une date antérieure à leur expulsion d'Espagne. Ibn Haldûn, qui vivait au XIIIe siècle J.-C., connaissait le *ḥawfî*. W. Marçais, d'autre part, fixe une époque approximative à l'une des pièces qu'il reproduit et n'hésite guère à croire qu'elle fut composée sous le règne des Banû Zayân, c'est-à-dire au XVIe siècle de l'ère chrétienne.

Quoi qu'il en soit, ces créations de l'esprit féminin à son éclosion sont pleines de vie, de grâce et de gaieté. Elles sont aimables et légères comme l'escarpolette qui, dans la *huerta* algérienne, berce les rêveries des petites filles ou leur permet de voir ce qui se passe hors de l'enclos familial.

Les textes recueillis par W. Marçais, J. Desparmet et les XVIII premiers couplets que nous publions sont anciens. Ils constituent une sorte de répertoire que toute petite fille tient à apprendre. Mais le respect de la tradition s'arrête à la connaissance du jeu et de ses règles. Dès que le procédé est saisi, l'originalité des petites filles essaie de se manifester et, si celles qui sont dépourvues d'invention se contentent de répé-

(7) Cf. le texte n° II.
(8) Cf. le texte n° XVIII.
(9) Cf. les textes n°s XIII, XIV, XV.
(10) Cf.

ter les strophes apprises, d'autres en composent de nouvelles. Les textes XIX — XXIII ont été entendus et notés, il y a cinq ans, près de Birkadem, mêlés à des couplets anciens. Dans le groupe de sept gamines qui jouaient à la balançoire, deux petites filles, âgées d'une dizaine d'années, improvisaient. Il n'est pas question d'exalter la valeur littéraire de ces compositions, mais il n'est pas sans intérêt de noter ce goût de la poésie et du chant chez les petites filles musulmanes, ce don d'observation, ce sens intuitif du détail caractéristique, en un mot, ce riant et gracieux éveil de l'esprit féminin.

* * *

I

حوّفي نحوّف معك وولولي نردّ عليك
وانتِ حبيقة المروج وانا نجي نسقيك
نسقيك وانعنعك ونكبّر لك اغصانك
ونطلب ربّي الحنين يردّك لمكانك (1)

« Chante, je t'accompagnerai de mon chant ; pousse des you-you, je te répondrai.
« Tu es un petit basilic dans les prairies et je viens t'arroser.

(1) Cette pièce se trouve également dans W. Marçais, *op. cit.*, p. 229, n° XVI avec les variantes suivantes :

1er vers, 2e hémistiche : ولول نجاوب اليك

2e vers : انتين الحبق في الشقف وأنا الندى نسقيك

3e vers, 2e hémistiche : ونخضّر اغصانك

4e vers, 1er hémistiche : وندعي ربّي الاله

Dans Desparmet, *op. cit.*, p. 142-143, le même texte est donné avec les variantes suivantes:

2e vers : انتَ حبيقةَ المروج وانا الّى نسقيك

4e vers : ويجي سيد الملاح يشم ريحانك

A Alger, on chante également un couplet composé des deux premiers vers et d'un troisième qui est :

انعنعك ونكبر غصونك ونطلب ربّي يصونك

« Je t'arroserai, te donnerai la fraîcheur de la menthe et ferai croître tes branches.
« Et je demande à Dieu le Compatissant qu'il te ramène chez toi saine et sauve. »

II

جعلولتي يا بنات (2) والشيخ ما جاشي
صباطه مفطّع وكبوطه راشي

« A la balançoire, c'est mon tour, jeunes filles. Le maître d'école n'est pas venu.
« Ses souliers sont déchirés et son caban est peu solide. »

III

جعلولتي من ذهب وحبالها بصّة
ولفيت ذاك الشباب في العين يتوضّا
وبَشّت خدّه اليمين ورشفت له وَرْدَة

« Mon escarpolette est en or et ses cordes en argent.
« J'ai rencontré ce beau jeune homme, à la source, faisant ses ablutions rituelles.
« J'ai mis un baiser sur sa joue droite et lui ai épinglé une rose. »

IV

يا قاعدة في الرياض وتجرّ بوطتها
وما تحبّني جويهرة في وسط رفبتها
وما تحبّني حبيفة في وسط غربتها
ونبوس خدها اليمين ونعض شفتيا (3)

(2) Rapprochez le début de la pièce VIII dans *Le dialecte Tlemcen*, p. 221. جغليله يا شابات

(3) Cf. *Dial. Tlemcen*, texte XXIII, p. 237, sept vers avec quelques variantes et additions. Les vers 1 et 7 correspondent aux vers 1 et 4 de notre texte avec cette seule différence : يا الماشية في الرياض

« Jeune fille assise dans le jardin traînant sa *fouta* derrière elle,
« Que j'aimerais être une petite perle au milieu de son cou !
« Que j'aimerais être un petit basilic au milieu de sa chambre !
« Je mettrais des baisers sur sa joue droite et je mordrais sa lèvre. »

V

يا قاعدة في الرياض والقَرْقابْ خذاك
فدك عود قْمَري بين زوج امساك
في النهار نتوحشك وفي الليل نترجاك
فلبي حمل عندك بمي استحى يبداك (4)

« Jeune fille assise dans le jardin avec son métier à broder à côté d'elle.
« Ta taille est du bois d'aloès au milieu de deux muscs.
« Pendant le jour, je languis de toi et pendant la nuit j'espère ta venue.
« Mon cœur est pris par toi ; ma bouche n'a pas osé entreprendre de te parler. »

VI

يا مولات ذاك الجنان شدّة وتخبيلة
عينيك توت الزروب وحواجبك نيلة
فلبي حاصل عندكم ما صبت له حيلة

« O maîtresse de ce jardin. Quelle belle mise et quelle manière de nouer les franges du foulard !
« Tes yeux sont des mûres sauvages et tes sourcils sont de l'indigo.
« Mon cœur est pris par toi. Je n'ai pas trouvé de ruse pour le dégager. »

(4) W. Marçais, *op. cit.*, p. 236. Le premier hémistiche présente la variante : جالسة في الرياض Cf. J. Desparmet, *op cit.*, pp. 170-171, qui donne ce texte pour une بوفالة.

VII

يا مولاة ذاك الجنان يا ڢليڢلة طُرشي (5)
ما ڢرّشتِ لنا زربية ما حطّيتِ لنا طبْسي
خرجتِ لنا رَجَلْك كيڢ الحَرْسي

« O maîtresse de ce jardin, ô petit poivron à confire,
« Tu n'as pas étendu de tapis devant nous et ne nous as pas servi de plat.
« Tu as fait sortir pour nous chasser ton mari semblable à un agent de police. »

VIII

يا مولاة ذاك الجنان واش بك مخلوعة
امراة بلا ڢوطة ورَجَلْها بلا كبّوط
وينحّي ورق الدالية ويرقّع ڢي الكبوط

« O maîtresse de ce jardin, qu'as-tu à prendre ces grands airs ?
« La femme est sans *fouta*, le mari sans caban.
« Il arrache les feuilles de la vigne et s'en sert pour rapiécer son caban. »

IX

قلبي يحبّ الجنان ويحبّ الجعلولة
ويحب ام الحسن ڢي راس الزيتونة
ونا مْعَ مَنْ هويت والناس حَسْدونا (6)

(5) *Ṭoršt* désigne le poivron doux, du nom de la bourgade de la province de Malaga, Torrox, en arabe *Ṭorroš*. C'est cette variété que l'on confit de préférence, soit dans du vinaigre, soit plus couramment dans de la saumure. Par suite, *ṭoršt* a désigné tout fruit confit dans du vinaigre : coings, poires, nèfles, etc...

(6) J. Desparmet, *op. cit.*, p. 143, trois vers avec quelques variantes au 3e vers.

« Mon cœur aime le jardin ; il aime aussi l'escarpolette
« Il aime entendre le rossignol sur le faîte de l'olivier.
« Tandis que je suis avec qui je chéris et que les gens nous ont enviés. »

X

طلعت لراس الجنان بعرڢ الليم نتدرّق
جاز عليا ذاك الشباب تحڢيڢته تبرق
وعليه نرمي الولد وعليه نتطلّق
وعليه نَخْلي الجزاير ونردّها ڢندق (7)

« J'ai grimpé tout en haut du jardin en me cachant derrière la branche du limonier.
« Près de moi est passé ce jeune homme. Sa barbe rasée brille.
« Pour lui j'abandonnerai mon enfant, pour lui je divorcerai,
« Pour lui, je rendrai Alger un désert et j'en ferai une écurie. »

XI

طلعت لراس الجنان وصبت الضرو يابس
ونعلتك يا ضرو ما شڢت شي محمد رايس
قال لي يا لالة راه ڢي البحور غايس
يلبس لباس الحرير ويعنق الطاوس

« J'ai grimpé tout en haut du jardin et j'ai trouvé le lentisque desséché.
« Je t'ai maudit, ô lentisque ; n'as-tu donc pas vu M'ḥamad Raïs ?
« Il m'a répondu : Madame, il est plongé dans les mers.
« Il porte des vêtements de soie et caresse le col du paon. »

(7) Même texte dans J. Desparmet, *op. cit.*, p. 143 avec qu variantes de notation et un cinquième vers et dans W. Marçais : *Tlem.*, p. 236, texte XXII, cinq vers avec variantes nombreuses.

XII

هبطت لفاع الجنان — بعرف الليم نتدرّق
جازوا علي الطيور — فالوا غريب مسكين
قلت لهم والله ما راني غريب — ولا في غربتي راحة
بيني وبين الحبيب — رمّية وتفّاحة
تفاحتي من ذهب — وفي راسها بلبل
بلبل على السانية — والماء يوالول له
والي يحبّ الخد الاحمر — ربي يكمل له

« Je suis descendue au fond du jardin en me cachant derrière la branche du limonier.
« Les oiseaux sont passés près de moi ; ils ont dit : « C'est un pauvre étranger ! »
« Je leur ai répondu : Par Dieu ! je ne suis pas un étranger et, dans mon exil, il n'y a pas de repos.
« Entre l'aimé et moi, rien qu'une portée de fusil et un pommier.
« Mon pommier est en or ; sur son faîte se tient un rossignol,
« Un rossignol au-dessus du canal d'irrigation ; l'eau lui lance des you-you.
« Celui qui désire la joue rose, que Dieu comble ses désirs. »

XIII

تفاح ما ناكله — به نحمّر خدودي
والشيخ ما ناخذه — فاع البحر نرميه
ناخذ شباب صغير — في قلب الفراش نلعب به

« Les pommes, je ne les mangerai pas ; j'en mettrai le rouge sur mes joues.
« Le vieillard, je ne le prendrai pas pour époux ; au fond de la mer, je le jetterai.
« J'épouserai un beau jeune homme avec lequel je jouerai au milieu du lit. »

XIV

نوصيكم يا بنات — لا تاخذوا بَحْري
يرمي الفلوع في الشفب — ويخلّي الدموع تجري

« Un conseil, ô jeunes filles : n'épousez pas un marin.
« Il jette les voiles dans le navire et laisse couler vos larmes. »

XV

سيدي فرج سيدي فرج — ونحب نتفرّج
ونباتوا ليلة — تحت لفاح الترنج
واذا غاب القمر — زندك يضوينا
واذا غاب القمر — ارفد فلوعك واجينا

« Sidi Ferruch ! Sidi Ferruch ! Je veux me réjouir du spectacle,
« Et nous passerons une nuit sous les tendres rameaux des cédratiers.
« Si la pleine lune disparaît, ton bras nous éclairera.
« Si la pleine lune disparaît, hisse tes voiles et viens vers nous. »

XVI

امّك سمّتك علي — واسم علي عالي (8)
يا واسطة في العقل — يا نقش خلخالي
الذل ما نحمله — والعزّ ربّاني

« Ta mère t'a donné le nom de 'Alî et le nom de 'Alî est noble.
« O toi qui es semblable à un médaillon par ta sagesse, ô ciselures de mon périscélide.
« Je ne supporte pas l'humiliation et j'ai été élevée au mi' de l'honneur. »

(8) Paronomasie entre le nom et l'adjectif.

XVII

امك سمّتك علي — واسم علي باشا (9)
والي يشوفك في النهار — في الليل يتغاشى
يا شمعة الوفيد — في المَنْزَهْ العالي
واعمل بروحك طبيب — واج تْرَى حالي
نفرش لك فراش الحرير — ونغطيك بَيْزاري

« Ta mère t'a donné le nom de 'Alî et c'est le nom de **'Alî** Pacha.
« Qui te voit, pendant le jour, la nuit venue, s'évanouit.
O bougie allumée dans le belvéder élevé,
« Fais semblant d'être un médecin et viens voir mon état.
« Je te préparerai un lit de soie et te couvrirai de mon haïk. »

XVIII

ترجمان يا ترجمان — يا ورد كلّ جنان
جازوا عليك البنات — فسموك بالميزان
واحدة خذت كاپّة (10) — والاخرى خذت حزام
وانا خذيت شوشة سيدي بلان — تفطر بزيت البان

« Drogman, ô drogman, fleur de tout jardin.
« Les jeunes filles sont passées près de toi et t'ont partagé au poids.
« L'une a pris une cape, l'autre a pris une ceinture.
« Quant à moi, j'ai pris une mèche des cheveux de Monsieur Un tel toute ruisselante d'huile parfumée au mimosa. »

(9) S'agirait-il du Pacha qui commanda l'Algérie de 1637 à 1640 ? On pourrait le supposer. Cf., sur 'Alî-Pacha, H.-D. de Gramont : *Histoire d'Alger sous la domination Turque*, Paris, 1887, pp. 175-190. E. Mercier : *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, Paris, 1891, t. III, p. 225 et sq.

(10) Le *tašdîd* semble indiquer que le mot est emprunté à l'italien *cappa* et non à l'espagnol *capa*.

XIX

جعلولتي يا بنات — والربيع راهُ جا
والطيور تبرور — راجعين للمرجا
وانا نتبعهم — يا لالا خذيجا

« C'est mon tour, à la balançoire, ô fillettes. Voici le printemps venu.
« Les oiseaux prennent l'essor et reviennent à la plaine.
« Quant à moi, je les suivrai, ô Madame Ḥdiğâ. »

XX

رجعنا للجعلولة — طايرين كيف الطيور
والعسكر خرجوا — يضربوا في الطنبور
والحمار يتمرغ — في حشاوش البور

« Nous sommes retournées à la balançoire nous envolant comme les oiseaux.
« Les soldats sont sortis et battent du tambour.
« Et l'âne se roule dans les herbes du pré. »

XXI

لبست فاطي لاحمر — الّى شراهُ لي بابا
غارت مني البنات — وشَرْقَتْهُ لي العنّابا
باش نسلك مَ العصا — نتخبّا في الغابا

« J'ai mis mon ensemble rouge que mon père m'a acheté.
« Les fillettes ont été jalouses de moi et le jujubier me l'a déchiré.
« Pour échapper à la bastonnade, je me cacherai dar bois. »

XXII

غلفوا لنا المسيد يا سيدي بو زيد
ما دا بك تزيد كل يوم عندنا عيد

« On nous a fermé l'école, ô Sîdî Bû-Zîd,
« Tu ferais bien d'augmenter nos vacances : chaque jour chez nous est une fête. »

XXIII

جانا البارح عُمَر سكران چوالق
باع ساعته للخمّار وقال عرّاه سارق

« Hier, 'Umar est venu ivre-mort à la maison.
« Il a vendu sa montre à un ivrogne et déclaré qu'un voleur l'avait dépouillé. »

SAADEDDINE BEN CHENEB.

NÉCROLOGIE

Alfred BEL

(1873-1945)

Sa santé nous avait souvent donné des sujets de crainte, mais il avait chaque fois vaincu le mal avec une telle énergie que nous espérions le voir résister cette fois encore. La nouvelle que le 18 février au matin il nous avait quittés pour toujours fut pour nous la plus douloureuse surprise. Selon son désir, ses proches seuls l'avaient conduit au cimetière de Meknès, sur le plateau d'où l'on découvre les nobles lignes du Zerhoun qu'il aimait à contempler et où il projetait de se rendre au printemps. De son Jura natal à cette montagne marocaine, la vie d'Alfred Bel se développe, une vie de la plus belle tenue morale, animée des plus solides vertus françaises, pour mieux dire peut-être, de la vieille province française : la droiture, une dignité naturelle et sans orgueil, le sentiment profond du devoir, l'amour du travail, le désintéressement et l'absence de tout esprit d'intrigue, la générosité du cœur, la bienveillance spontanée et un dévouement passionné, voire combatif, aux causes qui lui semblaient justes, aux œuvres qui lui semblaient utiles.

Son caractère lui avait valu de fidèles amitiés ; sa carrière restera de celles que l'on peut proposer en exemple aux jeunes. Né à Salins, ayant fait d'excellentes études secondaires au collège de sa petite ville, pourvu à dix-sept ans du baccalauréat ès sciences, il avait dû, pour ne pas imposer une charge prolongée au budget familial, accepter un poste de répétiteur au Collège d'Auxerre. Au bout d'un an à peine, il s'embarquait pour l'Algérie, qui recrutait alors des maîtres. Il y avait longtemps que ce que lui écrivait un cousin plus âgé, de ce prestigieux pays, le faisait rêver. Il allait reprendre à Blida la vie sans joie de répétiteur de collège. La gentille sous-préfecture algérienne n'était pas tout à fait telle qu'il imaginait la terre d'Afrique. Cependant le charme opérait. Malgré la modestie de ce début, c'était la première étape sur la route qu'il devait désormais parcourir.

De Blida, il passe au lycée d'Oran, où il demeurera cinq années, interrompues par un an de service militaire. Il y occupe les loisirs que lui laissent ses fonctions de répétiteur en se mettant à l'étude de l'arabe. René Basset, qui lui avait fait passer son brevet, devine en ce grand garçon de vingt-quatre ans, les aptitudes d'un arabisant futur et, pour lui permettre d'en tirer partie, le fait nommer au Lycée d'Alger. On ne saurait exagérer le rôle de Basset dans l'éclosion de l'Orientalisme algérien. Par son enseignement et, plus encore, par ses encouragements, par son exemple, par l'ardeur au travail dont on le sentait possédé lui-même et qu'il savait inspirer, par la documentation prodigieusement diverse que l'on venait chercher dans son grand cabinet tapissé de livres, il fit. pendant une trentaine d'année, vraiment figure de chef d'école. A ses cours, Alfred Bel connut Destaing, franc-comtois comme lui, et Doutté, qui l'un et l'autre, le premier dans l'étude des dialectes berbères, le second dans la sociologie nord-africaine, devaient faire œuvre de maîtres. Deux ans de bon travail dans cette ambiance amicale et laborieuse procurèrent à Bel un diplôme d'arabe, auquel il devait ajouter un double diplôme d'études supérieures de géographie et d'histoire. Sous la direction d'Augustin Bernard, il allait consacrer une monographie aux « *Lacs, chotts et sebkhas d'Algérie* », tandis que René Basset lui suggérait l'idée d'étudier « *les Benou Ghanya et leur lutte contre l'empire almohade* ». L'un et l'autre de ces premiers ouvrages dépassent singulièrement le niveau habituel des travaux d'étudiants. Si l'étude géographique, qui exposait avec une parfaite clarté l'état de la question des sebkhas, semble aujourd'hui en partie périmée, l'étude historique est toujours valable et le choix du sujet se révèle particulièrement heureux. On ne pouvait souhaiter meilleure prise de contact avec le Moyen âge nord-africain que cette épopée tumultueuse et sanglante des Benou Ghanya. Elle y occupe une position centrale ; elle prolonge l'action des Sahariens almoravides et des Arabes hilâliens et elle prépare la mise en place des Etats berbères du XIIIe et du XIVe siècle. Bel apportait la conscience la plus rigoureuse dans l'établissement des faits ; il enrichissait son récit de références et d'éclaircissements selon les bonnes méthodes et faisait connaître, en appendice, un fragment fort curieux du voyage d'Et-Tijâni, dont l'intérêt avait échappé au premier traducteur.

Cependant, quand fut publié ce premier livre, Alfred Bel était depuis trois ans professeur de lettres à la Médersa de Tlemcen. C'était encore pour une large part à l'intervention de son maître Basset qu'il devait un poste qui allait fixer sa vie et orienter son activité scientifique.

En 1899, la Médersa de Tlemcen n'occupait pas encore le beau palais mauresque que l'on devait bâtir pour la recevoir. Elle était installée dans une vieille maison du paisible quartier des Kouloughlis, non loin du Méchouar des souverains 'Abd el-Wâdides et

toute proche du sanctuaire de Sidi Brâhim. La tradition érudite et pieuse de la cité royale enveloppait ce collège sans faste, et cette tradition vivait en lui grâce aux trois professeurs musulmans qui la perpétuaient : Si Ahmed bel Bachir, Si Ben Yousef el-Bagdadi, Si 'l-Hajj ben Yamina, savants au cœur pur, de foi profonde et sans fanatisme, indulgents à leurs disciples, qui les admiraient et les aimaient, vénérés de leurs concitoyens, qui en étaient justement fiers. Alfred Bel gagna tout de suite leur sympathie, et le plus âgé d'entre eux, Si Ahmed bel Bachir, fit profiter ce jeune collègue des trésors de son érudition. Mais il trouva surtout un ami capable de le comprendre et de l'inciter au travail dans William Marçais, qui, débutant lui aussi dans la carrière, dirigeait alors la maison.

Les médersas algériennes, celle de Tlemcen en particulier, où enseignèrent Doutté, Destaing, Gaudefroy-Demombynes, Auguste Cour, étaient de merveilleux laboratoires pour l'étude de la langue arabe, de l'islamologie, des coutumes et du folklore. Chaque jour une conversation avec les cheikhs, une question posée aux élèves pouvaient suggérer à l'esprit curieux quelque nouveau sujet d'enquête, le faire entrer plus avant dans la connaissance de l'âme musulmane. L'enseignement enrichissait le maître autant que les disciples. Et les congés eux-mêmes, judicieusement aménagés, procuraient le moyen de parcourir le pays et d'étendre le domaine des recherches. William Marçais révélait à son ami le plaisir de la chasse et le profit que l'on pouvait tirer des propos d'un berger ou d'un taleb de village.

Ce sentiment de la réalité vivante, indispensable, surtout en Maghreb, à l'intelligence du passé, Alfred Bel allait en faire l'essai lorsque, durant un séjour de vacances dans les Beni Chouqran de la Commune mixte de Saint-Lucien, il recueillit une version de la légende de la Djazia. C'était un épisode romanesque de la Geste des Beni Hilâl, soixante-dix-huit vers en arabe vulgaire, qu'il éclaira de notes non seulement sur la langue et la prosodie, mais sur les coutumes rurales, sur les instruments de musique, sur le vêtement : riche commentaire qui ajoute considérablement à l'intérêt du texte lui-même.

Le travail parut dans le *Journal asiatique*, où il fut très remarqué. Toutefois Alfred Bel n'y avait qu'accessoirement abordé le domaine qui devait être proprement le sien. Il s'y engageait deux ans après dans le *Recueil de mémoires* composés sous l'instigation de René Basset par les professeurs algériens à l'occasion du XIVe Congrès des Orientalistes, avec une excellente étude sur « Quelques rites pour obtenir la pluie ... chez les Musulmans maghrebins ». Ce domaine, c'était celui des pratiques à la fois religieuses et magiques, de ces rites millénaires sur lesquels l'Islâm a jeté le manteau décent de l'orthodoxie. Ce qui allait constituer le point central de son œuvre, c'était la vie musulmane, telle qu'il l'obser-

vait avec clairvoyance et sympathie, et les notions que l'histoire lui fournissait pour la mieux comprendre. Désormais le passé et le présent projetant l'un sur l'autre leur lumière vont solliciter tour à tour l'activité toujours en éveil de sa pensée. Dans la liste de ses travaux — une liste qui ferait honneur à deux vies de savants — dans ses onze volumes et dans ses articles publiés par le *Journal asiatique*, la *Revue africaine*, les *Bulletins de géographie d'Alger* et *d'Oran*, *Hespéris*, la *Revue d'histoire des religions*, la *Revue des études d'ethnographie*, le *Bulletin archéologique*, l'*Encyclopédie de l'Islâm*, les éditions et les traductions de chroniques, les études d'archéologie maghrebine alternent avec les monographies de métiers et les descriptions du monde qui l'entoure et tout d'abord du petit monde de Tlemcen, de cette vieille société citadine, courtoise et pieusement attachée à ses traditions, qui a presque adopté comme l'un des siens Alfred Bel, devenu directeur de la Médersa. A Tlemcen, qu'il a décrit dans un précieux petit guide, à son histoire que lui a révélée la *Bighiat er-Rowâd* de Yahyâ ben Khaldoûn, historiographe des 'Abd el-Wâdides, à sa population musulmane à laquelle il a consacré une étude qui peut servir de modèle, à ses artisans dont il a appris à décrire les techniques pour une magistrale enquête entreprise avec Prosper Ricard sur le travail de la laine, il doit l'initiation dont profitera le Maroc.

En mars 1914, le général Lyautey, qui avait sans doute lu ses articles sur les écoles indigènes d'Algérie, qui avait apprécié ses qualités d'organisateur et sa profonde connaissance de l'Islâm, l'appelait ainsi que Mme Marguerite Bel pour adapter à nos méthodes l'enseignement musulman du pays à peine pacifié. C'était presque, pour Bel, un pays de connaissance, car il y trouvait installés ou y attirait de ses élèves algériens, qui allaient être, sous sa direction, les bons messagers de la pensée française.

Les trente mois qu'il passa à Fès furent peut-être la période la plus féconde de sa carrière. Tout l'intéressait dans ce Maroc à peine entr'ouvert, et on l'imagine allant de découverte en découverte avec une ardeur joyeuse et une curiosité rajeunie. En même temps qu'il collabore de la manière la plus efficace à l'œuvre constructive de Lyautey, il fréquente les savants, les bourgeois et le menu peuple dont il a vite fait d'apprivoiser les défiances et de gagner la sympathie, car mieux que quiconque il parle leur langue et connaît leur religion. Il enquête sur les métiers, collectionne les manuscrits et les documents archéologiques, visite les monuments accessibles, déchiffre les inscriptions. Il fait cataloguer la Bibliothèque de la Qarawiyn ; il constitue le premier fonds du futur Musée du Batha.

Prosper Ricard a retracé cette page caractéristique de la vie marocaine de son vieil ami. Quelques mois à peine après son arrivée à Fès, il découvrit dans la Médina une maison que l'on

se disposait à jeter bas. C'était un charmant logis du XIVe siècle, de proportions harmonieuses et de style très pur. Bel conçut le projet de le sauver. Mais la bâtisse était vraiment trop malade ; la démolition s'imposait. Toutefois le propriétaire pressenti se montrait disposé à faire don de tous les matériaux qu'on en pourrait tirer. Les services municipaux assurèrent le transport des frises à inscriptions, des portes et des claires-voies de cèdre, des panneaux de stuc et des marqueteries céramiques, qui furent entreposés dans une mosquée hors d'usage de Bou Jeloud. L'exemple du donateur généreux suscita des imitateurs. Bel sollicitait et obtenait des documents précieux. Des notabilités de la ville lui offraient des monnaies ; un potier lui apporta une très ancienne lampe retrouvée dans son atelier ; le directeur des habous lui remit de beaux bois sculptés ; le Khalifa du Pacha fit hommage de trois stèles funéraires en marbre, dont une mentionnant une princesse Mérinide d'origine chrétienne. Lyautey, étant venu à Fès, fut enthousiasmé. Il chargea Bel de dresser un plan de classement des collections et l'en nomma conservateur.

Lorsqu'en Octobre 1916, il quitta le Maroc, il avait réalisé une tâche énorme et remportait à Tlemcen une moisson de notes qu'il allait mettre en œuvre. Au cours des années 1917-1918, toute une série de beaux travaux allaient ainsi voir le jour, où s'affirmaient la personnalité d'Alfred Bel, la probité de sa méthode, la sûreté et l'ampleur de son information. Dans cet ensemble se détachent son volume sur *Les industries de la céramique à Fès*, ses *Inscriptions arabes de Fès*, données au *Journal asiatique* et ce *Coup d'œil sur l'Islâm* que publia la *Revue de l'histoire des religions*.

Le premier de ces ouvrages est une monographie exhaustive de l'art de terre dans la vieille cité d'Idris. Le travail du céramiste y est suivi depuis le moment où le bloc d'argile sort de la carrière, jusqu'à celui où le vase rayonne, dans la boutique, de tous les reflets de ses émaux. La faïence est une des gloires de l'art marocain ; mais c'est une gloire en perdition. Bel indiquait avec clairvoyance les causes de son déclin et les conditions de son relèvement. Ses conclusions seraient à méditer aujourd'hui encore.

Les *Inscriptions arabes de Fès* dépassent largement le cadre d'un corpus d'épigraphie. L'étude de trois coudées royales servant pour la vente des étoffes, de cinq épitaphes, de tables de habous et de textes de fondation fournit à l'auteur l'occasion de décrire les monuments qui les contenaient, en particulier les médersas de la capitale mérinite, d'en faire connaître le rôle historique, le plan, l'ordonnance et le décor. Ces splendides édifices, dont nous savions à peine les noms, nous étaient enfin révélés, rigoureusement datés, replacés dans le développement de l'art hispano-mauresque. Ce livre de quatre cent vingt pages, maintenant devenu très rare, était un précieux point de départ auquel on devra toujours recourir.

Avec le *Coup d'œil sur l'Islâm*, dont il avait fait, au Maroc, la matière d'une conférence, il revenait à un sujet qui lui était cher et où il allait de nouveau affirmer sa maîtrise : l'Islâm, son glorieux passé, son évolution et les déformations que lui imprimait la religiosité populaire. Comment ne pas mentionner au moins ici une des publications les plus instructives et les plus savoureuses que lui ait inspirées son séjour au Maroc, cette *Histoire d'un Saint vivant actuellement à Meknès*, la genèse de cette béatification *ante mortem* d'un santon à la fois habile homme et simple d'esprit retracée avec l'objectivité la plus rigoureusement documentaire ?

Dans les années qui suivent, les questions religieuses ne vont cesser de hanter sa pensée, travaux d'approche pour le grand ouvrage qu'il médite et que, hélas ! il ne terminera pas : *Sidî bou Medien et son maître ed-Daqqâq ; L'Islâm mystique ; Caractère de l'Islâm en Berbérie ; La fête des Sacrifices ; L'Islâm officiel en Algérie ; Le çoûfisme en Occident ; L'hagiographie des Beni Hediyel ; L'ançara et les rites du solstice d'été ;* un *Projet d'enquête sur les survivances magico-religieuses en Afrique du Nord.* Cette concentration de son effort scientifique ne l'empêche d'ailleurs pas de nous donner encore des notes d'histoire et d'archéologie, d'éditer et de traduire la *Zahrat el-as*, texte fondamental sur les premiers temps de Fès, de décrire les vestiges d'une villa du XIVe siècle exhumée dans la campagne tlemcenienne, ou de signaler l'intérêt des mosquées des Beni Snous.

Comme au temps de sa mission du Maroc, il ne se contente pas d'écrire et de s'acquitter avec une admirable conscience de sa besogne professionnelle, de sa tâche de directeur de jeunes, il enrichit le charmant Musée, dont il est le conservateur, il veille avec un soin jaloux à sauver ce qui subsiste du passé artistique de sa ville d'adoption ; pour y intéresser les étrangers et — entreprise plus ingrate — les Tlemceniens eux-mêmes, il se fait l'animateur d'un Syndicat de tourisme et fonde la Société des « Amis du Vieux Tlemcen ».

Alfred Bel, défenseur du Vieux Tlemcen : cette tâche, j'allais dire cet apostolat, auquel il s'était voué, heurtait des intérêts et suscitait plus d'une mauvaise humeur. Le projet d'enclore le délicieux cimetière musulman d'un grand mur qui l'eût déshonoré fut l'occasion d'une belle bagarre. Son respect de leur passé n'était pas compris de ceux qui avaient le plus de raisons de le conserver. Le monde qu'il avait aimé — hommes et choses — s'en allait morceau par morceau. Dans les jeunes gens que chaque année voyait entrer à la Médersa et dans ceux mêmes qu'il avait instruits, Bel ne reconnaissait plus les fils spirituels des vieux cheikhs de ses vingt-cinq ans. Ce divorce douloureux, n'était-ce pas le conflit banal mais presque tragique où s'affrontent les générations qui se suivent et ne se comprennent plus ? Les passions nées de la guerre en exaspérèrent l'acuité. En dépit des souvenirs qui l'attachaient au pays, en dépit de l'estime profonde dont il pouvait encore se sentir entouré, Alfred Bel décida l'exode. La présence de son fils au Maroc l'attirait vers un pays qui lui avait été naguère accueillant et où il entrevoyait des conditions meilleures de travail. Il abandonna sa demeure si plaisante d'Aïn Wanzoûta avec les arbres qu'il avait plantés et le beau paysage familier qu'ennoblit, par delà les oliviers et les cyprès, le sanctuaire de Sidi Bou Medine, et il alla se fixer à Meknès.

Installé au cœur de la ville arabe, il retrouva tout de suite sa vaillance et la curiosité d'esprit de ses belles années. « J'ai du travail ici pour dix ans », écrivait-il dans une de ses premières lettres. Il avait d'abord à poursuivre l'ouvrage magistral commencé à Tlemcen : cette *Religion musulmane en Berbérie*, dont un volume avait paru en 1938 et qui devait en comporter trois. Le premier tome traitait du développement historique de l'Islâm en Afrique du Nord. Appuyée d'une documentation remarquablement riche, la connaissance du passé religieux prenait vie et s'éclairait de toute l'expérience de l'auteur, fruit de plus de quarante ans d'observation journalière. Le tome II, qui devait décrire l'état actuel de l'Islâm maghrebin, était déjà en chantier. Mais il fallait encore enquêter, vérifier, préciser, enrichir, et Meknès lui offrait des facilités inappréciables. Il y avait déjà des amis musulmans, toute une colonie de ses anciens élèves qui accueillirent leur vieux maître. Il ne tarda pas à en compter d'autres, notamment le cadi de la ville, son voisin, vieillard érudit et fin, en qui semblaient revivre les cheikhs de l'ancienne Médersa de Tlemcen, et qui mit à la disposition de ce Français d'Algérie, si renseigné sur la théologie et le mysticisme, tous les manuscrits de sa bibliothèque et toute la bonne grâce de ses lumières.

Son travail d'information avait pris fin. Il allait se mettre à écrire les premières lignes de son ouvrage. La mort ne lui en laissa pas le temps. Au retour d'un voyage, où il avait eu la joie de voir chez son fils un petit enfant qui portera son nom, son état de santé devint très alarmant. Les soins si affectueux et si éclairés de Mme Marguerite Bel, qui avaient si souvent écarté le malheur de son cher compagnon de vie, devaient être cette fois impuissants à l'en préserver.

Georges MARÇAIS.

Travaux de M. Alfred BEL, correspondant de l'Institut

(14 Mai 1873 — 18 Février 1945)

I. — LIVRES (ordre chronologique)

1903. — *Les Benou Ghanya et leur lutte contre l'Empire almohade.* Paris, Leroux, Publications de l'Ecole des Lettres d'Alger, tome XXVII, 251 pages.

1908. — *Tlemcen et ses environs, guide illustré du touriste.* 1re édition, Fouque, Oran, 1908, 156 pages ; 2e édition, Thiriat, Toulouse, 1919, 156 pages.

1913. — *Histoire des Beni 'Abd-el-Wâd, rois de Tlemcen, par Abou Zakariya Yahia Ibn Khaldoun,* texte et traduction, 2 vol., 3 fasc., Alger, Fontana frères. — Vol. I : XIV pages introduct. + 122 pages texte + 235 p. trad. ; vol. II : 1er fasc. III pages avertissement + 315 pages texte ; 2e fasc., 475 pages trad.

1913. — Alfred BEL et P. RICARD. — *Le travail de la laine à Tlemcen,* Alger, Jourdan, 359 pages, 231 figures et 1 planche hors texte.

1914. — *Un atelier de poterie et de faïences au Xe siècle de J.-C. découvert à Tlemcen,* Constantine, Braham, 60 pages.

1917. — *Le Maroc pittoresque : Fès* (album de photographies du Commandant Laribe), préface et notices, Paris.

1917. — *Le Maroc pittoresque : Fès, Meknès et Régions* (album de photographies du Commandant Laribe), préface et notices, Paris.

1918. — *Les industries de la céramique à Fès,* Alger, Carbonel. Paris, Leroux, 319 pages, 226 figures.

1918. — *Catalogue des livres arabes de la bibliothèque de la mosquée d'El Qarawiyin,* Fès, Imprimerie municipale, 16 p. texte français + 160 pages texte arabe.

1920. — Alfred BEL et Mohammed BENCHENEB, *Takmilat eṣ-ṣila d'Ibn El 'Abbar,* texte arabe, Alger, Fontana, 22 pages avant-propos + 466 pages texte.

1923. — *Zahrat el-as (la fleur du myrte), fondation de la ville de Fès, par Abou l-Hasan 'Ali Djaznaï,* texte et traduction, Alger, Carbonel, Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, tome LIX, XVI pages préface + 76 pages texte + 191 pages traduction.

1938. — *La religion musulmane en Berbérie, tome I, Etablissement et développement de l'Islam en Berbérie du VIIe au XXe siècle,* Paris, Geuthner, 411 pages.

Etaient en préparation :

La religion musulmane en Berbérie, tome II, *Etat actuel de l'Islam en Berbérie : Islam original (doctrine et législation sunnites) et Islam mystique (culte des saints, confréries religieuses).*

La religion musulmane en Berbérie, tome III, *Survivances des croyances et les usages magico-religieux antéislamiques dans la religion et les coutumes des indigènes actuels.*

II. — ARTICLES de REVUES et COMMUNICATIONS aux CONGRÈS DES SOCIETES SAVANTES (ordre chronologique)

C. R. bibliographique de René BASSET, *Nédromah et les Traras,* in B.S.G.O. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*), 1901, 4 pages.

La Djazya, chanson arabe, précédée d'observations sur quelques légendes arabes et sur la geste des Beni Hilal, in J. A. (*Journal Asiatique*), 1902-1903, 60 + 56 + 68 pages. — Tiré à part : Paris, Imprimerie Nationale, 1 vol. 184 pages, 1903.

Lettre sur une inscription romaine de Tlemcen, in *B.S.G.O.,* 1903, 2 pages.

Les lacs d'Algérie, chotts et sebkhas, mémoire présenté au Congrès des Sociétés françaises de géographie, Oran, 1902. — Oran, Perrier, 1903, 39 pages.

C. R. bibliographique de : René BASSET, *La prosodie arabe et la traduction de la Khazradjyah.* — William et Georges MARÇAIS, *Les monuments arabes de Tlemcen.* — O. HOUDAS et W. MARÇAIS, *Les traditions islamiques et la traduction du Sahih d'El Bokhari.* — René BASSET, *Contes populaires d'Afrique,* in *B.S.G.O.,* 1903, 23 pages.

C. R. bibliographique de : Fr. CODERA, *Estudios criticos de Historia arabe-española.* — Fr. CODERA, *Familia real de los Beni Texufin,* in *B.S.G.O.,* 1904, 4 pages.

Trouvailles archéologiques à Tlemcen, in R. A. (*Revue Africaine*), N° 257, 2e trimestre 1905, 9 pages.

Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les musulmans maghrébins, in Recueil de mémoires et de textes publié en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes par les professeurs de l'école supérieure des Lettres d'Alger et des médersas, Alger, Fontana, 1905, 50 pages.

Notices sur Ad-dorar as-saniya (Histoire des chérifs maghrébins), in Actes du XIVe Congrès des Orientalistes, Alger, Fontana, 1905 ; une brochure, Paris, Leroux, 1905.

C. R., *Le XIVe Congrès international des Orientalistes* (Alger 1905), in *B.S.G.O.,* 1905, 12 pages.

Une conférence sur la poésie arabe antéislamique, in *B.S.G.O.,* avril-juin 1906, 13 pages.

C. R. bibliographique de : Augustin BERNARD et N. LACROIX, *L'évolution du nomadisme en Algérie.* — Augustin BERNARD et N. LACROIX, *La pénétration saharienne,* in *B.S.G.O.,* 1906, 4 p.

Quatre inscriptions romaines du musée de Tlemcen, in *B.S.G.O.,* 1906, 5 pages.

De l'enseignement réservé aux indigènes musulmans dans les écoles qui leur sont spéciales, in *Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger,* N° 184-185, 1908, 27 pages.

La population musulmane de Tlemcen, in *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, Paris, Geuthner, 1908, 57 pages + 12 planches.

C. R. bibliographique de : Edmond DOUTTÉ, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*. — Edmond DESTAING, *Etude sur le dialecte berbère des Beni Snous*, tome I. — Saïd BOULIFA, *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain*. — S. BIARNAY, *Etude sur le dialecte berbère de Ouargla*, in *B.S.G.O.*, tome XXIX, 1909, 17 pages.

Articles « *Almoravides* » et « *Almohades* », in *Encyclopédie de l'Islâm*, E. J. Brill, Leyde, 1910 ; repris en un seul article « *Les Almoravides et les Almohades* », in *B.S.G.O.*, tome XXXI, fasc. 123, 1910, 20 pages.

Note sur une inscription de habous du musée de Tlemcen, in *Bulletin archéologique*, 1910, 7 pages.

C. R. bibliographique de : V. PIQUET, *Les civilisations de l'Afrique du Nord*. — C. BROCKELMANN, *Précis de linguistique sémitique, traduit de l'allemand par W. Marçais et M. Cohen*. — NEHLIL, *Etude sur le dialecte de Ghat*. — EL MAQRIZI, *Kitab Itti'adh el honafa bi-akhbar el kholafa, publié par Hugo Bunz*. — Léon GAUTHIER, *Ibn Thofaïl, sa vie et ses œuvres*. — Léon GAUTHIER, *La théorie d'Ibn Rochd sur les rapports de la religion et de la philosophie*. — René BASSET, *Mission au Sénégal*. — René BASSET, *Recherches sur la religion des Berbères*. — A. JOLY, *Etude sur les Chadouliya*. — J. DESPARMET, *Contes populaires sur les ogres*. — MONCHICOURT, *Mœurs indigènes : la fête de l'achoura*. — MENOUILLARD, *Pratiques pour solliciter la pluie*, in *B.S.G.O.*, tome XXXI, 1910, 22 pages.

Note sur une inscription de 1846 figurant sur le pont de Négrier, in *R. A.*, N° 281, 2e trimestre 1911, 11 pages.

Quelques monuments de céramique trouvés à Tlemcen, in *Bulletin archéologique*, 1911, 13 pages.

C. R. bibliographique de : IBN MARYEM, *El Bostân fi-dzikri l-aouliya wa l-oulama bi Tilimsan*, a) texte arabe publié par Mohammed Bencheneb, b) traduction française par Provenzali. — René BASSET, *La Banat Sou'ad, poème de Ka'b ben Zohaïr*. — A. VAN GENNEP, *La formation des légendes*. — EL BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale, édition de Slane*. — GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Les cent et une nuits*. — TALEB ABESSELEM, *L'organisation financière de l'empire marocain*. — NEHLIL, *Notice sur les tribus de la région de Debdou*. — V. PIQUET, *Campagnes d'Afrique (1830-1910)*, in *B.S.G.O.*, 1911, 16 pages.

L'enseignement professionnel des jeunes filles indigènes en Algérie, in *Revue générale des sciences*, 30 avril 1912, 3 pages.

Quelques mots sur l'ethnographie algérienne, in *Revue des traditions populaires*, Paris, 1912.

C. R. bibliographique de : W. MARÇAIS, *Textes arabes de Tanger*, in *J. A.*, sept.-oct. 1912, 9 pages.

L'enseignement primaire des Indigènes algériens en 1912, in *Revue Générale des Sciences*, octobre 1912, 4 pages.

C. R. bibliographique de : Edmond DESTAING, *Etude sur le dialecte berbère des Beni Snous, tome II*. DE PROVOTELLE, *Etude sur le tamazir't ou zenatia de qalaat Essened*, in *B.S.G.O.*, 1912, 13 p.

C. R. bibliographique de : H. CARBOU, *La région du Tchad et du Ouadaï, tome I, Etudes ethnographiques, dialecte toubou*. — Augustin BERNARD, *Le Maroc*, in *B.S.G. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 4e trim. 1912, 13 pages.

Fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne mosquée d'Agadir (1910-1911), in *R. A.*, N° 288, 1er trimestre 1913, 21 pages.

C. R. bibliographique de : Georges MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle (thèse)*, in *J. A.*, sept-oct. 1915, 11 pages.

La grande époque de Fès : le XIVe siècle mérinide, Paris, 1916.

Fès, conférence tapée à la machine par les services municipaux de Fès, 1916.

Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie, in *Revue de l'histoire des religions*, janv.-fév. 1917, 72 pages.

Histoire d'un saint musulman vivant actuellement à Meknès, in *Revue de l'histoire des religions*, 1917, 20 pages.

Un dahir chérifien du sultan 'Abdallah, fils de Moulay Ismaïl, in *J. A.*, mars-avril 1917, 8 pages.

La fabrication de l'huile d'olive à Fès et dans sa région, in *B.S.G. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1917, 19 pages + 7 figures.

C. R. bibliographique de : V. PIQUET, *Le Maroc, géographie, histoire, mise en valeur*. — Comte Maurice de PÉRIGNY, *La ville de Fès, son commerce et son industrie*. — C. A. NALLINO, *Appunti sulla natura del « califfato » in genere e sul presunto « califfato ottomano »*, in *J. A.*, nov.-déc. 1917, 12 pages.

Note sur trois anciens vases de cuivre gravé trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du fitr, in *Bulletin archéologique*, 1917, 30 pages.

Inscriptions arabes de Fès, in *J. A.*, mars-avril 1917, 28 pages ; juillet-août 1917, 90 p. ; sept.-oct. 1917, 54 p. ; sept.-oct. 1918, 88 p. ; nov.-déc. 1918, 64 p. ; janv.-fév. 1919, 92 p. ; nov.-déc. 1919, 14 pages.

C. R. bibliographique de : GHAOUTSI BOUALI et Georges MARÇAIS, *Histoire des Beni Merin, rois de Fès*, in *J. A.*, sept.-oct. 1918, 5 pages.

Alfred BEL et Mohammed BENCHENEB, *La préface d'Ibn el 'Abbar à sa Takmilat es-sila*, texte et traduction, in *R. A.*, 3e trimestre 1918, 32 pages.

Les Beni Snous et leurs mosquées, in *Bulletin archéologique*, 1920, 42 pages.

C. R. bibliographique de : E. LAOUST, *Mots et choses berbères*, — P. RICARD, *Fès et ses environs*, in *R. A.*, 3e et 4e trim. 1920, 4 p.

Tlemcen, porte orientale du Maroc, in *France-Maroc*, 1920.

Introduction géographique et historique au Livret-guide de Tlemcen et sa région, publié par le Syndicat d'initiative de Tlemcen, 1re édition, Thiriat, Toulouse, 1921, 25 pages ; 2e édition, Heintz frères, Oran, 1932, 22 pages.

Tlemcen, pages illustrées, in *Afrique du Nord illustrée*, Alger, Fontana, 1921, 1re série, 16 pages ; 2e série, 14 pages.

Les fêtes patronales à Tlemcen, in *L'illustré*, Lyon, 1921.

Arts et artisans indigènes de l'Algérie, in *La renaissance de l'art français*, Paris, avril 1922, 10 pages + 9 figures.

C. R. bibliographique de : Mohammed BENCHENEB, *Mots turks et persans conservés dans le parler algérien*, in *J. A.*, avril-juin 1923, 5 pages.

Sidi Boumédiène et son maître Ed-Daqqaq à Fès, in *Mélanges René Basset*, Paris, Leroux, 1923, 38 pages.

Un discours de D. Miguel Asin Palacios à la Real Academia della historia, in *Revue de l'histoire des religions*, 2e trimestre 1924, 10 pages.

La codification du droit musulman en Algérie, in *Revue de l'histoire des religions*, 2e trimestre 1927, 12 pages.

L'Islam mystique, in *R. A.*, N° 334, 1er trimestre 1928, 90 pages.

Une histoire de l'art musulman, c. r. bibliographique de Georges MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*, in *R. A.*, N° 335-336, 2e et 3e trimestres 1928, 15 pages + 11 planches.

C. R. bibliographique de : M. VONDERHEYDEN, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû' l-Arlab.* — M. VONDERHEYDEN, *Histoire des rois 'Obaïdides (les Califes fatimides) par Ibn Hammad*, in *R. A.*, 3e et 4e trimestres 1929, 11 pages.

Documents récents sur l'histoire des Almohades, in *R. A.*, N° 342-343, 1er et 2e trimestres 1930, 16 pages.

C. R. bibliographique de : H. MASSÉ, *L'Islam* (*collection Armand Colin*). — E. LÉVI-PROVENÇAL, *Extraits des historiens arabes du Maroc.* — Eric John HOLMYARD, *The arabic works of Jabir Ibn Hayyân*, in *R. A.*, 3e et 4e trimestres 1930, 9 pages.

Caractères et développement de l'Islam en Berbérie, et plus spécialement en Algérie, in *Histoire et historiens de l'Algérie. Collection du centenaire*, Paris, Alcan. 1931, 30 pages.

Les bibliothèques des médersas algériennes, in « *La lecture publique* », Paris, E. Droz, 1931, 26 pages.

C. R. bibliographique de : P. CARDONNE et J. RABOT, *La colonisation dans l'Ouest oranais.* — Mouhssine BARAZI, *Islamisme et socialisme*, in *R. A.*, 1er et 2e trimestres 1931, 7 pages.

C. R. bibliographique de : *Corpus de musique marocaine, fasc. I, Alexis Chottin, Nouba de Ochchac.* — L. MASSIGNON, *Recueil de textes inédits concernant l'histoire de la mystique en pays d'Islam*, in *R. A.*, 3e et 4e trimestres 1931, 6 pages.

Les industries d'art indigène dans l'Afrique du Nord, in *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1931.

La connaissance des mentalités indigènes de l'Algérie, in Actes du Congrès international et intercolonial de la Société indigène (5-10 octobre 1931), Paris, 1931, 17 pages.

La fête des sacrifices en Berbérie, in Mémoires publiés à l'occasion du Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger, 1932, 39 p.

Les fractions de la tribu berbéro-arabe des Beni Hediyel (Sebdou mixte) dans une légende hagiographique, in Actes du 2e Congrès national des sciences historiques, Alger, Carbonel, 1932, 17 pages.

C. R. bibliographique de : Et. COMBE, J. SAUVAGET et G. WIET, *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe.* — E. LÉVI-PROVENÇAL, *Inscriptions arabes d'Espagne.* — 'ABD EL HAFID EL FASI, *Al Mudhich al mutrib, tome I.* — L. BRUNOT, *Textes arabes de Rabat, tome I*, in *R. A.*, 1er et 2e trimestres 1932, 11 pages.

Vestiges d'une villa royale musulmane du début du XIVe siècle de J.-C. dans la banlieue de Tlemcen, in Actes du 5e Congrès international d'archéologie, Alger, Carbonel, 1933, 38 pages.

Contribution à l'étude des dirhems de l'époque almohade, in *Hespéris*, 1933, 68 pages.

Survivance d'une fête du printemps à Tunis, in *Revue Tunisienne*, Nos 19 et 20, 3e et 4e trimestres 1934, 9 pages.

Médersa, in *l'Oranie biographique*, 1934-1935, 2 pages + 2 photographies.

Tlemcen, in *l'Oranie biographique*, 1934-1935, 4 pages + 4 photographies.

Une épitaphe tlemcénienne du XVe siècle de J.-C., in Actes du 1er Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, *R. A.*, N° 362-363, 1er et 2e trimestres 1935, 17 pages.

Les médersas algériennes, in *Algéria*, avril 1935.

Les fêtes du Rabb à Tlemcen, in *Outre-Mer*, Paris, 1er trim. 1935.

L'Islam officiel en Algérie, in *Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger*, juillet-décembre 1935, 9 pages.

Article « *Nédroma* » in *Encyclopédie de l'Islâm*, E. J. Brill, Leyde, 1935 ; repris en un article « *Nédroma* » in *B.S.G. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1935, 23 pages.

Le soufisme en Occident musulman au XIIe et au XIIIe siècles de J.-C., in *Annales de l'Institut d'études orientales d'Alger*, 1935, 17 pages.

L'ansara, feux et rites du solstice d'été en Berbérie, in *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1935, 35 pages.

Pour une enquête sur les survivances magico-religieuses en Afrique du Nord, in *Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger*, N° 296, janvier-juin 1936, 16 pages.

Projet d'une enquête générale sur les industries traditionnelles des indigènes nord-africains (musulmans et juifs), in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, *R. A.*, N° 368-369, 3e et 4e trimestres 1936, 12 pages.

Berbères, Arabes, Islam, in Encyclopédie coloniale et maritime, fascicule 9, Paris, 1937, 17 pages + 8 photographies.

Les premiers émirs mérinides et l'Islam, in Mélanges de géographie et d'orientalisme offerts à E. F. Gautier, Tours, Arrault et Cie, 1937, 11 pages.

Vestiges de deux mosquées sur l'ancienne route de Tlemcen à Honaïn, in Actes du 3e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, *R. A.*, N° 372-373, 3e et 4e trimestres 1937, 12 pages.

C. R. bibliographique de : E. ALBERTINI, G. MARÇAIS et G. YVER, *L'Afrique du Nord française dans l'histoire.* — IBN AZ-ZUBAIR, *Silat aṣ-ṣila.* — V. PIQUET, *Histoire des monuments musulmans du Maghreb.* — E. DESTAING, *Textes arabes en parler des Chleuhs du Sous*, in *R. A.*, 1er trimestre 1939, 19 pages.

C. R. bibliographique de : EL WANCHERISI, *Kitab el Wilayât (le livre des magistratures).* — H. MASSÉ, *Croyances et coutumes persanes, suivies de contes et de chansons populaires.* — P. ZOETMULDER, *L'Islam en Indonésie.* — G. H. BOUSQUET, *Introduction à l'étude de l'Islam indonésien*, in *R. A.*, 2e trimestre 1939, 11 pages.

Article nécrologique sur *Edmond Destaing (1872-1940)*, in *B.S.G.O.*, tome 62, 2e trimestre 1941, 14 pages.

C. R. bibliographique de : H. TERRASSE, *La mosquée des Andalous de Fès*, in *R. A.*, tome 88, 1er et 2e trimestres 1944, 4 pages.

A propos de « Modd en-nabî » maghribins, in *R. A.*, tome 89, 1er et 2e trimestres 1945, 6 pages.

III. — ARTICLES SANS DATE PUBLIES DANS L'ENCYCLOPEDIE DE L'ISLAM

Abd al-Mu'min, I, p. 51 à 53. — *'Abd al Wâd*, I, p. 66. — *'Abdelwâdides*, I, p. 66 et 67. — *'Abd al-Wâḥid al Rashid*, I, p. 68. — *Abû Hammû Mûsâ I*, tome I, p. 91 et 92. — *Abû Hammû Mûsâ II*, tome I, p. 92. — *Abû Madyan*, I, p. 100 et 101. — *Abû Tâshfîn I*, tome I, p. 112 et 113. — *Abû Tâshfîn II*, tome I, p. 113 et 114. — *'Alî ben Ghâniya*, I, p. 288 et 289. — *'Alî ben Yusuf ben Tâshfîn*, I, p. 292 et 293. — *Almohades*, I, p. 318 à 322. — *Almoravides*, I, p. 322 et 323. — *Haïk*, II, p. 234. — *Ibn Ghâniya*, II, p. 401. — *Ibn Khaldûn*, II, p. 418 à 420. — *Istiskâ'*, II, p. 599. — *Nédroma*, III, p. 957 à 961. — *Tlemcen*, IV, p. 843 à 847. — *Zayânides*, IV, p. 1290.

Emile JANIER.

NOTES ET DOCUMENTS

Annonces matrimoniales islamiques

Dans un précédent numéro de la *Revue Africaine*, j'avais attiré l'attention du lecteur sur un curieux aspect de l'évolution sociale des indigènes algériens : à savoir l'existence d'inscriptions funéraires en langue française sur des tombes musulmanes.

Je voudrais signaler aujourd'hui un autre petit fait curieux : celui d'annonces matrimoniales publiées par des musulmans, et des musulmanes, dans les journaux français d'Alger.

Il est, je pense, inutile d'insister sur ce que cette innovation est absolument contraire à l'esprit familial traditionnel en Islâm, et même sans doute aux recommandations de la Loi. Les pourparlers en vue de la conclusion d'un mariage sont chose délicate. C'est l'affaire des familles, non point celle des futurs conjoints. La publicité par la voie de la presse est contraire à toute réserve et à toute pudeur. Ce contact avec l'inconnu s'oppose aux sentiments, non seulement des familles musulmanes, mais même à ceux de la majorité des familles françaises. Le recours à la publicité matrimoniale conserve, même chez nous, le caractère d'une exception assez nette à la règle.

Aussi bien d'ailleurs en est-il, à plus forte raison encore, ainsi, pour l'Islâm algérien, ou algérois ; mais comme symptôme de désagrégation des anciennes conceptions, c'est là un petit fait tout de même très caractéristique. On sait que le mariage dans les milieux évolués subit une crise : non seulement les jeunes filles, mais même les jeunes gens aussi, ne veulent plus être mariés à un conjoint inconnu, choisi par la famille, mais qu'ils n'ont jamais vu. D'autre part, on aimerait rencontrer chez celui, ou celle, à qui on doit unir sa destinée, des qualités d'éducation, ou de culture, qui sont encore rares et il n'est peut-être pas aisé à ces aspirations sporadiques de se joindre dans les conditions ordinaires où se concluent les mariages musulmans. Tout ceci peut expliquer sans doute, la récente apparition dans les colonnes de nos journaux de ces curieuses annonces.

Avant de reproduire le texte de quelques-unes d'entre elles, je ferai à leur sujet encore trois observations :

1° Certaines personnes à qui j'ai signalé l'existence de ces annonces, en ont été si étonnées que, sans les avoir vues, elles ont voulu les expliquer tout autrement : comme des propositions d'union libre, sans doute entre éléments européens et musulma-

La simple lecture des textes montre qu'il n'en est rien. Plusieurs d'entre elles portent, au surplus, l'indication bien connue : « Pas sérieux s'abstenir ».

2° Ces annonces paraissent dans les journaux français. Elles s'adressent donc à des lecteurs, ou à des lectrices, pour lesquels l'usage de la langue française est quelque chose de tout à fait normal.

3° Le phénomène est récent. C'est en 1942 que, pour la première fois, j'ai noté une telle annonce (1). Elle devait être à peu près certainement la première, car je perds assez régulièrement mon temps à parcourir cette rubrique des journaux. Ces annonces ne sont pas nombreuses : je n'en ai relevé que sept entre le 10 octobre 1944 et le 10 juin 1945 ; c'est-à-dire la période où je les ai systématiquement découpées et conservées (2).

On remarquera qu'elles sont de teneur très variées. Les textes de celles que je publie ne fournissent même pas un modèle de chaque type. Ainsi, il y en a eu où c'est le père de la jeune fille qui cherche à entrer en relations avec un futur gendre, et je n'en ai pas de semblables dans mes échantillons.

Voici maintenant les annonces en question, que je donne dans l'ordre chronologique de leur apparition :

1° « Trois jeunes musulmanes, 17, 18 et 32 ans, épouseraient messieurs ayant bonne situation, instituteurs ou caïds. Pas sérieux s'abstenir. » (Vers le 10 octobre 1944).

La candidate de 32 ans se considère encore comme jeune, alors qu'elle pourrait déjà être grand'mère, en vertu des vieux usages. Quelle évolution.

2° « Fonctionnaire, 53 ans, divorcé à son profit, désire connaître musulmane, vue mariage. » (14 novembre).

Ici on ne précise pas que le futur est musulman. Cela paraît évident ; car je l'ai montré dans une précédente note, les mariages mixtes sont rarissimes et il ne peut pas davantage s'agir de quelqu'un qui cherche « une ménagère », pour tenir son intérieur, car l'indication « divorcé à son profit », n'aurait pas de sens. Il doit s'agir, plutôt, d'un indigène naturalisé, qui n'a donc pu se débarrasser de sa première épouse par la répudiation.

3° « Jeune homme de 20 ans, Kabyle, bonne instruction et bonne situation, désire connaître jeune fille européenne de 15 à 16 ans, vue mariage. » (21 novembre).

Annonce vraiment curieuse : d'une part pleine de naïveté et d'archaïsme, — ce jeune Kabyle veut épouser une fillette française

(1) J'ai signalé la chose dans mon *Islâm Maghrébin* (p. 150 de la 1re édition).

(2) Elles sont extraites de *L'Echo d'Alger*, mais on sait que les mêmes annonces paraissent dans *La Dépêche Algérienne*.

à l'âge où la loi française lui permet de se marier avec une compatriote, — et d'autre part manifestant le désir de ce jeune homme d'échapper à la contrainte de son propre milieu. Il est à craindre que l'intéressé n'ait pas eu beaucoup de succès.

4° « Jeune industriel musulman, grosse situation, très sérieux, désire correspondre en vue mariage, avec jeune fille ou divorcée, 20 à 25 ans, préférence musulmane, instruite, origine turque. Photo si possible. Lettres rendues. Discrétion d'honneur. » (10 décembre).

Cette annonce me paraît être caractéristique de la situation à laquelle il a été fait allusion : un évolué cherche à se marier dans son milieu avec une évoluée. Le ton de cette annonce ne diffère en rien de celui de nos annonces européennes.

5° « Jeune homme musulman, 22 ans, bonne situation, désire entrer en relations avec jeune fille musulmane instruite, bonne famille, en vue mariage. » (14 février 1945).

Annonce du même genre que la précédente, mais l'intéressé, sans doute plus jeune, ne veut épouser qu'une coreligionnaire, alors que ci-dessus il ne s'agissait que d'une préférence.

6° « Musulman français, 33 ans, instruit, grand, beau physique, situation 150.000 francs par an plus avenir assuré, cherche jeune fille, ou jeune femme, bien faite, jolie, instruite, bonne moralité, pour fonder foyer heureux. Pas sérieux s'abstenir. » (3 mai).

A comparer avec les deux annonces précédentes, mais ici le candidat au mariage ne tient pas, même simplement par préférence, à épouser une coreligionnaire.

7° « Musulman de bonne famille, éduqué, instruction secondaire, désire entrer en relations avec jeune fille bien sous tous rapports, de 20 à 25 ans, en vue mariage. » (19 juin).

8° « Jolie orpheline, 20 ans, origine musulmane, désire mariage gentil Français, ayant situation ou apte diriger commerce. » (10 juin).

Terminons sur cette annonce due à une petite fille décidée, qui veut contracter mariage avec un Français, — ce qui est d'ailleurs contraire à la loi religieuse de l'Islâm, — mais entend que le ménage se fonde sur une base économique solide.

Je suis porté à penser que ces unions mixtes, si rares, ainsi que je l'ai montré antérieurement, constitueraient la véritable solution de bien des difficultés.

Souhaitons à la jolie orpheline musulmane de rencontrer le gentil Français de son cœur : qu'ils soient heureux et aient beaucoup d'enfants.

G. H. BOUSQUET.

A propos de "Modd an-nabi" magribins

Dans le fascicule de 1944 d'*Hespéris*, M. Vicaire a étudié plusieurs *modd an-nabî* (1) dont deux, datés de 734 H. (1334 de J.-C.), ont été établis sur l'ordre du grand Sultan mérinide Abû-l-Ḥasan 'Alî.

Avec les deux textes gravés sur ces vases de bronze, publiés et traduits par M. Vicaire, cette consciencieuse étude nous apporte deux documents décisifs sur la diffusion en Maġrib, à partir des premiers Mérinides — Abû Ya'qûb Yûsof et son neveu, Abû-l-Ḥasan 'Alî — de la mesure-étalon officielle, à employer pour mesurer, au lendemain du mois de jeûne de ramaḍân, l'aumône prescrite par le Prophète Muḥammad, en l'An II, à Médine.

Certes, on utilisait en Maġrib, antérieurement aux Mérinides, de ces vases calibrés pour mesurer la *zakât al-fiṭr*, et c'est sur une série de *modd* privés, appartenant à des Musulmans maġribins, que fut établi celui du souverain Abû Ya'qûb. Toutefois nous savons que, depuis lors, les Mérinides ont eu le mérite de fixer l'étalon officiel et légal, utilisable dans leurs Etats et encore utilisé dans le Maroc d'aujourd'hui.

Après Abû Ya'qûb, Abû-l-Ḥasan a montré qu'il était dans la tradition religieuse des premiers Emirs mérinides et voulait remplir son devoir de gardien de la législation et de la religion musulmanes. En établissant une mesure-étalon dûment calibrée, il donnait à ses sujets le moyen d'accomplir avec exactitude la distribution de l'aumône obligatoire de la Fête de la rupture du Jeûne. Il apporte ainsi, après bien d'autres, un nouveau témoignage de l'attachement à l'Islâm des princes mérinides et de leur volonté de défendre la religion sunnite. Il s'ajoute à ceux que j'ai signalés déjà ailleurs (2).

⁂

L'étude de M. Vicaire est la cinquième d'une série de notes publiées sur le même sujet, soit, dans l'ordre chronologique :

(1) *Note sur quatres mesures d'aumône inédites.*

(2) Alfred Bel, *Les premiers Emirs mérinides et l'Islâm*, dans *Mélanges de Géographie et d'Orientalisme offerts à E.-F. Gautier*, Tours, 193

PLANCHE I. — Le Sîrân an-nabi : Fin de l'inscription donnée par l'arcature centrale. (Photo Musée du Bardo).

deux de l'auteur de ces lignes (3), un travail du savant Chérif Si 'Abd al-Hayy al-Kittânî (4), et une notice de M. A. Dessus-Lamare (5). M. Vicaire a scrupuleusement examiné ces diverses publications ; il a comparé les textes de ces *modd* déjà révélés au public à ceux qu'il a trouvés à Fès et au Musée de Rabat. Il a eu l'amabilité de me mettre au courant, dès 1941, de ses trouvailles et de l'étude qu'il préparait, de me communiquer les excellentes photographies qu'il a prises de ses divers *modd* et aussi du Ṣâ' que j'avais donné dans ma *Note* de 1907 et dont on aura à reparler tout à l'heure. Bien plus, comme je n'avais pas le *Kitâb at-tarâtîb*... du Chérif Si 'Abd el-Hayy al-Kittânî, il m'a envoyé copie de la partie qui s'y trouve de l'inscription du Ṣâ' que j'utiliserai ci-dessous. Enfin il m'a fait part de ses doutes au sujet de ma suggestion que ce *Ṣâ'* devait être de l'époque mérinide.

La publication de M. Vicaire et les documents qu'il m'a communiqués m'ont permis de reviser mon opinion de 1917, déjà hésitante alors, non seulement à cause de la technique épigraphique du *Ṣâ'* et du décor décadent des palmettes ornant le haut des arcatures d'encadrement (voir ma *Note*, p. 366 et 368), mais surtout à cause de l'attribution du vase à un certain Muḥammad, personnage bien difficile à intégrer parmi les princes mérinides (cf. *ibid*, p. 371-372). Je tiens donc, à l'occasion de la publication du travail précité de M. Vicaire, à revenir sur ce sujet du *Ṣâ'* — propriété, comme je l'ai dit en 1917, du Chérif Si 'Abd al-Hayy — afin de donner, d'accord avec M. Vicaire, une plus juste appréciation de son âge.

Mais avant d'apporter à ma *Note* de 1917 les rectifications nécessaires il convient de poursuivre l'examen de l'actuelle publication de M. Vicaire.

⁂

Celui-ci, grâce aux deux *modd* d'Abû l-Ḥasan, a pu déterminer l'orthographe des noms des personnages de la chaîne d'appui (*isnâd*), justifiant l'authenticité de la mesure ; la plupart de ces noms sont mal reproduits dans les *modd* postérieurs (6). Le

(3) *Trouvailles archéologiques à Tlemcen*, dans *Revue Africaine*, 1905, n° 257, p. 231 et suiv.
Note sur trois vases de cuivre gravés, trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du « fiṭr », dans *Bull. Archéolog.*, Paris 1917, p. 360 et suiv.

(4) *Kitâb at-tarâtîb il-idariya wa-l-'amalât wa-ṣ-ṣanâ'ât...*, p. 429-430, Rabat, 1927.

(5) *Note sur un vase de cuivre gravé, employé comme mesure étalon*, dans la *Revue Africaine*, 1929, n° 338-339, p. 162 et suiv.

(6) Il conviendra donc, pour les inscriptions du *Ṣâ'* données dans ma *Note* de 1917, de lire :

résultat précieux est que M. Vicaire a pu identifier ces personnages, les classer en orientaux, andalous et maghribins et les situer dans le temps et dans les villes où ils ont vécu. Une telle documentation permet de suivre le processus de l'établissement à Fès du premier *modd an-nabi*, légalement sanctionné par le souverain mérinide et devenu, depuis lors, la mesure-étalon à laquelle on se réfère encore (7). Et même, lorsque le fabricant d'un *modd* en Berbérie veut authentifier cet objet et le rendre légal au regard de la religion, il se réfère au *modd* officiel, conservé à Fès, lequel comporte « jusqu'à celui de Zaïd ben Thâbit, l'*isnâd* des *modd* justifiant leur contenance » (8).

Nous savons par les textes des deux *modd* d'Abu l-Ḥasan, celui du Musée du Bathâ de Fès et celui du Chérif Si 'Abd al-Hayy ainsi que par les commentaires de M. Vicaire, que ce fut sous les Omayyades de Cordoue, plus exactement au temps du fameux vizir Al-Manṣûr ben Abî 'Amir, que le docte Abû Ja'far Aḥmad Ibn Maïmûn et son savant compagnon Ibrahîm ben Muḥammad ach-Chandîr, deux célébrités malikites, rapportèrent d'Orient, de Médine sans doute, un *modd*-étalon, qui servit — en raison de la haute réputation juridique de ces deux personnages andalous — à calibrer en Espagne les *modd* appartenant à d'autres notables juristes malikites dont les noms sont transmis, comme justification, par les inscriptions des *modd* ainsi calibrés depuis.

Ce ne fut qu'au temps des Almohades ou à la fin des Almoravides, en tout cas avant 520 H. (1126 de J.-C.) que fut adopté en Afrique du Nord, le *modd* d'Ibn Ghazlûn, par des juristes marocains.

Cependant jusqu'au règne du Sultan mérinide Abû Ya'qûb Yûsof à Fès, le *modd an-nabi* ne semble avoir été utilisé que par quelques lettrés, désireux de suivre fidèlement, eux et les leurs, la loi traditionnelle, pour l'aumône du Fiṭr ; le peuple marocain se contenta — comme il le fait encore le plus souvent de nos jours — de mesurer cette aumône de grains, avec les deux mains

P. 369, lig. 5 : الحسين بن يحيى au lieu de الحسن بن يحيى .

P. 369, lig. 6 : إبراهيم بن عبد الرحمان الجايشى au lieu de ابراهيم بن عبد الرحمان الجكجكي .

P. 369, lig. 7 : يوسف الفوامي au lieu de يوسف الفواس .

P. 370, lig. 2 (pour احمد بن حمد) ابي بكر احمد بن حمد au lieu de ابي بكر احمد بن حنبل .

On apportera les mêmes corrections aux noms des personnages du *modd* du Musée de Mustapha à Alger, étudié par M. Dessus-Lamare (*R. A.* de 1929, *loc. cit.*).

(7) Voir ma *Note* de 1917, p. 375-376 et 380; M. Vicaire, *loc. cit.*, p. 12, 13-14.

(8) Cf. *Revue Africaine*, 1905, n° 257, p. 232.

entr'ouvertes et jointes (la *ḥafna*) (9) représentant la contenance du *modd*, ce que, au surplus, admettent les docteurs de la loi.

Ainsi que je l'ai signalé dans ma *Note* de 1917 (p. 361), ce fut « en 693 H. qu'il (le sultan Abû Ya'qûb) ordonna de calibrer « les mesures (les *ṣâ'*) de grains d'après le *modd an-nabi* ». Et ce fut sur l'étalon, ainsi fait et déposé à Fès, la capitale, d'un *modd* officiel mérinide, reproduction justifiée du premier *modd* imposé par le Prophète et calibré en l'an II de l'Hégire, que le Sultan Abû l-Ḥasan, une quarantaine d'années plus tard (en 734 H.), en fit calibrer plusieurs autres, dont l'usage fut sans doute imposé dans le royaume.

⁂

M. Vicaire a pris soin de classer les huit *modd* déjà publiés en trois groupes. Il place le *ṣâ'* du Chérif Al-Kittânî, celui que j'ai étudié en 1917, dans le 3e groupe, où il met ceux qui portent une date postérieure aux Mérinides, ou donnent le nom du souverain qui l'a fait établir (même si ce nom est incomplet comme c'est le cas pour le *ṣâ'*).

Ceci me conduit à reprendre le texte de ce *ṣâ'* (donné dans ma *Note* de 1917 aux pp. 369-370), et de le présenter ici à nouveau de la façon suivante :

1° selon l'ordonnance adoptée par le Chérif Si 'Abd al-Hayy al-Kittânî, dans son *K. al-tarâtîb... ;*

2° avec les corrections, apportées par les trouvailles de M. Vicaire et signalées ci-devant, aux noms des personnages de l'*isnâd ;*

3° avec la fin de l'inscription du *Ṣâ'* (à partir des mots بعدل الآن الخ...) que n'a pas donnée Si 'Abd al-Hayy.

Comme dans ma précédente reproduction, je marquerai ici par le signe + la fin de chaque ligne d'écriture sur le *ṣâ'*, et par ++ la fin du texte du bandeau et de chaque arcature :

Texte arabe :

الحمد لله امر بتعديل هذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو
الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابي سعيد بن (sic) مولانا امير المسلمين
ابي يوسف ++ بن + عبد الحق + ايده الله + ونصره على + المد

(9) Cf. ma *Note* de 1917, *loc. cit.*, p. 363.

الذي + امر + بتعديله مو + لانا ابو يعقوب (رحمه الله) + + ... (10)
+ + بمد + زيد بن + ثابت صا + حب رسول + الله صلى + الله
عليه + وسلم وعد + ل الآن بهذا (11) + + المد المبارك + تبركاً بالنبي +
صلى الله + عليه + وسلم واحياً + لسنته + + صاع + النبي هذا +
تبركاً به + ايدت بالنصر + وعز الدوام + به زكوة الفطر + + قدر +
ها جد + كم الهادي + عليه السلام + جدده السلطان + سيدنا
محمد + ... + + .

A la fin du texte ainsi rectifié, j'avais d'abord songé, après عليه السلام, à lire جد السلطان سيدنا محمد, au lieu de جدده السلطان ce qui permettait dans une certaine mesure (en attribuant avec quelques historiographes, une origine chérifienne aux Mérinides), la paternité du *Ṣâ'* au Sultan Abu l-Ḥasan.

Mais la lecture جدده ne saurait être discutée, elle s'impose, comme le montre la photographie, si nette, de ce passage, établie par M. Vicaire et que reproduit notre Planche I (hors texte).

Dès lors, la fin de cette inscription, la seule partie qui nous intéresse ici pour le moment, à partir des mots ... عدل الآن بهذا doit se traduire :

« Maintenant sur ce *modd* béni... a été calibré ce *Ṣâ' an-nabî*, en bénédiction pour le Prophète — que soit gratifiée du triomphe et de la puissance durable, grâce à Lui, la *zakat al-fiṭr* qu'a déterminée votre ancêtre, bien dirigé (par Allâh) — sur Lui soit le Salut ! Cette mesure a été renouvelée par le Sultan, notre Seigneur Muḥammad... ».

Après ce dernier nom, Muḥammad, il manque quelques mots, du fait de l'usure du vase, sans doute le nom du père de ce souverain et peut-être aussi la date de fabrication du *Ṣâ'*.

A défaut de l'un ou l'autre de ces renseignements, il n'est pas possible d'identifier le personnage.

(10) On a jugé inutile de répéter ici la série des noms des détenteurs successifs des *modd* ayant servi de modèles jusqu'au Mérinide Abû Ya'qûb. Comme on vient de le dire, plusieurs de ces noms ont été rectifiés ci-devant (Voir note 6).

(11) Il convient de lire ici بهذا (au lieu de هذا) pour l'intelligence du texte. N'ayant pas ici le vase dont il s'agit, je ne sais si la préposition *bâ* existe dans le texte ou si la lettre *bâ* a été omise par l'artisan.

En tous cas, il convient de rejeter délibérément, avec la nouvelle ordonnance adoptée ici pour la lecture de l'inscription, l'hypothèse que, dans ma *Note* de 1917 (*loc. cit.*, p. 371-372), je jugeais déjà fragile, selon quoi ce Muḥammad aurait été un Mérinide. Ce Sultan ne peut être, comme l'a suggéré M. Vicaire, qu'un 'alaouïte : soit Muḥammad ben 'Abdallâh, du 18e siècle, soit Muḥammad ben 'Abdarraḥmân, du 19e.

La répétition, dans le texte du *modd* d'Alger, des mêmes fautes, dans les noms propres, que dans celui-ci, permet aussi de penser que ce *modd* du Musée de Mustapha est de fabrication postérieure aux Mérinides. Il n'apporte dans son texte aucune date et aucun nom de Sultan.

Ainsi, par sa récente publication de deux *modd* mérinides, M. Vicaire nous a permis, non seulement de rectifier des suggestions erronées de 1917, mais il a établi que, dans l'histoire du *modd an-nabî* en Maġrib, les deux seuls *modd*-étalons officiels connus jusqu'ici sont l'œuvre du Sultan Abû-l-Ḥasan.

† Alfred BEL.

COMPTES RENDUS

R. P. G. THÉRY, O. P. — *Tolède, grande ville de la Renaissance Médiévale. Point de jonction entre les cultures musulmane et chrétienne. Le circuit de la civilisation méditerranéenne.* Oran, éd. Heintz, 1944, 151 p., 8°.

Parmi toutes les renaissances qui ont marqué les grandes étapes de la civilisation occidentale, la renaissance la plus longtemps méconnue est celle du XIIe siècle, mise en lumière en particulier par le savant anglais Haskins qui lui a décerné son titre. Des faits considérables, qui ont eu sur le développement de la pensée les plus grandes répercussions, se sont alors produits. Parmi ces faits il convient de placer au premier rang la jonction des cultures musulmane et chrétienne. Cette jonction s'est surtout opérée en Espagne et le R. P. Théry, un des plus grands spécialistes actuels de l'histoire de la philosophie médiévale, vient de préciser le rôle joué par Tolède au XIIe siècle dans un travail de grande érudition publié à Oran, aux éditions Heintz. Comme l'effort de traductions d'œuvres arabes et grecques en latin réalisé à Tolède n'est qu'une des manifestations de l'histoire plus vaste de l'influence hellénique, le R. P. Théry, dans une deuxième partie de son étude, a décrit le « Circuit de la civilisation méditerranéenne ».

C'est dans une ville d'Espagne, à Tolède, et sur l'initiative d'un prélat français, devenu archevêque de cette cité de 1126 à 1151, que fut organisée une vaste entreprise de traduction des manuscrits philosophiques contenus dans les bibliothèques arabes. C'était un acte audacieux autant que lucide : il tendait à livrer aux réflexions du monde latin les trésors de la philosophie musulmane. En n'hésitant pas à créer ce courant d'échange, l'archevêque Raymond se classait parmi les hommes qui ont contribué à modifier la physionomie intellectuelle de l'Occident et de l'Eglise Chrétienne.

Dans l'exécution de son dessein, l'archevêque Raymond, lui-même étranger à l'Espagne, groupe surtout des étrangers, français, écossais, italiens, allemands, pèlerins venus pour visiter Saint-Jacques de Compostelle, et transformés en pèlerins de la science par la curiosité de prendre un contact direct avec la pensée musulmane. Ces étrangers savent le latin, apprennent le castillan mais généralement ignorent l'arabe. Ils ne peuvent donc seuls entreprendre aucune traduction arabo-latine. Innovant une méthode tout à fait particulière, ils vont s'adjoindre des hommes qui eux connaissent l'arabe, sont capables de le lire et de le traduire. Ces adjoints sont parfois des musulmans, presque toujours des juifs convertis. Et voici comment se fait le travail en association : le musulman ou le juif converti qui sont arabisants-hispanisants lisent le texte arabe, le traduisent mentalement en castillan, prononcent la traduction romane ; alors le clerc, qui est hispanisant-latinisant, établit la traduction latine en partant du castillan. On comprend que de telles traductions ont pu être dépréciées à cause de toutes les erreurs qu'un mécanisme aussi compliqué suscitait. Malgré ces imperfections, ce sont quand même ces traductions qui ont révélé à l'Occident la pensée fondamentale aristotélicienne, ce sont elles qui ont apporté aux universités l'aliment substantiel qui a nourri leur essor; quant à leur volume, on peut dire que le catalogue des œuvres arabes traduites à Tolède au XIIe siècle est comparable au catalogue d'une grande maison d'édition actuelle. On compte à Tolède trois générations de travailleurs : la première a livré principalement les ouvrages personnels des philosophes musulmans Al-Kindi, Al-Farabi, Ibn Sina, Al-Ghazali ; la seconde s'est attaquée à Aristote lui-même et à ses commentateurs : Themistius et Alexandre d'Aphrodise ; l'activité traductrice de la troisième génération concerne surtout Averroës.

Pourquoi Aristote, source essentielle de toute pensée forte et claire, fut-il retrouvé dans les bibliothèques arabes à côté des productions scientifiques de la Grèce ? c'est ce que l'on comprend si l'on suit le circuit de la civilisation en Méditerranée. Le flambeau de la civilisation antique avait surtout été allumé par Athènes, reine des arts, des lettres et des sciences. Au IVe siècle de notre ère, on trouve des centres actifs de culture grecque en Asie Mineure dans les écoles de Nisibe et d'Edesse, où les chrétiens de Syrie se préparaient par l'étude de la pensée grecque à la défense de l'orthodoxie et à la conquête spirituelle de la Perse. Cette activité fut à l'origine de nombreuses traductions du grec en syriaque. Quand leurs armées venues de l'Arabie eurent atteint ces régions, les Arabes incorporèrent dans leur Empire l'église syrienne alors effritée et divisée, et par voie de conséquence, ils absorbèrent toute une civilisation. C'est un des faits les plus extraordinaires de l'histoire de l'Islam que ses victoires le constituèrent géographiquement l'héritier de la grande pensée philosophique.

Telle est la destinée de Bagdad qu'au IXe siècle elle recueille à la suite des Syriens toute la sagesse de l'antiquité. Avec les nestoriens Honeïn ben Ishaq, Ishaq Ibn Honeïn, Hubaïsch, Abou Bischer Matta, Iahva ben Adi, les œuvres de la Grèce furent traduites du Syriaque en Arabe. C'est sur ces documents gréco-

syriaco-arabes que les musulmans se penchèrent pour aboutir à cette philosophie arabe qui n'est pas le produit d'une élaboration personnelle, mais le résultat d'une exégèse des doctrines aristotéliciennes, interprétées par les commentateurs néo-platoniciens. A partir de Bagdad, la philosophie grecque va s'acheminer vers l'Ouest à travers les territoires conquis par les Arabes. Elle va ainsi traverser l'Afrique du Nord pour atteindre l'Espagne et fleurir à Cordoue. Cette autre ville d'Espagne, Tolède, fut nous l'avons dit au début de ce compte rendu, l'endroit où s'est établi le premier contact de la culture musulmane et chrétienne. Ce contact avait l'immense signification de transmettre aux Latins l'héritage hellénique venant de Bagdad, si bien que le circuit de la civilisation, dont le berceau se place à Athènes, s'établit ainsi : Athènes, Edesse, Nisible, Bagdad, Alexandrie, Kairouan, Tunis, Tlemcen, Fez, Cordoue, Tolède.

Ce circuit prouve que la civilisation musulmane doit être aussi appelée civilisation gréco-musulmane. Cette constatation permet de soutenir que les chrétiens, en incorporant dans leur pensée les doctrines arabes, ne faisaient que reconnaître un bien de famille, les Arabes ayant reçu eux-mêmes ces doctrines des penseurs chrétiens d'Asie Mineure.

ANDRÉ BERTHIER,
Directeur du Musée G. Mercier.

MARGARET SMITH. — *Al-Ghazâlî the mystic,* Londres (Luzac and C°), 1944, 247 p.

Les études se sont multipliées, avant cette guerre, sur le grand « penseur de l'Islam » contemporain de la première Croisade : al-Ġazâlî. Les noms des regrettés Wensinck et Asîn Palacios y demeureront liés. Voici que Margaret Smith, dont les travaux prolongent l'œuvre de Nicholson, nous offre, en un court et utile volume, le résultat de ses investigations menées, comme elle nous l'apprend elle-même, à la veille de la guerre, à Oxford.

C'est le côté mystique de la pensée d'Al-Ġazâlî qui est le sujet propre du livre, et qui en occupe la seconde des deux parties, la plus longuement développée. Mais une première partie s'étend, suffisamment détaillée, sur la vie du penseur, son caractère, sa famille, ses qualités de styliste, son goût pour la musique et pour la poésie, son amour de la solitude, son expérience religieuse dans la prière qui vient du cœur. La lecture — c'est un mérite qu'il faut reconnaître à tout l'ouvrage — en est facile ; l'exposition est claire, bien ordonnée, nourrie de citations pertinentes, imprégnée de cette sympathie évidente pour le personnage étudié

qui donne de l'attrait, voire du charme, à l'évocation de ses actes et de ses idées. Mais peut-être risque-t-on quelquefois, en raison même d'une pareille bienveillance, de se laisser prendre au piège de l'admiration sans critique et de se faire panégyriste plus qu'historien. Je ferais, pour ma part, des réserves sur l'exactitude de la biographie traditionnelle d'al-Ġazâlî : son autobiographie est, sur certains points, bien suspecte, et il y a vraisemblablement lieu de tenir compte, comme d'aucuns l'ont ailleurs essayé, de considérations temporelles, même politiques, pour expliquer tel ou tel de ses gestes ou de ses déplacements. En marge de cela, une remarque : il est plus que douteux, comme l'a montré Goldziher, qu'il ait eu pour élève direct le futur Mahdi Ibn Tûmart (p. 63). On peut également ne pas approuver la méthode qui consiste à attribuer d'office à un auteur les qualités humaines dont il fait l'éloge dans ses écrits. Si respectueux que l'on désire être des grands hommes authentiques du passé, il n'est pas obligatoire pour le moderne de venir renforcer leur légende et d'accueillir avec une complaisance indulgente tout ce qui tend à faire d'eux des saints.

La partie qui traite de la mystique s'encadre dans deux chapitres, l'un sur les sources, l'autre sur l'influence de la doctrine, sans doute discutables dans le détail et forcément un peu sommaires, mais qui conduisent à une appréciation finale excellente et juste dans sa précise modération. Malgré quelques redites ou longueurs évitables, Margaret Smith nous intéresse sur les conceptions ġazâliennes concernant Dieu, l'âme humaine, leurs rapports respectifs, et plus encore dans les trois chapitres où elle nous fait suivre la voie mystique qui, du détachement du monde, par la contemplation intérieure et l'illumination divine, s'élève à la vision béatifique et à l'anéantissement de la personnalité dans l'amour ineffable de Dieu.

Bien que ce livre n'ait voulu expressément s'occuper que de la mystique d'al-Ġazâlî, il eût mieux valu, selon moi, situer cette mystique dans l'ensemble de la pensée et de l'œuvre de cet auteur. Margaret Smith s'est dispensée de cette tâche, à coup sûr difficile, mais qui eût dissipé certaines illusions possibles chez des lecteurs insuffisamment informés. Et, à l'intérieur même de la mystique, il y avait à souligner davantage les positions différentes qu'al-Ġazâlî a prises là, comme en toutes choses, suivant les gens auxquels il s'adressait et aussi les phases diverses de sa vie. Mais les deux observations que je viens de faire n'entendent aucunement porter atteinte à l'érudition et au talent incontestables de Margaret Smith.

ROBERT BRUNSCHVIG.

HENRY (Paul). — *La France devant le monde de 1789 à 1939*, Paris, Aubier, 1945, 382 pages, in-8°.

Ce livre important de l'un de nos plus scrupuleux historiens mérite une lecture attentive. Nous regrettons de ne pouvoir, dans notre revue, que relever les rares passages intéressant l'histoire de l'expansion coloniale de la France. Ce ne sont pas les plus heureux.

Quel historien de l'Algérie a pu apprendre à Paul Henry (p. 95) que les armes des soldats de la Restauration avaient permis « de délivrer des milliers de prisonniers chrétiens aux applaudissements de toute l'Europe » ? Je croyais que l'esclavage avait été aboli à Alger par Mahmoud bey en 1819. Sur la révolte de Mokrani, le livre de Rinn ne nous laisse plus grand chose à apprendre, et sa lecture permettrait à Henry de retirer le compliment qu'il adresse à ce rebelle (p. 218). J'en dirai autant du Destour tunisien, à qui l'auteur (p. 337) attribue une certaine antipathie pour l'Italie « à la lumière de la campagne d'Afrique entre 1942 et 1944 ». Ceux qui ont chassé les troupes mussoliniennes de la Tunisie ne liront pas la phrase sans amertume. Par ailleurs, je ne partage pas le mépris de l'auteur lorsqu'il nous parle du gouvernement des amiraux de Cochinchine, auquel Cultru autrefois rendit hommage et qui valait mieux que cette maladroite politique d'assimilation des indigènes que Le Myre de Vilers fut chargé d'appliquer.

Page 209 le général Devaux, dont on nous parle, est sans doute le général Desvaux. Page 124, le capitaine « Caillée » ne peut être que le capitaine Callier. Ces menues coquilles ne doivent nous faire oublier ni la bonne présentation générale du livre ni la valeur de son contenu, qui est une excellente mise au point de l'histoire diplomatique de la France depuis 1789.

EMERIT.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1944.

Les mêmes difficultés signalées en 1943 ont encore pesé, en 1944, sur l'activité archéologique : cherté et rareté du matériel et des matériaux, manque de main-d'œuvre, nécessité d'aligner les salaires sur de nouveaux taux. Néanmoins les principaux chantiers sont restés ouverts et, si les fouilles n'ont pas été aussi importantes qu'on aurait pu le souhaiter, l'entretien et la présentation des vestiges archéologiques n'ont été négligés nulle part.

A Saint-Leu, Mme Vincent a dégagé des vestiges de maisons et recueilli un certain nombre d'objets qui forment sur place une petite collection bien présentée. Quelques investigations sous-marines ont été effectuées le long du rivage de Portus Magnus, avec un succès qu'il conviendra de préciser.

M. Jean Glénat, à Cherchel, a fait porter l'effort de son chantier sur la propriété Boquet où des sondages faits dans le voisinage du lieu où fut jadis découverte la belle statue d'Isis, ont mis au jour des vestiges importants de murs ornés de peintures décoratives et une belle mosaïque ornementale. Les travaux, menés avec le souci de ne causer aucun dommage à la végétation, sont rendus par là plus délicats et moins rapides.

Toute l'activité du chantier de Tipasa s'est portée sur le théâtre : le soubassement extérieur du mur de scène a été dégagé ainsi que les dépendances de la scène et le couloir d'accès à l'orchestre, du côté de l'Est. Un grand égout a été fouillé en partie. L'entretien de l'ensemble des ruines et leur protection, pas toujours efficace d'ailleurs, ont absorbé une bonne partie des crédits. Mais le dégagement du théâtre mérite un effort qui sera, espérons-le, poursuivi. On n'a pas pu continuer la fouille des tombes puniques entreprise avec succès l'an dernier.

Il convient de signaler la destruction presque totale, au moyen d'explosifs, de la belle porte monumentale du Castellum du Nador, à Desaix, entre Tipasa et Cherchel, en juillet 1944, par des militaires ... en partie de plaisir. Les dégâts sont considérables. Grâce aux relevés qu'on possède de l'édifice ils pourront être réparés mais avec beaucoup d'efforts et d'assez grosses dépenses.

Comme à l'ordinaire, c'est dans le département de Constantine que l'effort archéologique a été le plus soutenu.

Le chantier de Timgad s'est un peu ralenti du fait de la rareté de la main-d'œuvre et de l'état de santé de M. Godet. Toutefois la restauration des parties exhumées du fort byzantin : chapelle et porte d'entrée principale, a été menée à bonne fin. Un beau sarcophage en marbre blanc a été découvert dans la chapelle byzantine et transporté au Musée. On a, en outre, vidé entièrement la tour médiane du côté Ouest qui était remplie de blocs éboulés sur une hauteur de plus de onze mètres. Quelques textes épigraphiques nouveaux ont été ramenés au jour. Il serait souhaitable qu'on puisse compléter le plus tôt possible le dégagement de l'intérieur de la forteresse et aussi de ses alentours, qui laissent espérer des trouvailles intéressantes. Comme chaque année des travaux de réfection ont été poursuivis dans la ville. On a réparé, en particulier, les escaliers d'accès au Forum et le dallage du marché de Sertius.

A Lambèse, où des dégâts assez graves ont été causés par des orages, il a fallu dégager les grands Thermes de l'énorme quantité de terre que les eaux y avaient accumulée. Les murs ont tenu bon, heureusement, mais il a été nécessaire d'établir tout un système de protection. Les arènes ont été également envahies par les eaux. Mais l'insuffisance des crédits n'a pas permis d'y reprendre les travaux nécessaires.

Par contre les fouilles de Djemila ont été activement poussées par Mlle Allais. Des sondages effectués dans le sous-sol de la Basilique civile du Forum Sud, n'ont pas été très fructueux, mais la remise en état du sol de l'édifice et de la colonnade sous-jacente a été entreprise. Un curage des égouts des grands Thermes, devenu nécessaire pour assurer l'évacuation des eaux de la fonte des neiges, a mis au jour trois têtes de marbre. Il s'agit d'une Nymphe, œuvre d'un travail ordinaire,

d'un Bacchus, d'une excellente facture, d'un jeune garçon, d'un très bon style. Elles provenaient soit des grands Thermes, soit de l'édifice dionysiaque qui leur était contigu.

A peine rentré des armées et non complètement rétabli des graves blessures reçues sur le front d'Italie, M. André Berthier a énergiquement repris les fouilles du Castellum Tidditanorum, qui avaient été ralenties pendant son absence. La nouvelle route étant achevée, sinon encore empierrée, l'accès des ruines est des plus faciles. La fouille en cours a dégagé, non loin du Château d'eau, des édifices nouveaux qui semblent religieux. Une villa située sur les bords du Rummel, offre le plan de la belle demeure d'un riche propriétaire Tidditain.

A Tébessa, l'ardeur de M. Sérée de Roch ne s'est jamais ralentie malgré les difficultés qu'il affronte courageusement. Un événement qu'on peut qualifier de sensationnel est venu récompenser tant de dévouement. Il s'agit de la découverte, en juin, en avant de l'escalier d'accès de la grande Basilique chrétienne, de l'entrée d'un souterrain, descendant par 32 marches à 9 mètres de profondeur. La voûte d'entrée, percée de lucernaires, est bien conservée. Une galerie s'ouvre au pied de l'escalier et part dans une direction rectiligne. Une bifurcation s'ouvre à droite, à environ 8 mètres de l'entrée. Des cavités creusées à droite et à gauche et fermées par des tuiles scellées au plâtre présentent l'aspect caractéristique des « loculi » de catacombes. S'agit-il d'un cimetière souterrain ? Seule la poursuite des fouilles apportera une réponse. Mais on ne peut que se réjouir de cette trouvaille qui renouvelle l'intérêt déjà considérable que présentait le bel ensemble chrétien de Theveste.

A Khamissa de même qu'à Hippone, les chantiers se sont bornés à assurer l'entretien des ruines et pourtant il y a en ces deux points des possibilités qu'on ne voudrait pas négliger plus longtemps.

Telle fut, dans son ensemble, l'activité archéologique de l'Algérie au cours d'une nouvelle année de guerre. Il convient toutefois d'ajouter que les menaces qui pesaient sur l'Afrique s'étant, au cours de l'année, considérablement éloignées, on a pu, sans tarder, commencer à réinstaller plusieurs Musées.

Le premier prêt a été le Musée de Tébessa, où les collections ont été replacées dans le cadre trop étroit du Temple romain. A Constantine, les locaux du Musée Gustave Mercier, à peine libérés de la réquisition américaine, sont en cours de remise en état. A Cherchel, on s'active à exhumer les pièces les plus précieuses des belles collections qui avaient été mises à l'abri. Au Musée Stéphane Gsell, à Alger, dont les bâtiments ont été gravement endommagés par un bombardement, on n'en est encore qu'aux travaux préliminaires. Enfin les locaux du Musée du Bardo sont toujours immobilisés par des services étrangers à l'ethnographie et à la préhistoire.

Louis LESCHI.
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Liste des Membres de la Société

Président d'Honneur :

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Vice-Président d'Honneur :

M. MARTINO, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres du Bureau honoraires :

MM. A. BASSET, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris.
R. BRUNSCHVIG, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
J. CARCOPINO, membre de l'Institut, La-Ferté-sur-Aube (Hte-Marne).
Th. FAYOLLE, rue Ernest-Feydeau, Alger.
LARNAUDE, maître de conférences à la Sorbonne, 2, avenue de Ségur, Paris.
H. MASSÉ, professeur à l'Ecole des Langues Orientales.
G. YVER, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, villa Saint-Jean, avenue de Plaisance, Nice (Alpes-Maritimes).

Le Secrétaire Général s'excuse de ne pouvoir encore reproduire la liste des *Membres d'Honneur* de la Société. Plusieurs d'entre eux, parmi les étrangers, n'ont pu encore être touchés.

BUREAU

Président : M. Gustave MERCIER, président de la Chambre d'intérêts miniers.

Vice-Présidents { MM. G. ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale. L. LESCHI, directeur des Antiquités. G. MARÇAIS, directeur du Musée Stéphane-Gsell.

Secrétaire général : M. J. DESPOIS, professeur à la Faculté des Lettres.

Trésorier : M. L. PAYE, directeur des Réformes au Gouvernement Général de l'Algérie.

Trésorier-adjoint : M. M. MIGON, secrétaire principal des Services civils détaché au Gouvernement Général.

Membres :

MM. ALAZARD, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
BERQUE, directeur honoraire des Affaires musulmanes au Gouvernement Général.
BERTON, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts au Gouvernement Général.

MM. Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres.
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres.
Courtois, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
Dermenghem, archiviste-bibliothécaire au Gouvernement Général.
Emerit, professeur à la Faculté des Lettres.
Garoby, vice-recteur de l'Académie d'Alger.
Ibnou Zekri, directeur de la Medersa d'Alger.
Lehuraux (Commandant), directeur des Territoires du Sud au Gouvernement Général.
Meynier (Général), directeur honoraire au Gouvernement Général.
Pérès, professeur à la Faculté des Lettres.
Ricard (Robert), Professeur à la Faculté des Lettres.
Viard, professeur à la Faculté de Droit.

LISTE DES MEMBRES

Abd El Wahab (Général), ministre, Dar-El-Bey, Tunis.
Abdourrahmane Aboudou, 7, rue de la Marne, Diégo-Suarez (Madagascar).
Accessions Division, The Library of Congress Washington D.C. 119, rue Michelet, c/° American Consulate General, Alger.
Alazard, directeur du Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai Alger. *Membre du Bureau.*
Allais (Mlle), professeur, Djemila (Constantine).
Amroun (Belkacem), instituteur à Aumale (Alger).
Archives départementales, Préfecture, Alger.
Archives départementales, Préfecture, Constantine.
Archives départementales, Préfecture, Oran.
Archives et Bibliothèques municipales, Arles-en-Provence (B.-du-R.).
Aubry (G.) (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, 1, rue Villebois-Mareuil, Saint-Eugène (Alger).
Aurel (Georges), chef du bureau au Gouvernement Général, 2, rue Elisée-Reclus, Alger.
Averseng (Pierre), El-Affroun (Alger).
Aymard, professeur à la Sorbonne, 85, rue d'Assas, Paris (6e).
Azan (Paul) (Général), 37, rue Général-Foy, Paris (8e). *Membre à vie.*
Balut, rue Delbecque, Saïda (Oran).
Barbès, contrôleur des Contributions directes, 61 *bis*, Chemin Beaurepaire, El-Biar (Alger).
Basset (André), professeur à l'Ecole des Langues Orientales, Paris.
Bataillon, professeur au Collège de France, 14, rue Abbé-de-l'Epée Paris (5e).
Baudoin, administrateur des Services civils, commune mixte des Rihra, Colbert (Constantine).
Bel (Alfred) (Mme), 59, rue de Bourgogne, Paris (7e).
Belkezize, à Amizmiz, par Marrakech (Maroc).
Bencheneb (Rachid), ministère de l'Intérieur, sous-direction de l'Algérie, 61, rue Monceau, Paris (8e).
Bernard (Augustin), membre de l'Institut, 10, rue Decamps (Paris (16e).
Berque (Augustin), directeur honoraire du Gouvernement Général de l'Algérie, 70, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*
Berque (Jacques), contrôleur civil Résidence générale de France, Rabat (Maroc).
Berton, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Gouvernement Général, Alger. *Membre du bureau.*
Bessière (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée Bugeaud, Alger.

Bibliothèque de la Résidence Générale, Tunis.
Bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7e).
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris (5e).
Bibliothèque de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Bibliothèque de l'Université, Cours Pasteur, 20, Bordeaux (Gironde).
Bibliothèque de l'Université, rue Michelet, Alger.
Bibliothèque de l'Université, Sorbonne, rue des Ecoles, Paris.
Bibliothèque des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
Bibliothèque Générale du Protectorat, Rabat, (Maroc).
Bibliothèque Municipale (M. Billioud, directeur), place Auguste-Carli, Marseille.
Bibliothèque Municipale, Sidi-Mérouane (Constantine).
Bibliothèque Nationale, rue Emile-Maupas, Alger.
Billey, chef de bureau d'ordre, Résidence générale de France à Tunis.
Bobée, Propriété Bontoux, Kakna, par Boufarik (Alger).
Bouiller (Mlle), à Bou-Saâda (Alger).
Boulbes (Mlle), professeur, 26, rue de Nîmes, Alger.
Boulogne, 14, rue du Général-Foy, Paris (8e). *Membre à vie.*
Bourgarel-Musso, Parc Gatliff, Alger. *Membre à vie.*
Bourlon (Marcel), 21, rue de Dixmude, faubourg Delmonte, Oran.
Bousquet, professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, Alger. *Membre à vie.*
Braudel, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, 11, rue Monticelli, Paris (14e).
Brulard (Marcel), professeur d'arabe, 10, rue Branly, Constantine.
Brunot, directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, 1, rue du Maine, Rabat (Maroc).
Brunschvig, professeur, Faculté des Lettres, Bordeaux.
Buret, professeur, rue Ksatla, Salé (Maroc).
Caille (Jacques), 40, rue de la République, Rabat (Maroc).
Callens (R. P.), Père Blanc, curé de Gouraya (Alger).
Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*
Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet ,Alger. *Membre du bureau.*
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger, *Membre du bureau.*
Carayol, 57, rue d'Isly, Alger.
Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 8, boulevard Victor-Hugo à Saint-Eugène (Alger).
Carcopino, membre de l'Institut, à la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).
Cardonne, ingénieur agronome à Tlemcen (Oran).
Cauvet, chef de bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
Ceccaldi, contrôleur général de l'Armée de l'Air, 18-20, place Hoche, Alger.
Chabot (Abbé), membre de l'Institut, 127, rue de Paris, Boulogne-sur-Seine (Seine).
Chambre de Commerce, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Chantreaux (Mlle), professeur chargée de cours à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Charles (Raymond), juge d'instruction au Tribunal de la Seine, 18, boulevard Saint-Michel, Paris (6e).
Chef de Poste, à Fort-Trinquet, par Agadir (Maroc).
Chef du Service Régional des A. M. M. du 19e Corps, Alger.
Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, 3, rue Serpaggi, Alger.
Claro, architecte du Gouvernement général, 11, rue Clauzel, Alger.
Cochain (Lucien), 4, rue du Dr-Roux, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

Coco, directeur d'école à Bou-Haroun (Alger).
Cognard, 4, place des Vosges, Paris (4e).
Cohen-Bacrie (Mlle), 1, rue de Contencin, Constantine.
Collège de garçons, Bône.
Collège de garçons, Philippeville (Constantine).
Collège de garçons, Sétif (Constantine).
Collège de garçons, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
Collège franco-musulman, Moulaï-Idriss, Fez (Maroc).
Colombe, 131, boulevard Bru, Alger.
Comité de l'Empire Français, 41, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).
Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (4e).
Commune de Er-Rahel (Oran).
Commune de Mila (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-Bessem (Alger).
Commune mixte d'Aumale (Alger).
Commun1. mixte d'Azefoun, à Port-Gueydon (Alger).
Commune mixte de Boghari (Alger).
Commune mixte du Chéliff, à Orléansville (Alger).
Commune mixte de Chellala, à Reibell (Alger).
Commune mixte du Djurdjura, à Michelet (Alger).
Commune mixte de Fort-National (Alger).
Commune mixte de Maillot (Alger).
Commune mixte de Palestro (Alger).
Commune mixte de Sidi-Aïssa (Alger).
Commune mixte d'Aïn-El-Ksar, à El-Madher (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-M'lila (Constantine).
Commune mixte de l'Aurès, à Arris (Constantine).
Commune mixte de Bélezma, à Corneille (Constantine).
Commune mixte de Biban, à La Medjana (Constantine).
Commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
Commune mixte d'Edough, à Bône (Costantine).
Commune mixte d'Eulma, à Saint-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Fedj-M'Zala (Constantine).
Commune mixte de Guergour, à Lafayette (Constantine).
Commune mixte de La Calle (Constantine).
Commune mixte de Maadid, à Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Commune mixte de Morsott, à Tébessa (Constantine).
Commune mixte de M'Sila (Constantine).
Commune mixte d'Oued-Cherf, à Guelma (Constantine).
Commune mixte d'Oued-Marsa (Constantine).
Commune mixte d'Oum-El-Bouaghi, à Canrobert (Constantine).
Commune mixte de Sédrata (Constantine).
Commune mixte de Tébessa (Constantine).
Commune mixte d'Aflou (Oran).
Commune mixte d'Ammi-Moussa (Oran).
Commune mixte de Cacherou, à Palikao (Oran).
Commune mixte du Djebel-Nador, à Trézel (Oran).
Commune mixte de Frenda (Oran).
Commune mixte de Mascara (Oran).
Commune mixte de La Mékerra, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
Commune mixte de La Mina, à Clinchant (Oran).
Commune mixte de Nédroma (Oran).
Commune mixte de Remchi, à Montagnac (Oran).
Commune mixte de Renault (Oran).
Commune mixte de Saïda (Oran).
Commune mixte de Sebdou, à Tlemcen (Oran).
Commune mixte du Télagh (Oran).

Cortès, chef de bureau au Gouvernement Général, Direction des Réformes, Alger.
Counilhon, professeur agrégé, Direction de l'Enseignement, Rabat (Maroc).
Courtois, professeur agrégé au Lycée, 7, chemin Marcel-Pallat, Alger. *Membre du bureau.*
Croux, 15, boulevard Pasteur, Constantine.
Dalet, professeur honoraire de l'Université, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.
Dalet (J.), lieutenant de vaisseau, Commandant la détection du Littoral, Alger.
Darbéda, architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie-de-Beaumont, Alger.
Darmon (Mme), professeur au Collège, Port-Lyautey (Maroc).
Dejardins (Abbé), 13, rue d'Arzew, Oran.
Deny, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
Département Etranger, Hachette, 79, boulevard St-Germain, Paris (6e).
Derendinger (Général), 20, quai de Passy, Paris (15e).
Dermenghem, 54, rue de Verdun, El-Biar Alger). *Membre du bureau.*
Despois, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue du Docteur-Mauduit, El-Biar (Alger). *Secrétaire général.*
Dessus-Lamare, conservateur au Musée Stéphane-Gsell, villa Minerva, Parc Fontaine-Bleue, Alger.
Deverdun (Gaston), directeur du collège Sidi-Mohammed, Marrakech-Médina (Maroc).
Directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).
Directeur de la *Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (7e).
Direction de l'Enseignement à la Résidence Générale de France, Rabat (Maroc).
Direction des Antiquités Algériennes, Musée Stéphane Gsell, rue Michelet Alger.
Direction des Antiquités et Arts, 75, rue de l'Eglise, Tunis.
Direction des Territoires du Sud, Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.
Douel, inspecteur général des finances honoraire, 14, rue Wilhelm, Paris (16e).
Dumas, inspecteur général honoraire de l'Enseignement des Indigènes, 12, rue de Mulhouse, Alger.
Dupuy, administrateur des Services civils, Canrobert (Constantine). *Membre à vie.*
Ecole normale, d'Instituteurs, Bouzaréa (Alger).
Ecole normale de Jeunes Filles, Constantine.
Ecole normale de Jeunes Filles, Miliana (Alger).
Ecole normale de Jeunes Filles, Oran.
Eisenbeth, Grand Rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.
Emerit, professeur à la Faculté des Lettres, 61, boulevard Galliéni, El-Biar (Alger). *Membre du bureau.*
Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale, 12, rue Emile-Maupas, Alger. *Vice-président.*
Essemiani (Mohamed), instituteur en retraite, Téniet-el-Haâd (Alger).
Estaunie, 3, rue Arthur-Ranc, Oran.
Fabregoule, secrétaire général-adjoint du Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.
Fayolle, receveur des postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, villa Marcelle, Alger.
Franc, professeur au Lycée Janson-de-Sailly, rue de la Pompe, Paris (16e).
Galvez (Marcel), 45, rue Gambetta, Sidi-bel-Abbès (Oran).

GAROBY, vice-recteur de l'Académie d'Alger, Alger. *Membre du bureau.*
GARTEISER, 71, quai Branly, Paris (7e).
GASSER (Docteur), 3, rue Général-Joubert (Oran).
GAUDEFROY-DEMOMBYNES, membre de l'Institut, à Hautôt-sur-Seine, par Sahurs (Seine-Inférieure).
GAUDISSART, sculpteur, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (16e).
GAUDRY-BOAGLIO (Mme), avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.
GAUTHIER, administrateur principal des Services civils, Teniet-el-Haâd (Alger).
GENET (Lucien), 22, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e).
GERNET, doyen de la Faculté des Lettres, Dar-el-Koudia, Parc Gatliff, Alger.
GIACOBETTI (R. P.), Père Blanc, Maison-Carrée (Alger).
GINTHER, 24, rue Mizon, Alger.
GLÉNAT, conservateur au Musée, Cherchell (Alger).
GODON, instituteur à Lafayette (Constantine).
GOLVIN, chef du Centre des Arts indigènes, Sfax (Tunisie).
GRANDCHAMP, chef de service honoraire à la Résidence Générale de France, 20, avenue Garros, Tunis.
HARDY (G.), à Tighzirt-sur-Mer (Alger).
HATTINGUAIS, ingénieur civil, Ecole Nationale Supérieure de Sèvres, 1, rue L. Journault, Sèvres (Seine-et-Oise).
HERBER (Docteur), 10, rue des Postes, Sète (Hérault). *Membre à vie.*
HEURGON, professeur à la Faculté des Lettres, Lille (Nord).
HILBERT, 2, avenue de Sidi-Chami, Oran.
HIRTZ, administrateur des Services civils, Touggourt (Constantine).
HORLUC, vice-recteur honoraire de l'Académie, 10, rue d'El-Biar, Alger.
HOWARD, Hôtel de Cornouailles, rue Berthezène, Alger.
HUBERT (Mme), 66 *bis*, boulevrd du Télemly, Alger.
IBNOU ZEKRI, directeur de la Médersa, rue Marengo, Alger, *Membre du bureau.*
INSTITUT des Belles-Lettres Arabes, 12 *bis*, rue Djemaâ-El-Haoua, Tunis.
INSTITUT des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
INSTITUT Français d'Archéologie, Palais Azem, Damas (Syrie).
INSTITUT Français, rue Mounira, 37, Le Caire (Egypte).
ISNARD, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure, 5, rue Pirette, Alger.
JOGERST, 93, rue Michelet, Alger.
JULIEN, 1, square de Port-Royal, Paris (13e).
KEHL, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.
KEST (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.
KLINGER (Mlle), directrice d'école, Saint-Leu (Oran).
LABERNADE, Ecole normale de Bouzaréah (Alger).
LADREIT DE LACHARRIÈRE, 20, rue Vaneau, Paris (7e).
LAHERRE, professeur agrégé de lettres au Lycée, place Jean-Mermoz, Alger.
LANDRU (R. P.), Père Blanc, Supérieur de la Mission de Kabylie, Tizi-Ouzou (Alger).
LAOUT, architecte à La Calle (Constantine).
LAPEYRE (R. P.), directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis-de-Carthage, (Tunisie).
LARNAUDE, Institut de Géographie, rue Saint-Jacques, Paris (5e).
LASSALE (Mme de), 23, avenue de Carthage, Tunis.
LAURES, 93, boulevard Saint-Saëns, Alger.
LEBAR, 20, rue Bab-Azoun. Alger.
LEBLAYS, professeur, 5, chemin de Fontaine-Fraîche, Alger.
LEHURAUX, 7, rue Henricet, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
LESCHI, directeur des Antiquités, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Vice-président.*
LÉVI-PROVENÇAL, notaire, à Aïn-Témouchent (Oran).

LÉVI-PROVENÇAL, professeur à la Sorbonne, administrateur de l'Institut d'Etudes de l'Orient contemporain, 20, av. Emile Deschanel, Paris (7e).
LEYNAUD (Mgr), archevêque d'Alger, place Lavigerie, Alger.
LIARD (Mlle), Bou-Saada (Alger).
LLABADOR, docteur en pharmacie, Nemours (Oran).
LOMRI, interprète judiciaire, M'Sila (Constantine).
LUNG (Frédéric) (Mme), 1, rue Littré, Alger.
Lycée de garçons, Alger.
Lycée de garçons, Constantine.
Lycée de garçons, Oran.
Lycée de jeunes filles, Constantine.
Lycée de jeunes filles, Oran.
MAHDI (Sadok), interprète judiciaire, El-Kseur (Constantine).
MAHIEDDINE (Mohamed), rue Pondichéry, à Oudjda Maroc).
MANGION, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure, 6, rue Isidore-Tachet Alger.
MARÇAIS (Georges), directeur du Musée S. Gsell, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*
MARÇAIS (Philippe), 99, boulevard Péreire, Paris (17e).
MARÇAIS (William), 99, boulevard Péreire, Paris (17e).
MARCEL (Henry), lieutenant, Service des transports routiers (Direct. des Territoires du Sud), Gouvernement Général, Alger.
MARCY, professeur à la Faculté des Lettres, Alger.
MARILL (Docteur), 2, place Maréchal-Foch, Constantine.
MARTINO, recteur de l'Académie, Alger.
MASSÉ, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).
MASSIÉRA, proviseur au Lycée, Oran.
MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur-le-Prince, Paris (5e).
MATHIEU, professeur agrégé des lettres au Lycée, place Jean-Mermoz, Alger.
MAZARD, substitut du Procureur de la République, 13, boulevard Raspail, Paris (7e).
MEGNIN (Docteur), 20, boulevard de Provence, Alger.
MERCIER, président de la *Société Historique Algérienne*, Parc Gatliff, Alger.
MEYNIER (Général), Dar-El-Saidji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
M'HAMED (D. Attabou), interprète civil au Contrôle civil, Mogador (Maroc).
MIGON (Marcel), secrétaire principal des Services civils, 9, rue Levacher, Alger. *Trésorier-adjoint.*
MILIKOVSKY, chef du Service des Echanges internationaux, Consulat général soviétique, rue Michelet, Alger.
MINISTÈRE de l'Information, Paris.
MINISTÈRE de l'Intérieur (Service documentation), Paris.
MIRABELLA, interprète des Services municipaux, à Safi (Maroc).
MONTALAND, architecte au Gouvernement Général, 10, boulevard Laferrière, Alger.
MOREL, inspecteur primaire, rue Lamy, Bône.
MOUMEN Mohamed, Tribunal civil, Mascara (Oran).
MOUROT (Albert) (Général), 22, rue R. Warot, El-Biar (Alger).
MURACCIOLE (Luc), 3, rue Amiral-Coligny, Alger.
MUSÉE Demaeght, Oran.
MUSÉE National des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.
MUSÉE Stéphane-Gsell, rue Michelet, Alger.
MUTIN, professeur d'arabe au Collège moderne de Boufarik (Alger).
NOEL, professeur au Lycée, place Jean-Mermoz, Alger.
OUAMANE (Tahar), à El-Madher (Constantine).

PARIS, 28, rue du Docteur-Trolard, Alger.
PAYE, directeur des Réformes au Gouvernement Général, Alger, *Trésorier.*
PELLEGRIN, membre du Grand Conseil de la Tunisie, villa Tanit, Saint-Germain (Tunisie).
PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres, 175, boulevard du Télemly, Alger. *Membre du bureau.*
PÈRES BLANCS (Supérieur), Maison-Carrée (Alger).
PERRIN, avocat à la Cour d'Appel, 77, rue Michelet, Alger.
PÉTERSEN, consul de Danemark, 148, boulevard Télemly, Alger.
PICARD (André), chargé de cours de berbère, Faculté des Lettres, 18, rue Danton, Alger.
PIGNON, secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie, 8, rue de Rome, Tunis.
PITAUD, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran).
POINSSOT, directeur honoraire des Antiquités et Arts, 201, avenue de Paris, Tunis. *Membre à vie.*
POULARD, administrateur des Services civils, Collo (Constantine).
RAHAL (Mostefa), Conservation foncière, Mazagan (Maroc).
RAHMANI, instituteur, 2e Groupe H.B.M., Lettre J, Champ-de-Manœuvres, Alger.
RATTIER, inspecteur général des monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).
RAVENET, Djenan es Skina, 12, chemin Buknal, El-Biar.
RÉSIDENCE GÉNÉRALE de France, à Tunis.
RÉSIDENCE GÉNÉRALE de France (Cabinet civil), Rabat (Maroc).
REYGASSE, directeur du Musée d'Ethnographie. Le Bardo, rue Michelet Alger.
RICARD (Robert), professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du bureau. Membre à vie.*
RIGGIO (Achille), 8, rue Colonel-Driant, Tunis.
RIPOLL, quincaillier, 31, rue Carnot, Blida (Alger).
ROFFO (Docteur), 18, boulevard Baudin, Alger.
ROHRBACHER, administrateur en chef des services civils, commune mixte du Chéliff, Orléansville.
ROLS, adjoint au directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Gouvernement Général, Alger.
ROUSSIER-THÉAUX, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée-Reclus, Alger.
ROUVIER, inspecteur des Médersas, 25, rue Duc-des-Cars, Alger.
SAGOT, docteur ès lettres, 26, rue Pasteur, Dijon.
SALENC, directeur honoraire du Collège musulman de Fez, 107, boulevard Bru, Alger.
SAUVAGET, professeur aux Hautes Etudes, Sorbonne, Paris. *Membre à vie.*
SCHWEITZER, inspecteur d'Académie, Auch (Gers).
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, Bibliothèque Publique (*Revue Tunisienne*), 20, Souk-El-Attarine, Tunis.
SECTION de Presse et de Propagande au Gouvernement Général, rue Berthezène, Alger.
SECTION Historique du Maroc, 4, rue de Lille, Paris (7e).
SERGENT (Edmond) (Docteur), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger. *Membre à vie.*
SERRES, Consul de France, Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris (7e). *Membre à vie.*
SERVICE des Affaires Indigènes Militaires, Direction des Territoires du Sud, Gouvernement Général. Alger.
SIMON, professeur au Lycée, 107, Bd Saint-Saëns, Alger.
SOCIÉTÉ des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.
SOUALAH, docteur ès Lettres, 6, rue de la Solidarité, Alger.
STECHERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris (6e).

SUPÉRIEUR de la Société des Missionnaire d'Afrique, à Maison-Carrée (Alger).
SUPÉRIEUR des Pères Blancs, 7, boulevard Gambetta, Alger.
SYNDICAT Agricole et Viticole, à Tlemcen (Oran).
THÉRON (Marcel), 8, boulevard Maréchal-Foch, Alger.
THIÉBAUT (Mlle), institutrice, Maison Baldivia, El-Kalaa, Tlemcen.
TRUILLOT, secrétaire principal des services civils en retraite, villa Suzanne, Sousse (Tunisie).
VALAT, professeur agrégé d'arabe au Lycée, place Jean-Mermoz, Alger.
VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres à Bordeaux.
VERGUET, receveur des Contributions diverses, Saint-Arnaud (Constantine).
VERNANT.
VIARD, député, Clos Sidi-Ali, Hydra, Birmandreïs (Alger). *Membre du bureau.*
VIDAL, curé de Ste-Marie, Mustapha-Supérieur, Alger.
VIEL, administrateur principal des services civils, Préfecture, Alger.
VILLATA, directeur honoraire de la Cie Algérienne, 39, rue Michelet, Alger.
VINCENT (Mme), 14, boulevard Sébastopol, Oran.
VOITELLIER, administrateur des services civils, Sous-Préfecture de Mostaganem (Oran).
VROLYK, adjoint au Directeur des Réformes au Gouvernement Général, Alger.
WAGNER, contrôleur civil, Gafsa (Tunisie).
WOLFERS, professeur à la Faculté des Sciences, 107, boulevard Saint-Saëns, Alger.
YACONO (Xavier), professeur à l'Ecole Primaire Supérieure, 50, chemin Yusuf, Alger.
YVER, professeur honoraire de l'Université, villa Saint-Jean, avenue de Plaisance, Nice (Alpes-Maritimes).
ZANNETACCI (René), directeur de la B.N.C.I., Oudjda (Maroc).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 10 Février 1946

La *Société historique algérienne* s'est réunie en Assemblée générale, pour la première fois depuis quatre ans, dans la Bibliothèque du Gouvernement général, sous la présidence de M. Gustave MERCIER, le dimanche 10 février 1946, à 10 heures.

Le président a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Mes chers Collègues,

« Notre dernière Assemblée générale remonte au 25 janvier 1942 ; nous renouons donc aujourd'hui avec la tradition, et nous rentrons dans la règle après un intervalle de cinq années, imposé par les circonstances les plus mouvementées qu'ait jamais vécues l'Algérie depuis l'époque héroïque de la conquête.

« Les historiens futurs trouveront une ample matière d'études dans les faits dont beaucoup restent encore obscurs, même pour leurs spectateurs directs. Nous revoyons en pensée cette aube du 8 Novembre 1942, où la mer nous apparut couverte jusqu'à l'horizon de navires qui déversaient sur nos rivages les combattants et les chars innombrables. Quelle surprise pour la plupart d'entre nous, et quelle joie dont certains avaient presque désespéré ! Nous revivions notre propre libération, bientôt suivie de bombardements aériens que la vaillance des aviateurs alliés, aidés des nôtres, sut promptement enrayer. Mais cette libération restait précaire, tant que les armées de Rommel foulaient le sol de l'Afrique du Nord ; et cet audacieux ennemi se trouvait quotidiennement renforcé de nouveaux contingents déversés par la voie des airs sur la Tunisie.

« C'est alors que les enfants d'Algérie, dépourvus d'armes modernes, presque sans vêtements, et, comme leurs glorieux ancêtres de l'An II, sans souliers, arrêtaient la horde teutonne sur un front de 400 kilomètres, allant des rives de la Medjerda jusqu'au Djerid. Ce sont eux qui permirent à nos puissants alliés

de se grouper et de peser irrésistiblement, de tout le poids de leur matériel inégalé, sur l'ennemi surpris et dérouté par cette offensive. Nous le vîmes bientôt, cet ennemi, abandonner les plaines, et se retrancher dans les montagnes de la Kroumirie, du Zaghouan et du Djebel Mansour, d'où nos troupes encore, mais cette fois équipées, eurent tôt fait de le déloger. Et ce fut alors la capitulation massive de ces deux cent mille hommes qui avaient fait trembler Le Caire, et que Montgomery avait poussés devant lui, comme un immense troupeau, tout au long des milliers de kilomètres du littoral tripolitain.

« Si je rappelle ces faits, présents ici à toutes les mémoires, c'est qu'on les oublie trop vite ailleurs, et que l'on ignore ou feint d'ignorer souvent la part considérable prise par les Nord-Africains à cette admirable campagne, qui s'est déroulée, après deux mille ans, sur le sol même des guerres puniques. De la lutte entre Annibal et Scipion est issue l'empreinte ineffaçable de latinité marquant ce pays, à jamais ; et cette empreinte a été sauvée par la victoire des Alliés sur les Germains en Tunisie. Mais les événements récents attendent encore leur Polybe. Quel historien viendra immortaliser cette campagne, aussi digne de retenir l'attention des futures générations que celles de l'antiquité ?

« Un recteur de l'Université d'Alger libérée nous conviait naguère à écrire l'histoire des événements intérieurs dont notre capitale africaine fut le théâtre au cours de ces années mémorables. Tandis que notre ami et Vice-Président, M. Esquer, s'applique à débrouiller l'écheveau passablement touffu des tractations et des révolutions de palais dont nous fûmes les témoins, d'ailleurs mal informés, on voudrait voir écrire l'histoire des événements extérieurs, ceux auxquels l'Armée d'Afrique prit une part si glorieuse, ceux-là seuls qui feront apparaître l'Algérie et l'ensemble de ses populations sous leur vrai visage, bien méconnu jusqu'ici dans certains milieux.

« Ce prodigieux effort ne devait pas être le seul qui fut demandé à la jeunesse algérienne. Pendant deux ans, elle répandit son sang des montagnes de Cassino et des rives du Tibre, aux rivages de Provence et aux plaines d'Alsace. La victoire si longtemps attendue et si chèrement payée, porta nos Africains jusqu'à Vienne et à Berlin. Entre temps, les soldats de Leclerc, et parmi eux nombre d'Algériens, étaient entrés les premiers à Paris. Glorieux destin que celui d'une colonie qui peut concourir aussi efficacement à la libération de sa Mère Patrie ! Ce destin, les populations algériennes s'en étaient rendues dignes par leur fidélité, leur foi ardente dans les destinées de la France, et aussi par leur travail, par l'œuvre accomplie en un siècle, qui transforma si totalement ce pays que les Alliés y trouvèrent en débar-

quant toutes les ressources d'un Etat moderne, susceptible de constituer sur ses rivages une magnifique parallèle de départ.

« Mais laissons ces événements gigantesques, sur lesquels une Société historique se devait de jeter au moins un coup d'œil rapide, pour aborder sans plus tarder l'ordre du jour de cette réunion. Qu'est devenue, au cours de ces cinq années, notre chère société ? Il ne lui suffira pas de dire, comme Sieyès après la Révolution : j'ai vécu ; elle n'a pas seulement vécu pour se conserver, elle a travaillé, ce qui est proprement sa raison d'être et sa mission. Ni la mobilisation d'un grand nombre de ses animateurs et de ses collaborateurs, ni les difficultés de tout genre, au premier rang desquelles le manque de papier, n'ont pu arrêter l'effort soutenu de recherche scientifique ou sociologique dont elle est le centre, pas plus que la publication de la *Revue Africaine* qui nous donnait avec une régularité suffisante et un léger et bien excusable retard, ses tomes 86, 87, 88 et 89. Grâces soient rendues ici à ceux qui restaient, en particulier à MM. Marçais, Leschi, Esquer, Despois, Berque, Migon, qui se sont prodigués pour combler la place laissée vide par les absents, dont certains, tels MM. Emerit et Berthier, n'ont pas interrompu leur labeur et leur collaboration malgré une mobilisation qui les envoyait aux armées. C'est avec une joie sans mélange que nous saluons leur retour parmi nous, et que nous félicitons de leur rétablissement tous ceux, comme Berthier, qui sont revenus couverts de glorieuses blessures.

« Notre effort n'aurait cependant pas pu être mené à bonne fin s'il n'avait été soutenu par l'Administration supérieure, qui nous a prodigué ses encouragements et son appui efficace. Au nom de tous nos adhérents et de tous ceux qu'intéresse le passé de ce pays, — ils sont légion, — je lui adresse ici nos remerciements les plus chaleureux. Vous me permettrez d'y associer nos Assemblées Financières algériennes : celles dont la tâche est révolue, et qui ont tout fait pour la mise en valeur et le développement du pays ; aussi la nouvelle assemblée, en émettant le vœu qu'elle ait à cœur, comme ses devancières, de soutenir le rayonnement intellectuel qui forme peut-être la meilleure part du patrimoine national dont elle assume désormais les destinées.

« Dans ce rôle de l'Administration supérieure, je n'aurai garde d'oublier la part prépondérante prise par notre éminent collaborateur et notre ami M. Berque. Au moment où sonne pour lui l'heure de la retraite, qui marque par sa volonté la résignation de ses fonctions de trésorier, je tiens à lui exprimer la reconnaissance de notre Société pour tous les services, moraux et matériels, qu'il nous a rendus depuis tant d'années. M. Berque ne nous abandonne pas : il reste membre actif de notre Bureau, et nous espérons que les loisirs de la retraite permettront à

l'auteur de tant de beaux ouvrages sur le passé et le présent de l'Algérie, de nous continuer et même d'intensifier une collaboration infiniment précieuse. A son successeur M. Lucien Paye, Directeur général des Réformes, qui a bien voulu accepter de succéder aussi à M. Berque dans ses fonctions de trésorier, où il sera secondé par le dévouement de M. Migon, j'adresse avec notre plus chaleureuse bienvenue, nos remerciements reconnaissants. M. Paye est déjà connu de nous par son œuvre marocaine, par ses hautes qualités scientifiques et littéraires, et aussi parce qu'il a participé de façon directe à nos travaux, en assistant notamment au Congrès des Sociétés Savantes que nous avions organisé à Tlemcen, du 14 au 17 avril 1936.

« Ce souvenir nous reporte à une époque où les communications faciles permettaient la rencontre annuelle, instituée sur l'initiative du Recteur Hardy, de tous ceux qu'intéresse le passé de ce pays, et aussi son étude actuelle et celle des possibilités de développement dont il est toujours riche. Que cette rencontre ait été féconde, qui pourrait en douter ? Il n'est que de feuilleter les dix gros volumes, si pleins d'enseignements, publiés par la *Revue Africaine* à l'occasion des Congrès d'Alger, de Tlemcen, de Constantine, de Rabat et de Tunis pour s'en convaincre. Il y a là une tradition à reprendre et à poursuivre dès que les circonstances le permettront, avec la normalisation des transports et des voyages. Emettons le vœu que cette reprise se fasse à Alger, où cette création a pris corps, et qu'elle puisse avoir lieu dès l'année prochaine. Ne marque-t-elle pas le lien permanent de pensée française qui doit unir des pays à la fois semblables et différents, mais tous régis par un commun destin, confondu avec celui de la Patrie dont ils deviendront de plus en plus des parties essentielles ? Dans ce monde nouveau de l'après guerre, c'est l'heure de l'Afrique qui sonne, de l'Afrique où la vieille Europe puisera la jeunesse et la conscience d'une grande mission. Il est donc de toute nécessité que la France y conserve la place de choix que lui ont donnée, avec ses colons, ses administrateurs et ses soldats, les animateurs de son rayonnement intellectuel.

« Messieurs, vous aurez dans un instant à renouveler les membres de votre Bureau. Depuis cinq années, des vides se sont produits dans nos rangs ; je dois me borner ici à saluer avec émotion la mémoire de ceux qui ne sont plus, et dont le mérite a été dit ailleurs : MM. Lespès, Alfred Bel, Desparmet, Audollent, Lung, Mme de Crésolles, d'autres, appelés par leur carrière à quitter l'Algérie, se sont éloignés sans cependant rompre les liens permanents qui les unissent à nous : MM. André Basset, nommé professeur à l'Ecole des Langues Orientales, Brunschvig, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, deviennent membres honoraires du Bureau, ainsi que notre excellent collègue,

M. FAYOLLE, qui a siégé si longtemps parmi nous. Votre Bureau s'est complété en appelant à lui des collaborateurs nouveaux, dont vous aurez à ratifier le choix.

« Leurs noms parlent assez haut pour que les propositions du Bureau n'aient pas besoin d'être défendues. MM. ESQUER et LESCHI ont été appelés à la Vice-Présidence ; MM. BERTHON, Directeur de l'Intérieur, COURTOIS, Professeur à la Faculté des Lettres, DERMENGHEM, archiviste-bibliothécaire, GAROBY, Vice-Recteur, Commandant LEHURAUX, Directeur des Territoires du Sud, PÉRÈS et RICARD, Professeurs à la Faculté des Lettres, veulent bien nous apporter un concours dont nous sentons tout le prix.

« Ajoutons que nous avons retrouvé avec joie un ancien Vice-Président d'honneur en la personne de M. MARTINO, Recteur de l'Université d'Alger, qui a lui-même succédé dans ces hautes fonctions à M. le Recteur LAUGIER, dont nous n'avons pas oublié la collaboration agissante au cours des années 1943-44.

« Cette revue rapide serait incomplète si nous ne rappelions pas les événements heureux intéressant quelques-uns de nos collaborateurs, parmi les meilleurs. Nous avons déjà félicité M. Georges MARÇAIS pour son élection à l'Institut, dans cette Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à laquelle nous attachent tant de liens, où il a retrouvé son frère William, lui aussi un assidu de nos congrès, qui a toujours honoré notre Société d'une fidèle amitié. Notre Vice-Président, M. LESCHI, éminent directeur des Antiquités dont nous apprécions tant les belles études, a été nommé, en décembre 1942, membre correspondant de la même Académie des Inscriptions, stage d'attente, qui laisse prévoir son accueil intégral dans la savante compagnie.

« Notre Secrétaire général, M. DESPOIS, a obtenu le Prix Ducros-Aubert de la Société de Géographie, en 1944, pour son bel ouvrage sur la Tunisie orientale, qui marque une véritable prise de possession scientifique d'un pays auquel nous nous sentons étroitement attaché. M. EMERIT a reçu en 1941 le Grand Prix littéraire de l'Algérie, et en 1944 le prix Chaix d'Est-Ange pour ses études sur les saints-simoniens en Afrique, dont j'ai dit ailleurs le mérite et l'opportunité. M. le Commandant LEHURAUX a reçu de son côté le Grand Prix littéraire de l'Algérie en 1944, pour l'ensemble de son œuvre saharienne si vivante et si française, et plus particulièrement pour l'un de ses derniers livres, consacré à cette figure si attachante du Père de Foucauld, dont il fut l'ami, et sur lequel il a écrit des pages qui resteront, parmi toutes celles que l'ermite du Sahara a déjà inspirées. M. Saâdeddine BENCHENEB, brillant continuateur d'une noble tradition familiale, a obtenu lui aussi le Grand Prix littéraire de l'Algérie en 1944. Enfin, notre collaboratrice, Mlle ALLAIS, connue et appréciée pour ses études archéologiques, en particulier sur Djemila, a été justement désignée pour succéder à Mme DE CRÉSOLLES dans la conservation et la direciton des fouilles de ce joyau sans prix que nous a légué l'antiquité romaine.

« Grâce à tous ces collaborateurs éminents, grâce à ceux que je n'ai pas nommés et dont le mérite n'est nullement inférieur, nous avons conscience que la Société Historique et la *Revue Africaine*, qui entrent dans leur 90e année, poursuivront sans défaillance une œuvre qui prit naissance avec l'exploration du pays dès le lendemain de la conquête, et qui s'est développée chaque année, depuis bientôt un siècle, dans une véritable prise de possession morale, scientifique et intellectuelle dont les bénéficiaires sont : la France, les populations de ce pays, toutes ses populations, les autochtones que nous convions dans un geste fraternel à y collaborer, en un mot, la civilisation et l'Humanité dans son effort incessant vers le progrès. »

⁂

M. DESPOIS, Secrétaire Général, a pris ensuite la parole :

« MESSIEURS,

« Notre Président, M. G. MERCIER, vient de vous rappeler dans quelles conditions nous avons vécu durant ces dernières années. Je ne vous entretiendrai que de notre publication, la *Revue Africaine*, qui est notre principale raison d'être et dont vous m'avez confié la responsabilité.

« Permettez-moi cependant de dire d'abord le plaisir que j'aurai à travailler avec les nouveaux membres de notre Bureau, qui ne deviendra officiel que dans un moment, car je ne doute pas que nos abonnés aient voté en grande majorité pour eux. M. le Commandant LEHURAUX, Directeur des Territoires du Sud, qui est un ancien collaborateur de notre *Revue*, et qui est bien connu par ses nombreux livres sur le Sahara, M. BERTHON, Directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts, qui veut bien s'intéresser à notre activité, M. PAYE, qui a été un brillant universitaire avant d'être appelé à de hautes fonctions administratives, et qui a bien voulu accepter d'être notre trésorier en remplacement de M. BERQUE, M. GAROBY, qui est un ancien de la vie universitaire algérienne, M. DERMENGHEM, qui a succédé à M. ESQUER comme bibliothécaire au Gouvernement Général, qui est le gardien de nos collections et qui nous offre l'hospitalité dans cette salle, mes collègues de l'Université, MM. PÉRÈS, RICARD et COURTOIS, le premier dont on sait l'érudition et le dévouement aux études d'arabe, le second qui est un spécialiste réputé de l'hispanisme et le troisième qui est notre benjamin, mais qui a déjà donné des preuves

de ses brillantes qualités. Je suis sûr que ces nouveaux membres, comme les anciens, m'aideront dans ma tâche parfois un peu ingrate qui est d'assurer la publication de la *Revue Africaine.*

« Celle-ci a actuellement près d'un an de retard et elle n'a paru qu'à des intervalles assez irréguliers. Durant les quatre années qui nous séparent de notre précédente Assemblée générale, six fascicules semestriels totalisant 900 pages vous ont été distribués. Je voudrais faire paraître cette année non seulement les deux fascicules de 1945 (l'un est en voie d'achèvement et l'autre est déjà chez l'imprimeur), mais aussi le premier de 1946. Ce sera sans doute la troisième table de la *Revue Africaine,* table dressée par les soins de Mme ALQUIER, et qui sera appelée à rendre, comme les deux précédentes, les plus grands services.

« L'essentiel, je crois, est que nous ayons pu continuer à paraître sans interruption et sans un trop grand retard depuis 1939. Bien des revues de la Métropole pourraient nous envier à cet égard.

« Depuis quatre années, j'ai plus d'une fois maudit notre imprimeur, mais je reconnais que j'ai eu tort. J'ai plaisir à dire ici que malgré une longue réquisition militaire de la plupart de ses machines, malgré les commandes prioritaires du Gouvernement provisoire installé à Fromentin, et de son insatiable Service de l'Information, malgré les travaux exigés par le Gouvernement Général de l'Algérie, malgré la crise du papier et des difficultés de toutes sortes, notre imprimeur a fait tout ce qu'il a pu pour nous. Ne sommes-nous pas, comme me le disait il y a quelques mois, M. CARBONEL, son plus ancien client, un client de 90 ans ? Nous avons pu non seulement paraître, mais aussi distribuer des fascicules imprimés sur un papier décent et avec des reproductions soignées.

« Je dois à mes collègues historiens et orientalistes, à leurs élèves et à leurs relations d'avoir pu, du moins je l'espère, maintenir la qualité de notre revue. Elle est leur œuvre : je ne suis en somme, insigne honneur pour un géographe, que le secrétaire de la rédaction de cette revue historique. Je demande à ces collègues de continuer à s'intéresser activement à cette publication : je voudrais même qu'ils la considèrent un peu plus comme la leur.

« J'ai dû, par ailleurs, m'occuper de renouer avec nos abonnés de France. Nous étions coupés depuis 1940 de ceux de l'ancienne zone occupée et, depuis l'automne 1942, de ceux de la zone dite jusqu'alors libre. Ils ont été atteints par deux circulaires successives, puis par le chèque-postal que leur a envoyé notre trésorier adjoint, M. MIGON, et enfin par le bulletin de vote. Les réponses n'ont cependant pas été aussi nombreuses qu'on aurait pu l'espérer : quelques abonnés sont morts, d'autres sont partis sans laisser d'adresse, d'autres encore ont négligé de répondre : à ces derniers, comme à leurs imitateurs de l'Afrique du Nord, un dernier avis sera encore envoyé. Avec l'étranger la reprise de contact est encore plus difficile et je n'ai reçu presque aucune réponse.

« Aussi le nombre de nos abonnés, dont je déplorais la faiblesse il y a quatre ans, s'est-il encore réduit. Bien que les circonstances nous aient amenés à vous proposer de monter l'abonnement à cent francs — ce qui ne couvrira que la moitié des frais — j'espère que vous voudrez bien, chacun dans votre sphère, faire connaître la *Revue Africaine,* publication qui reste ignorée, en Algérie et à Alger même, par bien des gens qu'elle serait susceptible d'intéresser.

« Enfin il m'a fallu, depuis peu, m'occuper de reprendre quelques échanges avec diverses publications françaises et étrangères. Grâce au British Council, nous avons eu quelque livres et nous recevons trois revues historiques anglaises. En attendant que la Bibliothèque de l'Université puisse assurer, comme par le passé, les échanges de notre revue, en même temps que des publications de la Faculté des Lettres, j'ai pensé qu'il était grand temps de reprendre des relations, au moins avec les organismes qui nous le demandaient.

« La reprise des rapports avec la France et ces quelques échanges n'ont pas été sans m'occasionner une correspondance assez abondante. Mais ce sont MM. MIGON et DERMENGHEM qui ont eu le travail le plus fastidieux. M. MIGON a la tâche, ingrate entre toutes, de faire rentrer les cotisations. Il s'est imposé de revoir les comptes de chacun, d'envoyer à tout le monde la note à payer avec un arriété parfois impressionnant, et de remettre au point la liste des abonnés. Je dois dire que l'esprit compliqué ou tatillon de certains de ses correspondants ne lui a pas toujours simplifié le travail. M. DERMENGHEM, qui a la charge de nos collections, a dû faire l'envoi des revues aux anciens abonnés de France, aux retardataires d'Afrique du Nord, aux bibliothèques auxquelles nous faisons le service, et aux établissements avec lesquels nous avons repris les échanges. La pénurie de papier et de ficelle lui complique singulièrement une tâche qui en apparence est simple. Je voudrais que vous vous associiez à moi, Messieurs, pour remercier MM. MIGON et DERMENGHEM grâce auxquels notre petite administration a pu s'adapter à une situation qui, espérons-le, redevient normale pour longtemps.

« Je m'excuse d'avoir insisté un peu longuement sur les difficultés que nous avons eues ces dernières années. Elles proviennent des circonstances, de ce que les choses autrefois les plus simples sont devenues compliquées, mais aussi de la négligence d'un trop grand nombre de nos abonnés.

« J'espère que l'année prochaine notre travail sera à la fois plus simple et plus fructueux. »

En l'absence de M. Berque, Trésorier, retenu chez lui pour raison de santé, M. Migon, Trésorier adjoint, lit le rapport des exercices 1944 et 1945 :

EXERCICE 1944

Notre bilan s'établissait au 1er janvier 1944 :

Caisse	271 50
Compte chèques-postaux	74.725 70
Total	74.997 20

Nos recettes se sont élevées en 1944 :

— Cotisations perçues en 1944	5.797 »	
— Subventions du Gouvernement Général.	25.000 »	
— Subventions de l'Université	6.000 »	
		36.797 »
Total		111.794 20

Nos dépenses en 1944 :

Factures Carbonel	54.797 30

BILAN AU 31 DECEMBRE 1944

Recettes	111.794 20
Dépenses	54.797 30
Excédent de recettes	56.996 90

EXERCICE 1945

Notre bilan s'établissait au 1er janvier 1945 :

Caisse	271 50
Compte chèques-postaux	56.725 40
A reporter	56.996 90

Report	56.996 90

Nos recettes se sont élevées en 1945 :

— Cotisations perçues en 1945	10.576 »	
— Subventions du Gouvernement Général.	27.000 »	
— Subventions de l'Université	10.000 »	
		47.576 »
Total		104.572 90

Nos dépenses en 1945 :

Facture Carbonel et frais divers	29.085 »

BALANCE AU 31 DECEMBRE 1945

Recettes	104.572 90
Dépenses	29.085 »
Excédent de recettes	75.487 90

Il faut également tenir compte des éléments de notre portefeuille déposés au Crédit Lyonnais d'Alger et dont voici le détail avec la valeur boursière des titres au 1er février 1946 :

Un bon Panama à lots	226 »
Une obligation Communale 1899	389 »
Une obligation Foncière 1885	381 »
Une obligation Communale 1892	415 »
Une obligation Ville de Paris 1894-1896	310 »
400 francs de rente 4 % 1917 convertis en rente 3 %.	10.300 »
Total	12.021 »

Une obligation Crédit National 5 % 1920 et 13 fr. 50 de rente à 4 1/2 % 1932 A sont remboursés et la somme sera versée à notre compte.

En somme, compte tenu des circonstances, la situation financière de notre Société se révèle très satisfaisante.

Avec les subventions annuelles que veulent bien nous attribuer le Gouvernement Général et le Rectorat, nous pouvons envisager avec confiance l'exercice 1946.

L'Assemblée Générale approuve ces comptes à l'unanimité.

⁂

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau pour 1946.

Sont élus :

Président : M. Gustave MERCIER.

Vices-Présidents : MM. G. ESQUER, L. LESCHI et G. MARÇAIS.

Secrétaire général : M. J. DESPOIS.

Trésorier : M. L. PAYE.

Trésorier-adjoint : M. MIGON.

Membres : MM. ALAZARD, BERQUE, BERTHON, CANARD, CANTINEAU, CAPOT-REY, COURTOIS, DERMENGHEM, EMERIT, GAROBY, IBNOU ZEKRI, Commandant LEHURAUX, Général MEYNIER, PÉRÈS, R. RICARD, VIARD.

Trépanation crânienne préhistorique

ou

ostéomyélite de la voûte du crâne chez l'homme préhistorique (*)

Le médecin qui analyse actuellement le très important ensemble des travaux consacrés à la trépanation crânienne préhistorique (1) est conduit à deux constatations (2).

La première réside dans le fait que les caractères morphologiques des lésions considérées comme séquelle d'une trépanation chirurgicale sont en général bien précisés : en somme, la part d'une telle étude qui représente à proprement parler le *diagnostic positif*. Depuis quelques années, une tendance se manifeste : celle d'ajouter au bilan descriptif l'examen radiographique — et l'on ne peut que regretter que cette règle ne soit pas d'observation constante. Peut-être, en outre, des examens d'anatomie microscopique, par transillumination par exemple, seront-ils désormais systématiquement pratiqués à l'occasion de ces faits. Quoi qu'il en soit, et même en dehors d'un recours à cette dernière technique qui représente encore, il faut bien l'admettre, une hypothèque sur l'avenir, les descriptions que nous donnent les auteurs sont dans l'ensemble très suffisantes.

Par contre, et c'est là la deuxième constatation, le *diagnostic différentiel*, et par voie de conséquence le diagnostic causal, n'est à peu près jamais satisfaisant : fondé sur une argumentation incomplète et trop souvent peu probante. Tout se passe comme si les auteurs ignoraient les connaissances que nous avons acquises depuis une trentaine d'années, soit par l'étude clinique des atteintes crâniennes, soit par l'étude radiologique des pertes de substance crâniennes (3).

Les raisons d'une telle opposition se conçoivent du reste aisément. Le diagnostic positif constitue une entreprise des-

(*) Etant donné l'importance de certaines notes, celles-ci ont été reportées à la fin de l'article.

criptive, donc une œuvre de morphologiste. Mais, le diagnostic différentiel, en ce qui concerne ces pertes de substance, ne peut être heureusement conduit que par un esprit orienté vers les formes du raisonnement médical ; désireux de poursuivre l'analyse de tous les caractères que présentent ces évidements crâniens ; ayant pleine connaissance des problèmes étiologiques que posent de telles lésions.

Or, en très grande majorité, les préhistoriens ne sont pas médecins. Et du reste, leur attention n'a nullement été orientée vers l'intérêt de cette question par ceux d'entre eux qui sont également des pathologistes. Dans un mémoire qu'il consacrait en 1877 à la trépanation du crâne à l'époque néolithique, P. Broca accordait un peu moins de cinq pages au diagnostic différentiel de ces pertes de substance : développement dont les insuffisances sont largement expliquées par l'époque à laquelle ce travail était écrit — malgré tout, bien petit développement (4). En 1912, J. Lucas-Championnière ne se préoccupait même pas d'une telle étude (5). Et, en 1929, dans sa thèse inaugurale, remarquablement documentée cependant, E. Guiard ne consacrait à cette partie qu'un très court exposé qui comportait des omissions notables et reposait, quant à la pathologie crânienne, sur une documentation bibliographique limitée (6).

La méthode, d'application constante dans l'étude des phénomènes naturels ou pathologiques, a donc en l'occurrence dévié de sa ligne rigoureuse.

C'est en partie sans doute ce qui explique que l'on n'ait accordé qu'une insuffisante attention aux accidents que détermine l'ostéomyélite de la voûte du crâne. Or, certaines des lésions que provoque cette affection offrent de tels caractères qu'il convient de peser longuement le rôle que ces ostéites ont été susceptibles de jouer dans la constitution des pertes de substance relevées sur certains crânes préhistoriques (7).

⁂

L'ostéomyélite de la voûte crânienne revêt essentiellement quatre *formes étiologiques* (8). L'on peut admettre que si l'affection a existé aux temps néolithiques, elle a dû adopter les unes

et les autres de ces formes. Mais, les ostéites qui trouvent leur source d'infection dans une atteinte tégumentaire sont de beaucoup les plus fréquentes : c'est donc pour cette raison *majeure* de *fréquence* que les ostéomyélites crâniennes consécutives aux lésions du cuir chevelu seront exclusivement étudiées dans ce travail.

Les lésions *infectieuses* (furoncle, anthrax, érysipèle, abcès, impétigo) ou *traumatiques* du cuir chevelu peuvent être à l'origine d'une ostéomyélite crânienne.

Toutes les lésions cutanées *traumatiques* sont aptes à déterminer une ostéomyélite de la voûte, même celles qui sont en apparence minimes ; même les simples hématomes qui représentent en réalité un risque certain. Cependant, l'ostéomyélite ne se constitue qu'exceptionnellement, si l'atteinte tégumentaire n'est pas une plaie contuse, à bords hachurés et mal vascularisés ; surtout, si le cuir chevelu n'est pas intéressé dans toute son épaisseur.

L'on peut admettre avec H. Fischer que l'importance des dégâts des parties molles prime celle des lésions osseuses elles-mêmes : « Plus encore que la déchirure de l'épicrâne les lésions du périoste paraissent conduire directement à l'os l'infection venue de la plaie » (9).

En l'absence de tout traitement précoce de désinfection, la fréquence de cette complication est considérable (10). C'est en somme aux règles absolues de l'antisepsie que nous devons de ne plus observer, sinon dans des cas exceptionnels ou en chirurgie de guerre, cette forme étiologique d'ostéite de la voûte. Mais, jusque vers 1880, elle demeurait encore de rencontre banale.

Il ne paraît pas trop hasardé d'avancer qu'aux temps préhistoriques les circonstances de la vie ne pouvaient que multiplier pour l'Homme les occasions d'attrition cutanée, et notamment du cuir chevelu. L'on doit donc admettre que les conditions ont été réunies avec une particulière fréquence, favorables à la genèse de telles atteintes osseuses.

Du point de vue *anatomo-pathologique*, l'ostéomyélite crânienne peut déterminer soit un *foyer localisé*, soit une *ostéite diffuse*. Nous ignorons quelle cause effective : résistance du terrain, résistance tissulaire locale ou virulence

du germe, imprime à l'ostéomyélite l'une ou l'autre de ces deux formes.

Dans cet exposé, je n'aurai en vue que les ostéomyélites localisées qui, seules, doivent être retenues pour la présente étude.

Les lésions de l'ostéomyélite crânienne en foyer localisé sont constituées par une pan-ostéite qui touche la moelle en même temps que le tissu osseux. Au début s'organisent rapidement, par suite du décollement de l'épicrâne par l'œdème inflammatoire, de petits abcès sous-périostiques : ce processus est d'ailleurs constant dans toutes les ostéomyélites des os plats. L'os atteint s'altère bientôt. Enfin il se nécrose, renfermant des séquestres. Ceux-ci demeurent au sein de la zone lésée « comme une amande dans sa coque » ; ou bien ils s'éliminent, laissant à leur place des fongosités, de l'ostéite raréfiante.

Quelques particularités, d'un intérêt évident, sont à souligner quant à certains caractères de ces atteintes crâniennes.

En premier lieu, le diploé prend une large part aux délabrements osseux : il s'effrite, est plus ou moins comblé de fongosités. Du reste, c'est parce que les cellules du diploé, largement béantes, communiquant entre elles, constituent un véritable réseau lacunaire veineux aboutissant aux canaux de Bréchet, que ces ostéomyélites sont aussi fréquemment de tendance aussi extensive (11).

En deuxième lieu, l'atteinte de la table interne est en général moins marquée que celle de la table externe et du diploé. Ainsi, à côté des formes aboutissant à une *perforation totale*, s'observent d'autres cas où la perte de substance se montre *incomplète*.

En troisième lieu, les processus de cicatrisation osseuse interviennent largement au cours de l'affection : Guissez, Forgue, Schling, en ont cité des exemples. Laurens a vu, chez un enfant de 15 ans et demi, une régénération osseuse complète combler une brèche de 15 centimètres en un an et demi. Ceci fait comprendre qu'en fonction des délais d'observation, en fonction du degré de réparation, peuvent s'observer les aspects les plus variés, allant du foyer encore évolutif à l'évidement définitivement cicatrisé.

En quatrième lieu, que les pertes de substance soient complètes ou incomplètes, elles revêtent une forme ou arrondie, ou ovalaire, ou plus ou moins irrégulière, et leurs bords sont plus ou moins festonnés ou réguliers (12). Leurs dimensions apparaissent très variables, réduites ou au contraire considérables, avec tous les degrés intermédiaires.

Au total, du point de vue anatomique :

— l'ostéomyélite crânienne peut déterminer des pertes de substance soit perforantes, soit incomplètes ;
— ces évidements affectent des dimensions variables et une forme ou irrégulière, ou arrondie, ou ovalaire ;
— des processus de régénération osseuse peuvent imprimer au foyer originel l'allure d'une lésion cicatricielle ;
— dans tous les cas, que la perte de substance soit perforante ou non, son apparence, après la chute du séquestre, et surtout si des processus de réparation sont intervenus, peut en imposer pour une brèche de trépanation chirurgicale ;
— suivant la forme anatomique, suivant le degré ou l'absence de cicatrisation, l'érosion pourra offrir l'apparence d'une ouverture de trépanation chirurgicale réalisée dans des délais plus ou moins longs avant le décès, comportant ou non réparation totale ou partielle

Des notions de cet ordre méritent donc réflexion.

Sur le *plan clinique*, d'autres particularités, intervenant à titre complémentaire, méritent d'être rappelées.

Consécutive à une lésion des téguments, l'ostéomyélite de la voûte crânienne évolue avec l'allure d'une affection soit aiguë, soit subaiguë, soit chronique.

Les formes *aiguës* demeurent d'observation exceptionnelle.

Dans la majorité des cas, l'ostéomyélite se présente sous une forme *subaiguë*. Aux environs du douzième jour après l'atteinte cutanée, l'infection osseuse s'est constituée (13). Elle se marque, au début, par une symptomatologie assez bruyante ; puis, vers la troisième ou la quatrième semaine, la phase chronique s'installe : une fistule cutanée persiste, par laquelle sourd du pus. Si l'on intervient à cette période, l'on trouve un foyer d'ostéite avec séquestre.

Ce qui caractérise cette forme, c'est la tendance à l'extension des lésions infectieuses de l'os, tendance qui s'affirme aussi bien durant la phase chronique que pendant la période des accidents aigus : il n'y a donc pas en général guérison spontanée et la mort survient, dans la règle, vers la fin du premier mois. Sur les 160 observations relevées par H. Fischer dans les publications médicales, on ne trouve que deux cas de guérison.

Plus rarement, mais pour le sujet que j'étudie actuellement cette notion apparaît d'un extrême intérêt, l'ostéomyélite adopte une forme *chronique d'emblée*, voire une forme *latente*.

Dans la forme chronique d'emblée, une plaie du cuir chevelu, déjà ancienne, continue de suppurer. La symptomatologie, tant locale que générale, demeure particulièrement fruste. Si l'on intervient, et c'est alors, le plus habituellement, après des délais de un ou de deux mois, on trouve un petit séquestre qu'il est aisé d'extirper et la guérison suit cette exérèse. S'il y a récidive, la deuxième intervention en général met fin à toutes les manifestations.

Les formes *latentes* sont encore plus frustes. Elles sont assurément rares. Toutefois, plusieurs observations ont été rapportées de ce type d'ostéite. En l'absence de tout signe clinique autre, le diagnostic n'est posé que si l'on pense à explorer, en présence d'une petite fistule qui donne.

Dans les formes extrêmes, les lésions osseuses de l'ostéomyélite constituent une trouvaille d'autopsie.

Au total, et pour ce qui touche à l'objet du présent travail, l'on doit retenir les caractères essentiels suivants de ces atteintes crâniennes :

— fréquence et simplicité du mécanisme causal ;
— constance des mêmes facteurs pathogéniques dans l'organisation des lésions, constance qui détermine des caractères morphologiques comparables ;
— constitution d'évidements crâniens qui, perforants ou incomplets, de dimensions variables, d'allure cicatricielle ou non, peuvent rappeler par leur apparence, surtout s'ils se présentent comme des orifices circulaires ou ovalaires, des brèches de trépanation ;

— et cet ensemble, échappant à toute action volontaire, réfléchie, intentionnelle de l'Homme, ressortit à l'évolution de déterminismes naturels.

Il faut en convenir, un tel bilan ne peut que faire impression.

⁂

L'on demeure surpris de constater que les auteurs n'ont prêté à ces faits qu'une insuffisante attention ou bien que, les ayant évoqués, ils n'ont pas cru devoir retenir l'éventualité d'une origine infectieuse, touchant ces évidements que présentent certains crânes préhistoriques.

Certes, dès 1873 et 1874, P. Broca avait rappelé certaines de ces notions, mais à titre incident, et, aussitôt l'hypothèse soulevée, pour rejeter l'intervention de l'ostéomyélite comme cause de ces déperditions osseuses. Il devait d'ailleurs, à plusieurs reprises, revenir sur ce point (14).

Mais, il pensait que cette hypothèse ne méritait pas d'être retenue.

A mon sens, les arguments qu'il faisait valoir ne sauraient être considérés comme péremptoires : en premier lieu, parce qu'il insistait sur le caractère d'irrégularité de l'évidement, qui cependant n'est pas constant ; en deuxième lieu, parce qu'il accordait trop généreusement à l'opération néolithique une règle fixe : « ... une opération soumise à certaines règles laisse des traces à peu près uniformes » ; en dernier lieu, parce que, comme il l'indiquait lui-même, il s'était « ... préoccupé surtout des cas où la perte de substance de la table externe présente la forme elliptique et les dimensions des ouvertures de trépanation chirurgicale » — et qu'ainsi, il avait volontairement limité son champ d'observation.

Cependant, P. Broca avait posé la question.

D'ailleurs, il faut tenir compte de ce que le rôle de l'infection, dans le déterminisme de certaines pertes de substance au niveau des os de la voûte crânienne, n'était pas encore connu à l'époque. Le mémoire de Lannelongue ne devait paraître qu'en 1879, mémoire qui, le premier en France, a situé ces atteintes crâniennes dans le cadre général des ostéo-

myélites. Jusque-là, ces lésions étaient considérées exclusivement comme dues à une « nécrose traumatique ».

De son côté, Prunières n'a pas ignoré ces données, encore qu'il les envisage sous une forme un peu particulière, allant jusqu'à discuter l'hypothèse de trépanation thérapeutique dans ce cas ([15]).

De même, J. Parrot a avancé l'hypothèse de l'origine ostéomyélitique des lésions, mais non de la perforation, que porte un crâne découvert à Bray-sur-Seine. Il ne lui a pas semblé, à tort à mon sens, que cette origine devait être retenue pour cette perforation. Du moins l'éventualité d'un tel processus avait-elle été soulevée ([16]).

Ainsi, dans les premiers moments où ils se sont intéressés aux pertes de substance que l'on observe sur certains crânes préhistoriques, les auteurs n'avaient pas omis d'envisager le rôle éventuellement joué en cette matière par l'ostéomyélite de la voûte. Si la part d'un tel facteur pathogénique a été trop rapidement rejetée, à mon sens tout au moins, la notion cependant avait été retenue.

Mais, il n'en fut plus de même par la suite.

Seul, à ma connaissance, Julio C. Tello a discuté la part qui revient à l'ostéomyélite dans le déterminisme de certaines lésions observées ([17]). La question fut considérée comme résolue. Et l'on demeure étonné que des chirurgiens aussi avertis que J. Lucas-Championnière, P. Lecène ([18]) ou F. Jayle ([19]) aient pu délibérément laisser dans l'ombre cet aspect de la question.

⁂

Rappeler que l'ostéomyélite *localisée* de la voûte du crâne détermine des déperditions osseuses comparables, *dans certains cas*, à celles qu'entraîne une trépanation chirurgicale ; avancer qu'il en fut très certainement de même au cours des âges préhistoriques ; en déduire qu'un certain nombre, au moins, des pertes de substance décrites comme séquelles d'une trépanation préhistorique sont dues très vraisemblablement à une ostéomyélite de la voûte : ces diverses constatations et interprétations ne comportent qu'une valeur d'orientation.

La question ne saurait en rester là.

Il convient de passer en revue quelques-unes des caractéristiques cardinales des évidements crâniens préhistoriques et d'examiner dans quelle mesure elles légitiment, ou au contraire infirment, la thèse que j'ai avancée. Quelques auteurs, et tout particulièrement P. Broca, ont proposé relativement à certaines d'entre elles des explications qui, même si l'on se refuse à reprendre les jugements de J. Lucas-Championnière ([20]), apparaissent cependant très hasardées. Il n'en va pas de même si l'on admet que l'ostéomyélite fut facteur de ces pertes de substance.

Perforation crânienne et civilisation : C'est un fait que la trépanation ne s'observe plus sur les restes des Hommes qui vécurent postérieurement à l'époque des constructions mégalithiques ([21]).

Fidèles à l'hypothèse qui attribue à la trépanation préhistorique une raison d'ordre mystique, certains auteurs ont cru trouver dans cette constatation le témoignage qu'un rite avait disparu dès l'aurore des temps historiques.

Ne peut-on penser plus simplement qu'une vie mieux ordonnée, moins sujette aux dangers, s'est accompagnée de moins fréquentes occasions d'attrition du cuir chevelu, et que les ostéomyélites crâniennes en furent d'autant moins nombreuses ?

Age : C'est un fait également que l'on ne connaît que d'exceptionnels exemples de trépanation crânienne sur un enfant des époques néolithiques ([22]).

Cela du reste n'avait pas empêché P. Broca d'aller loin au delà des faits et d'avancer que les trépanations dont nous trouvons trace sur des crânes d'adultes étaient toujours pratiquées par les Néolithiques sur des enfants ([23]).

Or, l'ostéomyélite de la voûte, dans sa forme localisée, ne s'observe en règle générale que sur des adultes jeunes ou d'âge moyen. Chez l'enfant, le diploé est très large et perméable. L'infection osseuse affecte donc dans le jeune âge une tendance particulièrement extensive : les formes localisées sont absolument exceptionnelles et, par voie de conséquence, les pertes de substance crânienne limitées.

Siège sur les divers os de la voûte crânienne : Le plus fréquemment, les évidements crâniens préhistoriques siègent sur

le pariétal ; assez souvent, sur l'occipital ; l'atteinte du frontal est plus rare, et se situe presque toujours dans la partie haute de cet os ; les pertes de substance du temporal sont d'observation exceptionnelle.

L'ordre de fréquence du siège des érosions crâniennes préhistoriques se superpose donc étroitement à celui des localisations de l'ostéomyélite crânienne.

P. Broca, Cartailhac, ont insisté sur la rareté de l'atteinte du frontal [24]. Pour P. Broca, ce sont des considérations de rite et d'esthétique qui rendent compte de cette particularité [25].

La connaissance de la répartition des îlots de diploé au niveau du frontal fait comprendre que les foyers d'ostéomyélite ne peuvent que difficilement se constituer dans la partie basse de cet os, c'est-à-dire en pratique au-dessous de la limite du cuir chevelu.

Siège par rapport aux sutures : C'est un fait que les évidements des crânes préhistoriques n'évitent pas systématiquement les sutures. Depuis les premiers exemples rapportés, le crâne n° 5 de la caverne de l'Homme-Mort et deux faits de de Baye, de nombreux autres en ont été cités [26].

Il serait intéressant de reprendre la question, en déterminant l'âge des sujets chez lesquels la perte de substance n'a pas épargné une suture.

Chez le jeune, en effet, la suture joue pratiquement un rôle de barrière vis-à-vis de l'extension de l'ostéomyélite [27].

Si les pertes de substance à cheval sur une suture sont plus fréquentes sur les crânes d'hommes préhistoriques âgés, l'on pourrait trouver dans cette détermination un appoint indirect à l'hypothèse de l'origine ostéomyélitique de ces évidements. Encore qu'il ne puisse s'agir là, de toute évidence, que d'un argument de valeur relative [28].

Dimensions de la perte de substance : Dans la très grande majorité des faits, l'évidement crânien est de dimensions petites ou moyennes. Mais, la perte de substance, dans certains cas, apparaît véritablement énorme [29]. C'est sur ce point que je me propose d'insister.

Si nous n'étions pas instruits par l'exemple des trépanations chez les Primitifs modernes, il paraîtrait impossible

d'admettre qu'un homme ait pu supporter l'acte chirurgical atroce aboutissant à une exérèse aussi étendue et le supporter au point de survivre plusieurs années à l'opération.

Manouvrier pesait ces arguments lorsqu'il présentait le crâne de Ménouville, et il insistait sur les difficultés techniques, l'ignorance de l'opérateur, la prodigieuse résistance du sujet.

Tout devient différent si l'on admet l'hypothèse d'une perte de substance ayant pour cause un foyer d'ostéomyélite crânienne. Dans cette éventualité, l'on peut s'attendre à observer des lésions d'étendue essentiellement variable ; le « chirurgien » n'a pas eu à intervenir ; une hémorragie n'a pas eu lieu de se produire ; la résistance du sujet n'a pas eu à se manifester, du moins sur un mode comparable

Modifications de la structure osseuse autour de la perte de substance : Il s'agit là d'un point auquel les auteurs ne semblent pas prêter attention. Au passage, ils signalent un remaniement de la structure osseuse ou la présence de reliquats pathologiques. Mais, ils n'accordent pas à ces constatations l'intérêt qu'elles méritent.

Les modifications de la structure osseuse autour de la perte de substance peuvent être représentées par : l'éburnation des bords de l'orifice ou celle des os à distance de l'ouverture [30] ; la formation d'ostéophytes [31] ; la présence de « porosités », de « traces de suppuration » [32] ; enfin, par un bouleversement de structure tissulaire en rapport avec des transferts calciques que l'examen radiologique objective [33].

Pour E. Guiard, ces derniers remaniements de structure permettent de fixer les délais d'antériorité de l'acte chirurgical par rapport au décès de l'Homme [34]. Mais, outre que les critères qui lui ont permis de fixer les temps qu'il propose ne sont pas clairement apparents, des faits de cet ordre comportent une autre signification : il est établi que les transferts calciques qui aboutissent à un tel remaniement de structure objectivé par la radiographie sont le corollaire d'un processus inflammatoire.

Certes, le traumatisme déterminé par la trépanation, et l'infection secondaire, sont des facteurs assurés d'inflammation. Et du reste, sur les crânes qui ont été de nos jours le

siège d'une trépanation, la présence d'une zone de condensation autour de la brèche est d'observation courante.

Mais, avec quelle autre certitude peut-on être assuré de l'inflammation locale, si l'on admet l'hypothèse de cette infection grave que constitue l'ostéomyélite : remaniements tissulaires, donc juxtaposition de zones de raréfaction osseuse et de zones de condensation, voire d'éburnation, doivent se marquer avec une autre importance. Dans les quelques cas où ces manifestations ont été recherchées, c'est bien ce que l'on a constaté.

Enfin, à côté des remaniements de structure, une formation pathologique d'un autre type incline à incriminer le rôle pathogénique de l'ostéomyélite : c'est l'exostose. Il ne faut pas oublier en effet que l'exostose représente l'une des formes lésionnelles que peut déterminer l'ostéomyélite latente.

Les faits de pertes de substance multiples : Quelques exemples sont connus de crânes préhistoriques offrant plusieurs pertes de substance ([35]). On a même noté la coexistence sur une même calotte d'un ou plusieurs évidements incomplets et d'une ouverture perforante.

Or, un fait a été publié qui montre que l'on peut observer une ostéomyélite crânienne à foyers multiples ([36]).

Ainsi, l'étude systématique de l'ostéomyélite de la voûte crânienne conduit à interpréter de façon acceptable certains des plus importants stigmates qui caractérisent les évidements que portent certains crânes préhistoriques.

Ces particularités, les auteurs se sont efforcés de les expliquer. Mais, ce fut trop souvent, à partir de l'hypothèse de la trépanation chirurgicale, en fonction de conjectures très éloignées des faits. Par contre, ces caractères trouvent une interprétation fondée sur des notions de pathologie assurées, si l'on admet que l'ostéomyélite fut la cause des déperditions osseuses.

⁂

Cependant, deux objections essentielles doivent à mon sens être opposées à l'hypothèse de l'origine ostéomyélitique d'évidements crâniens préhistoriques. Elles procèdent de la forme

de ces pertes de substance et de la fréquence des ouvertures définitivement cicatrisées.

Il paraît indispensable de les envisager avec une grande attention.

Forme générale de la perte de substance : Classiquement, les ouvertures de trépanation chirurgicale préhistorique offrent une forme régulière, le plus généralement ovalaire, dans presque tous les autres cas circulaire. A l'opposé, l'on admet que les pertes de substance déterminées par l'ostéomyélite de la voûte sont d'un dessin très irrégulier.

Ce point mérite tout spécialement examen. Car, si une différence aussi tranchée dans l'allure morphologique des lésions était établie, l'éventualité que j'étudie apparaîtrait difficilement admissible.

En premier lieu, il faut constater que la régularité de forme, que l'on attribue aux orifices de trépanation chirurgicale préhistorique, est loin de s'observer dans tous les cas ([37]).

En deuxième lieu, il n'est pas douteux que les foyers d'ostéomyélite de la voûte revêtent souvent une allure irrégulière. Mais, j'ai insisté plus haut sur cette particularité qu'il ne s'agit pas là d'une règle constante. Des formes circulaire, ovalaire, s'observent, et même carrée pour un cas. Comme je l'ai indiqué, l'on doit regretter que, sur l'important ensemble des faits publiés, les descriptions des auteurs n'autorisent pas à avancer un ordre de fréquence, fût-il même très approximatif, de chacune de ces formes d'érosion. L'on en est réduit à noter, en se basant sur le petit nombre d'observations assez détaillées, que les cas de lésions circulaires ou ovalaires représentent une appréciable proportion.

D'autre part, il n'est pas impossible que les bords de l'orifice se régularisent avec le temps, si l'affection revêt une forme subaiguë ou mieux encore torpide, donc de longue durée. Dans de rares observations assez précises relatives à des faits de cet ordre, il est parlé de bord doublé de tissu fibreux : ce qui comporte nécessairement un effacement des aspérités.

Si la guérison définitive du foyer d'ostéomyélite est intervenue, il faut penser que cette régularisation des bords de l'évidement se sera précisée encore davantage, et surtout si

la survie a été longue. A la suite d'une trépanation chirurgicale moderne, le modelé des lèvres de l'ouverture se modifie très sensiblement avec le temps. L'on peut suivre aisément sur les clichés radiographiques ce processus qui est constant : l'on voit ainsi les bords, anfractueux au début, se régulariser ultérieurement.

Sans doute, une telle comparaison ne doit-elle pas être poussée trop loin et ne vaut-elle que pour les foyers guéris. La brèche de trépanation constitue alors une perte de substance cicatrisée : et la pression des parties molles de revêtement aide encore dans une certaine mesure au remodelé observé, comme il en est au niveau d'un cal. Même si l'on a affaire à une forme torpide, le foyer d'ostéomyélite constitue une lésion évolutive ; cependant, la longueur de l'évolution est inséparable de remaniements locaux, d'intervention de processus de réparation, dont le témoin est précisément le tissu fibreux qui apparaît dans ces cas.

En troisième lieu, il faut également tenir compte de ce que l'ostéomyélite, lorsqu'elle affecte une forme torpide, détermine au niveau des os les plus divers des foyers plus ou moins circulaires ou ovalaires et radiologiquement bordés.

Pour ces raisons, il ne me paraît pas fondé d'opposer l'une à l'autre la plus grande régularité habituelle des ouvertures de trépanation préhistorique et la plus grande irrégularité habituelle des évidements d'ostéomyélite crânienne et de les faire jouer comme argument à l'encontre de l'hypothèse que propose le présent travail.

Fréquence des évidements définitivement cicatrisés : En règle générale, la perte de substance que présentent certains crânes préhistoriques offrent les caractères d'une lésion cicatrisée.

Mais, et j'ai insisté plus haut sur ce point, si la guérison spontanée d'une ostéomyélite crânienne en foyer localisé peut intervenir, cette éventualité demeure cependant exceptionnelle. Si donc l'on tient compte du nombre élevé des crânes préhistoriques connus sur lesquels s'observe un évidement cicatrisé, il paraît difficile d'admettre que l'ostéomyélite soit à l'origine de ces déperditions osseuses. Cette constatation comporte une valeur d'objection considérable. Il me semble toutefois qu'elle ne saurait être regardée comme définitive.

Lorsqu'au niveau du foyer osseux se forme un séquestre, c'est-à-dire lorsque se produit la séparation du mort d'avec le vif, l'os sain tend à reconstituer sa limitante.

Ce caractère, les auteurs le notent, sans d'ailleurs y attacher une signification particulière, dans un certain nombre des observations rapportées : l'opération leur a permis de trouver sous un séquestre un tissu osseux dense.

Un très bel exemple en est fourni par le fait rapporté par Prunières et que j'ai rappelé plus haut ([38]) ; à l'intervention, Prunières a découvert une perforation cicatrisée.

Ainsi, quel qu'ait pu être le devenir du malade, même si des complications intercurrentes ont entraîné son décès, nous pouvons, dès lors que l'ostéomyélite aura revêtu une forme non-aiguë et qu'un séquestre aura eu la possibilité de se former, nous attendre à retrouver sur les lèvres de la brèche osseuse la marque d'un processus cicatriciel d'autant plus poussé que l'évolution précisément aura été plus lente.

De nos jours, les faits d'ostéomyélite crânienne d'allure plus ou moins torpide se montrent de rencontre peu courante. Mais, la fréquence des attritions du cuir chevelu dut être très élevée aux temps néolithiques et, par voie de conséquence, celle des cas d'ostéomyélite crânienne. Chaque fois que l'ostéomyélite a revêtu la forme diffuse, les Hommes qui en furent atteints sont morts avec des délabrements osseux énormes, tels que le crâne ne nous a pas été conservé. Nous ne pouvons recueillir que les restes crâniens de ceux qui furent touchés d'une ostéomyélite localisée. Etant donné la fréquence élevée de ces cas d'ostéomyélite crânienne, le nombre absolu des faits d'ostéomyélite localisée à évolution torpide fut nécessairement important.

Pour apprécier équitablement cette multiplicité, il nous faut donc tenir compte non pas de ce que nous constatons, mais que ce qui très certainement est intervenu avant les temps historiques.

En outre, l'hypothèse ne saurait être exclue d'une plus grande résistance des Préhistoriques aux infections dues à des germes pyogènes, comparable à celle que nous constatons chez les Primitifs modernes : un tel comportement rendrait compte d'une fréquence encore accrue des cas d'ostéomyélite crânienne à évolution lente.

Il ne semble donc pas qu'à la grosse objection théorique que je viens d'envisager soit attachée la valeur que l'on pourrait avoir tendance à lui accorder au premier abord.

Ainsi, non seulement une étude systématique autorise-t-elle à admettre le rôle de l'ostéomyélite crânienne en foyer localisé comme facteur de certains évidements crâniens préhistoriques et à expliquer les principaux caractères de ces pertes de substance, mais encore l'hypothèse qu'elle suscite ne se heurte-t-elle à aucune objection définitive.

⁂

En outre, à titre subsidiaire, accepter ce rôle pathogénique de l'ostéomyélite conduit à interpréter dans un sens nouveau deux particularités qui ont spécialement retenu l'attention des auteurs qui se sont attachés à l'étude de la trépanation préhistorique.

Caractères morphologiques des trépanations posthumes : A de multiples reprises, P. Broca a longuement insisté sur les caractères anatomiques des évidements qu'il décrivait comme secondaires à des trépanations posthumes. Ce qui constitue pour lui la marque de la trépanation posthume, c'est la présence de « porosités diploïques » largement béantes le long du rebord de la brèche osseuse.

Sans doute, lorsque les porosités diploïques béent sur la lèvre de la brèche ; lorsque, de plus, la perte de substance se trouve délimitée par des tranches rectilignes dont les intersections s'établissent à angle droit ; lorsqu'enfin des traits d'attaque par instrument se lisent sur le tissu osseux d'alentour ; dans de tels cas, rares à vrai dire, il faut admettre qu'un prélèvement a été opéré et qu'il l'a été sans que des processus de réparation aient eu la possibilité de s'organiser — donc très vraisemblablement après la mort de l'Homme.

Mais, il n'en va pas de même lorsque l'allure morphologique de la brèche n'impose pas la réalité du prélèvement, en particulier chaque fois que la brèche osseuse est de forme plus ou moins régulièrement arrondie ou ovalaire.

Nous savons que l'ostéomyélite crânienne en foyer localisé peut revêtir une allure aiguë au cours de laquelle, si l'affection est abandonnée à son évolution spontanée, le décès du malade survient, dans des délais rapides ou relativement rapides, du fait d'une complication extra-osseuse.

En une telle occurrence, la lésion osseuse ne peut offrir aucune trace ou apparence de cicatrisation : la rapidité de l'évolution n'aurait su le permettre. Même si un séquestre n'a pas eu le temps de se constituer, le tissu osseux intéressé par le processus ostéomyélitique, tissu nécrosé, n'a pu que disparaître après l'inhumation. Et, sur les crânes que nous recueillons, nous ne sommes plus à même que de caractériser, sur la tranche de l'os encore sain, un diploé intact d'apparence.

Il ne paraît donc pas impossible d'admettre que certaines pertes de substance décrites, en fonction de la béance des porosités diploïques, comme secondaires à une trépanation posthume, soient en fait la séquelle d'une ostéomyélite crânienne à foyer localisé qui a déterminé dans des délais très courts la mort de l'Homme qu'elle avait frappé.

Prélèvement posthume d'un fragment crânien sur un crâne porteur d'un évidement cicatrisé : Il est classique d'admettre que certains crânes préhistoriques porteurs d'évidements cicatrisés ont été l'objet d'un prélèvement posthume. En corollaire, il est également admis qu'une partie des bords de certains fragments de la voûte crânienne, découpés chez un Préhistorique après la mort, est constituée par la tranche d'une ouverture cicatrisée.

Ces fragments ont mérité toute l'attention de P. Broca qui les a dénommés amulettes crâniennes. Cette appellation procédait de conceptions théoriques et semble bien, en retour, avoir donné droit de cité à ces conceptions. Pour P. Broca, en effet, ces prélèvements étaient inspirés par des motifs d'ordre rituel, mystique ; ils auraient trouvé leur raison dans le fait que les Préhistoriques qui avaient survécu à une trépanation chirurgicale étaient considérés par leurs contemporains comme sanctifiés, comme consacrés.

Il n'est pas dans mon intention de discuter cette interprétation, soit pour l'admettre, soit pour la rejeter.

Mais, il me semble que tous les arguments qui ont été

avancés par P. Broca sur ce point, et qui ont été acceptés par les auteurs subséquents, sont également valables si l'on admet que l'évidement initial guéri avait eu pour cause une ostéomyélite de la voûte.

Il est difficile de penser en effet que nos Ancêtres néolithiques n'avaient pas reconnu l'extrême gravité de ces atteintes crâniennes suppurantes qui, dans la règle, conduisaient rapidement leurs victimes au trépas. Il n'est donc pas impossible que la guérison de tels états, pour exceptionnelle qu'elle dût être, leur ait paru procéder d'une sorte de « miracle » dont le bénéficiaire faisait figure d'un Homme heureusement « marqué ».

Une telle interprétation demeure, de toute évidence, du domaine des conjectures. Toutefois, elle devait être évoquée.

⁂

Cette note ne prétend pas à épuiser l'analyse de cette question. Elle ne pouvait, d'autre part, représenter une simple prise de position. Elle propose donc une hypothèse de travail accompagnée de l'exposé succinct des arguments qui l'étayent.

Même sans faire intervenir l'autorité de tant d'auteurs qui se sont attachés à cette étude, rien n'autorise à rejeter *a priori* l'hypothèse que les Préhistoriques ont su pratiquer la trépanation crânienne.

En effet, nous connaissons bien les conditions de cette trépanation chez les Primitifs modernes. Aucun argument préalable ne peut empêcher de concevoir que les Préhistoriques aient pu recourir, eux aussi, à cette forme de chirurgie. Ignorance des données anatomiques ; méconnaissance des nécessités de l'asepsie ; gravité de l'acte opératoire ; danger d'hémorragie au cours de l'intervention ; résistance exigée du patient en l'absence de toute anesthésie — tous ces arguments théoriques se révèlent sans valeur en face des faits que nous constatons de nos jours. Et du reste, l'on ne peut pas ne pas admettre que, dans certains cas très précis, les Préhistoriques ont effectivement pratiqué la trépanation crânienne.

Mais, en inférer que tous les évidements observés sur des

crânes préhistoriques ont eu pour cause un acte chirurgical conduit soit à laisser sans explication certains des caractères qu'offrent ces pertes de substance, soit à proposer à leur endroit des interprétations incertaines.

Au contraire, si l'on considère comme acceptable que l'ostéomyélite a déterminé certains de ces évidements, nombre de ces particularités entrent dans le cadre des faits connus.

Nous trouvons expliqués : le siège des lésions sur la paroi crânienne et l'ordre de fréquence sur chacun des os de la voûte ; l'âge auquel les Préhistoriques paraissent avoir été touchés avec prédilection ; la possibilité de déperditions soit incomplètes, soit perforantes ; les modifications de la texture de l'os en rapport avec l'infection locale. Tous ces caractères, sous la dépendance de facteurs : fréquents, puisque fonction d'une lésion originelle de type banal ; simples, quant au déroulement des mécanismes pathogéniques ; constants dans l'agencement des effets et des causes, ce qui conduit à la constance des dégâts osseux observés. Tout ceci, il faut y insister, évoluant dans le cadre d'une pathologie que nous connaissons bien, ne demandant que l'intervention de déterminismes naturels, en dehors de tout geste dû à l'industrie de l'Homme.

Seules provoquent une réserve la forme des pertes de substance que l'on observe le plus généralement et la fréquence avec laquelle les évidements se présentent comme définitivement cicatrisés, encore qu'il ne convienne assurément pas d'accroître la portée de ces arguments.

L'argumentation que je viens d'exposer conduit aux conclusions suivantes :

1° Certains crânes préhistoriques portent des pertes de substance à bords rectilignes, définis à la scie qui a laissé sur la paroi osseuse des traces d'attaque : ces orifices sont incontestablement dus à une trépanation chirurgicale (39).

2° Les pertes de substance interprétées jusqu'à présent comme séquelles de trépanation incomplète représentent la marque d'un foyer localisé d'ostéomyélite crânienne. De toute évidence, le T sincipital échappe au cadre de cette question.

3° Les pertes de substance perforantes à bords cicatrisés doivent faire l'objet d'un nouvel examen, morphologique et radiologique, et plus particulièrement dans les cas où leurs bords sont irréguliers : un nombre important d'entre elles ont eu vraisemblablement pour cause l'ostéomyélite crânienne.

Cette même obligation doit jouer pour les évidements crâniens considérés jusqu'à maintenant comme secondaires à une trépanation posthume, lorsque leurs bords ne sont pas constitués par des tranches de section nettes et rectilignes, dessinant entre elles des angles caractérisés.

4° Toute conclusion doit demeurer provisoirement en suspens, jusqu'à ce que la question ait été reconsidérée, concernant certains faits très particuliers, par exemple, coexistence d'un orifice crânien et de T sincipital.

5° Enfin, bien qu'il convienne sur un tel sujet de se garder de toute hypothèse hasardée, l'on doit se demander cependant si les Préhistoriques ne sont pas intervenus chirurgicalement sur les foyers d'ostéomyélite crânienne. Il est impossible que nos Ancêtres néolithiques n'aient pas appris par expérience qu'une plaie du cuir chevelu était à l'origine d'une suppuration localisée, puis, avec une grande fréquence, d'une maladie grave et que la mort du patient s'ensuivait, dans tous les cas, dans un court délai.

Il est donc possible qu'ils aient été conduits à débrider de tels foyers, d'abord « pour voir » — par la suite, dans un but de traitement.

Un tel geste eût été en soi d'une autre simplicité qu'une trépanation. Ce que nous savons de la simplicité d'exérèse de certains séquestres laisse admettre que des Préhistoriques, même dépourvus de tout outillage spécialisé, eussent été à même d'obtenir des résultats thérapeutiques appréciables. Et surtout, ce geste eût été commandé et dirigé par une constatation patente, alors que la raison de la trépanation chirurgicale nous échappe absolument.

Et cette hypothèse, par ailleurs, rendrait compte dans une certaine mesure du nombre si important des crânes préhistoriques connus qui sont porteurs d'évidements cicatrisés.

FRANÇOIS-GEORGES MARILL.

NOTES

(1) Dans un but de simplification et de commodité, et bien qu'une telle acception soit en fait abusive, j'utiliserai fréquemment au cours du présent travail les termes : « trépanation crânienne préhistorique » comme équivalent de : « perte de substance observée sur un crâne préhistorique » ; et cela, même lorsque je serai conduit à discuter l'hypothèse qu'un acte chirurgical ait pu être facteur de la déperdition osseuse.

(2) Ces travaux représentent une somme considérable. Il n'est pas dans mon intention de reprendre ici la bibliographie de la question. On trouvera un riche index bibliographique dans le travail récent de E. Guiard : *La trépanation crânienne chez les Néolithiques et les Primitifs modernes*. Bordeaux, Imp. Académie et Facultés, 1929, in-8°, 132 p., XIII pl., bibliogr. Thèse médecine, Bordeaux, 1929-1930.

(3) Consulter, pour ce qui concerne les pertes de substance de la voûte :

H. Roger et M. Schachter : Lacunes et images radiologiques lacunaires du crâne. *L'Encéphale*, an. XXXIV, 1er vol., n° 2, fév. 1939, pp. 86-120, très importante bibliographie. — M. Mercier : *Lacunes et images radiologiques lacunaires du crâne*. Marseille, Imp. Société du « Petit Marseillais », 1939, in-8°, 34 p., bibliogr. Thèse médecine, Marseille, 1939-1940. — J. B. Gujar : *A propos d'un kyste épidermoïde térébrant du crâne revêtant l'allure clinique de la maladie de Schüller-Christian*. Paris, Imp. R. Toulon, 1942, in-8°, 76 p., 5 fig., bibliogr. (références sans noms d'auteurs). Thèse médecine, Paris, 1941-1942. — Th. Alajouanine et R. Thurel : *Perte de substance crânienne consécutive à un traumatisme fermé*. Revue neurologique, t. 77, n° 3-4, mars-avril 1945, pp. 71-77, 6 fig.

Nos connaissances sur ce point sont résumées dans un tableau synoptique très complet que l'on trouve dans le travail de H. Roger et M. Schachter et, identiquement, dans la thèse de M. Mercier. Seuls quelques ajouts de détail doivent y être apportés : par exemple, relativement aux pertes de substance par traumatisme fermé (Alajouanine et Thurel) ou par ostéite infectieuse due au pian (Pales). Toute discussion relative à l'origine des évidements crâniens décrits comme marque de trépanation préhistorique devrait se référer à ces notions, que nous devons avant tout aux examens radiologiques systématiques pratiqués depuis relativement peu d'années. Et il serait désirable que ces données ne fussent ni ignorées, ni oubliées.

Cependant, il ne faut pas accorder à ces faits une signification absolue. Les connaître, en tenir compte, représentent des obligations auxquelles doit satisfaire toute étude systématique. Mais penser qu'ils peuvent tout expliquer, ne saurait correspondre aux réalités de la pathologie crânienne.

Mis à part les ostéites syphilitiques, encore que celles-ci se montrent relativement peu fréquentes, les autres lésions crâniennes demeurent *exceptionnelles*, voire, pour certaines d'entre elles, *rarissimes*. Pelletier, en 1910, ne pouvait réunir dans toute la littérature médicale que 206 observations de tuberculose des os de la voûte ; et Boucard, en 1932, estimait qu'il devait en exister environ 250 faits connus. En 1919, Pamperl citait les 36 cas de lacune crânienne par malformation congénitale publiés dans le monde. Le travail de Gujar porte sur 12 observations le kyste épidermoïde térébrant. L'on ne connaît pas 50 faits de maladie le Schüller.

Or, le nombre est actuellement *considérable* des crânes préhistoriques connus qui présentent des évidements. Il faudrait donc admettre qu'est intervenue une véritable *mutation* dans le déroulement des phénomènes pathologiques, pour accepter que, tuberculose, maladie de Schüller-Christian, maladie de Schüller, etc..., aient provoqué aux temps néolithiques toutes ces pertes de substance.

Cet argument de *fréquence* constitue une *notion capitale*. Puisque les crânes préhistoriques inventés jusqu'à maintenant présentent aussi souvent des déperditions osseuses, et des déperditions si comparables l'une à l'autre, il a fallu que la cause de ces évidements ait pu jouer avec fréquence.

Ce mécanisme causal, constant dans le déroulement des manifestations qu'il entraîne, ne peut pas être une fracture seule ; outre que les signes locaux de fracture ne s'observent pratiquement jamais. L'infection aurait pu jouer un rôle à partir d'un foyer de fracture : mais cette interprétation ne cadre qu'avec des faits exceptionnels.

Seules, la trépanation crânienne qui représenterait « le procédé régulier, l'opération méthodique » (P. Broca), que marquerait « la communauté de facture » (J. Lucas-Championnière) et l'ostéomyélite localisée de la voûte peuvent rendre compte de tous ces faits.

Th. Alajouanine et R. Thurel, se fondant sur la connaissance des pertes de substance après traumatismes crâniens fermés, ont proposé une explication neuve de ces faits : « Ces larges pertes de substance crânienne, consécutives à des traumatismes à la naissance ou dans la première enfance, nous rappellent celles des crânes perforés de la Préhistoire ; nul doute que ces dernières ne soient de même nature ». (Th. Alajouanine et R. Thurel, *loc. cit.*, p. 77).

Il devient évident, lorsqu'on a examiné les clichés radiographiques que présentent ces auteurs qu'une telle interprétation doit être *attentivement retenue*. Toutefois, à mon sens tout au moins, elle ne saurait fournir une explication valable pour tous les cas, étant donné le nombre proportionnellement considérable des crânes préhistoriques connus qui présentent des pertes de substance.

(4) P. Broca: *Sur la trépanation du crâne et les amulettes crâniennes à l'époque néolithique.* Congrès Intern. Anthropol. Archéol. Préhistorique, 8e Session, Budapest, séance du 5 sept. 1876 ; *Revue d'Anthropologie*, 1876 ; Paris, Leroux, 1877, in-8°, 74 p., 28 fig.

(5) J. Lucas-Championnière : *Les origines de la trépanation décompressive. Trépanation néolithique, trépanation précolombienne, trépanation des Kabyles, trépanation traditionnelle.* Paris, Steinheil, 1912, in-8° carré, II-131 p., 32 fig.

(6) E. Guiard: La trépanation crânienne chez les Néolithiques..., *loc. cit.*, pp. 20-24.

(7) Consulter, pour ce qui concerne les ostéomyélites de la voûte : Pierre Dionis : *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin Royal.* A Bruxelles. chez T'Serstevens et A. Claudinot, 1708, pp. 355 et sq., et en part. p. 362. — Chopart et Desault: *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent.* Paris, 1779. — Le Dan: cité, p. 18, *in* P. Delvoie : *Histoire, indications et contre-indications, technique et résultats de la trépanation crânienne.* Bruxelles, Hayez, 1893, in-8°, 320 p.

Ainsi, contrairement à ce qu'ont pu écrire A. Kallenbach et J. Hussenstein, la « nécrose traumatique » des os du crâne était connue avant les descriptions de Perceval Pott.

Rognetta : De la périostite et de son traitement. *Bull. Gén. de Thérapeutique Médic. et Chir.*, t. IX, 1835, pp. 247-254. — J. G. Maisonneuve: *Le périoste et ses maladies.* Paris, Tilliard, 1839, 143 p., thèse d'Agrégation, 1839 (11 observations, inédites ou non, sont rapportées dans cette monographie). — Chaissaignac: Des abcès sous-périostiques aigus et de leur traitement. *Mém. Soc. Chirur. de Paris*, t. IV, 1857, pp. 280-353. — Lannelongue : *De l'ostéomyélite aiguë pendant la croissance.* Paris, Asselin, 1879, in-8°, 169 p., VI pl., pp. 95-98. — M. Jaymes : *De l'ostéomyélite des os du crâne.* Paris, H. Jouve, 1887, in-8°, bibliogr. ; thèse médecine, Paris, 1887. — H. Fischer : *Die Osteomyelitis traumatica purulenta cranii* (L'ostéomyélite purulente traumatique du crâne). Deutsche Zeitschr. für Chir., Leipzig, 1900, Bd. LVI, pp. 100-146 et pp. 449-472 et Bd. LVII, pp. 108-155 et pp. 325-353. — E. Abel : *De l'ostéomyélite des os plats du crâne d'origine otique.* Lyon, Imp. A. Rey, 1908, in-8°, 104 p., bibliogr. ; thèse médecine, Lyon, 1908-1909. — R. Le Fort : Traitement des plaies du crâne dans le zone des armées. *Bull. Mém. Soc. Chirurgie Paris*, t. XLI, n° 27, séance du 21 juil. 1915, pp. 1466-1480. — A. Kallenbach : *Erfahrungen über Schädel osteomyelitis* (L'ostéomyélite du crâne). Brun's Beitr. zur Klin. Chir., t. CXXVIII, 1923, 3e cahier, pp. 725-729 (sans observations cliniques). — D. B. Phemister: *Silent foci of localized osteomyelitis* (Foyers latents d'ostéomyélite localisée). *The Journ. of Amer. Med. Assoc.*, t. LXXXII, n° 17, 26 avril 1924, pp. 1311-1315. — G. Canuyt et A. Gunsett.: *Aspect radiologique de l'ostéomyélite diffuse envahissante des os du crâne.* Cong. Ass. Franç. Av. Sc., *Journ. Radiol. et Electrol.*, t. IX, oct. 1925, n° 10, pp. 447-449, 2 fig. — A. Schmidt : *Zur Unfall-osteomyelitis.* Klinisch. Wochenschr., 1er janv. 1925, pp. 20-21 (sans observation clinique). — J. Hussenstein : *L'ostéomyélite des os plats du crâne consécutive aux lésions des téguments qui les recouvrent.* Paris, Jouve, 1930, in-8°, très import. bibliogr. ; thèse médecine, Paris, 1930-1931. — F. d'Allaines et J. Hussenstein : L'ostéite des os plats du crâne consécutive aux lésions des parties molles. *Journal de Chirurgie*, t. XXXIX, janv.-juin 1932, pp. 46-58. — Duboureau, Pages et Sakon : *Ostéomyélite progressive diffuse des os du crâne consécutive à une sinusite fronto-ethmoïdale réchauffée. Rôle du traumatisme chirurgical dans la production de ces ostéomyélites. Maroc Médical*, an. 16, n° 171, 15 sept. 1936, p. 501, radiographies. — J. C. Rudler : Lésions infectieuses des os du crâne. *Encyclopédie médico-chirurgicale*, fasc. 15.965, pp. 1-3 (1re édit., nov. 1938).

(8) L'ostéomyélite crânienne connaît une origine différente :

— suivant qu'elle est déterminée par la localisation d'une infection générale (grippe, fièvre typhoïde, pneumonie, staphylococcémie, etc...) : c'est la forme d'ostéomyélite hématogène des auteurs allemands ;

— suivant qu'elle est secondaire aux atteintes purulentes des cavités pneumatiques de la face (oreille moyenne, sinus frontaux) ;

— suivant qu'elle fait suite à une fracture ouverte infectée de la voûte crânienne ;

— suivant qu'elle est consécutive à de simples lésions du cuir chevelu, sans qu'il y ait fracture du crâne.

(9) J. Husseinstein : *loc. cit.*, p. 42.

(10) *Entre 1860 et 1900*, H. Fischer a observé 443 plaies du cuir chevelu non accompagnées de fracture ; sur ce total, 41 fois ostéomyélite, soit près de 10 %.

Par ailleurs, il a relevé 150 cas publiés dans la littérature médicale.

Par contre, A. Kallenbach, *en 1923*, a observé 132 blessures du crâne sans fracture et 19 faits d'infection du cuir chevelu, soit au total 151 malades : 1 seul cas d'ostéomyélite.

(11) Il est indispensable de rappeler rapidement quelle est la répartition du diploé au niveau des différents os de la voûte.

Sur le frontal, le diploé est réduit à quelques îlots de tissu spongieux : l'os est donc presque entièrement constitué de tissu compact. Le diploé disparaît presque au niveau des bosses orbitaires.

L'écaille du temporal est à peu près uniquement faite de tissu compact.

Sur le pariétal, on trouve des îlots irréguliers de tissu aréolaire dans le tiers inférieur de l'os. Mais les deux-tiers supérieurs sont très riches en tissu spongieux.

L'occipital renferme, surtout chez l'enfant, des îlots importants ; mais, leur répartition est mal systématisée.

D'une façon générale, le diploé, beaucoup plus riche chez l'enfant, fait place à du tissu osseux compact d'autant plus que le sujet avance en âge.

(12) Il est difficile d'être exactement fixé sur l'ordre de fréquence de telle forme, ou de telle autre, de ces évidements ; ainsi du reste que sur leurs dimensions.

On ne trouve qu'exceptionnellement, dans le mémoire de J. G. Maisonneuve, dans la thèse de M. Jaymes, dans le travail de H. Fischer, comme dans la thèse de J. Hussenstein, une description précise du foyer d'ostéomyélite. Dans la majorité des observations rapportées, simple mention du fait.

Le plus généralement, la lésion est ainsi décrite : « foyer... ou séquestre... ayant les dimensions d'un gros pois ;... d'une pièce de 1 franc ;... d'une pièce de 2 francs ;... d'une pièce de 5 francs ». Ceci est quand même intéressant, car, en fixant l'étendue du foyer, ces renseignements inclinent à admettre que les lésions étaient de forme généralement circulaire.

On trouve d'autres indications : « séquestre annulaire » (P. Dionis) ; « orifice arrondi » (Savariaud, Soc. Chir., 1910) ; « ...l'ostéomyélite du pariétal dénude l'os sur un carré de 4 centimètres... » (H. Fischer, *loc. cit.*, obs. LXV) ; « perte de substance irrégulière, séquestre large, très irrégulier et perforé » (J. Hussenstein, *loc. cit.*, obs. I) ; « Enfin, au cours d'une ostéite chronique fistulisée, on pourra trouver un séquestre. En général, il est volumineux... » (J. Hussenstein, *loc. cit.*, p. 97) ; « ...cercle osseux qui... avait l'apparence d'un cal dentelé et tuberculeux. » (J. G. Maisonneuve, *loc. cit.*, obs. 27).

L'on voit donc combien il est malaisé d'obtenir quelque précision sur ce point.

(13) Il est à noter que les trépaneurs chaouïa, c'est-à-dire ces empiriques indigènes qui pratiquent une trépanation crânienne primitive dans le Sud du département de Constantine, en Algérie, savent qu'au cas de fracture du crâne ils doivent intervenir au cours du premier septenaire : « Mais quelques-uns de ceux qui m'ont informé déclarent qu'à moins que l'opération soit pratiquée dans un délai de sept jours après l'accident, le patient doit mourir... » (W. Hilton-Simpson : *Arab medicine and surgery. A study of the haeling art in Algeria* (Médecine et chirurgie arabes. Une étude sur l'art de guérir en Algérie). Londres, Oxford University Press, Humphrey Milford, 1922 (p. 31).

(14) Ceci me paraît d'un *intérêt tel* que je citerai *très largement* P. Broca :

« Cette lésion peut avoir été produite par un instrument tranchant ; il est possible qu'elle ait été la conséquence d'une dénudation par exfoliation. En tout cas, l'état des parties environnantes prouve qu'elle n'est pas due à une maladie spontanée de l'os : elle est donc traumatique... » (P. Broca : Mémoire sur les crânes de la caverne de l'Homme-Mort. *Revue d'Anthropologie*, t. II, janvier 1873, p. 18).

« ...la surface cicatrisée, plus ou moins déprimée, est légèrement irrégulière, comme celle qui succède à l'exfoliation de la table externe, après le décollement du péricrâne. »

« ...Tous les chirurgiens savent en effet que lorsque cette membrane [le péricrâne] est enlevée, la table externe de l'os se mortifie dans toute l'étendue de la dénudation, qu'elle se détache ensuite sous la forme d'une lame plus ou moins épaisse et qu'après cette exfoliation la paroi osseuse amincie se cicatrise. » (P. Broca : Discussion à la suite de la Communication de Prunières : Sur les crânes artificiellement perforés à l'époque des dolmens. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. IX, 2e série, séance du 5 mars 1874, pp. 189-202 (p. 194 et p. 197)).

« Les faits qui s'y rapportent [aux trépanations incomplètes] sont moins décisifs que ceux qui établissent la réalité des trépanations complètes ; l'aspect des surfaces cicatrisées prouve, il est vrai, que la table externe de l'os a été enlevée, mais il est possible que cette disposition soit la conséquence d'une plaie accidentelle, compliquée de décollement du péricrâne, et suivie de l'exfoliation spontanée de la table externe.

« On trouve sur beaucoup de crânes des cicatrices de ce genre, et on n'y attache aucune importance. Sur quoi puis-je donc m'appuyer pour admettre que certaines pertes de substance superficielles des os du crâne ont eu une origine chirurgicale ? Sur ce fait, que les causes accidentelles sont inégales et variables, tandis qu'une opération soumise à certaines règles laisse des traces à peu près uniformes. » (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. IX, 2e série, séance du 2 juil. 1874, pp. 542-555 (pp. 550-551)).

« Les *plaies contuses* amènent rarement ce résultat. Elles agissent en décollant le périoste. L'os dénudé, ne recevant plus de vaisseaux, se mortifie, c'est-à-dire se *nécrose* ; la partie mortifiée, appelée *séquestre*, est détachée par un travail d'élimination et tombe au bout d'un temps qui varie entre un et trois mois ; cela est très commun, mais le plus souvent le séquestre n'occupe que la couche superficielle de l'os, et la perforation ne se produit que dans les cas rares où le séquestre comprend toute l'épaisseur de l'os. Or, tous ceux qui ont vu ces séquestres pénétrants savent qu'ils sont toujours limités par des bords dentelés et extrêmement irréguliers ; les mêmes irrégularités existent nécessairement, dans l'origine, sur l'ouverture crânienne ; elles s'atténuent beaucoup dans la suite, grâce au travail de cicatrisation, mais elles ne disparaissent pas, et il faudrait un concours de circonstances tout à fait exceptionnel pour qu'une ouverture de ce genre devînt semblable à une ouverture chirurgicale. » (P. Broca : Sur la trépanation du crâne et les amulettes crâniennes, *loc. cit.*, p. 20).

« Aux faits de trépanation actuelle viennent s'ajouter d'autres faits qui méritent attention.

« Les plaies de tête compliquées de décollement du péricrâne produisent ordinairement la mortification de la table externe de l'os ; celle-ci se détache, ou, comme on dit, *s'exfolie* au bout de quelque temps, laissant une perte de substance superficielle qui finit par se cicatriser. Sur les crânes qui ont subi autrefois cette exfoliation, on aperçoit une surface déprimée, recouverte d'une cicatrice compacte, mais mamelonnée et peu régulière. On en trouve un certain nombre d'exemples dans toutes les collections craniologiques, sur des crânes de tous les pays et de toutes les époques.

« Mais j'ai été frappé de la fréquence de cette lésion sur les crânes préhistoriques, *et je me suis préoccupé surtout des cas où la perte de substance de la table externe présente la forme elliptique et les dimensions des ouvertures de trépanation chirurgicale.* » (Ce dernier passage est souligné par mes soins).

P. Broca citait alors un crâne de Baye, un crâne de l'Homme-Mort, un crâne de Roknia, un crâne que Prunières venait de retirer d'un dolmen de la Lozere, et il poursuivait : « Mais quelle a pu être la cause de cette perte de substance, qui comprend toute la table externe et toute l'épaisseur du diploé ?

« Une plaie de tête compliquée de décollement du péricrâne aurait-elle pu la produire ? Non, car à l'âge où la membrane de la suture est encore épaisse, le péricrâne des deux os voisins vient y adhérer très solidement, de sorte que le décollement pathologique du péricrâne par un abcès sous-périostique s'arrêterait aussi sur la même limite. Il n'y a que l'opération du raclage qui puisse produire un pareil résultat. Il est d'ailleurs difficile de savoir si la perte de substance a été obtenue directement par le raclage successif des couches osseuses, ou indirectement, par un raclage limité au périoste et suivi de l'exfoliation des couches superficielles de l'os. » (P. Broca : Sur la trépanation du crâne et les amulettes crâniennes..., *loc. cit.*, p. 61 et pp. 62-63).

(15) « ... et que, si on extrait plus tard des esquilles, ces esquilles ne pouvaient être que la conséquence d'une nécrose. » (Prunières : Sur les crânes perforés et les rondelles crâniennes de l'époque néolithique. *C. R. 3e Session Ass. Franç. Av. Sciences*, Lille, 1874, pp. 597-635, 11 fig. (p. 635).

« Le pariétal droit offre, en avant, sur la face externe, des cavernes qui paraissent pathologiques et, immédiatement au-dessous, on voit la moitié d'une perforation dont la surface du biseau est *mamelonnée* et nullement cicatrisée. N'aurait-on pas trépané ici à la suite d'une dénudation et exfoliation de l'os ? » (Prunières : Fouilles du dolmen de l'Aumède sur le causse de Chanac (Lozère). *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. XI, 2e série, séance du 16 mars 1876, pp. 143-154 (p. 153)).

Il est intéressant de citer, immédiatement après cette description de Prunières, celle que P. Broca donne du même fait : « Le fait est que la section ne présente pas la netteté des sections posthumes ordinaires [pour Prunières en effet, la trépanation aurait été effectuée du vivant du sujet ; pour P. Broca, elle serait posthume] ; elle ne mérite pas l'épithète de « mamelonnée » que lui donne M. Prunières, mais elle est râpeuse, comme la surface du sucre cassé ; or, ce même état râpeux se retrouve sur la partie du bord de la pièce qui est en arrière de l'ouverture artificielle ; c'est un effet de l'altération moléculaire posthume qui a produit sur la surface externe du pariétal des érosions multiples et de profondes vacuoles. L'aspect râpeux du bord de l'ouverture artificielle ne s'expliquerait pas autrement. » (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. XI, 2e série, séance du 4 mai 1876, pp. 236-251 (p. 248)).

Je crois devoir rappeler ici une remarque de Prunières. Dans son mémoire présenté à l'Association Française (Lille, 1874), Prunières cite une observation personnelle (pp. 625-626). Il interprète ce cas comme un fait de fracture du sommet du crâne guérie « avec une *perforation ovale et cicatrisée* ». Le diagnostic de fracture me paraît discutable et celui d'ostéomyélite beaucoup plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Prunières écrit à ce propos : « Si jamais quelque chirurgien de l'avenir venait à le recueillir [ce crâne] dans le cimetière de sa paroisse, la perforation qu'on pourrait constater sur son pariétal droit ne différerait probablement pas sensiblement de la plupart de celles que je viens de décrire ».

(16) « Le crâne présente une lésion, ou plutôt les restes d'une lésion considérable... Elle consiste en une dépression, semblable à celle que l'on aurait produite à l'aide de la pulpe digitale, sur une surface unie ayant la consistance du mastic de vitrier lorsqu'il est frais. Vouloir

la décrire plus minutieusement serait détruire ou amoindrir l'impression qu'en donne la comparaison précédente... La surface malade du pariétal gauche est divisée, parallèlement à la suture coronale, par une crête qui a 1 centimètre environ de large. A son niveau, la paroi crânienne a son épaisseur normale et présente quelques rugosités.

« En arrière se voit la surface malade la plus étendue, de forme irrégulièrement triangulaire et de 6 centimètres environ de côté. Les bords sont sinueux et semblent mamelonnés, bien que la paroi y ait son épaisseur normale. Il n'en est pas ainsi pour la région déprimée. En un point, on voit comme un mamelon ou un îlot de près de 2 centimètres de diamètre où le pariétal a son épaisseur à peu près normale ; partout ailleurs, il est excessivement aminci, et, comme en un point il s'est fait une brisure... on peut mesurer cette épaisseur, qui a là 1 millimètre seulement.

« ...Cette surface déprimée est parfaitement lisse ; elle donne par le toucher la même sensation que la partie saine de la surface crânienne et a une couleur identique. En avant de la crête est une autre surface malade (j'entends cicatrisée, comme d'ailleurs en tous les autres points), beaucoup plus irrégulière, et qui se confond avec celle du frontal. Il est tout à fait impossible d'y trouver la trace de la suture coronale, bien que celle-ci en fasse partie. En aucun point, la paroi ne paraît aussi amincie qu'en arrière de la crête... en avant du bregma, sur le frontal, se trouve une surface de 15 millimètres carrés environ, où la surface est un peu déprimée. Il y existe d'une manière très manifeste de l'ostéoporose.

La même altération se voit plus en avant, sur un autre point du frontal, du même côté et sur une très petite surface.

« Enfin, on la rencontre sur le pariétal droit, précisément dans des points symétriques par rapport à ceux où le gauche est atteint de dépression, mais elle est peu étendue, et surtout très superficielle. Les inégalités les plus marquées n'ont pas une profondeur qui dépasse 1 millimètre.

« ...Le bord est taillé en biseau et régulier, lisse, parfaitement cicatrisé. L'aspect de l'os, à son niveau, est exactement celui de la table externe. On n'y voit aucune rugosité et le diploé n'est pas apparent. La trépanation a été pratiquée à l'extrémité la plus inférieure, à gauche, de la partie malade, qui se trouve immédiatement en avant de la suture coronale, et qui a 3 centimètres de large dans la partie où l'on a fait l'opération.

«...Le siège de la trépanation prouve qu'elle a été faite en vue de guérir le mal et qu'elle n'a pas causé l'affection des os crâniens. En effet, elle se trouve en partie sur des os sains, et à l'une des extrémités de la région malade. Si elle eût été la cause du mal, elle se trouverait à peu près au centre de la lésion. D'ailleurs, l'on sait, par de très nombreux exemples, que la trépanation est inoffensive pour les os au centre desquels elle est pratiquée, et qu'elle n'y détermine aucun travail analogue à celui que nous avons sous les yeux.

« ...Quelles étaient et la nature de l'altération osseuse et sa cause ? C'est là, comme on le comprend, des questions très difficiles à résoudre. L'affection osseuse paraît avoir été une ostéite raréfiante exfoliatrice. Quant à sa cause, je ne serais pas éloigné de la considérer comme traumatique. On voit sur le frontal, à peu près à la partie médiane et à 5 cm. au-dessus de la gabelle, une rigole de 3 centimètres de long, légèrement courbe, à concavité droite. Le front, à son niveau, est un peu irrégulier et mamelonné ; elle aboutit, par une de ses extrémités, à la dépression pathologique du frontal, ou plutôt, au bord un peu relevé et mamelonné de cette dépression. On pourrait y voir, sans trop d'imagination, un coup de hache qui se serait cicatrisé ». (Parrot : Crâne

trouvé dans une grotte de l'époque de la pierre polie à Bray-sur-Seine (Marne), avec une quarantaine de squelettes, haches polies, poinçons en os, colliers et ornements en coquilles. *Bull. Soc. Anthropol. Paris,* t. IV, 3e série, séance du 17 février 1881, pp. 104-108, 1 fig.).

Après avoir décrit ce crâne, Parrot avait cru pouvoir considérer les lésions qu'il avait caractérisées comme syphilitiques. Cette interprétation a été discutée par Raymond, puis par Ywan Bloch.

L. Manouvrier, par la suite, a émis l'hypothèse que les dégâts osseux s'apparentaient au T sincipital (L. Manouvrier : La prétendue lésion syphilitique du crâne de Bray-sur-Seine. *Bull. Mém. Soc. Anthropol. Paris,* t. VII, Ve série, séance du 5 mai 1906, pp. 209-213). Mais en fait, L. Manouvrier lui-même se gardait d'être affirmatif : « Je crois avoir répondu d'avance à l'objection de M. Capitau. Il dit que la lésion primitive du périoste pourrait avoir été produite par une maladie du cuir chevelu ou un arrachement par les griffes d'un animal féroce aussi bien que par une cautérisation. Nous sommes d'accord là-dessus. On peut imaginer aussi bien une chute malheureuse, une vaste brûlure accidentelle et en général tout accident capable de détruire le périoste crânien sur une large surface. Cela ne contredirait en rien ce qu'il y a d'essentiel dans mon explication anatomo-pathologique.

« Mais je ferai observer que mon hypothèse relative à la cautérisation chirurgicale possède **sur les autres** hypothèses imaginables une supériorité qui consiste **à ne pas être** une hypothèse hasardée ou en l'air... » (p. 211, discussion).

La question reste donc entière.

Et il me paraît regrettable que L. Manouvrier n'ait pas discuté à cette occasion, ou tout au moins cité au nombre des hypothèses plausibles, le rôle de l'ostéomyélite de la voûte.

(17) « Examinons maintenant quelques exemples dans lesquels la cause de l'opération est un simple traumatisme du crâne ayant laissé à nu le périoste et ayant été suivi d'inflammation.

« ... Dans le crâne Sak-8... l'opération a été accomplie dans le but de s'occuper d'un os Wormien lambdoïdal... Ce cas confirme l'hypothèse de l'existence d'un traumatisme antérieur... Comme dans l'exemple précédent, l'opération se trouve dans un champ de coloration sombre, entouré à la périphérie par une zone de périostite ou d'ostéopériostite... Ici encore il semblerait y avoir doute quant à la question de savoir si l'opération a été la raison de la lésion pathologique ou vice-versa...

« A mon avis, les lésions qui sont observées dans les cas ci-dessus proviennent d'une dénudation du périoste et des phénomènes subséquents qui précédèrent l'opération et furent sans aucun doute la cause de celle-ci. Si l'on suppose le contraire, il n'est pas facile d'expliquer les faits suivants : Pourquoi l'opération a-t-elle été dans bien des cas laissée incomplète ? Pourquoi, dans d'autres cas, l'opération n'est-elle pas en harmonie avec la lésion, puisqu'elle se présente très fréquemment d'une façon excentrique par rapport à la dénudation, sur ses bords ou même en dehors, et pourquoi dans les petites opérations circonscrites y a-t-il eu la large dénudation du périoste qu'il est nécessaire de supposer pour expliquer les cas dans lesquels apparaît une zone décolorée, bordée d'ostéite exfoliatrice intéressant presque un tiers de la voûte ? Tout ceci se trouverait expliqué si nous considérons que la lésion a précédé l'opération, et que ce fut la lésion elle-même qui a provoqué un traumatisme assez intense pour dénuder le périoste et par la suite pour devenir le siège des processus de suppuration habituels...

« 3. Dans les exemples de ce groupe, la localisation de l'opération nécessitée par une lésion pathologique antérieure est encore plus manifeste. Le crâne Puk-5... présente une opération abandonnée dans laquelle

les fragments osseux qu'on avait l'intention d'enlever montrent clairement les traces d'une ostéopériostite circonscrite. Ce spécimen apporte la preuve la plus convaincante de la nature thérapeutique du motif de l'opération. Quelle qu'ait pu être la nature de la lésion pathoiogique, peut-être une simple périostite de cause traumatique, ou une lésion spécifique d'une autre nature, il n'y a aucun doute qu'elle a été la raison de l'opération qui a été tentée en vue d'éliminer la région atteinte.

« Le crâne Ln-1... montre de la même manière le motif de l'opération. Dans une zone gangrénée de l'os, lieu d'une ostéite raréfiante, on voit des traces d'une incision fraîche qui n'a pas pu avoir d'autre objet que l'élimination de cette partie de l'os gangréné. » (Julio C. Tello : *Prehistoric trephining among the Yaugos of Peru.* Congress of Americanists, C. R. XVIIIe Ses., Londres, 1912. Londres, Harrison and Sons ,1913, pp. 75-83, 3 pl., 24 fig. (pp. 78 et 79).

Il apparaît, clairement, à la lecture de ces passages du mémoire de Julio C. Tello, que l'auteur n'envisage la lésion osseuse primitive, et notamment l'ostéite provoquée par l'exfoliation du périoste et la suppuration consécutive, que dans la mesure où cette lésion a déterminé l'acte opératoire.

Du moins n'a-t-il pas ignoré l'ostéomyélite crânienne chez le Préhistorique.

(18) « En 1873, le Dr Prunières découvrit... des crânes préhistoriques authentiques qui présentaient des signes évidents de perforations régulières, en général de forme elliptique, et certainement faites avec un instrument, c'est-à-dire des trépanations »... « Il était donc bien établi par ces recherches [celles de Prunières et P. Broca] que les hommes préhistoriques savaient pratiquer, quelquefois avec succès, sur le vivant la trépanation du crâne. » (P. Lecène : *L'évolution de la chirurgie.* Paris, Flammarion, 1923, in-16, 354 p. (p. 19 et p. 21)).

(19) Dans un travail récent, F. Jayle nie la réalité des trépanations préhistoriques (F. Jayle : La trépanation n'a pas existé au néolithique. *Bull. Acad. Médecine,* an. 105, t. 124, 3e série, 1er sem. 1941, séance du 18 mars 1941, pp. 336-340). Le refus porte à la fois sur l'époque et sur le fait proprement dit de la trépanation. Pour F. Jayle, le traumatisme suffit à rendre compte de tous les faits observés, qu'il ait ou non déterminé une fracture.

A l'appui de son interprétation, F. Jayle cite deux observations actuelles : l'une est celle de Prunières que j'ai rappelée plus haut (voir note 15, *in fine*) ; l'autre constitue, sans conteste, la relation d'un cas d'ostéomyélite crânienne. Cependant l'auteur n'envisage pas cette notion.

Tout se trouve donc réuni dans son travail, hormis un bilan exact des faits proposés.

(20) Voici par exemple : « ...on évoqua pour ces opérations les motifs les plus étranges. Les auteurs qui ont donné libre cours à leur imagination, ont trouvé les interprétations les plus romanesques... » « L'imagination des observateurs prit un libre cours... » « ...nous ne pouvons pas ne pas critiquer l'enchaînement fantaisiste des suppositions... » « ...Ils sont arrivés aux suppositions les plus romanesques... » « ...la facilité avec laquelle il [P. Broca] avait donné libre cours à des suppositions très hasardées, échafaudées sur les caractères anatomiques les plus douteux, puis de la facilité avec laquelle... » (J. Lucas-Championnière : Les origines de la trépanation décompressive..., *loc. cit.*, p. 8, p. 14, p. 69 et p. 105).

(21) « Après que l'histoire est constituée, on ne trouve plus cette trépanation chez les peuples qui ont pris une part active à l'évolution de la civilisation... » « ...j'ai examiné avec mes assistants 15.000 squelettes

anciens d'Egypte et de Nubie, sans avoir jamais trouvé un seul exemple de trépanation.

« Les cas que d'autres anthropologistes ont pris pour des cas de trépanation ont été soit des cas de fractures avec enfoncements suivies de cicatrisation, soit des *érosions dues à la pression de kystes sébacés.* » (J. Lucas-Championnière: Les origines de la trépanation décompressive..., *loc. cit.*, p. 13 et p. 16) (passage souligné par mes soins).

Il faut noter toutefois que nous connaissons des crânes de Gaulois porteurs de pertes de substance (J. Lucas-Championnière : Les origines de la trépanation..., *loc. cit.*, p. 11 et p. 13) ; également, un crâne perforé, trouvé à l'occasion de fouilles pratiquées au Puy-de-Dôme, qui fut probablement celui d'un moine du IXe siècle (P. Broca : Sur la trépanation du crâne et les amulettes crâniennes..., *loc. cit.*, p. 31).

Quant à la lésion que porte le crâne mérovingien décrit par de Maricourt (De Maricourt : Sur quelques têtes de la sépulture mérovingienne de Hermes (Oise). *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. VII, 3e série, séance du 16 oct. 1884, pp. 667-678), l'interprétation qu'en donne son inventeur, à savoir la trépanation, appelle à mon sens les plus extrêmes réserves.

(22) « ...mais, sur les crânes d'enfants des époques de la trépanation les ouvertures seraient d'une extrême rareté, si même on en trouve... » « Je ne crois pas que Broca ait jamais observé parmi les nombreuses pièces qu'il a étudiées une seule trépanation sur un crâne d'enfant. Au moins n'en trouve-t-on pas trace dans son œuvre. » (J. Lucas-Championnière : Les origines de la trépanation décompressive..., *loc. cit.*, p. 70 et p. 78).

Il faut cependant citer ce fait de Prunières : « De plus, j'ai fait passer sous vos yeux un fragment de crâne d'enfant âgé d'environ quatre ou cinq ans ; et cet os porte d'un côté le bord d'une grande perforation cicatrisée. » (Prunières : Les crânes perforés et les rondelles crâniennes..., Assoc. Franç..., Lille, 1874, *loc. cit.*, p. 620).

(23) En pratique, l'on peut dire que dans *chacune* de ses communications ou interventions relatives à la trépanation crânienne, à partir de 1874, P. Broca est revenu sur ce point : les crânes préhistoriques trépanés que nous retrouvons sont tous des crânes d'adultes ; cependant « l'on ne trépanait que les enfants ».

(24) « Siège très variable, pouvant occuper toutes les parties de la voûte du crâne, à l'exception de la partie du front qui n'est pas couverte de cheveux. » (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. XI, 2e série, séance du 3 août 1876, pp. 431-440 (p. 437)). — « Il y avait cependant une règle importante, et à laquelle aucun des faits que je connais ne fait exception : c'est qu'on respectait toujours la partie du crâne qui n'est pas recouverte de cheveux, celle qui constitue le front et qui appartient au visage... Si donc on évitait avec soin la région du front proprement dit, c'est parce qu'on ne voulait pas mutiler le visage. » (P. Broca : Sur la trépanation crânienne et les amulettes..., *loc. cit.*, p. 16). P. Broca reviendra par ailleurs, et à plusieurs reprises, sur ce point.

« Cartailhac faisait observer qu'elle [la trépanation] était pratiquée sur une partie de la voûte crânienne recouverte par les cheveux, mais plusieurs exemples nous montrent des trépanations du milieu du frontal. » (E. Guiard : La trépanation crânienne..., *loc. cit.*, p. 27).

(25) Cette hypothèse d'ailleurs semble d'autant plus gratuite que, chez le Primitif moderne, les mutilations rituelles siègent avec la plus grande fréquence au niveau du visage et que l'esthétique n'intervient nullement en la matière.

(26) Pour J. Lucas-Championnière, c'est la suture sagittale qui est le moins souvent intéressée : ceci représente pour lui la marque de l'intention de l'opérateur d'éviter le sinus longitudinal supérieur.

Que les sutures ne soient pas évitées constitue pour E. Guiard « ...un des traits communs à la trépanation préhistorique et à la trépanation primitive. » (E. Guiard : La trépanation crânienne..., *loc. cit.*, p. 57). Mais, il est à noter que les Chaouïa d'Algérie se gardent de toucher aux sutures : « ...parce qu'on croit qu'elles figurent le destin du patient écrit par la main d'Allah. » (W. Hilton-Simpson : Arab medecin and surgery..., *loc. cit.*, p. 31).

(27) Il est très certain, *et il ne paraît pas nécessaire d'insister sur ce point*, que déterminer l'âge de l'Homme préhistorique dont le crâne porte un évidement ne permettra pas d'être fixé sur l'âge auquel est advenue la perte de substance. De très longs délais, sur lesquels rien ne peut nous fixer, sont susceptibles de s'être écoulés entre cette époque et celle de la mort.

(28) J'ai rappelé (voir note 14, *in fine*) cette opinion exprimée par P. Broca, à savoir qu'à l'âge « où la membrane de la suture est encore épaisse, le péricrâne des deux os voisins vient y adhérer très solidement » et que, dans ces conditions, un abcès sous-périostique ne pourrait franchir la suture. Il est de fait que c'est chez le vieillard que « l'ostéite pourra facilement chevaucher d'un os sur l'autre » (J. Hussenstein).

Mais, dans le même mémoire, P. Broca rappelait les faits suivants : « ...je connais trois cas où l'ouverture de la trépanation traverse une suture qui n'est nullement oblitérée. L'un des sujets n'est âgé que de vingt-cinq ans environ, et toutes ses sutures sont encore ouvertes... Les deux autres sont plus âgés et la persistance de la suture au niveau de l'ouverture de trépanation est d'autant plus remarquable que *les effets de l'oblitération sénile se sont déjà montrés sur d'autres sutures.* » (P. Broca : Sur la trépanation du crâne et les amulettes..., *loc. cit.*, p. 27) (passage souligné par mes soins).

P. Broca avait du reste déjà exprimé son opinion, quant à l'oblitération des sutures au voisinage d'un foyer de remaniements osseux : « ...chose très remarquable, la suture lambdoïde, qui traverse la cicatrice, *n'est pas oblitérée.* Cela prouve sans réplique que la lésion date de l'enfance, et probablement même de la première enfance. A partir du moment où les sutures sont engrenées et bien serrées, la plus légère cause locale tend à provoquer la soudure, et lorsque cette cause est de nature à nécessiter un travail ostéoplastique, la soudure est inévitable. On conçoit à la rigueur que, sur un adulte ou un adolescent, un accident traumatique puisse décoller à la fois le péricrâne sur les deux bords de la suture lambdoïde et que l'exfoliation de la table externe de ces deux os en soit la conséquence ; mais, après la chute des parties mortifiées, il restera au fond de la plaie une couche *continue* de bourgeons charnus, qui, en s'ossifiant pour produire la cicatrice, soudera infailliblement les deux os. Une opération de raclage amènerait le même résultat. Sur un jeune enfant, il n'en est plus de même... ; » (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. IX, 2e série, séance du 2 juillet 1874, pp. 542-555 (pp. 551-552)).

(29) A titre d'exemples, la perte de substance mesure : pour le crâne de Nogent-les-Vierges, 82 millimètres de longueur sur 62 de largeur ; pour le crâne de Ménouville, 72 millimètres le long du grand axe, sur 35 le long du petit axe ; pour le crâne de la grotte sépulcrale de Rousson (Gard), 70 millimètres sur 50 ; pour le crâne de Congy (Marne), 90 millimètres de longueur sur 57 de largeur ; pour un fragment de crâne cité par Prunières (*Ass. Franç...*, Lille, 1874, p. 605), près de 8 centimètres de longueur, largeur exacte indéterminée du fait du bris du rebord inférieur de la perte de substance ; pour un autre crâne cité par Prunières (*ibid.*, p. 634), diamètre de 0 m. 08. Il faut également

retenir, avec les précédents, le crâne n° 5 de la caverne de l'Homme-Mort.

C'est uniquement sur la dimension énorme de la brèche que porte le crâne de Nogent-les-Vierges qu'Hamy se fondait, après Thurnam, pour attribuer la déperdition osseuse à un coup porté tangentiellement (Hamy : Discussion au sujet de la Communication de Prunières : Sur les crânes artificiellement perforés à l'époque des dolmens, *loc. cit.*, p. 203. — Thurnam : On british and gaulish skulls. *Mem. read before the Anthrop. Soc. of London*, t. I, 1865, p. 484 (cité par Hamy).

(30) En ce qui concerne le crâne de Nogent-les-Vierges : « Ce trou ovale... est limité par un tissu osseux dense et comme éburné, atteignant, vers la bosse pariétale, plus de 8 millimètres d'épaisseur, autour duquel se voit une zone criblée de ces petits pertuis vasculaires, trace manifeste du travail de réparation de l'os. » (Hamy : Discussion à la suite de la Communication de Prunières : Sur les crânes artificiellement perforés, 1874, *loc. cit.*, p. 203). Dans ce même travail, Hamy cite deux faits que je rappellerai, bien qu'ils ne soient pas relatifs à des trépanations *préhistoriques*. Un crâne « sauvage » de Lifuan porte une perforation de l'écaille de l'occipital : « Cette perte de substance a les bords... polis et éburnés, et un peu épaissis... » (p. 204). Sur un autre crâne « sauvage » de guerrier Taïs de Nouka-Hiva se voit une perte de substance énorme : « Son crâne, éburné presque partout, l'est plus encore autour de la plaie, ...et l'on observe tout autour, sur une étendue de plus de 1 centimètre et demi, les traces de vascularisation dont j'ai parlé tout à l'heure » (p. 204).

Voici encore un autre fait : « Une des perforations... dont le diamètre est de 0,08 m., et dont les bords sont aussi admirablement cicatrisés et éburnés sur toute la circonférence que ceux des plus petites... » (Prunières : Sur les crânes perforés et les rondelles crâniennes..., Lille, 1874, *loc. cit.*, p. 634).

(31) A propos du crâne n° 2 de l'Aumède, Prunières note : « Le crâne suivant, qui a des exostoses rudimentaires, est trépané » (p. 153). Et relativement aux crânes n°s 3, 4 et 5 : « Quoi qu'il en soit, ces trois pièces me paraissent très importantes à un autre point de vue, *au point de vue d'exostoses en formation sur un crâne perforé et cicatrisé*. Le frontal (n° 3) présente une petite exostose. La pièce n° 4... présente... un rudiment d'exostose ». (Prunières : Fouilles du dolmen de l'Aumède, *loc. cit.*, p. 152).

Je dois cependant rappeler que P. Broca a discuté ces conclusions de Prunières. Pour lui, une de ces exostoses, celle de la pièce n° 3, forme un « petit mamelon aplati » et l'autre (n° 4) est encore moins notable. P. Broca reconnaît donc la présence de formations pathologiques, mais, parce qu'elles sont peu développées, paraît tout disposé à n'en pas tenir compte. De plus, c'est la pièce n° 5 de Prunières qui porte une perte de substance et P. Broca n'est pas assuré que les deux pièces n° 3 et n° 4 appartiennent au même crâne que le n° 5 (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. XI, 2e série, séance du 4 mai 1876, pp. 236-251).

(32) « Sur le n° 5 de la caverne de l'Homme-Mort, les parois du crâne présentent une porosité exagérée, qui s'observe quelquefois sur des crânes intacts, mais qui peut bien avoir été la conséquence d'une ostéite traumatique et faire croire que la perforation n'était pas très ancienne au moment de la mort. » (P. Broca : Discussion à la suite de la communication de Prunières : Sur les crânes artificiellement perforés, *loc. cit.*, p. 198).

« Dans un cas jusqu'ici unique [il n'est pas assuré, étant donné le contexte, qu'il s'agisse du cas précédent]... il existe sur les os de la voûte du crâne une *osteoporose* très étendue, qui pourrait à la rigueur être la conséquence d'une ostéite traumatique propagée au loin et non encore dissipée. » (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. IX, 2e série, séance du 2 juil. 1874, pp. 542-555 (p. 549)).

Gassiès avait décrit un crâne perforé (Gassiès : Présentation d'un fragment de crâne. *C. R. 4e Sess. Ass. Franç. Av. Sciences*, Nantes, 1875, p. 888). — Chauvet : Trépanations préhistoriques. Sur la station néolithique d'Entre-Roches, près d'Angoulême. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. XII, 2e série, séance du 4 janvier 1877, pp. 12-13). P. Broca écrivait à ce propos : « Sur [la] bosse pariétale, on voit une lésion osseuse très manifeste, caractérisée par des porosités assez grandes et très nombreuses, et due à une ostéo-périostite qui existait encore au moment de la mort. Cette coïncidence me paraît tout à fait fortuite ; je ne vois pas quel lien il peut y avoir entre la lésion de la bosse pariétale et la trépanation, car celle-ci n'a pas été faite sur la partie malade ; les dernières limites de l'ostéite sont séparées du bord de l'ouverture artificielle par un intervalle de plus de 2 centimètres, où l'os est parfaitement sain. » (P. Broca : Sur les trépanations préhistoriques. *Bull Soc. Anthropol. Paris*, t. XI, 2e série, séance du 3 août 1876, pp. 431-440 (pp. 432-433)).

Déjà, à la séance du 4 mai 1876, P. Broca avait exposé son avis sur ce point à la Société d'Anthropologie (*loc. cit.*) : « ...une ouverture artificielle qui présente les caractères de trépanation posthume ; mais on aperçoit en outre, sur l'os voisin, à une petite distance de l'ouverture, les traces évidentes d'une ostéo-périostite » (p. 247). Et cela l'avait conduit à admettre, avec une peut-être trop grande facilité : « Les faits de ce genre n'acquièrent quelque signification que par leur répétition, et un cas isolé peut toujours dépendre d'une coïncidence plus ou moins fortuite » (p. 247).

Chouquet relevait sur le biseau d'une perforation crânienne : « ...un certain nombre de petits trous irréguliers, sortes de porosités qui communiquent avec le tissu spongieux de l'os ». (Chouquet : Découverte de gisements néolithiques à Moret (Seine-et-Marne). Sépultures à crémation, trépanations chirurgicales et trépanations posthumes. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. XI, 2e série, séance du 18 mai 1876, pp. 276-279. Discussion : pp. 279-286). Dans la discussion de ce cas, on admet que le crâne a été : « ...soumis à l'incinération et que l'action du feu a diminué la résistance de l'os » (p. 284).

Voici les faits que rappelle E. Guiard :

« Sur les trépanations de crânes néolithiques, on observe parfois, quoique rarement, des traces de suppuration ; et cette rareté témoigne des réactions de défense d'un organisme luttant avec succès contre l'infection.

Lucas-Championnière signale deux crânes de la collection de Baye portant des lésions qu'on ne saurait mieux comparer « qu'à une surface tomenteuse telle qu'on l'aurait produite à l'aide de la pulpe digitale sur une surface unie ayant la consistance du mastic de vitrier lorsqu'il est frais ». Cette comparaison qui est de Parrot, était appliquée par lui à un crâne de Bray-sur-Seine dont les lésions sont identiques. Sur les deux crânes des grottes de Baye, dont il est ici question, on retrouve ces creux et ces bosses sur une surface assez étendue, et il n'est pas douteux qu'ils ne soient la conséquence d'une longue suppuration consécutive à « ces cautérisations qu'a signalées M. Manouvrier sur certains crânes néolithiques du bassin de la Seine. »

« Ces lésions suppuratives étendues se retrouvent rarement sur des crânes trépanés, comme sur le crâne de Bray-sur-Seine étudié par Par-

rot en 1881, et sur celui de Castellet Fontvielle (Musée d'Arles), étudié par Lucas-Championnière.

« Les traces de suppuration n'ont pas d'ordinaire ces caractères de gravité, et l'on note le plus souvent sur le pourtour de l'orifice de la trépanation la présence de petits ostéophytes témoins d'une infection des bords de la plaie, d'une durée plus ou moins longue ». (E. Guiard, *loc. cit.*, p. 43).

(33) A ma connaissance, il n'est de documents radiologiques publiés sur ce point à la Société d'Anthropologie (*loc. cit*) : « ...une ouverture

« Une très intéressante radiographie, celle du crâne de Nogent-les-Vierges, montre qu'existe, le long du bord supérieur de la perte de substance, et à mesure que l'on s'éloigne de celle-ci :

1° une zone du biseau, faite de tissu compact de cicatrisation ;

2° une zone de condensation ;

3° une zone de raréfaction osseuse. » (Pl. V de la thèse de E. Guiard).

A propos de la pièce n° 17.175 de la Galerie d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle, E. Guiard écrit : « Calotte néolithique portant un orifice guéri attribué à une trépanation. La radiographie indique que cette perforation, sans doute traumatique, est entourée d'une bande de tissu compact de nouvelle formation ». (Pl. VII, fig. 2).

(34) « Les crânes dont la trépanation est entourée d'une zone plus dense (anneau sombre à la radiographie) de tissu compact de réaction ont appartenu à des sujets qui ont survécu plusieurs mois.

Les crânes sur lesquels on note une zone de raréfaction annulaire assez éloignée de la trépanation appartenaient à des opérés dont la survie a dépassé au moins un an ». (E. Guiard, *loc. cit.*, p. 45).

(35) Etant bien entendu que n'est pas envisagée ici la coexistence d'un évidement de « trépanation chirurgicale » et d'une brèche de « trépanation posthume ».

(36) Cette observation, due à Velpeau, est citée dans la monographie de J. Maisonneuve (*loc. cit.*, obs. 12, pp. 78-79). Elle concerne une vieille femme qui portait quatre petites masses fluctuantes sous le cuir chevelu, correspondant à « quatre abcès sous-périostiques », les uns avec nécrose, les autres sans altération de l'os.

L'une d'elles, située à hauteur de la partie supérieure du frontal, à gauche, fut incisée, ce qui permit de constater la présence d'un îlot de nécrose et d'un séquestre des dimensions de « quinze lignes environ ». Une autre fut ponctionnée. A la suite de quoi les deux derniers foyers de suppuration s'effacèrent. Et la guérison s'ensuivit.

(37) « ...on a considéré surtout comme caractéristiques de la trépanation les ouvertures craniennes ayant une certaine régularité et certaines dimensions qui les rapprochaient de l'aspect des ouvertures que laisse la trépanation de la chirurgie contemporaine... Mon expérience personnelle m'a appris qu'...on en rencontrait de plus irrégulières, avec des pertes de substance considérables, ne rappelant guère les ouvertures dont nous sommes coutumiers en chirurgie... En examinant un certain nombre de crânes provenant d'un cimetière Gaulois, j'ai vu un bon nombre de ces ouvertures mal attribuées parce que, seuls, les orifices réguliers avaient frappé les observateurs ». (J. Lucas-Championnière : Les origines de la trépanation décompressive..., *loc. cit.*, p. 11).

« Cet orifice est rarement tout à fait circulaire ; sa forme est variée et même les contours n'ont pas la régularité à laquelle on tient en médecine opératoire.

« Eu outre, tandis que certains orifices sont à peu près arrondis, d'autres affectent une forme triangulaire et d'autres encore une forme carrée.

« Mais, outre ces formes régulières,. on trouve des orifices crâniens tout à fait irréguliers, si irréguliers que... il est arrivé que l'observateur... n'a pas tenu compte des orifices irréguliers qu'il rencontrait, ou bien les a attribués à d'autres causes qu'à des opérations, à des blessures ou à des destructions accidentelles. A mon sens, c'est une faute ». (J. Lucas-Championnière : *loc. cit.*, p. 51).

« La forme des ouvertures est variable ; les contours sont le plus souvent arrondis, ovalaires ; quelques-uns sont elliptiques, très allongés... On trouve plus rarement des formes rectangulaires... La forme tout à fait carrée n'existe guère pour ces crânes néolithiques ». (J. Lucas-Championnière (*loc. cit.*, p. 55).

(38) Voir note 15, *in fine*.

(39) L'exemple-type en est fourni par l'évidement que présente ce pariétal décrit par E. Cartaillac : Notes sur l'archéologie préhistorique en Portugal. *Bull. Soc. Anthropol. Paris*, t. IV, 3e série, séance du 21 avril 1881, pp. 281-304 (p. 297).

IBERO-AFRICANA

LE PÈRE JÉROME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU ET SA CAPTIVITÉ A TUNIS (1593-1595)

On aura peut-être lu dans la *Revue Africaine* (*) les brèves indications, toutes provisoires, que j'ai données sur la captivité en Tunisie du P. Jerónimo Gracián de la Madre de Dios (Jérôme Gratien de la Mère de Dieu), ce Carme espagnol que son amitié avec sainte Thérèse, puis ses longs malheurs ont rendu attachant et célèbre. Une obligeance amicale m'a permis depuis lors d'étudier directement les œuvres de Gracián (1) et me permet d'apporter aujourd'hui à ces lignes les compléments et les rectifications nécessaires (2).

***

Rappelons d'abord la longue carrière, heureuse et facile au début, si douloureuse ensuite, de Jerónimo Gracián. Il naquit à Valladolid, le 6 juin 1545, de Diego Gracián de Alderete, secrétaire de Charles-Quint, puis de Philippe II, et de Juana Dantisco. Famille originale et milieu sans banalité : humaniste, polyglotte et calligraphe, ancien étudiant de Paris et de Louvain, Diego Gracián appartenait

(*) *Rev. Afr.*, 1er-2e Trim. 1945, p. 31-33.

(1) *Obras del P. Jeronimo Gracian de la Madre de Dios*, editadas y anotadas por el P. Silverio de Santa Teresa, O.C.D., 3 vol., t. I, Burgos, 1932 ; t. II, Burgos, 1933 ; t. III, Burgos, 1933 (Biblioteca mistica carmelitana, 15, 16 et 17).

(2) Les indications, utiles et méritoires en leur temps, de Serrano y Sanz dans *Autobiografias y memorias* (N.B.A.E., t. 2), Madrid, 1905, p. CXLVIII, sont dépassées par les différents travaux cités au cours de cet article et peuvent être désormais laissées de côté.

au groupe érasmiste de la cour impériale (3) ; Juana Dantisco — qui eut vingt enfants, dont quinze survécurent — était elle-même la fille naturelle d'un personnage non moins curieux, Johann von Höfen, de Dantzig, plus connu sous les noms latinisés de Johannes a Curiis ou Dantiscus, ambassadeur de Pologne auprès de Charles-Quint, diplomate lettré, fort répandu lui aussi dans les cercles espagnols qui s'intéressaient aux nouveautés intellectuelles et religieuses (4). Les sympathies familiales pour Erasme, ennemi acharné des moines, n'empêchèrent pas plusieurs des enfants d'entrer en religion, d'ailleurs dans des Ordres très austères. Jerónimo, après avoir reçu une excellente formation classique et philosophique dans sa famille, puis à l'Université d'Alcalá, faillit d'abord se faire Jésuite. Il renonça à ce projet, étudia brillamment la théologie, fut ordonné prêtre, et entra finalement en 1572 au couvent de Pastrana chez les Carmes Déchaussés, nés de la réforme dirigée par sainte Thérèse et saint Jean de la Croix. Gracián devint le disciple, le confesseur et le collaborateur de la première, et il se tint à ses côtés dans toutes les difficultés contre lesquelles elle eut à lutter pour continuer et affermir son œuvre.

Quand la Sainte fut morte (1582), Gracián, dont la jeunesse n'était plus défendue et soutenue par l'autorité de la Réformatrice, se heurta à une très vive opposition. Il se vit infliger une série de sanctions imméritées et fut ensuite expulsé de l'Ordre en 1592. Ce fut alors pour lui, succédant à ces dix années de persécution, une vie errante, dans une solitude presque constante, et en butte à de perpétuelles avanies. Il se rend en Italie, il est pris par des corsaires barbaresques sur la côte napolitaine, et il demeure captif à Tunis près de deux ans (1593-1595) — c'est l'épisode que nous étudions —; il regagne l'Italie et il obtient sa réhabilitation. Mais la réparation est incomplète : les Réformés lui restent interdits, et il

(3) Cf. Marcel Bataillon, *Erasme et l'Espagne*, Paris, 1937, p. 287, 302-303, 310, 371, 415, 470, 552, 664-666, 736-737.

(4) Sur Dantiscus, cf. Henry de Vocht, *Monvmenta Hvmanistica Lovaniensia*, Louvain - Londres, 1934, p. 420-423, Bataillon (qui l'appelle Flaxbinder en suivant Buchholz), *Erasme et l'Espagne*, p. 246, 259, 287, 398, 449, et A. Roersch, *Correspondance de Nicolas Clénard*, II, Bruxelles, 1940, p. 22-23.

est obligé de se faire accueillir par les Carmes Chaussés. Il remplit au Maroc, en 1601-1602, une mission dont il sera question plus loin, puis il séjourne en Espagne jusqu'à 1607. Désireux d'exercer son zèle apostolique auprès des hérétiques, il accepte alors de se rendre aux Pays-Bas. C'est là que se termine paisiblement cette existence agitée : il meurt à Bruxelles le 21 septembre 1614 (5).

Peu de vies laissent une impression aussi mélancolique que celle du P. Gracián : des dons intellectuels extraordinaires — il avait en particulier, dit-on, une mémoire « monstrueuse » —, une rare puissance de séduction, une éducation exceptionnellement soignée dans des milieux de haute culture, des capacités indéniables de gouvernement, l'accès rapide aux charges et aux responsabilités dans l'Ordre qu'il avait choisi, tout était de nature à faire présager un avenir auquel lui-même ne dut guère songer et que le monde eût regardé comme une brillante carrière, couronnée par la réputation de l'écrivain et du prédicateur, l'autorité du théologien, et peut-être les dignités ecclésiastiques les plus élevées. A partir de la mort de sainte Thérèse, tout cet avenir est brisé : c'est la persécution, la calomnie, le déshonneur, l'isolement, l'oubli, l'esclavage, et, après un bien modeste retour de fortune, une mort obscure dans un pays triste et lointain. Le P. Gracián, dont la sérénité ne se dément jamais — il n'y a pas un mot de colère ou de rancœur dans tous ses écrits — accepta ses épreuves avec la plus douce abnégation. Aussi bien n'était-ce pas pour parvenir aux honneurs et conquérir la gloire humaine qu'il avait voulu entrer dans un Ordre nouvellement réformé et célèbre par son austérité. Et si aux yeux de quelqu'un sa vie fut manquée, ce ne fut certainement pas aux siens, puisque d'avance il avait consenti à tous les sacrifices.

***

(5) Je me suis servi pour ce résumé de l'introduction du P. Silverio au tome I des *Obras* de Gracian, p. VII-XXI, et de l'article du P. Alberto de la V. del Carmen, *Doctrina ascético-mistica del V. P. Jeronimo Gracian de la Madre de Dios*, dans *Revista de Espiritualidad*, octobre-décembre 1941, p. 74-81, qui utilise lui-même le tome VI (Burgos, 1937) de la *Historia del Carmen Descalzo en España, Portugal y América* du P. Silverio de Santa Teresa. La brève notice de B. Sanchez Alonso, *Historia de la historiografia española*, II, Madrid, 1944, p. 217-218, ignore les travaux du P. Silverio.

De toutes les épreuves qui, à partir de 1582, accablèrent le P. Gracián, la plus cruelle ne fut peut-être pas sa captivité en Tunisie. Mais elle eut assez d'importance dans sa vie pour qu'après sa libération ses portraits nous le représentent soit vêtu du « bouracan » qu'il portait au bagne, soit avec les mains enchaînées (6), et pour que lui-même ait tenu à faire figurer ses chaînes d'esclave dans ses armes et à la première page de ses livres (7). En dehors des allusions ou des détails qui parsèment l'ensemble de son œuvre, Gracián a raconté deux fois cet épisode de sa vie : d'abord, de manière succincte, dans son petit traité sur la rédemption des captifs (8), ensuite dans les dialogues autobiographiques entre Cirilo et Anastasio (9). Le second récit est plus long et plus circonstancié que le premier, mais tous deux concordent parfaitement pour l'essentiel, et le second ne corrige ou ne complète le premier que sur des points de détail.

Le 10 ou plus probablement le 11 octobre 1593 (10), Gracián,

(6) Cf. *Obras*, III, p. XXIII-XXIV, et les deux photographies reproduites dans le volume, la première en frontispice, la seconde aux p. 72-73.

(7) *Ibid.*, p. 76-77 ; voir aussi au tome II, vers le début, la page de titre de la *Lampara encendida*.

(8) *Obras*, III, p. 56-61 ; ce récit forme une espèce d'appendice à l'opuscule intitulé en espagnol *Tratado de la redencion de cautivos*. Voir aussi le même texte aux p. 46-52.

(9) *Peregrinacion de Anastasio*, dans *Obras*, III, p. 73-255, spécialement p. 117-140 et p. 163-165. A cette double source il faut joindre :

1° quatre lettres écrites par Gracian de Tunis, 6 juillet, 10 septembre, 25 novembre et 28 novembre 1594 (*Epistolario*, XIII-XVI, dans *Obras*, III, p. 308-314), et une lettre écrite de Tabarca, 20 mai 1595 (XVII, p. 314-315) ;

2° le livre publié par un ami de Gracian, le lic. Andrés del Marmol, *Excelencias, vida y trabajos del Padre Fray Jeronimo Gracian de la Madre de Dios, Carmelita*, Valladolid, 1619. Cet ouvrage a été reproduit par le premier éditeur moderne de sainte Thérèse, Vicente de la Fuente, au second volume de ses *Escritos de Santa Teresa*, qui constitue le tome LV de la *Biblioteca de Autores españoles* (réimp., Madrid, 1931), et il forme, aux p. 452 b - 485 b, le n° 16 de l'Appendice V ; il compte vingt chapitres et le récit de la captivité de Gracian est aux ch. III-XIII, p. 456 a - 469 b. Ce texte diffère sensiblement, bien qu'il s'en inspire, de la *Peregrinacion de Anastasio*, et le P. Silverio en reproduit plusieurs passages en note à cet ouvrage.

La notice du P. Dan (*Les plus illustres captifs*, éd. Calixte de la Providence, 2 vol., Lyon et Paris, 1892, II, CXXVIII, p. 221-224), à la fois vague et inexacte, ne mérite pas d'être retenue (il y faut lire : Alderete, au lieu de Abderete).

(10) Le 10 dans le *Tratado*, *Obras*, III, p. 56, le 11 dans la *Peregrinacion*, *Obras*, III, p. 119, et dans Marmol, *Obras*, II, p. 117, n. 1, et B.A.E., LV, p. 457 a.

qui rentrait de Sicile où il était allé prêcher, s'était embarqué à Gaëte pour regagner Rome, quand, à deux lieues du port, à dix heures du matin, son bateau avait été pris par une galiote turque. Les corsaires saisirent tous ses papiers — des traités de spiritualité, en particulier son *Armonía mística*, qu'il voulait faire imprimer à Rome — et s'en servirent pour nettoyer leurs arquebuses. Puis on lui marqua au fer rouge le signe de la croix sur la plante des pieds. Ce supplice lui fut infligé à l'île de Ventotene, près de Naples, où la galiote turque fut rejointe par deux galères de Tunis et six brigantins de Bizerte : tous ensemble passèrent plus d'un mois à faire la course sur la côte de cette région.

Les captifs arrivèrent à Bizerte vers la mi-novembre, semble-t-il. Là, on prétendit que Gracián était archevêque et qu'il se rendait à Rome pour recevoir la pourpre. Réclamé à ce titre par le Pacha, il fut conduit à Tunis, enchaîné, et mis dans un des bagnes où l'on enfermait les Chrétiens (11). Les esclaves le consolèrent en lui disant que la Providence l'avait amené près d'eux pour qu'il pût s'occuper de leurs âmes, et qu'en revanche eux prendraient soin de lui de manière qu'il ne souffrît pas trop. Il y avait alors à Tunis environ seize cents esclaves chrétiens, six cents qui vivaient dans les bagnes, et mille qui étaient dispersés dans la ville. Chaque jour on leur disait deux messes dans la chapelle aménagée à cet effet (12) ; la première était célébrée par un chanoine de Lipari captif, que Gracián appelle « don Luis », l'autre par Gracián lui-même (13). Celui-ci en outre prêchait et confessait (14). Il vécut ainsi jusqu'à Noël. Il faillit alors être brûlé vif, sous prétexte qu'il était inquisiteur et qu'en terre chrétienne il

(11) Gracian emploie toujours le mot *baño* au singulier, mais, d'après M. Jean Pignon (*L'esclavage en Tunisie de 1590 à 1620*, dans *Revue Tunisienne*, 1930, p. 18-37), il y avait plusieurs bagnes (p. 31).

(12) Sur le culte parmi les esclaves chrétiens à Tunis, cf. Pignon, art. cité, p. 27 et p. 30-31.

(13) Plus tard, le chanoine de Lipari fut envoyé aux galères, et il en revint si faible qu'il ne pouvait dire la messe. Mais il y eut d'autres prêtres captifs et les Offices furent toujours largement assurés (Marmol, dans *Obras*, III, p. 137, note, et dans B.A.E., LV, p. 476 b).

(14) D'après Marmol (B.A.E., LV, p. 462 a), il aurait écrit un *Tratado de la confesion de esclavos* sur les cas de conscience particuliers qui se présentaient parmi les captifs, et dont il est question encore un peu plus loin (p. 463 b).

aurait fait brûler plus de cinquante renégats. Mais il échappa au supplice parce que le Pacha ne voulut pas perdre un captif de haut rang qu'il espérait échanger ou libérer dans des conditions avantageuses (15). Cependant, le péril fut d'autant plus grave que, lorsque des renégats essayaient de rentrer en pays chrétien, Gracián n'hésitait pas à leur remettre des certificats pour les recommander à la bienveillance du Saint-Office. A Pâques (1594), il entra en relations avec un renégat espagnol qui lui donna des leçons d'arabe, il le ramena à la foi chrétienne, et il fut pour cette raison condamné à porter des chaînes si lourdes qu'il pouvait à peine marcher et dire la messe (16). Cela ne l'empêcha pas de travailler à la libération d'un certain nombre de captifs. La sienne eut lieu de la façon suivante. Un riche israélite de Tunis nommé Simon Escanasi (17) se rendit à Naples avec des marchandises ; il fut pris à Gaëte, ainsi que ce qu'il transportait ; mais des parents de Gracián le firent mettre en liberté, le chargèrent de racheter celui-ci, et lui confièrent 600 écus d'or pour les porter à Tabarca, « port de Génois qui est à vingt lieues de Tunis » (18). Le rachat de Gracián se trouva facilité du fait que le Pacha manquait d'argent pour payer les janissaires. Il avait d'ailleurs fini par comprendre que son captif n'était ni archevêque ni cardinal et qu'il risquait de mourir en esclavage sans lui avoir rien rapporté. Gracián fut donc libéré, finalement, pour 1.300 écus d'or, le 10 avril 1595. Après avoir passé un mois au Consulat de France (19), il partit en mai pour Tabarca ; il

(15) Outre les sources indiquées, cf. *Obras*, III, p. 344.

(16) Sur ce genre de châtiment, cf. Pignon, art. cité, p. 33-34. Gracian appelle ces chaînes *traviesas manjarescas* ou *majarescas* (*Obras*, III, p. 59 et p. 132, et Marmol, B.A.E., LV, p. 465 a et p. 473 b), et il dit que c'étaient des chaînes particulièrement lourdes qu'on avait coutume de mettre en Hongrie (on aura reconnu le mot *magyar*) aux captifs turcs. Il n'y en aurait alors eu qu'un exemplaire dans toute la Berbérie.

(17) Appelé aussi Esquinasi, Escanasia, Escannasio, et connu par ailleurs : cf. P. Grandchamp, *La France en Tunisie*, II, Tunis, 1921, p. 162 et p. 176. Il s'agit du reste d'un nom juif fréquent en Afrique du Nord.

(18) L'établissement génois de Tabarca est bien connu. Je rappellerai seulement ici qu'il est mentionné par Cervantes dans sa célèbre nouvelle du *Cautivo* (*Don Quichotte*, I, 39). Dans son édition (III, Madrid, 1927, p. 202 note), le commentateur Rodriguez Marin évoque à ce propos l'histoire de Gracian.

(19) Sur cet usage, cf. Pignon, art. cité, p. 21.

s'y embarqua pour Gênes au début d'août, et il se présentait le 14 août 1595 au couvent des Carmes Déchaussés de cette ville. Sa captivité avait duré près de deux ans (20).

⁂

Les récits de Gracián sont remplis de détails intéressants sur l'état social et politique de la Tunisie dans la dernière décade du XVIe siècle, sur l'organisation de la piraterie et de l'esclavage, sur les relations du pays avec les puissances chrétiennes. Il est impossible de les reproduire. Je reprendrai seulement, à titre d'exemple, les indications qu'il nous donne sur l'activité des corsaires barbaresques. Il s'agit d'une espèce de statistique qui ne manque pas d'intérêt, à cause de la précision de ses données numériques. Dans son traité sur la rédemption des captifs (21), Gracián explique qu'il eut la curiosité de compter les navires corsaires qui arrivèrent à Bizerte ou à la Goulette de novembre 1593 à août 1594, soit durant dix mois environ. Son relevé aboutit au résultat suivant : trois galiotes et six frégates avec deux cents captifs ; une frégate avec quatorze ; deux frégates avec quatre-vingt-dix ; quatre frégates avec près de cent ; deux galiotes avec cent vingt ; une expédition (Gracián ne précise pas le nombre des bâtiments) avec trente ; une autre avec plus de six cent vingt ; trois galiotes avec cent cinquante ; deux brigantins avec quarante-cinq ; deux galiotes avec plus de trois cents ; à cela il faut ajouter deux prises de trente et de vingt-trois captifs respectivement, faites sur des bateaux marchands. On arrive donc à un total de plus de dix-sept cents captifs en dix mois. Ce chiffre et cette proportion donnent une idée de l'importance de cette

(20) Pour pouvoir verser comptant la somme nécessaire à son rachat Gracian dut emprunter à Tunis et à Bizerte. Sur le total de 1.300 écus, 600 furent remboursés à Tabarca à Simon Escanasi, grâce aux fonds que celui-ci y avait déposés, et les 700 autres lui furent versés par le facteur des Lomellini, qui retint Gracian à Tabarca jusqu'à ce qu'il eût reçu de Gênes les garanties nécessaires. C'est cet ensemble de circonstances qui explique que Gracian soit rentré en Italie par Gênes. A Naples, le 30 mai 1598, Gracian attestait avoir emprunté 100 écus à Bizerte à un Portugais de Lisbonne qu'il appelle Antonio Pérez, et il demandait à sa mère Juana Dantisco de les lui rembourser (*Obras*, III, p. 485). Cet emprunt est confirmé par Marmol (B.A.E., LV, p. 469 a).

(21) *Obras*, III, p. 50-51.

industrie en Afrique du Nord à cette époque et du fléau qu'elle représentait pour les pays chrétiens. Car il s'y ajoute que le relevé de Gracián s'applique uniquement à Bizerte et à la Goulette et qu'il peut y avoir eu des lacunes dans son information. Gracián estimait que cette activité fructueuse était le fait d'un petit nombre de navires : douze ou quatorze galères ou galiotes, à savoir six à Alger, six à Tunis et Bizerte, deux à Tripoli, et une vingtaine de brigantins. Il remarque (22) que cette industrie vit sur elle-même et se procure sa propre main-d'œuvre, puisque les chiourmes sont composées d'esclaves chrétiens : elle est donc à la fois le but et le moyen (23).

⁂

Sa captivité à Tunis, relativement brève, et comblée de consolations spirituelles (24), mais chargée de misères, de souffrances et de périls, commande en grande partie la suite de la vie de Gracián. Une des originalités de son caractère, c'est qu'il avait toujours uni le zèle missionnaire à l'esprit contemplatif : avant sa captivité, il avait déjà écrit un petit ouvrage sur la propagation de la foi (25), et il se trouve aux origines des premières missions des Carmes en Afrique et en Amérique (26). Après Tunis, l'apostolat parmi les captifs chrétiens et la conversion des Musulmans passent au premier plan de ses soucis apostoliques. A son retour de Berbérie, il présente au Pape un mémoire sur les souffrances des esclaves chrétiens et sur les dangers que court leur foi (27). C'est ce

(22) *Obras*, III, p. 52.

(23) M. Pignon fait la même constatation (art. cité, p. 18) : la Tunisie, peu cultivée et d'industrie médiocre, n'avait pas de gros besoins de main-d'œuvre ; mais il fallait se procurer des esclaves pour pratiquer la piraterie, et il fallait pratiquer la piraterie pour se procurer des esclaves. Les esclaves en excédent intéressaient comme objets d'échange plus que comme travailleurs : ils représentaient en quelque sorte la marge bénéficiaire de l'opération.

(24) Cf. *Obras*, I, p. 87, et II, p. 452, et Marmol, B.A.E., LV, p. 460 b.

(25) *Celo de la propagacion de la fe*, dans *Obras*, III, p. 1-37 ; voir aussi les indications du P. Silverio, *ibid.*, p. VII-VIII.

(26) Il y a sur ce point une abondante bibliographie. Outre le tome VI de la *Historia del Carmen Descalzo* du P. Silverio cité plus haut, je rappellerai les pages du P. Elisée de la Nativité et surtout celles de Georges Goyau dans *Etudes Carmélitaines*, XVI, 1931, p. 122-123, et XVIII, 1933, p. 24-42.

(27) *Obras*, III, p. 5 et p. 346.

mémoire qui est devenu le traité sur la rédemption des captifs (28). Il se divise en cinq chapitres : le premier rappelle que le rachat des captifs est la plus noble des œuvres de miséricorde et le second qu'il représente une obligation pour tous les Chrétiens, en particulier pour le clergé ; le troisième expose la triste situation morale et spirituelle des renégats, et le quatrième les grandes cruautés dont sont victimes les esclaves chrétiens ; le cinquième enfin, après avoir traité du rachat des captifs dans l'antiquité païenne et chrétienne, raconte la fondation des Ordres rédempteurs de la Trinité et de la Merci. Une espèce d'appendice est consacrée à la captivité du P. Gracián lui-même. L'auteur reproduit pour terminer le texte latin du bref *Pastoralis officii*, du 31 août 1600, par lequel le pape Clément VIII lui confiait la mission d'aller prêcher le Jubilé de l'Année Sainte parmi les esclaves chrétiens de Berbérie (29).

Il est évident, toutefois, qu'avec l'étendue du pays, la lenteur et l'insécurité des communications, et les difficultés de toute sorte que risquaient de soulever les autorités, Gracián ne pouvait assumer seul une pareille mission. Celle-ci fut donc partagée. Un aristocrate italien devenu Capucin, le P. Ambrosio Soncino, fut envoyé à Alger avec un compagnon : on lui attribuait l'Algérie et la Tunisie actuelles, avec Tripoli (30). Cette mission finit de manière désastreuse : le P. Ambrosio mourut, sans doute en 1604, et son compagnon passa à l'Islam (31). Gracián, lui, fut chargé du Maroc.

Il ne devait pas y rester longtemps et il n'alla pas au delà de Tétouan. Le 17 novembre 1601, il était à Gibraltar, d'où il écrivait aux Carmélites de Consuegra (entre Tolède et Ciudad-Real) (32). Il espérait s'embarquer pour l'Afrique le jour même ou le lendemain, et de fait il écrivait de Ceuta, aux

(28) Cf. *Obras*, III, p. 60 et p. 318. Le texte est au même volume, p. 38-72.

(29) Sur ce point, voir en outre *Obras*, III, p. 5, p. 140 et p. 343-346.

(30) Cf. *Obras*, III, p. 60, p. 215, p. 344-351 et p. 365.

(31) Voir dans l'*Epistolario* de Gracian la lettre n° LXXV, Valence, 23 novembre 1604 (*Obras*, III, p. 377).

(32) *Epistolario*, n° LXIII (*Obras*, III, p. 364-365). Cette lettre renferme un détail intéressant pour l'histoire économique : Gracian dit que chaque jour on transportait du blé de Gibraltar à Ceuta.

mêmes correspondantes, dès le 21 novembre (33). Il comptait partir pour Tétouan huit jours plus tard avec une caravane, et il signale qu'il n'y a au Maroc qu'un prêtre, un Dominicain italien prisonnier à Marrakech (34). Gracián voulait aller jusque là. Mais il ne dépassa pas Tétouan, et il écrivait de nouveau de Ceuta le 12 février 1602 (35). Son séjour à Tétouan avait été interrompu par des complications inattendues et quelque peu plaisantes. Sus le vu de ses papiers, le caïd de Tétouan (36) s'imagina que ce religieux un peu mystérieux et d'une haute distinction était chargé d'une mission diplomatique, qui consistait à négocier secrètement la paix entre Philippe III d'Espagne et le sultan saadien Ahmed el-Mansour. A cause des avantages qu'aurait eue l'opération en cas de succès, Gracián ne voulut pas le détromper, et il regagna aussitôt Ceuta pour mettre au courant de cette méprise le marquis de Vila Real, qui gouvernait alors la place. Il repassa ensuite en Espagne pour voir aux mêmes fins le duc de Medina Sidonia à Sanlúcar et l'Adelantado de Castille à San Juan del Puerto, près de Huelva. Ceux-ci, fort intéressés, écrivirent au Roi et au duc de Lerme. Pendant ce temps, Gracián retourna à Ceuta pour y attendre des instructions, et il y prêcha le Carême : c'est alors qu'il écrivit sa lettre du 12 février 1602. Comme rien ne venait, il repassa encore en Espagne, et alla jusqu'à Aranjuez voir le Roi lui-même, son confesseur, et le duc de Lerme ; et il leur annonça qu'il attendrait à Tolède l'ordre de repartir pour le Maroc. Mais cet ordre ne vint pas, et Gracián ne revit jamais la Berbérie (37). C'est dans les brumes des Flandres, nous l'avons vu, qu'il devait finir sa vie. Parmi ses affaires, avec un exemplaire du livre de Calvète

(33) *Epistolario*, n° LXIV (*Obras*, III, p. 365-366).

(34) Il s'agit très probablement du religieux dominicain que le P. Matias de San Francisco, au ch. XXI de sa *Relacion del viage espiritual y prodigioso que hizo a Marruecos el Venerable Padre Fray Juan de Prado*, etc. (Madrid, 1644), appelle le P. Constancio Magno et qu'il dit originaire de Florence (cf. l'édition du P. José Lopez, Tanger, 1945, p. 188-189). Le P. Castellanos n'ajoute pas grand'chose à ce texte (*Apostolado Serafico en Marruecos*, Madrid - Santiago, 1896, p. 242-244).

(35) *Epistolario*, n° LXV (*Obras*, III, p. 366-367).

(36) Gracian l'appelle « Mumer ben Abdelquirin el Mesuar » (*Obras*, III, p. 367). Je ne suis pas parvenu à l'identifier.

(37) Sur tout cela, cf. *Obras*, III, p. 60-61, p. 140, p. 215 et p. 366-367.

de Estrella sur la prise de Mehdia en Tunisie qu'avait traduit son père (38), il laissait deux pauvres souvenirs de ses séjours en Afrique : une cape de voyage qu'il avait rapportée de Tunis et une cape marocaine — peut-être un burnous — qu'il avait rapportée de Tétouan (39).

ROBERT RICARD.

(38) En voici le titre latin d'après B. Sanchez Alonso (*Historia de la historiografia española*, II, p. 59) : *De Aphrodisio expugnato, quod vulgo Aphricam vocant, Commentarius.* Cf. Bataillon, *Erasme et l'Espagne*, p. 665, et, sur les événements, le ch. IV de Ch. Monchicourt, *Etudes kairouanaises, Kairouan et les Chebbïa (1450-1592)*, Tunis, 1939.

(39) Cf. *Obras*, III, p. 487.

AUX ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE EN TUNISIE

(L'AFFAIRE DE SIDI TABET)

I. — LE PROBLÈME DES ORIGINES DE L'OCCUPATION FRANÇAISE

Quand l'historien a compulsé les centaines de livres et d'articles consacrés à la Tunisie contemporaine, il est bien obligé d'avouer qu'il ne sait presque rien sur les origines de notre Protectorat (1). Si l'histoire de la Régence à la veille de l'occupation française est si mal connue, on aurait tort d'incriminer les chercheurs. Jusqu'à ces derniers temps les dépôts de documents officiels étaient inaccessibles, et, cette année encore, je n'ai pu explorer que les archives du consulat de France à Tunis (antérieures à 1881) (2). Mais surtout, il existait sur certaines questions une consigne de silence, levée seulement depuis l'effondrement d'un voisin jaloux, toujours prêt jadis à entamer notre procès. C'est dire qu'on a dû se contenter jusqu'ici, pour connaître les origines de notre protectorat, de deux livres, copieusement copiés par les auteurs

(1) La bibliographie la plus complète est celle qui a été publiée par le *Ministère de la Guerre. Etat-Major de l'Armée. Service historique :* L'Afrique du Nord Française. Bibliographie Militaire, *Tunisie* (deux volumes), 1930, qui comprend les ouvrages sur l'histoire politique et économique, aussi bien que les ouvrages d'histoire militaire.

(2) Je suis reconnaissant à M. Grandchamp, bien connu pour ses études sur la Tunisie des siècles antérieurs au XIXe, de m'avoir orienté dans ces archives, ainsi qu'à M. Billey, de la Résidence générale de Tunis, qui les conserve fidèlement. Elles comprennent les registres de correspondance (Direction politique et Direction commerciale), des liasses contenant la correspondance avec les consuls ou agents consulaires des villes autres que Tunis, et une série de dossiers, Affaires Diverses. Le n° 7 de ces derniers contient les documents les plus importants concernant l'affaire de Sidi Tabet.

postérieurs, la « *Dernière guerre punique* » de l'avocat Broadley (3), très partial, mais assez bien renseigné par le consulat britannique, dont il a eu le privilège de compulser les archives, et l'ouvrage de D'Estournelles de Constant, haut fonctionnaire des débuts du régime français, qui soutint les conceptions du Ministère des Affaires Etrangères (4). Les publications de documents, faites pour les besoins de la cause de chacune des Puissances intéressées (5), sont naturellement incomplètes. Les discours parlementaires, en particulier ceux de Jules Ferry, obligé de ménager à la fois l'Europe et les Chambres françaises hostiles à ses projets, sont décevants (6).

C'est surtout l'*histoire diplomatique* qui a intéressé jusqu'ici les historiens des colonies françaises. L'histoire de la Tunisie n'échappe pas à cette règle. Rivalité franco-anglaise, rivalité franco-italienne (7), on n'a guère vu que cela. On a tout réduit aux querelles de consuls se dressant, comme des coqs de combat, les uns contre les autres. Ces agents ont-ils donc tant d'influence et de liberté d'action ? Quand, avant de lire les notes qu'ils ont remises aux beys ou aux ministres tunisiens, je compulse les instructions qui leur ont été envoyées par leur Département ministériel, je me permets d'en douter. L'Angleterre a le devoir de soutenir ses administrés et donne ainsi l'impression d'être notre grand adversaire. A Madagascar la rivalité franco-anglaise, depuis 1815, ce fut surtout la concurrence entre les Bourbonnais et les Mauriciens, ces derniers soutenus mollement par le Royaume Uni, préoccupé de garder ses escales, mais peu soucieux de conquérir une colonie pauvre pour le plaisir de procurer à une poignée

(3) *The last punic war. Tunis, past and present, with a narrative of the French conquest of the Regency*, Edimbourg et Londres, 1882, 2 vol.

(4) P. H. X., *La politique française en Tunisie. Le protectorat et ses origines* (1854-1891), Paris, Plon-Nourrit, 1891.

(5) Les documents français ont été publiés par les Affaires Etrangères : *Documents diplomatiques. Affaires de Tunisie* (1870-1881), Paris, 1881, 2 volumes in-4°.

(6) Rambaud : *Les affaires de Tunisie*, 2e éd., 1893, et *Discours et opinions de Jules Ferry*, publiés par P. Robiquet, tomes 4 et 5.

(7) Mlle Helen Broughall Matcalf a présenté, en 1938, à l'Université de Californie, une thèse pour la licence ès arts sur « *La rivalité franco-italienne en Tunisie* ». Malheureusement cet ouvrage, bien informé, est resté manuscrit. M. Grandchamp en a fait une traduction (manuscrite elle aussi), en 1943.

de colons des vivres et une main-d'œuvre qu'ils pouvaient trouver en Asie. En Tunisie la situation était à peu près la même. Malte gardait la route des Indes. L'Angleterre avait le devoir de défendre les intérêts de ses sujets maltais, nombreux dans la Régence. Mais elle le fit sans trop d'ardeur. Si elle s'était laissée entraînée à annexer le pays, elle se serait brouillée à la fois avec l'Italie, la France et la Turquie. La valeur économique de la Régence, criblée de dettes, ne méritait pas de si grands risques. L'important c'était d'éviter son occupation par l'Italie, qui, de cette manière, aurait coupé la Méditerranée en deux. En conséquence, la Grande-Bretagne fut bien obligée de souhaiter l'établissement de la France à Tunis et à Bizerte. La mauvaise humeur d'un Wood n'implique pas une rivalité politique, et ceci apparaît si clairement que notre consul Botmiliau écrivait au Quai d'Orsay le 14 août 1871, à propos de la reprise par une compagnie anglaise de la concession d'une voie ferrée Tunis-La Goulette : « *Peut-être même, en raison des aspirations ambitieuses de l'Italie sur ce pays devrons-nous voir avec plaisir s'y créer des intérêts véritablement anglais, quand jusqu'à présent il ne s'y trouve que des intérêts maltais, dont l'Angleterre paraît se préoccuper assez peu* » (8).

Malgré le goût prononcé des historiens français pour le récit des intrigues diplomatiques, peut-on dire que le problème des origines politiques de notre protectorat de Tunisie soit parfaitement élucidé ? Non certes. Le rôle de l'Allemagne prête encore à controverses. Dans les coulisses du Congrès de Berlin, Bismarck a-t-il, comme l'ont dit les journalistes de l'époque et, depuis, certains mémorialistes, déclaré à notre ministre Waddington qu'il verrait d'un bon œil la France annexer la Tunisie ? Jules Ferry, qui ne voulait pas être soupçonné de collaboration avec l'Allemagne, a juré qu'il n'en était rien (9), et personne n'a pu démontrer la véracité de ces

(8) Tous les documents utilisés dans cet article sont tirés des Archives de la Résidence générale de Tunis. Celui-ci provient du registre Bureau Commercial, n° 153, p. 427. La concession, qui avait été accordée d'abord à une société espagnole, fut cédée à l'Anglais Pickering, qui obtint le droit d'importer ses matériaux sans payer de droits.

(9) Cf. particulièrement sa réponse aux journaux *Caffaro* et *Pensiero*, reproduite dans *Discours et opinions*, t. IV, p. 534 sq.

conversations. Mais peu importe. L'intention de Bismarck fut claire, et je m'étonne qu'aucun historien n'ait remarqué une lettre de lui en date du 10 janvier 1875, publiée dans un de plus grands recueils de documents diplomatiques (10). Notons que ce document est antérieur à l'« *alerte en 1875* », incident démesurément grossi par notre diplomatie, tandis que Bismarck s'est toujours défendu d'avoir voulu, cette année-là, attaquer la France, et que rien ne prouve qu'il en ait eu l'intention.

« *Le chancelier de l'Empire Prince de Bismarck à l'ambassadeur à Paris Prince de Hohenlohe.*

N° 17 (Confidentiel) *Berlin, le 10 janvier 1875.*

Vous connaissez par les rapports de l'Ambassade Impériale de Constantinople et du Consulat de Tunis, dont on vous a communiqué des copies, les informations qui nous sont parvenues au cours de l'année écoulée au sujet des efforts que fait le gouvernement français pour rompre les liens de vasselage qui unissent la Tunisie à la Porte et pour mettre la Régence sous la dépendance de la France. Il y a quelques années nous nous sommes opposés à des tentatives de ce genre, parce que, immédiatement après notre guerre avec la France et tant que le traité de paix n'était pas exécuté, il nous semblait convenable de contrecarrer les manifestations de l'impérialisme français pour étouffer dans le germe la présomption qui est propre à la politique française. Mais suivant le cours normal des choses ce n'est pas pour nous en première ligne un désavantage, ni une tendance à combattre que la politique française cherche dans l'Afrique du Nord et dans l'Orient turc un champ pour son activité. L'absorption des forces que la France y emploie et qu'elle fixe et les difficultés qu'elle s'y crée, constituent un dérivatif à ses tendances agressives à l'égard de l'Allemagne. Toutes les autres grandes puissances, y compris l'Italie et même l'Espagne, ont plus sujet que nous de prendre ombrage de la France dans la Mer Méditerranée...

Par ces considérations que j'ai l'honneur de vous communiquer, je n'ai pas l'intention de vous donner lieu de faire

(10) *La politique extérieure de l'Allemagne*, 1870-1914. Documents publiés par le Ministère allemand des Affaires Etrangères, traduits en français par H. Audoin (Paris, 1927), t. 1er, n° 166, p. 228-229.

immédiatement une déclaration quelconque ; mais j'estime nécessaire à votre situation en France que vous ayez connaissance de ma manière de voir à ce sujet, pour que vous n'y contredisiez pas dans des conversations éventuelles... » (11).

La France, préoccupée de la sécurité de l'Algérie, et craignant toujours de voir sa rivale latine s'installer sur son flanc, ne pouvait laisser inexploitées des intentions si bienveillantes.

Quand, des causes politiques, on passe aux *causes économiques*, on tombe dans l'obscurité la plus complète. Car il ne faut pas prendre à la lettre les discours des députés de l'opposition ou des articles de polémistes dénonçant la collusion de grands trusts insatiables avec certains membres du Parlement français. Quand se produisit l'expédition de Tunisie, la question du domaine de l'Enfida était résolue. Les intérêts de la compagnie du chemin de fer Bône-Guelma ou du Crédit foncier n'étaient pas tels qu'ils dussent, pour faciliter quelque peu leurs affaires, entraîner leur pays dans un conflit armé. L'eussent-ils voulu, leur crédit auprès du Gouvernement était-il assez fort pour le lancer dans une lutte parlementaire où se jouait l'existence du ministère ? Il ne faut pas nier l'influence des capitalistes, mais nous voudrions des précisions et des évaluations raisonnables.

L'histoire des *emprunts tunisiens* pourrait nous montrer une des faces du problème. Si certains points demeurent obscurs, l'ensemble des opérations peut être reconstitué, et j'ai l'intention de les exposer dans un autre article. Dès maintenant il faut signaler que cette histoire présente des différences considérables avec celle de la dette égyptienne. Les inextricables difficultés de la trésorerie beylicale avaient été résolues en 1869 par un traité financier entre l'Etat tunisien et ses créanciers. La dette était unifiée et le paiement des intérêts et de l'amortissement était garanti par les revenus des impôts directs et indirects de la Régence, versés désormais à une *Commission financière internationale*. L'arrange-

(11) On voit ce qu'il faut penser du « revirement subit » de Bismarck après 1878, dont parle E. Rouard de Card dans sa brochure : « *Le prince de Bismarck et l'expansion de la France en Afrique* » (Paris, 1918), et qu'il attribue à la nomination du comte de Saint-Vallier comme ambassadeur de France à Berlin.

ment ne laissait à peu près rien au Gouvernement tunisien pour faire fonctionner les services publics et développer la vie économique du pays. S'il donnait satisfaction aux banquiers français qui avaient prêté de l'argent au bey à des taux usuraires, il mécontentait les industriels qui voulaient développer leurs affaires dans le pays et qui, ne pouvant plus recevoir aucun privilège sans empiéter sur ceux de la Commission, réclamaient l'institution d'un nouveau régime permettant aux capitaux étrangers de s'employer utilement. Cependant les anciens prêteurs avaient plutôt intérêt à conserver un statut qui sauvegardait leurs créances, et se montraient peu désireux de laisser se dérouler un conflit armé ajournant l'exécution du traité de 1869.

Ce qu'on n'a pas assez mis en valeur c'est l'*aspect social* de la question. Le groupe de commerçants de Tunis qu'on appelait la « *nation française* » était organisé et parfaitement conscient de ses intérêts. Composé de Marseillais acheteurs d'huile d'olive, il s'accommodait du maintien de l'indépendance de la Tunisie. Les Capitulations lui assuraient la sécurité et des garanties de justice. Les difficultés du trésor beylical firent éprouver à nos négociants des pertes sensibles, mais le régime de la Commission financière provoqua au sein de la « Nation » des critiques véhémentes, dont le consul se fit l'interprète auprès de notre ministre des Affaires Etrangères. Ce dernier ne leur prêtait pas une oreille attentive et favorisait plutôt un autre élément, constitué par des membres de l'aristocratie française désireux de tenter fortune aux colonies en y fondant, avec des capitaux d'emprunt, des entreprises de culture et d'élevage. Nous en verrons ci-dessous un remarquable échantillon. Quelques années après l'occupation du pays, l'afflux des colons algériens, avides de terres à blé et à vignes, a transformé du tout au tout la question et mis fin, après une dizaine d'années de guerre morale, à la domination exclusive du Département des Affaires Etrangères.

Enfin, si l'histoire de l'expédition de 1881 est parfaitement connue, celle des sentiments des militaires n'a tenté personne. L'amour des galons et des décorations n'est pas la seule raison de l'attitude des chefs de l'Armée engageant le Gouvernement à se lancer dans une guerre de conquête. Nous savons aussi

que les généraux ont eu le noble désir de fonder en Afrique une nouvelle France, grande et forte. Pour cela ils agitaient à chaque instant la question de la sécurité de l'Algérie et grossirent un peu les incidents provoqués par quelques pillards de Kroumirie. Mais il est d'autres aspects de l'esprit militaire qui n'ont pas encore été évoqués. Après l'amour de la France, le sentiment dominant chez nos officiers de la fin du XIXe siècle c'est la passion du cheval. Est-il un général de l'époque de Mac-Mahon capable de croire que la force d'une armée n'est pas fonction avant tout de la qualité de ses montures ? Je me défends de vouloir faire de la satire. Sous le Second Empire, certains généraux retardèrent la construction des chemins de fer en Algérie non seulement parce que ce moyen de transport amollissait les soldats, mais aussi parce que son développement paraissait préjudiciable à l'élevage du cheval, les constructeurs de voies ferrées s'étant résolument déclarés hostiles à un système de traction animale (12).

En 1878, comme nous allons le voir, la guerre faillit éclater à propos d'un haras.

J'ajouterai, à leur louange, que les conceptions des officiers français ne sont pas immuables : arabophiles au temps de Napoléon III et séparés des colons par une haine qui semblait inexpiable, nous les voyons en Tunisie combattre, tout comme nos commerçants et nos agriculteurs, la conception du Royaume arabe, régénérée par le Ministre des Affaires Etrangères (13), et se réjouir du triomphe politique de nos colons vers 1896.

Sidi Tabet, entreprise française de colonisation en Tunisie, se présente à nous comme pour nous montrer jusqu'à quel point les intérêts proprement économiques sont insuffisants pour expliquer certains grands faits de notre histoire coloniale

⁂

(12) Voir notre ouvrage : « *Les Saints-simoniens en Algérie* », p. 192.

(13) Ce sentiment perce dans les souvenirs du commandant Varlouu (*La Tunisie d'il y a cinquante ans*), publiés par le Général Reibell, pp. 25, 28, 88, 102 et 209.

II. — La concession de M. de Sancy

1° *Sidi Tabet.*

En 1864, le comte de Sancy, ayant formé le projet de fonder en Tunisie un grand haras, sollicita du bey une concession. Des expériences malheureuses avaient été faites en Algérie pour améliorer la race des chevaux barbes. Ces haras, qui avaient été installés à l'Allabik, près de Bône, à Constantine, à Blida et à Mazagran, ne donnaient que des produits que l'armée française trouvait peu utilisables et dont les Arabes eux-mêmes ne voulaient pas. « *Aujourd'hui,* écrit le général du Barail dans ses *Souvenirs* (14), *non seulement les prix se rapprochent de ceux de France, mais la race barbe s'est singulièrement abâtardie depuis la conquête* ». Le comte de Sancy était le beau-frère de ce général. Personnage séduisant, il cherchait à reconstituer en Afrique du Nord une fortune très compromise. Il crut qu'il était possible de fonder un grand haras sur un vaste territoire fertile et à peu près vide en Tunisie, et sut intéresser à son projet le maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, qui le recommanda au Ministre des Affaires Etrangères (15). Muni d'une lettre d'introduction de ce ministre et d'autres recommandations très élevées, le comte de Sancy alla exposer à notre consul à Tunis, M. de Beauval, son désir de fonder un vaste établissement modèle se consacrant à l'agriculture et à l'élevage. Voici en quels termes le consul résume les projets que lui a exposés le futur concessionnaire : « *... En formant des travailleurs indigènes, en créant des haras, en surveillant l'amélioration et le croisement des races, en tirant enfin de la culture d'un sol extrêmement fertile tous les avantages directs et indirects qu'il est susceptible de donner, M. de Sancy a la confiance de réussir à concilier ses intérêts et ceux de notre influence avec la prospérité de la Tunisie. Il m'a assuré qu'il avait à sa disposition des capitaux considérables nécessaires à une exploitation de ce genre et qu'il ne demandait qu'une concession de*

(14) Pp. 30 à 33.

(15) Le ministre à Roustan, Paris, 28 décembre 1875. *Arch. Résidence. Tunis, Affaires Diverses,* n° 7.

terres dont la durée serait limitée à 99 ans, certaines facilités et quelques exemptions d'impôts. Quant au titre officiel et à la rémunération qu'il sollicite, M. de Sancy espère que l'on y verra ici une preuve de sa ferme intention de ne rien faire qui puisse blesser le gouvernement sous le contrôle duquel il serait placé » (16).

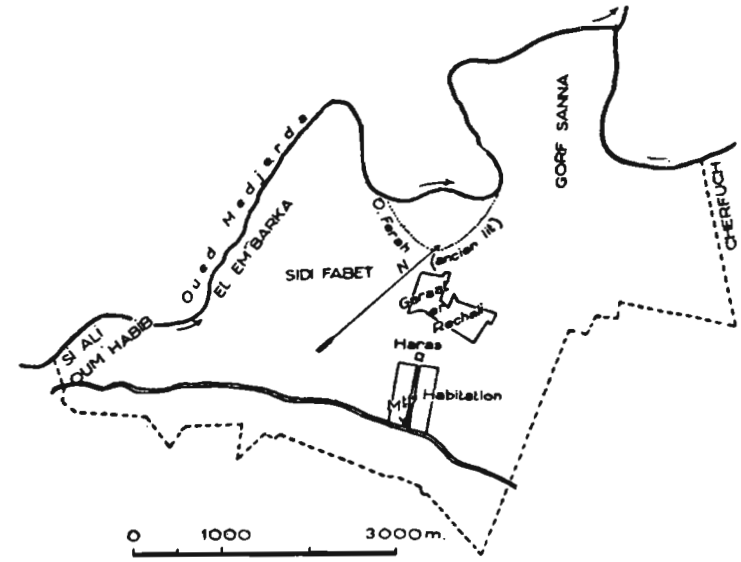

Quel titre officiel et quelle rémunération Sancy demandait-il en outre ? Nous ne le savons pas ; mais, à l'époque, les sollicitations d'un homme qui parlait avec une telle assurance ne parurent pas extraordinaires. Le bey fut moins enthousiasmé. Les révoltes qui éclatèrent peu après dans la Régence interrompirent les pourparlers.

En 1866, M. de Sancy, qui bénéficia encore de l'appui du Ministre des Affaires Etrangères, sut gagner à sa cause un des grands personnages de la Régence, le général Kheredine (17). Par *amra* (décret) du 26 août, il obtint du bey un terrain de 100 mechias (1.200 hectares environ) « pour l'amélioration

(16) Tous les documents qui suivent sont tirés des Archives de la Résidence générale de Tunis. Celui-ci est extrait du registre *Direction Commerciale,* p. 62, n° 11, 21 janvier 1864.

(17) *Direction Com.,* n° 31, p. 190, 31 août 1866.

des diverses races chevaline, bovine et ovine » (18). Le terrain choisi était l'*enchir* de *Sidi Tabet*, à 14 kilomètres au nord de Tunis, sur la rive droite de la Medjerda, terre sans broussailles, de première qualité, où quelques indigènes cultivaient, sans aucun arrosage, du blé, de l'orge, des légumes, des melons, des pastèques, et qui semblait propre à la culture du tabac et du coton. Le fleuve déborde chaque année et n'est jamais privé d'eau. Irriguer était facile. La concession fut consentie pour cinq ans, avec droit d'irrigation et exemption d'impôts. Sancy s'engageait à entretenir sur ce terrain 200 vaches, 25 taureaux de la plus belle espèce, provenant de l'étranger. Si ces obligations étaient remplies au bout de cinq ans, le bey promettait de prolonger la durée de la concession pendant 90 ans. En cas contraire, il la reprendrait sans avoir à verser d'indemnité. Le concessionnaire avait l'autorisation de sous-louer l'étendue de terrain qui ne lui serait pas immédiatement nécessaire.

Par malheur les capitaux de Sancy étaient purement imaginaires. Il essaya de trouver des associés en France. Deux années se passèrent en recherches infructueuses. Puis Sancy revint à Tunis et déclara au Gouvernement de la Régence que l'étendue de sa concession était trop restreinte pour qu'il pût obtenir à l'étranger les capitaux nécessaires à la mise en valeur. Le bey, bon prince, admit cette thèse et quadrupla la concession. En deux ans l'exploitant devait prouver l'existence sur ses terres de 20 chevaux et juments, 50 bêtes à cornes, 500 béliers et brebis des meilleures races étrangères et indigènes. Ces conditions remplies, il recevrait 100 autres mechias pourvus des mêmes privilèges que les premiers. Puis, au fur et à mesure de l'exécution de ses obligations, il recevrait de même les autres concessions jusqu'à concurrence de 400 mechias.

2° *Les contrats d'association.*

Ces faveurs obtenues, Sancy revint en France et se mit en quête d'associés. Il finit par trouver un Américain, M. Carter, qui accepta d'apporter le capital nécessaire à l'établissement d'une ferme modèle. Carter vint s'installer à Tunis avec sa

(18) Traduction du contrat dans *Aff. Div.*, n° 7.

famille et fut présenté par son consul au bey et aux ministres, qui l'accueillirent amicalement. Au bout de deux ans le haras était fondé. Sancy le fit visiter par un groupe de notabilités : les consuls de France, des Etats-Unis et d'Angleterre, le général Zarrouck, préfet de la ville de Tunis, et M. de la Tréhonnais, ancien inspecteur de l'agriculture en Algérie. Les conditions de la première concession étant considérées comme remplies, le comte fut mis en possession de la seconde tranche. M. Carter et un autre associé, M. Triffany, reportèrent leur part d'association sur la tête de la fille du premier, Mrs Mary-Francis Ronalds, récemment divorcée, qui désirait oublier ses malheurs au milieu de paysages nouveaux et d'occupations champêtres (19).

Restait à trouver un moyen de se procurer des capitaux pour mettre en valeur la seconde concession, la terre de l'Embarka, située entre le domaine de Sidi Tabet et une boucle de la Medjerda. Sancy avait eu trop de difficultés pour trouver les capitaux nécessaires à l'exploitation du premier lot pour pouvoir espérer doubler sa concession. Or, si Embarka n'était pas mise en valeur, les deux lots dont il avait la possibilité de disposer ultérieurement lui seraient refusés. Mais c'était un homme ingénieux. Il décida de monnayer ses droits sur la terre de Sidi Tabet (association d'un capital foncier qui ne lui avait rien coûté avec un capital mobilier appartenant à Mme Ronalds) pour obtenir les nouveaux crédits permettant l'exploitation de l'Embarka. Il chercha donc à vendre ses droits sur Sidi Tabet pour réemployer aussitôt le capital ainsi mobilisé.

L'associé nouveau qu'il trouva était un cousin de Napoléon III, Lucien Wyse-Bonaparte, petit-fils par sa mère de Lucien, frère de Napoléon et beau-frère du ministre italien Ratazzi (20). Il était officier de marine et s'était signalé, dit-on, par des études préparatoires sur le tracé du canal de Panama. Mme Ronalds accepta l'arrangement. Il fut entendu : 1° que les dépenses faites par elle sur la terre de Sidi Tabet (150.000 francs) lui seraient remboursées ; 2° que l'emploi de cet argent serait fait à l'Embarka par M. de Sancy ; 3° que Mme Ronalds

(19) D'après Broadley, o. c., trad. Grandchamp, p. 153.

(20) Berthet-Leleux, *Le vrai prince Napoléon*, p. 306.

resterait associée à Sidi Tabet jusqu'au jour où, le remploi étant fait à l'Embarka, elle retrouverait les mêmes revenus que dans la première concession. Wyse ayant versé un acompte de 70.000 francs, reçut un haras de 20 juments et un étalon, 500 brebis indigènes, 10 béliers anglais, 50 vaches indigènes et un taureau anglais (21). Il signa ensuite, pour 99 ans, un contrat d'association qui lui assurait les deux tiers du produit de l'exploitation agricole (22) et la moitié du produit de l'élevage, le reste revenant à M. de Sancy agissant au nom de Mme Ronalds.

3° *L'affaire de l'exemption d'impôts.*

Wyse, comme Sancy, n'avait voulu faire qu'une fructueuse spéculation. Il souleva aussitôt une délicate question, celle de l'exportation en franchise du bétail.

L'acte de concession comportait la phrase suivante : « *...et pour ce l'avons fait quitte pour cinq ans de tout paiement pour lesdits terrains et pour ce qu'ils contiendront* ». Sancy prétendit qu'en vertu de cette clause, non seulement il était exempt de tout impôt direct, mais qu'il pouvait exporter tout ce que produisait son domaine sans avoir à payer de droits de douane. Si le bey avait admis cette interprétation, il se serait privé d'une source importante de revenus dans l'avenir ; en revanche les concessionnaires auraient fait une excellente affaire, car ils auraient pu non seulement exporter en franchise les produits de leur domaine, mais beaucoup d'autres qu'ils auraient achetés aux propriétaires d'alentour et qu'ils auraient ainsi soustraits à la douane tunisienne.

Le bey protesta contre cette interprétation. Par « exemption d'impôts », disait-il, il fallait entendre la remise de ceux qui pesaient sur les terrains de l'enchir de Sidi Tabet, c'est-à-dire l'*achour* (dîme des céréales) et le *kanoun* des oliviers, mais non les taxes indirectes. Et, puisque le concessionnaire se livrait à de si misérables chicanes, il dirigea contre lui une contre-attaque fort dangereuse. Il déclara que Sancy n'avait

(21) Histoire des contrats de M. le Comte de Sancy avec S. A. le Bey de Tunis, MM. Carter, Tiffany et Wyse, et Mme Ronalds, Aix, 1874, 12 p., in 4°.

(22) Dossiers divers et brochures, n° 8. Contrat du 14 mai 1872.

pas le droit de rétrocéder une série entière des terres concédées. En vertu de l'acte primitif, il lui était permis d'affermer provisoirement des parcelles qu'il ne pourrait mettre immédiatement en valeur, mais non sous la forme d'*enzel* (contrat emphytéotique). On vérifia l'acte de concession. La version que produisit Sancy contenait la phrase suivante : « *Si, dans les cinq ans, il a accompli ses conditions, ainsi que celles stipulées pour les 90 ans, il pourra sous-louer ces terrains, toujours aux mêmes conditions et pour le même espace de temps, mais le loyer sera sous la forme* d'inzal (*contrat emphytéotique*) *et non autrement ...* » (23). Cette pièce avait été traduite par M. Fleurat, premier drogman du Consulat, approuvée par M. de Sancy et visée par le Chargé d'affaires de France, mais non par le ministre tunisien. Le Gouvernement beylical se déclarait en revanche en possession du texte arabe où il était dit : « *...sans que la location puisse être sous la forme* d'enzel » ; c'est-à-dire tout le contraire. Je n'ai pas retrouvé le document arabe, qui est resté entre les mains du ministre des Finances du bey, mais il me paraît invraisemblable que le donateur ait interdit au concessionnaire d'affermer pour un temps limité certaines terres et l'ait autorisé au contraire à se défaire de celles-ci sous forme de baux perpétuels. Le consul de France lui-même reconnaissait le bien-fondé des plaintes du Gouvernement tunisien : « *Nous ne devons pas oublier en effet,* écrivait-il au Quai d'Orsay, *que si les terres concédées à M. de Sancy sont, au moment de la concession, sa propriété personnelle, il se croit en droit d'y établir sous le nom de fermiers ou d'associés de véritables sous-concessionnaires qu'il ne serait même pas tenu de prendre parmi nos nationaux. Il pourrait donc appeler ainsi dans le pays des étrangers dont les intérêts ne seraient nullement en rapport avec ceux dont la protection nous est confiée, et qui, moyennant une somme d'argent une fois payée, se prévaudront des avantages que nous aurons réclamés et obtenus au nom de M. de Sancy. Ce danger serait plus grand encore si, comme le demande M. de Sancy, une concession de 400 mechias (environ 4.000 hectares), lui était faite en toute propriété*

(23) On dit « inzal », ou « enzel ». *Aff. Div.*, n° 7.

avec franchise de tout impôt direct sur les produits de la terre et même de tout droit sur les animaux qui y seraient nés ... Comment le gouvernement pourra-t-il surveiller l'exécution de ces dernières [conditions] *lorsque la terre, divisée à la suite de ventes successives, aura passé entre les mains de 20, 30 propriétaires et plus peut-être ? Chaque concession de 100 mechias doit nourrir un certain nombre de juments, d'étalons, de vaches, de moutons, etc. Comment exiger de chaque possesseur de fractions de cette même concession le nombre de bestiaux dont il aurait à justifier en raison de l'étendue de la portion de terre dans la concession primitive ? ... Comment, dans l'avenir, quand sa terre serait entre les mains de personnes que nous ne connaissons pas, constater la provenance réelle d'animaux qui seraient présentés à la douane comme nés sur les 400 mechias à lui concédés ? ... Dans quelques années ceux qui en seraient propriétaires pourraient acheter les animaux qu'ils ne produiraient plus et les exporter libres de droits...* » (24).

Wyse s'empressa de profiter de la querelle. Il n'accepta de rembourser à Mme Ronalds que 120.000 francs, les 30.000 restants devant être payés par Sancy si celui-ci n'obtenait pas l'exemption des impôts indirects. En revanche il était convenu que, si cette franchise était admise, tous les produits de l'exploitation seraient partagés par moitié entre Wyse et Sancy. Ainsi ce dernier avait tout intérêt à obtenir satisfaction coûte que coûte. Ne pouvant trop compter sur l'appui du consulat, il agit à Paris, dans les bureaux des Affaires Etrangères, pour obtenir un appui officiel. En son absence, d'ailleurs, le général du Barail se chargeait d'être son avocat auprès des ministres (25).

Au cours de ses démarches, Sancy s'aperçut qu'il n'avait pas seulement à lutter contre le gouvernement beylical, mais aussi contre une puissance beaucoup plus difficile à intimider, la *Commission financière internationale.*

Un inspecteur des finances intègre et dur, M. Villet, dirigeait, avec le titre de vice-président, les opérations de cette

(24) *Direction Comm.*, p. 565 sq., n° 239, 7 juin 1873.

(25) *Doss. Div.*, n° 7. Lettre de Sancy, Florence, 11 mai 1872.

Commission. Il ne connaissait que les intérêts des créanciers du bey, garantis par la perception de divers revenus, dont les plus importants étaient les droits de douane. Accorder à Sancy la franchise qu'il réclamait, c'était violer la convention financière de 1869, et Villet, quand les intérêts privés d'un de ses compatriotes étaient en question, avait assez de caractère pour placer les devoirs de sa charge au-dessus des questions de sentiment.

Notre ministre des Affaires Etrangères avait beau déclarer qu'à son avis la franchise de tout impôt ne pouvait être contestée, il était impossible de triompher d'un adversaire comme M. Villet.

Tout au plus pouvait-on l'amener à transiger, car l'inspecteur des finances ne s'intéressait nullement à la question des contrats d'association conclus par Sancy, et il pouvait admettre un règlement général du litige moyennant une indemnité ; ce qui eût mis fin à la menace de contrebande.

En effet, pour parer aux dangers immédiats, le bey accepta de verser les 30.000 francs que Sancy s'était engagé à rembourser à son dernier associé pour le cas où la franchise d'impôts indirects ne serait pas reconnue. Ainsi la substitution du concessionnaire était un fait acquis. En revanche, tant que Wyse exploiterait Sidi Tabet, il ne pourrait prétendre exporter en franchise les produits de ce domaine. Le Gouvernement tunisien achetait 30.000 francs la renonciation provisoire, par le bénéficiaire de ses libéralités, à un droit que le donateur n'avait jamais aliéné.

Le consul Botmiliau aurait voulu régler définitivement le litige. En mars 1873 il amena le bey à faire des propositions très libérales à Sancy. Ces offres consistent : « 1° à donner en toute propriété à M. de Sancy les 200 mechias dont il est en possession pour 90 ans ; 2° à le dégager de toute obligation par rapport à cette concession ; 3° à lui accorder la franchise des impôts directs pour ces 200 mechias ; 4° à lui payer en outre une indemnité d'une vingtaine de mille francs » (26). La transaction ne put aboutir parce que M. de Sancy exigeait, au lieu de 200 mechias, 400 mechias d'une seule pièce et ne

(26) Lettre de Roustan au Min. des Aff. Etr., Tunis, 18 octobre 1875, *Dir. Pol.*

voulait renoncer à aucun prix à l'exemption des impôts indirects, ce qui aurait eu pour résultat de priver le pays du seul bénéfice qu'il pût attendre de cette exploitation.

Wyse, qui avait obtenu du Ministre de la Marine un congé de trois ans « pour s'occuper d'agriculture en Afrique », s'installa dans la ferme, déjà construite, de Sidi Tabet. Il s'aperçut qu'il était difficile de passer brusquement de l'état de marin à celui de colon. Vite dégoûté, il chercha à se dégager de ses obligations. Le moyen le plus extravagant lui parut bon pour casser son contrat.

Le 11 septembre 1873, il envoya à Mme Ronalds une lettre comminatoire : « *Madame, ...Aux termes de mon contrat avec M. de Sancy, dont vous êtes cessionnaire, j'ai seul qualité pour diriger l'exploitation de Sidi Tabet.*

Il me convient de planter des eucalyptus globulus *et je viens vous sommer de faire venir et de me remettre au plus tard dans la première quinzaine d'octobre prochain, dix kilogrammes de graines choisies d'eucalyptus globulus...* » (27).

Et il pria le consul des Etats-Unis de porter la même sommation à sa compatriote. Ainsi la fantaisie de l'officier de marine tendait à transformer 1.000 hectares d'excellente terre arable, concédée pour l'établissement d'une ferme modèle et d'un haras, en forêt d'eucalyptus !

Comme lesdites graines ne pouvaient être achetées qu'en Australie, Wyse était bien sûr que Mme Ronalds ne pourrait donner satisfaction à sa demande dans les délais fixés. Ainsi il lui serait possible de déclarer qu'elle s'était soustraite aux obligations d'un contrat qui l'obligeait à fournir sa part du matériel d'exploitation.

Le 30 septembre, Madame Ronalds n'ayant pas encore répondu, Wyse déclara qu'il était désormais trop tard pour semer ses graines d'eucalyptus, qu'il était obligé de cesser la culture des terres de Sidi Tabet et qu'il la rendait responsable de son échec. « *En conséquence, lui écrivait-il, je réclame des indemnités pour les dépenses, les travaux déjà faits par moi en vue d'un mode d'exploitation auquel vous me forcez arbitrairement de renoncer* » (28).

(27) *Doss. Div.*, n° 8, f° 9.
(28) *Ibid.*, XXIX.

Pour rentrer plus vite dans ses fonds, il vendit aussitôt l'orge du silo, 33 porcs anglais, 5 mules, 4 chèvres, 2 moutons et un âne. Ayant rencontré sur une route des environs une charrette de paille traînée par six bœufs et une mule appartenant à Mme Ronalds, il s'en empara de vive force. On apprit ensuite que, dans la nuit du 24 au 25 décembre, Wyse avait quitté Sidi Tabet, en vendant sur place, au moment du départ, tout ce qui, à cette heure tardive, pouvait encore trouver acheteur.

Il s'en suivit un des procès les plus compliqués qu'on puisse imaginer. Le 14 novembre, le tribunal consulaire de France à Tunis condamna Wyse à indemniser Mme Ronalds. Mais, à l'occasion de ce scandale, le Gouvernement tunisien essaya de reprendre la concession.

4° *Les demandes d'indemnités.*

Le ministre des Finances du bey fut très mécontent de voir, par suite du départ de Wyse, le domaine de Sidi Tabet revenir aux mains de Sancy. Il s'attacha à montrer que le concessionnaire avait violé la convention en effectuant une vente déguisée. Il fit insérer dans un journal de Tunis une lettre où il soutenait que Sancy n'avait pas le droit d'avoir des associés. C'était donner un argument nouveau à Wyse, qui s'en servit pour prétendre que son associé l'avait trompé en lui vendant des droits qu'il n'avait pas. Le duc Decazes, ministre des Affaires Etrangères, crut bon de télégraphier à notre représentant de soutenir devant le Gouvernement tunisien les légitimes intérêts du comte de Sancy. Le tribunal consulaire déclara, le 11 février 1874, la nullité de la société Sancy-Wyse et condamna ce dernier à payer 150.000 francs de dommages-intérêts. Wyse, furieux, alla trouver Kheredine et l'accabla de menaces. Il demanda au Gouvernement tunisien une indemnité de 300.000 francs parce que la publication de la lettre envoyée au journal de Tunis lui avait fait perdre son procès.

Cependant le consul Vallat agissait à contre-cœur. Il essayait de faire comprendre à son ministre qu'il était difficile de défendre jusqu'au bout la cause d'un spéculateur jouant constamment sur les mots. « *Il est bon que V. E. sache que,*

sur les 2.000 hectares qui ont déjà été livrés à M. de Sancy, on ne récoltera pas cette année 100 hl. de grains, bien que la récolte soit exceptionnellement belle ; que les prétendus haras de M. de Sancy, dont les produits pourraient, d'après lui, prendre part à la remonte de notre cavalerie en Afrique, n'existent pas, qu'ils se composent aujourd'hui de sept à huit juments ; qu'enfin ses troupeaux de bœufs et de moutons ne comprennent pas une centaine de têtes. M. de Sancy n'a jamais fait autre chose dans la Régence qu'y vivre avec les fonds qu'il a reçus de M. Tiffany et de M. Wyse ; il n'a jamais voulu y faire de l'agriculture et encore moins y fonder un de ces établissements utiles qui sont à l'étranger l'honneur de nos nationaux et auxquels la sollicitude et au besoin l'appui du Gouvernement français sont toujours acquis. M. de Sancy est venu dans la Régence tenter une aventure. Grâce aux influences personnelles qui le patronnaient, il a obtenu de la libéralité du bey des concessions de terres à des conditions excessivement avantageuses pour lui. C'était une fortune qui lui était donnée. Quand il a mieux connu le pays et les vices de son administration, il a voulu faire ce qu'il voyait faire autour de lui dans les sphères les plus élevées, vivre aux dépens du pays et, ayant déjà beaucoup reçu, il a cru qu'il lui suffirait de prétendre beaucoup plus et de demander toujours pour recevoir encore ... Nous devons cesser de patronner M. de Sancy dans la Régence. Il n'a aucun droit de se plaindre du gouvernement du bey ... Je suis le défenseur des intérêts des créanciers de la Régence aussi bien que je suis le protecteur naturel de M. de Sancy et je ne pouvais pas me prêter à enrichir celui-ci aux dépens des premiers avec des fonds qui leur appartiennent et qui constituent la meilleure garantie de leur créance » ([29]).

Mais, en cette année 1874, le général du Barail est ministre de la guerre. On voit soudain la situation se retourner. L'inspecteur général des finances Villet a dû quitter son poste en février. Le consul de Vallat est remplacé par un agent intérimaire M. de Billing, beaucoup mieux disposé que son prédécesseur en faveur de Sancy. Le ministre lui prescrit de soutenir énergiquement les droits de ce dernier. Ayant appris que

(29) *Dir. Comm.*, p. 53, n° 26, 25 avril 1874.

Wyse, accusé de détournement, de vols et d'abus de confiance, essayait de quitter Tunis, le consul le fit arrêter ([30]). Billing faisait ce qu'il pouvait pour brouiller les cartes et pousser à une intervention de la France en faveur de nos nationaux. Comme pour lui donner raison, la Cour d'appel d'Aix, saisie des affaires antérieures, infirma le jugement consulaire du 11 février 1874, et admit la régularité de l'acte d'association. Sancy ayant été soupçonné de vouloir vendre le domaine, proposa au Gouvernement beylical de le déclarer inaliénable pendant 25 ans. Mais le ministre des Finances Kheredine insinua, non sans quelque bon sens, que cette offre était faite par le spéculateur français tout simplement pour le soustraire pendant un quart de siècle à l'action de ses créanciers. Le contrat primitif suffisait pour garantir l'inaliénabilité de la concession pendant 99 ans.

Alors Sancy, comprenant qu'après de si retentissants procès il lui serait très difficile de trouver à l'étranger les capitaux dont il avait besoin, essaya d'en soutirer au bey lui-même, en se prétendant en droit de réclamer une indemnité pour la violation du contrat de Sidi Tabet. Il s'agissait, disait-il, d'un contrat synallagmatique, l'apport du bey étant la propriété foncière, l'apport de Sancy étant sa compétence en matière d'agriculture et la possibilité qu'il avait de se procurer du crédit. Le raisonnement me rappelle un peu une caricature qui circula en France pendant la dernière occupation allemande : « Nous nous associons, disait l'Allemand au Français : tu me donnes ta montre, et je te donne l'heure. »

A ces arguments le Gouvernement tunisien répondait par un volumineux mémoire ([31]), où il soutenait qu'il ne s'agissait nullement d'un contrat synallagmatique à titre onéreux, mais de concession gratuite, personnelle, par *amras* (décrets souverains). La seconde concession n'avait été qu'une augmen-

(30) Cf. Instructions du ministre, Versailles, 30 mars 1874, *Doss. Div.*, n° 366, et lettres de Billing, *Dir. Comm.*, p. 78, n° 31, 17 nov. 1874.
A la fin de 1874 parut une brochure de 27 pages sur l'affaire Wyse, signée *G. de Francesco*, et due probablement à G. di Francesco, directeur de l'*Avvenire di Sardegna*, organe de la colonie italienne en Tunisie, qui avait pris parti pour Wyse. L'avocat de Sancy, Henry Monod, y répondit par une brochure de 15 + XXXIX pages in-4°, *La vérité sur l'affaire Wyse*, Bône, 1875.

(31) *Doss. Div.*, n° 7, 16 octobre 1875.

tation de l'étendue de terrain et une diminution des charges consentie à un ami en difficulté. Il n'y avait autre chose dans ces prétendus contrats qu'une simple faveur accordée à un particulier.

Mais Sancy tenait bon, prétendait que la source de ses difficultés c'était la révocation de la promesse du bey au sujet de l'exemption des taxes. Il déclarait qu'il ne renoncerait à ce droit que si on lui accordait la terre à perpétuité et si on lui donnait chaque année des bons d'exportation en franchise pour les produits de son exploitation pourvus d'un certificat d'origine, ce qui le dégagerait du soupçon de contrebande (32). Le consul Billing appuyait ces extraordinaires prétentions et accusait Kheredine de convoiter lui-même la terre de Sidi Tabet. D'après un rapport qu'il envoya à Versailles, le ministre tunisien lui aurait dit : « Comment voulez-vous que mon ami Sancy, avec tous ses procès, puisse trouver nulle part des associés ou des bailleurs de fonds ? Moi seul en Tunisie puis faire valoir Sidi Tabet et l'Embarka et en faire profiter mon pays. Sancy n'a pas de capitaux, il n'en trouvera jamais ; il se fait vieux pour travailler. Qu'il me rende toutes ces concessions purement et simplement et, en dédommagement, je lui donnerai comme preuve de mon amitié un capital en rentes tunisiennes qui lui donnera un revenu annuel de 6.000 francs. Cela joint aux 6.000 francs qu'il reçoit comme traitement de membre français de la Commission financière, et aux 30.000 francs de capital que le Gouvernement tunisien lui doit, placés en rentes du pays à 10 %, il arrivera à une quinzaine de mille francs annuels — une vraie fortune de prince pour vivre en garçon en Tunisie » (33).

Et Billing aurait protesté avec indignation : « Monsieur de Sancy est venu en Tunisie pour travailler, fonder une entreprise sérieuse, et non pour recevoir l'aumône ! »

Kheredine, apprenant plus tard l'accusation dont notre consul l'avait chargé, affirma qu'il n'avait jamais tenu de pareils propos (34). Cependant Sancy accréditait cette légende, en faisant remarquer que Kheredine avait même commencé

(32) *Ibid.* Le Ministre à Billing, Paris, 12 octobre 1874, n° 374.
(33) *Dir. Comm.*, p. 81 sq., n° 35, et p. 84.
(34) *Ibid.*, p. 113, n° 37, 18 octobre 1875.

à prendre possession de ses terres, car il y avait fait lâcher un millier de chameaux, qui y avaient brouté pendant six semaines (35).

Sancy prétendait que le Gouvernement du bey cherchait à le ruiner pour lui reprendre la propriété. Vouloir taxer ses produits à la sortie de la Régence, c'était en fait, selon lui, contester au concessionnaire le droit d'exporter, car les taxes peuvent devenir excessives, et même rien n'empêcherait plus la Tunisie de faire une loi de prohibition. Sancy estimait qu'il ne pourrait éviter la ruine qu'en vendant en France de la viande et des chevaux. Kheredine faisait cependant remarquer que le bey avait le devoir primordial de défendre ses sujets : « Si le comte de Sancy exporte les animaux de ses haras, non seulement nous n'en bénéficierons plus, mais encore on achètera de préférence ses animaux à ceux de nos sujets, et alors nous y perdrons ». A cet argument Sancy de riposter en rappelant que les musulmans n'aiment pas acheter la bête d'un chrétien, surtout si elle est croisée à des races européennes. D'autre part, les reproducteurs sont venus d'Europe. La Tunisie ne toucherait pas de droits d'entrée si lesdits reproducteurs n'avaient jamais existé (36).

Sancy ne se contente pas de cette exigence. Pendant un certain temps il a introduit à Tunis du blé et de l'orge sans acquitter les droits d'octroi. Cette tolérance dont il a joui, il l'interprète maintenant comme un droit — un droit nouveau qu'il se fera racheter au besoin (37).

Dans toutes ses revendications nous voyons Sancy soutenu par le Gouvernement français. Le duc Decazes fait mine d'être très persuadé que le contrat de Sidi Tabet est « un contrat synallagmatique à titre onéreux ». Il propose de recourir à un *arbitrage*. Le bey refuse : sur territoire tunisien un acte de ce genre serait contraire au droit de l'Etat, le Prince ayant seul qualité pour interpréter ses décrets. Il n'accepte que de soumettre l'affaire à la justice de son pays, ce que notre consul ne peut admettre, en vertu des Capitulations (38).

(35) *Ibid.*, p. 84, n° 34, 16 décembre 1874.
(36) Octobre 1875, *Doss. Div.*, n° 7.
(37) Lettre de Roustan, 18 octobre 1875, citée plus haut.
(38) *Doss. Div.*, n° 7, Kheredine au consul de France, 25 juin 1876

Quand on réfléchit à toutes ces chicanes, l'intention des deux parties se dégage : Sancy veut monnayer ses prétendus droits, et le bey veut reprendre une concession qui n'a rapporté à son pays que des déboires.

Pour obtenir une indemnité aussi forte que possible, Sancy présente une estimation fantaisiste des pertes qu'il subira s'il accepte de payer les impôts indirects. Les taxes sur les céréales, à elles seules, représenteront l'intérêt d'un capital de deux millions ! Et, d'après le calcul de Kheredine, le capital fictif en question ne serait que de 60.000 francs (39).

Chaque jour le comte demande au bey de nouveaux sacrifices, et l'irritation de ce dernier devient si grande, que, ainsi que l'observe notre consul le 14 mars 1876, il est grand temps de mettre fin à une querelle qui se fait aux dépens de notre influence politique (40).

D'ailleurs, depuis le mois d'octobre 1875, le Gouvernement français est beaucoup moins favorable à Sancy. Le général du Barail a-t-il perdu une partie de son influence, ou bien est-il irrité lui-même par le développement de la chicane ? Maintenant le Ministre des Affaires Etrangères se montre inquiet des dispositions du comte, qui cherche à monnayer ses droits, alors que seule intéresse la France la possibilité d'exporter de Tunisie de bons chevaux (41). Le nouveau consul, Roustan, se place à un autre point de vue : il n'est pas bon de sacrifier les autres entreprises de nos industriels et de nos commerçants pour sauvegarder les intérêts d'un exploitant sans capitaux et sans crédit. Il ose écrire à Paris qu'il partage l'opinion soutenue jadis par MM. de Botmiliau et de Vallat, qui ont jugé dénuée de tout fondement la prétention de M. de Sancy d'être exempté d'impôts indirects. Le fameux contrat synallagmatique n'est qu'une libéralité du prince, et on ne peut refuser au bey le droit d'interpréter lui-même sa décision (42). Pourquoi engager la lutte à la fois contre le Gouvernement tunisien et contre la Commission financière internationale dans l'intention d'éviter à Sancy une perte de

(39) *Dir. Comm.*, Roustan au ministre, 14 mars 1876.
(40) *Ibid.*
(41) *Doss. Div.*, le ministre à Roustan, Paris, 28 décembre 1875.
(42) Lettre citée de Roustan au ministre, Tunis, 18 octobre 1875.

15 à 20.000 francs au maximum ? La France a tant d'autres intérêts considérables en Tunisie, qu'une méchante querelle va sans doute compromettre !

Kheredine était trop fin pour ne pas comprendre cette évolution de notre diplomatie. Aussi se fit-il de plus en plus intransigeant. Il en vint à dénier à Sancy la franchise des droits, même pour les ventes qu'il effectuait sur ses terres (43). Il résistait à Roustan quand celui-ci lui suggérait de régler définitivement l'affaire en versant une indemnité raisonnable. Ce qu'il désirait c'était le rachat d'une concession qui, depuis dix ans, n'avait rapporté à la Tunisie aucune des améliorations de production qu'on avait espérées. Il proposait d'effectuer cette opération en se fondant sur le prix des terres avoisinantes (44). Notre ministre des Affaires Etrangères, manifestement agacé, écrit un jour à notre consul qu'il serait heureux de voir un tel rachat s'effectuer, mais il estime que le gouvernement français ne peut se mêler à cette négociation (45). Quant à Roustan, il a hâte d'en finir. Mais M. de Sancy continue d'ergoter. Il ne peut accepter le rachat à ces conditions : ce serait, pour lui, faire le sacrifice des frais considérables qu'il a consacrés à la mise en valeur d'un magnifique domaine ! Il fait appel à l'opinion publique, et des articles de journaux dénoncent l'ingratitude des ministres tunisiens. Ceux-ci accueillent ces accusations avec colère. D'ailleurs, lorsque Kheredine parle officiellement de l'éventualité de ce rachat, le Grand Conseil trouve étrange d'assurer une fortune à un étranger précisément parce qu'il n'a rien fait d'une concession gratuite (46).

Enfin, une raison péremptoire provoquait l'échec de toute proposition de rachat : le trésor tunisien était vide. Kheredine était bien obligé de chercher une autre combinaison.

5° *Le nouvel accord.* (9 juillet 1877).

En France les personnalités qui s'étaient intéressées à l'affaire étaient très fâchées de n'avoir pu, après dix années d'efforts, faire installer sur les bords de la Medjerda le magni

(43) *Ibid.*, Roustan au ministre, 14 mars 1876.
(44) *Ibid.*, Roustan au ministre, Tunis, 30 juin 1876.
(45) *Doss. Div.*, Versailles, 12 décembre 1875.
(46) Roustan au ministre, Tunis, le 9 juillet 1877.

fique haras qui aurait fourni des chevaux à notre armée d'Afrique, voire même à celle de la Métropole. Elles furent très heureuses quand elles apprirent, au début de 1877, que Kheredine faisait des offres nouvelles à Sancy (47). Le concessionnaire aurait 300 mechias de terres, dont il deviendrait propriétaire au bout de 20 ans, à charge pour lui d'installer le haras (48). Moyennant une indemnité de 30.000 francs il ne serait plus question de la franchise des impôts indirects. Sancy acceptait en principe, mais discutait encore âprement le détail des conditions. On voulait l'obliger à entretenir 45 vaches et 5 taureaux. Il prétendait qu'il ne fallait pas autant de mâles pour un tel nombre de femelles. Il n'acceptait que les chiffres de 2 taureaux et de 48 vaches, celles-ci étant prises dans le pays. En outre il voulait avoir liberté d'exporter tout ce qu'il voudrait, tandis que le bey ne voulait lui permettre d'exporter plus de la moitié des produits de ses haras. L'affaire se compliquait des intrigues de Wyse, encore en procès avec Mme Ronalds en France, ce qui impatientait notre consul. Les autorités des deux pays étaient excédées par ces querelles et avaient hâte de conclure un arrangement définitif. Sancy finit par le comprendre et accepta un nouvel *amra*, signé par le bey le 9 juillet 1877. Les conditions imposées au concessionnaire étaient très libérales, et on espérait bien qu'il les remplirait sans tarder.

III. — La reprise de la concession

Si quelques efforts ont été faits à l'époque de l'association Sancy-Ronalds pour mettre la concession en valeur (on avait construit une maison d'habitation et quelques hangars), le scandale causé par Wyse la laissa dans un état pitoyable. Nous possédons les comptes du gardien judiciaire de Sidi Tabet en 1874-1875 (49). Ils nous permettent de constater que, pendant les sept premiers mois de sa gestion, on n'a vendu que 15 bœufs et que le bénéfice net de l'entreprise fut de 334 fr. 08. Pendant les huit mois qui suivirent, on vendit

(47) *Dir. Pol.*, Roustan au Ministre, 20 mars et 9 juillet 1877.
(48) Kheredine au consul, 3 mai 1877, *Doss. Div.*, n° 7.
(49) *Doss. Div.*, n° 8, comptes de Ph. Caillat,

quatre jeunes chevaux, et le bénéfice fut de 215 fr. 12. Certes le gérant n'avait pas alors toute liberté d'action, mais quand Sancy redevint maître chez lui, les affaires ne semblent pas avoir été bien brillantes. Sancy, qui avait croisé des chevaux arabes à des anglo-normands, n'avait ni étables, ni écuries, mais prétendait que le régime qu'il imposait à ses animaux était destiné à les endurcir : « Mes animaux, abandonnés en pleine liberté, sans aucune entrave, sans haies ni fossés, ne prenant guère d'autre nourriture que celle qu'ils trouvent dans les champs, m'ont donné des produits qu'on vient m'enlever dès l'âge de 3 ans, à un prix minimum de 1.200 francs. J'ai à l'heure actuelle sur ces terres une cinquantaine de juments et de poulains de cette espèce, qui ne me coûtent pas d'autres frais que deux gardiens à 60 francs par mois ». Il vantait la taille de ses chevaux, qu'ils tiennent de leurs ascendants anglo-normands, leur souplesse d'allures et leur sobriété dues à leur origine arabe, et surtout leur rusticité due à la vie au grand air (50).

Pour fonder une exploitation modèle il eût fallu beaucoup d'argent. Après les scandales des années passées, Sancy ne pouvait plus espérer trouver des associés ; le dernier accord rendait presque impossible une tentative nouvelle pour se faire verser des « indemnités » par le bey. Il lui restait une seule ressource : faire appel au Gouvernement français. Il fait alors miroiter la beauté des produits que Sidi Tabet pourra fournir à notre armée : « La Tunisie possède une race bien supérieure à celle de l'Algérie, et qui a fourni à l'Angleterre Arabian Godolphin, le père de tout son Stud Book, et à la Russie tous les étalons qui ont servi à créer la race Orloff ». L'Italie, dit-il, lui a fait des offres intéressantes, mais il est trop bon Français pour les accepter. Il est sûr que sa concession « pourrait supporter un millier de poulinières » (51). Mais il faudrait pour cela des capitaux. Que le Gouvernement français les lui fournisse et il lui abandonnera la moitié de tous ses produits !

Une année s'étant écoulée depuis le dernier *amra*, le gouvernement beylical fait faire une enquête pour savoir si les conditions auxquelles Sancy a souscrit, ont bien été remplies.

(50) *Doss. Div.*, n° 7, Sancy au consul, 10 janvier 1878.
(51) *Doss. Div.*, n° 7, Sancy au consul, 10 janvier 1878.

On ne trouve à Sidi Tabet (au lieu de 64 représentants de la race chevaline) que 27 juments et 2 étalons, et pas un bovin. En conséquence le bey décide, conformément aux conventions, de prononcer la déchéance du concessionnaire.

Sancy ne se tient pas pour battu. S'il n'a pas exécuté les conventions, dit-il, c'est à cause de la guerre des Balkans, qui a interrompu les communications en Méditerranée et l'a empêché d'importer des animaux d'Occident et d'exporter ses produits. Le Gouvernement tunisien objecte que cette gêne n'est pas une cause de suspension du contrat et que, d'autre part, la guerre en question n'a pas gêné les transactions en Méditerranée ; bien au contraire, elle les a stimulées. En conséquence, le 11 juillet 1878, il somme Sancy de partir. Sancy n'en fait rien, et cherche de nouvelles raisons pour expliquer son attitude : on lui a fait des difficultés quand il a voulu prélever la dîme à son profit sur la terre de Sidi Tabet, quand son contrat indique clairement que lui seul est exempt d'impôts (par conséquent il a le droit d'en faire payer aux indigènes qui travaillent dans les limites de la propriété) [52]. Enfin c'est le Gouvernement tunisien qui a violé la convention, car il n'a pas fourni intégralement les 2.000 hectares ; il manque quelques ares ! L'expertise qui vient d'être faite est illégale, car le concessionnaire n'était pas présent, ayant siégé ce jour-là à la Commission financière, dont il est membre [53]. Mais il aura la bonté de n'en pas tenir rigueur au bey si celui-ci lui accorde un délai d'une année pour se mettre en règle.

Le ministre des Finances coupe court à ces récriminations en notifiant à Sancy, le 16 juillet, que Son Altesse a prononcé sa déchéance. Le 28 octobre, le concessionnaire n'ayant pas vidé les lieux, il lui donne encore un délai d'un mois pour exécuter l'ordre. Au terme fixé, Sancy n'a pas bougé, et le Premier ministre reçoit de lui une lettre arrogante : la mesure prise « étant absolument en contradiction avec le plus simple droit des gens qui veut que toute question soulevée entre deux gouvernements entraîne de plein droit le statu quo jusqu'à la fin de la discussion, j'ai cru devoir en faire la communication à mon gouvernement, qui m'a déclaré se charger de la réponse [54].

(52) *Ibid.*, 28 novembre 1878.

(53) *Ibid.*, le Premier Ministre au Consul, 20 juillet 1878.

Ainsi, après s'être dérobé, suivant l'usage, derrière des réclamations mal fondées, il essaye de mettre en son lieu et place le gouvernement français. Mais le procédé a été trop longtemps employé. Kheredine n'est plus au pouvoir, et son successeur voudrait faire remarquer son esprit de décision. Il décide de déléguer une commission qui prendra possession le 15 décembre des terres de Sidi Tabet et de l'Embarka. Le consulat français est prévenu, et prié d'envoyer un représentant à ladite commission. Roustan, ayant sollicité un nouveau délai d'un an, essuie un refus.

IV. — Le conflit franco-tunisien de 1878-1879

Ce que le bey eût pu faire au temps de Kheredine n'était plus possible à la fin de 1878. Le Congrès de Berlin venait d'avoir lieu. La France avait reçu carte blanche pour agir en Tunisie. On peut s'en référer au témoignage de M. de Marcère [55] « M. de Bismarck, qui exerçait sa profession de courtier, nous fit entendre que nous pourrions nous emparer de la Tunisie sans qu'il y eût rien à redire ... Je pensais depuis longtemps, et le général Chanzy m'avait confirmé dans l'opinion que la possession de la Tunisie était indispensable à la sécurité de notre possession d'Afrique. Le maréchal de Mac-Mahon partageait cet avis. Il était très résolu et aurait volontiers engagé l'affaire, dont le succès assuré souriait à son patriotisme et aurait jeté un reflet de gloire sur sa présidence... ». Une dépêche du ministre anglais Salisbury, en date du 7 août, admettait que la France a « *le pouvoir d'exercer une pression avec une force décisive sur le Gouvernement de la Tunisie. C'est un résultat que le Gouvernement britannique a depuis longtemps reconnu comme inévitable et qu'il a accepté sans répugnance* » [56]. Dans ces conditions, il était évident que la France allait chercher un prétexte pour mettre

(54) *Ibid.*, Sancy au Premier Ministre, 28 novembre.

(55) D'après Hanotaux : *Histoire de la France contemporaine*, t. IV, p. 388, note 1.

(56) *Ibid.*

la main sur la Régence. A défaut de mieux, les incidents de Sidi Tabet pouvaient justifier une action politique dans ce pays.

Chanzy n'hésitait pas à faire connaître à Paris que « *la création d'une grande exploitation comme celle que projette M. de Sancy ne pourrait que développer l'influence française en Tunisie et qu'elle méritait en conséquence d'être encouragée* » (57). Et le général Borel, ministre de la Guerre, demandait à Waddington d'accorder à Sancy une aide efficace. Waddington, invoquait « *l'intérêt légitime que le Gouvernement français porte à l'établissement de Sidi Tabet* ». Bien qu'il ne s'intéressât pas particulièrement à ce Français, il jugeait nécessaire de faire une enquête pour savoir si le bey avait bien accompli toutes ses promesses : « *Nous tenons avant tout*, écrivait-il, *à la conservation dans des mains françaises d'un haras unique en Tunisie et qui paraît appelé à rendre d'éminents services à notre production chevaline...* » (58). Seul l'inspecteur des finances M. Queillé, représentant les intérêts de la Commission financière, estimait regrettable que la France osât soulever un conflit pour une personne « aussi peu recommandable ». Mais Waddington lui ordonna de se rendre à Paris dans les plus brefs délais (59). Le Gouvernement tunisien n'en mit pas moins ses menaces à exécution, et Roustan, sûr de l'appui de son gouvernement, prépara la contre-attaque.

Notre chargé d'affaires envoya à Sidi Tabet M. Summaripa avec deux janissaires du consulat. M. de Sancy les accompagnait. Un des deux janissaires fut envoyé à l'Embarka pour le cas où la commission aborderait la propriété de ce côté. Le 10 décembre, ce dernier vit arriver une voiture transportant Si Larbi Zarrouk, président de la municipalité de Tunis, Si Ahmed el Aouam, premier écrivain du ministère des Affaires Etrangères et deux arpenteurs du gouvernement. Arrivent peu après Si Mohammed el Baccouch, directeur du Ministère des Affaires Etrangères, l'inspecteur des finances Queillé, M. Santillana et M. Théodorovitch, consul général d'Autriche-

(57) *Doss. Div.*, n° 7, Le Min. de la Guerre au Min. des Aff. Et., Versailles, 16 septembre 1878.

(58) *Ibid.*, Waddington à Roustan, Paris, 19 novembre 1878.

(59) *Ibid.*, Télégr. chiffré, Paris, 27 décembre 1878.

Hongrie. Le janissaire salue le général Baccouch et lui dit que s'il a l'intention de pénétrer dans cette *terre française*, il a ordre de s'y opposer. « Est-ce que réellement vous vous y opposeriez ? — Certainement. Vous n'y entreriez qu'en usant de violence. — Du moment que vous vous opposez à ce que j'entre, je n'entrerai pas par force ». M. Santanilla demanda au janissaire : « Comment t'appelles-tu ? », mais le général Baccouch lui dit : « N'insistez pas. Je le connais. C'est un janissaire du Consulat de France. En conséquence, partons » (60).

Le même soir le bey envoyait une protestation solennelle au consul de France.

Notre président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères est alors M. Waddington, excellent homme, à la mine épanouie, encadrée de favoris blonds, aux yeux bleus et doux, savant archéologue, qui, en matière de gouvernement et de relations internationales, est l'être le plus accommodant, le plus tranquille et le plus humain. Il n'en est pas moins vrai que son flegme britannique cache l'évidente ambition de profiter des possibilités qui, du côté de la Tunisie, sans même avoir été sollicitées, lui ont été reconnues par l'Allemagne et l'Angleterre. C'est pourquoi « l'acte de violence du bey » lui paraît mériter une riposte immédiate et des plus énergique. « *Le moment me paraît venu*, écrit-il à Roustan, *d'arrêter nos résolutions quant aux réparations que nous devons poursuivre. Il y a lieu de décider notamment sur quelles personnes elles doivent porter, c'est-à-dire quels sont les fonctionnaires tunisiens dont nous pourrions réclamer le blâme ou la destitution* » (61). « *... Le rejet de nos demandes aurait pour conséquence naturelle la rupture des relations diplomatiques... Mais il serait imprudent, dans des circonstances aussi graves, d'abandonner le terrain aux influences qui nous sont contraires à Tunis et nous ne pourrions laisser cette situation se prolonger longtemps. Il ne nous resterait plus dès lors qu'à imposer la satisfaction qui nous aurait été refusée et le moyen qui me paraîtrait le meilleur serait de prendre position à*

(60) *Ibid.*, le bey à Roustan, 11 décembre 1878.

(61) *Ibid.*, Waddington à Roustan, Paris, 28 décembre.

Bizerte ou sur tel autre point que nous jugerions convenable » (62).

Une dépêche de Roustan, expédiée le 2 janvier 1879, prouve que le débarquement était déjà prévu depuis un certain temps : « *Je crois que l'occupation de Bizerte, si elle devient nécessaire, devrait coïncider autant que possible avec la rupture des relations diplomatiques et surtout qu'elle devrait devenir définitive. Le commandant Périer vient de terminer l'étude des approches de Tunis et de la route de Tunis à Bizerte. Voici comment il résume ses appréciations sur cette dernière place : débarquement facile, résistance nulle, enfin bonne position pour organiser une défense contre la terre...* » (63).

De jour en jour les dépêches du doux Waddington deviennent plus catégoriques. Le 3 janvier il indique à Roustan que l'Allemagne approuve notre attitude : « *Vous recevrez incessamment mes instructions sur l'ultimatum que vous aurez à présenter au bey* » (64).

Roustan semble très heureux d'annoncer le 4 que « *le bey se refuse à toute concession... Il ne parle que de ses droits méconnus et nie formellement nous avoir offensés* » (65). Le lendemain le ministre précise les conditions de l'ultimatum : Roustan devra envoyer une note au bey pour « *réclamer les réparations qui nous sont dues* ». Il devra faire une proposition d'enquête ; mais on sent bien qu'il devra s'arranger pour que la rupture se produise quelle que soit la réponse. Car « *nous avons aussi des satisfactions à exiger pour l'atteinte portée à notre dignité... Vous réclamerez d'abord des excuses, qui vous seront faites officiellement par le premier ministre du bey à l'hôtel du Consulat général...* » (66). Il faudra exiger des sanctions sévères contre certains fonctionnaires. Réponse favorable devra être obtenue dans les 48 heures, sinon le consul amènera son pavillon et se retirera à bord de notre stationnaire.

L'accord semble fait avec les ministres de la Guerre et de

(62) *Ibid.*, Waddington à Roustan, 31 décembre.
(63) *Ibid.*, Roustan à Waddington, Tunis, 2 janvier 1879.
(64) *Ibid.*, 3 janvier 1879.
(65) *Ibid.*, Roustan à Waddington, 4 janvier.
(66) *Ibid.*, 5 janvier.

la Marine. Le 8 « *...Toutes les mesures sont prises pour le départ de l'escadre et pour une action énergique si l'ultimatum est repoussé* » (67).

Le bey doit maintenant comprendre toute l'ampleur du conflit qui va se déchaîner. Inquiet, il décide d'envoyer à Paris le général Baccouch, avec mission de négocier avec le Gouvernement français. Cette marque de bonne volonté n'empêche pas Roustan de lui remettre le 7 janvier l'ultimatum préparé. Le bey réfléchit pendant deux jours. Peut-être espère-t-il prendre appui sur une force internationale, la Commission financière, qui manifeste son hostilité à l'égard du Gouvernement français ; mais il finit par comprendre que les avis des contrôleurs pèseront de peu de poids dans la balance. Soudain il s'aperçoit que les préparatifs militaires de la France sont sérieux. Mieux vaut donner satisfaction aux Français pour une question d'importance, somme toute, secondaire. Le 9 il cède sur toute la ligne. Son ministre, Mustapha ben Ismaïl ira faire le lendemain des excuses solennelles à notre Chargé d'affaires. Une commission franco-tunisienne étudiera, en toute bienveillance, les revendications de M. de Sancy.

On voit ce qu'il faut penser de l'opinion des hommes politiques et des historiens qui ont reproché à Waddington de ne pas avoir profité immédiatement de la « *lettre de change* » à lui donnée par Salisbury en ce qui concerne la question tunisienne (68). Jules Ferry s'est bien gardé d'en parler, et Freycinet a voulu faire croire aux lecteurs de ses *Souvenirs* que c'était lui qui avait préparé en 1880 l'action nécessaire à l'établissement du protectorat, action que sa chute aurait retardée, mais dont il aurait fourni les moyens à son successeur : « *Le fruit est mûr, aurait-il dit à Jules Ferry, vous le cueillerez au moment propice* » (69). En réalité c'est Waddington qui a conçu le dessein de fonder le protectorat tunisien. Une note de Sancy en formula le principe : « *Il faut absolument sortir un moment de la routine. Le seul moyen de le faire utilement serait de remplacer notre consul par un ministre plénipotentiaire* non pas accrédité *auprès du Bey, ce*

(67) *Ibid.*, télégr. de Waddington à Roustan, 8 janvier.
(68) De Freycinet : *Souvenirs*, t. II, p. 34.
(69) *Ibid.*, p. 168.

qui pourrait éveiller les susceptibilités des autres puissances, mais chargé de gérer *pendant quelque temps ce malheureux consulat. Celui-ci, tout en n'étant pas accrédité comme ministre, aurait cependant une position exceptionnelle vis-à-vis de ses collègues...* » (70).

Il a agi énergiquement, allant jusqu'à rendre la rupture difficilement évitable, que la réclamation fût bien fondée ou non. Cependant, étant donnée la fragilité du prétexte. la crainte de l'opinion internationale a rendu difficile l'exécution d'un coup de force. Deux ans après, les Kroumirs en fourniront un meilleur.

Mais le véritable motif de l'apaisement qui suivit l'acceptation de l'ultimatum doit être cherché dans la politique intérieure de la France. On était en pleine période d'élections sénatoriales. Celles-ci furent favorables au gouvernement, mais la Chambre, plus gambettiste, reprochait à Waddington de chercher trop manifestement appui sur la Haute Assemblée. Une action militaire au moment où se déroulait à Paris une exposition internationale, pouvait être mal vue par l'opinion publique et par les députés. Mais surtout, il déplaisait aux républicains modérés, si partisans qu'ils fussent de l'expansion outre-mer, de donner un prestige nouveau au maréchal, avec lequel, même après l'échec de la politique du 16 mai, ils étaient en continuel conflit (71). On peut même se demander si les républicains ne redoutaient pas de remettre entre les mains du Pouvoir exécutif un instrument militaire qui aurait pu être utilisé pour le renversement de la Constitution de 1875. Les généraux qui poussaient à l'action étaient tous des partisans du maréchal. Parmi eux, les républicains désiraient relever de leurs fonctions les bonapartistes notoires, comme du Barail, alors commandant de Corps d'armée, et ce fut cette exigence qui entraîna, à la fin de janvier, la démission du maréchal. Chanzy, dont on sent l'influence dans toutes ces affaires d'Afrique, était considéré comme le fidèle second de Mac-Mahon, et, si l'expédition en Tunisie avait été décidée à ce moment-là, c'est probablement à lui qu'on l'au-

(70) *Doss. Div.*, n° 7, s. d.

(71) C'est ce qu'indique de Marcère (*Hanotaux*, ouv. cité, p. 388, note 1).

rait confiée, puisque, cumulant les fonctions de gouverneur et de commandant du 19e Corps d'armée, il avait seul des troupes capables d'entrer immédiatement en action. Certes Waddington fut navré de ne pouvoir illustrer son ministère par une brillante acquisition, mais il sentit la difficulté d'opérer en période de trouble constitutionnel. La chute de Mac-Mahon n'était plus qu'une question de jours ; mieux valait attendre. Les motifs d'intervention ne manqueraient jamais dans un pays fort mal gouverné, et celui qui venait de se présenter était vraiment mauvais.

V. — Le règlement de l'affaire

La commission mixte, ayant fait mesurer la concession de Sidit Tabet — Embarka, examina les griefs de M. de Sancy. Celui-ci reprochait au bey, au premier chef, de ne pas lui avoir donné entièrement les 200 mechias et d'y avoir compris des terrains qui n'étaient pas irrigables. Il était facile de discuter sur le nombre des mechias, cette mesure ayant des valeurs différentes suivant la région et la destination des terres (72). La superficie mesurée fut trouvée égale à 2.021 ha. Le bey, pour faire bonne mesure, accepta d'y ajouter 360 ha. Sur la quantité, 20 mechias seulement n'étaient pas irrigables. Second reproche : Sancy n'aurait pas joui des franchises d'impôts. On put reconnaître seulement qu'il avait dû payer 88 piastres de droits d'entrée pour une certaine quantité de blé à Tunis. Les agents du bey avaient perçu la dîme sur ses terres, mais seulement après la déclaration de déchéance. Enfin il n'aurait pas joui de la protection nécessaire à la bonne marche de ses affaires. En effet des troupeaux avaient envahi ses terres, mais Sancy avait négligé d'exercer une surveillance ... Ces constatations faites, le bey abrogea le décret de déchéance et accepta de modifier avantageusement le contrat de Sancy, à titre de dédommagement pour les torts qu'il était contraint de reconnaître. En dépit de ces satisfactions, Roustan, se rappelant peut-être l'histoire de la dépêche d'Ems,

(72) La grande mechia (192 merdjas) valait 12 ha. environ. Aux environs de Tunis, elle n'était que de 150 merdjas, ou 9 ha., 37 ares. 50 ca. La petite mechia, dite « de location », ne renfermait que 140 merdjas ou 8 ha. 75 ares.

essaya encore, à la fin de 1879, de provoquer la rupture en demandant (puisque désormais l'affaire privée était transformée en affaire d'Etat) que le bey s'engageât pour l'avenir à ne plus déclarer de déchéance sans un accord préalable entre les deux gouvernements.

Au demeurant, les généraux français ne renonçaient pas à leur rêve de pouvoir acheter en Tunisie les chevaux dont Sancy leur avait vanté les qualités. C'est pourquoi sans doute notre ministre des Affaires Etrangères exigea que l'interdiction d'exporter plus de la moitié du produit des haras sans autorisation du bey, ne serait pas applicable aux opérations de vente dans lesquelles le Gouvernement français figurerait comme acquéreur (73).

En réalité Sancy n'espérait plus en exporter beaucoup, puisque le gouvernement français n'allait pas jusqu'à lui fournir des capitaux. Avec l'assentiment de Roustan, il engagea des négociations avec la *Société marseillaise*, qui déjà avait acheté (on sait au prix de quels démêlés) le domaine de l'Enfida. L'affaire fut conclue en mai 1880. A l'exploitation par un particulier sans crédit allait pouvoir succéder une mise en valeur par une société pourvue de capitaux importants et déjà initiée aux travaux de colonisation dans cette partie de l'Afrique du Nord (74).

***

CONCLUSION

L'abandon du projet de débarquement en Tunisie au début de 1879 a été un échec pour les colons de nos trois départements d'Afrique, pressés de conquérir des terres nouvelles de culture et de fonder, à l'est de leur pays, une véritable *colonie de l'Algérie*. Leurs intérêts étaient alors insignifiants dans la Régence, et leur action auprès du Gouvernement français, même lorsqu'elle était soutenue par l'ambition de leur gouverneur, le général Chanzy, ne pouvait facilement entraîner une action guerrière. La hâte qu'ils avaient d'essaimer hors de leurs frontières était excessive. Ils prendront leur revanche en 1896, quand ils feront triompher en Tunisie leur conception de la colonisation de peuplement opposée à celle du « Royaume arabe » du Ministère des Affaires Etrangères et, par l'institution de la Conférence consultative, établiront dans ce pays une sorte d'autonomie fondée sur les intérêts des colons européens, avant même d'avoir fait triompher à Alger le système des Délégations financières.

(73) *Doss. Div.*, n° 7, Waddington à Roustan, 25 novembre 1879, n° 482.

(74) *Ibid.*, Sacy à Roustan, 11 mai 1880, et *Dir. Pol.*, Roustan au ministre, p. 324 sq., 4 mai 1880.
Sur l'œuvre de cette société, voir G. Loth : *L'Enfida et Sidi Tabet* (1910).

La vente de l'entreprise de Sidi Tabet est au contraire une victoire des *Marseillais*, qui s'intéressaient surtout à la production des olives pour leurs huileries et savonneries, et, accessoirement, à l'importation en France du blé et des produits de ferme.

Considérée en elle-même, l'entreprise du comte de Sancy est intéressante, puisqu'elle représente en Tunisie le premier essai de colonisation *en gants jaunes*, c'est-à-dire conduite par un des membres de cette aristocratie qui, ici comme en Algérie, s'attachait surtout à la production du fourrage et des chevaux. Pendant les premières années du régime institué en 1881, en grande partie ruinée par le crack de l'« *Union générale* », mais bénéficiant encore de certaines facilités de crédit, elle fera d'autres tentatives du même genre, avec l'appui d'un gouvernement de diplomates hostiles à la petite colonisation.

Sous l'impulsion de ces colons, aristocrates de la Métropole ou démocrates algériens, des généraux toujours désireux de produire de bonnes races de chevaux et de donner à la France malheureuse une gloire nouvelle, des diplomates impatients de pouvoir s'occuper à leur tour de colonisation suivant une formule de protectorat qu'ils croyaient nouvelle, l'occupation de la Tunisie ne pouvait beaucoup tarder.

MARCEL EMERIT.

Les Bettiwa de Saint-Leu

Pendant l'été 1943, nous avons pu étudier, dans le village actuel de Saint-Leu, un groupe berbère de 1.400 âmes ; le groupe des Bettiwa. Il s'agit d'une tribu originaire du Rif, installée dans le nord de l'Oranie depuis le XIVe siècle, et qui se trouve fixée dans les ruines romaines de Saint-Leu depuis 1848.

Nous voudrions mettre en ordre les résultats des observations que nous avons pu faire, en étudiant successivement l'emplacement où s'est fixée la tribu des Bettiwa, les événements qui l'ont amenée du XIVe au XIXe siècle à choisir cet emplacement, et l'état actuel de la tribu.

⁂

La Bruyère nous dit : « Il y a des lieux qu'on admire ; il y en a d'autres qui touchent et où l'on aimerait à vivre ». Certains lieux semblent prédestinés à devenir de merveilleux établissements humains. Tel est l'espace situé au débouché d'un fleuve dans une grande plaine, comme on le voit à Fès et à Kairouan. Telle est aussi, sur le bord de la mer, une baie d'accès facile. Or toute la côte d'Arzeu à Port-aux-Poules, soit sur une longueur de 15 kilomètres, présente des avantages qui se trouvent rarement réunis : ouverture très vaste ; fond qui descend en pente douce, avec des profondeurs qui vont en croissant petit à petit vers le large ; sable fin et de bonne tenue. Il n'est pas étonnant qu'elle ait séduit de tout temps les hommes. Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes prirent tout à tour possession d'un emplacement naturel aussi favorable et aussi accueillant.

La plaine littorale est constituée par un plateau de 50 mètres d'altitude. Pour aller du village de Saint-Leu à la plage, il faut descendre pendant environ 800 mètres. Le pla-

teau, d'origine quaternaire, est formé d'alluvions et de limons, qui sont propices à la culture des céréales (Kléber, Sainte-Léonie) et de la vigne (Damesme).

Si nous jetons un coup d'œil sur la carte, nous découvrirons pourquoi cette côte est si hospitalière. Toute la région qui va d'Arzeu à Port-aux-Poules occupe l'emplacement d'un ancien golfe marin. Le golfe a disparu, comblé par les apports de deux grands oueds : le Sig et l'Habra. Ces deux rivières se rejoignent pour former La Macta, un petit fleuve qui se jette à la mer à 5 kilomètres à l'est de Port-aux-Poules. Les alluvions charriées par le Sig et l'Habra forment un glacis qui monte lentement vers le sud, jusqu'au pied des monts des Beni Chougran. A l'aval la pente est si faible que les rivières s'épandent en marécages ; la plaine de La Macta est couverte d'eaux stagnantes qui constituent pour les moustiques et pour le paludisme un bouillon de culture merveilleux.

La région de Saint-Leu jouit d'un climat extrêmement agréable. La température ne descend pas au-dessous de 10 degrés en hiver et ne s'élève pas au-dessus de 26 degrés en été.

Cependant, à ce tableau des avantages réels et nombreux qu'offre Saint-Leu il faut ajouter deux inconvénients : l'absence d'eau potable et la proximité des marais de La Macta. En effet, le sel est abondant en profondeur ; sa présence rend difficile la mise en culture des terres les plus basses ; les puits ne donnent qu'une eau saumâtre, désagréable au goût. Les Romains avaient trouvé un remède à cette situation en construisant d'innombrables citernes, encore aujourd'hui en bon état, où ils recueillaient les eaux de pluie. Nous avons trouvé une autre solution, qui consiste à amener de l'eau potable de Mazagran (4 kms à l'Ouest de Mostaganem) par des conduites souterraines ; l'adduction d'eau se fait depuis novembre 1902. Il est plus difficile de lutter contre l'état d'insalubrité dû aux marécages de La Macta. Les particuliers n'ont guère qu'une ressource : clore les ouvertures de leurs maisons avec du grillage fin qui interdit le passage aux moustiques. L'Administration a des moyens de lutte plus efficaces ; elle a réalisé de 1923 à 1933 de grands travaux d'assainissement : deux digues et une série de dunes retiennent les eaux prisonnières dans un bassin, d'où elles s'écoulent vers la mer par une large brèche.

La liaison entre le village de Saint-Leu et le pays environnant se fait au moyen des routes et du chemin de fer.

La grand'route littorale qui relie Arzeu à Mostaganem passe en dessous et à 300 mètres du village de Saint-Leu. Au nord-ouest du village, une petite route empierrée et en mauvais état va rejoindre la route littorale ; elle contourne le cimetière européen et fait deux kilomètres de zigzags à travers des champs cultivés. Une grand'route traverse le village au nord, rejoignant à l'est la route littorale à 500 mètres de Saint-Leu et gagnant directement Sainte-Léonie à l'ouest par Damesme et le château Richard ; elle permet aux voyageurs qui se rendent à Oran d'éviter un crochet inutile par Arzeu et d'économiser ainsi une dizaine de kilomètres. Une grand'route, au nord-ouest du village, part franchement en direction du sud, longe les caves coopératives et va tomber au village de Renan, raccourcissant encore la distance de Saint-Leu à Oran. Enfin, une route part du village, près de l'usine de crin végétal, et se dirige vers Saint-Denis-du-Sig qui est à 34 kilomètres. Il y a donc quatre routes qui partent de Saint-Leu : celle qui conduit au littoral, celle qui conduit à Sainte-Léonie, celle qui conduit à Renan et celle qui conduit à Saint-Denis-du-Sig. Si nous ajoutons la route côtière qui permet aux habitants de Saint-Leu de communiquer avec Arzeu d'une part, avec Mostaganem d'autre part, nous arrivons à un total de cinq routes. C'est un joli total pour un petit village.

Le chemin de fer longe la mer d'Arzeu à l'embouchure de La Macta. On peut le prendre soit pour aller à Oran, soit pour aller à Mostaganem. La halte se trouve à 600 mètres du village.

C'est au XIVe siècle que les Beṭṭiwa s'installèrent en Oranie (1).

(1) Ceux qui ont déjà consacré des études aux Beṭṭiwa ne sont pas d'accord sur la date de leur émigration. René Basset (*Etude sur les dialectes berbères du Rif marocain*, Paris, Leroux, 1899, Appendice : le dialecte des Boṭouia du Vieil Arzeu, p. 98) et Biarnay, *Etude sur les Beṭṭioua du Vieil Arzeu* (*Revue Africaine*, n° 277, 1910, p. 102) pensent que cette émigration se produisit vers le milieu du XVIIIe siècle. Leur opinion, d'ailleurs hésitante, ne s'appuie sur aucun texte. D'autres auteurs, notamment Berbrugger (*Revue Africaine*, 1858, p. 177) et Mme Vincent (*Revue Africaine*, 1935, 3e et 4e trimestres, p. 36) font remonter cette émigration au XIVe siècle de J.-C. Ils ne s'appuient pas davantage sur des textes, qui font absolument défaut, mais sur la tradition orale. Nous nous garderons bien de prétendre apporter dans ce problème obscur une solution définitive. Les anciens de la tribu, que nous avons interrogés sur place, en 1943, font remonter leur installation en Oranie à l'époque d'une grande bataille livrée près de Mazouna, où s'affrontèrent les armées hafsides et les armées mérinides. Or nous savons par Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, trad. de Slane, III, p. 324, 458 et s.) que cette bataille eut lieu en 772 de l'hégire (1370 après J.-C.). Nous ne voyons aucune raison sérieuse de rejeter la tradition orale. Elle est notre unique source d'information présentement et nous nous croyons autorisés à en accepter les données tant qu'elles ne se trouveront pas contredites par un document sérieux.

D'où venaient-ils ? Là-dessus Ibn Khaldoun nous renseigne avec précision. Les Beṭṭiwa font partie du grand rameau berbère des Sanhadja et se trouvaient installés avant le XIVe siècle dans les montagnes du Rif au Maroc (2).

On divise les Berbères, depuis Ibn Khaldoun, en deux groupes : les Branes et les Boṭr. Les Branes sont les Berbères par excellence ; les Boṭr sont des Berbères par procuration. Les Branes se subdivisent en deux branches : les Masmouda, qui habitent pour la plupart le Grand Atlas marocain, et les Sanhadja, dont le rameau sédentaire se situe dans les Kabylies, et dont le rameau nomade est au Sahara. Les Masmouda ont été de tout temps en contact avec les grands conquérants : Carthaginois et Romains ; ce sont des gens habitués à marcher vers la civilisation ; ils sont assez bien représentés à l'heure actuelle, pour le caractère que nous venons de noter, par les Chleuhs du Sous. Les Sanhadja nomades n'ont joué qu'un rôle épisodique dans l'histoire du Maghreb ; ce sont tout de même eux qui, au XIe siècle, ont créé l'empire almoravide. Les grandes pages de l'histoire du Maghreb ont été écrites par les Sanhadja sédentaires ; l'empire almohade, la dynastie fatimide, la Qalaa des Beni Ḥammad et le royaume de Bougie, voilà les principales de leurs réalisations.

Les Beṭṭiwa représentent une fraction de ces Sanhadja sédentaires, fondateurs d'empires. 'Abdelmoumen les soumit

(2) La tribu d'origine des Beṭṭiwa de Saint-Leu est appelée de noms différents par les auteurs. Biarnay l'appelle les Aït Saïd. Renisio (*Etude sur les dialectes berbères des Beni Iznasen, du Rif et des Sanhadja de Sraïr*, Paris, Leroux, 1932) l'appelle les Beni Saïd. G. Marçais (*Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Paris, Leroux, 1913, *thèse*) l'appelle Boṭṭouya. Elle était connue au XIVe siècle sous le nom de Boṭouia, puisque Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères, passim*) nous en parle. Nous la désignerons sous le nom de Beṭṭiwa. Pour l'explication des différentes graphies du mot Beṭṭiwa, cf. *infra*, p. 245.

en 1142 et en fit des serviteurs de l'empire almohade (3). A la chute des Almobades, en 1269, ils tombèrent au pouvoir des Mérinides de Fès, ces Zénètes, descendants des Boṭr, ennemis-nés de tout pouvoir politique stable, ferment de désagrégation sociale, anges noirs du pays berbère. Les Beṭṭiwa ne firent aucune difficulté pour reconnaître leurs nouveaux maîtres mérinides ; ils découvrirent même le moyen de tirer d'eux de sérieux avantages, nous allons voir comment.

Ibn Khaldoun (4) divise la tribu des Beṭṭiwa en trois fractions :

1. les Bakouya de Taza ;
2. les Beni Ouriaghel d'el Mezemma ;
3. les Ouled Mahalli de Tafersit.

Or une femme des Ouled Mahalli, qui se nommait Oum el Youm, entra par un mariage dans la famille régnante et mit au monde un garçon qui devint le souverain mérinide Ya'qoub ben 'Abdelhaq. Grâce à cet heureux événement, plusieurs Beṭṭiwa occupèrent des places de choix dans l'administration du royaume mérinide et les souverains mérinides furent assurés de trouver chez les Beṭṭiwa d'excellents défenseurs de leur pouvoir, chaque fois que leur autorité était menacée.

Précisément, en 1370, le sultan mérinide eut besoin de l'appui guerrier des Beṭṭiwa. On se rappelle quelle était la situation politique de l'Afrique du Nord en ce troisième quart du XIVe siècle. Quatre royaumes étaient nés des restes de l'immense empire almohade. C'étaient : le royaume ḥafside de Tunis, le royaume abdelwadite de Tlemcen, le royaume mérinide de Fès, le royaume des Beni Waṭṭas du Rif. Evidemment les souverains de chacun de ces royaumes avaient l'ambition de commander seuls et de ressusciter à leur profit l'unité de l'empire almohade. Les deux plus puissants de ces souverains étaient, en 1370, Abou Fārès le ḥafside et 'Abdelaziz le mérinide. Il était inévitable qu'ils s'affrontassent. Leurs troupes se rencontrèrent à Mazouna. Nous savons comment les armées se déplaçaient à ce moment-là : elles se composaient

(3) Cf. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 254.
(4) Histoire des Berbères, *op. cit.*, II, p. 123.

non seulement des guerriers, mais aussi de leurs femmes et de leurs enfants. Deux tribus zénètes, les Maghrawa et les Beni Ifren, combattaient au service du souverain ḥafside. Les Beṭṭiwa combattaient au service du souverain mérinide. Les Beṭṭiwa eurent le tort de se laisser battre. Après cet échec dans la région de Mazouna, ils reprirent la route du Rif, leur pays d'origine. Quelle était cette route ? C'était la grand'route côtière créée par les Romains, qui va de Cherchel à Tanger. Il est permis de croire que les Beṭṭiwa n'étaient pas très fiers de rentrer chez eux après la défaite infligée à leurs armes. Peut-être avaient-ils quelque raison de s'attendre à un traitement sans douceur de la part du souverain mérinide. Aussi, avec l'aisance qu'ils avaient déjà montrée à changer de maître et une aptitude particulière à s'accommoder de toutes les vicissitudes du sort, décidèrent-ils de s'installer près de Mostaganem. C'est là qu'ils vécurent de 1370 à 1784, c'est-à-dire pendant quatre siècles, servant tour à tour les Ḥafsides, les 'Abdelwadites, puis les Turcs. Ils avaient avec eux leurs femmes ; ils abandonnaient sans grand regret leurs montagnes natales, où ils avaient laissé des pierres et un sol infertile ; cependant ils n'oubliaient pas le chemin du Rif et il y eut toujours un courant d'échange avec ceux de leur tribu qui n'étaient pas partis combattre les Ḥafsides.

En 1784, les Beṭṭiwa s'installèrent près des ruines romaines de Portus Magnus, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le village européen de Saint-Leu. Pourquoi quittaient-ils Mostaganem ? Berbrugger (5) affirme que la proximité des salines d'Arzeu avait agi sur eux comme une promesse de gain considérable. Peut-être aussi la proximité des ruines romaines et l'espoir d'y trouver des trésors avaient-ils séduit leur âme calculatrice. Quoi qu'il en soit, Mohammed el Kebir, qui était alors bey d'Oran, les autorisa à venir camper près de l'emplacement de Portus Magnus et fit rédiger un acte officiel par lequel ils échangeaient leur territoire contre celui des Bordjia (6). Ce n'était pas une prise de possession par la force, comme avait été leur installation à Mostaganem, mais un transfert de population et de titre de propriété.

(5) Berbrugger, *Revue Africaine*, tome II, 1858, p. 178.
(6) Tribu campée à El Bordj, actuellement Noisy-les-Bains. — Cf. Biarnay, *op. cit.*, p. 106.

En 1848, les Beṭṭiwa firent leur troisième déménagement, mais cette fois c'était un déménagement de quelques centaines de mètres seulement. En effet, quarante Parisiens, débarqués à Arzeu par l'*Albatros*, avaient reçu mission de créer un village de colonisation sur l'emplacement occupé par les Beṭṭiwa ; c'est ce village qui fut baptisé Saint-Leu. Les Beṭṭiwa furent déplacés un peu à l'est et fixés dans les ruines romaines. Si nous superposons la carte du terrain occupé par les Beṭṭiwa et la carte du terrain où se trouvent les ruines, nous constatons qu'elles se recouvrent entièrement, avec cette différence que le village des Beṭṭiwa occupe une superficie de dix hectares et que les ruines recouvrent trente hectares. La grand'place du village, celle par où passe la ligne de partage entre Beni Tmaït et Zegzawa (7), se trouve située sur l'emplacement exact du forum, qu'elle déborde au sud et à l'ouest. Une route romaine traversait le forum du nord au sud ; une autre ne faisait que l'effleurer à l'angle nord-est et s'en allait sur le plateau ; on la suit très bien sur une longueur de deux kilomètres et les citernes qui la bordaient du côté de la mer sont encore aujourd'hui en bon état. Entre les deux routes romaines se trouvait un magnifique abreuvoir, en pierre de taille, alimenté par une conduite qui se continue pendant un kilomètre jusqu'à une prise d'eau située au sud-est. Cet abreuvoir est en bon état de conservation ; un dallage, fait de blocs qui mesurent 70 cms × 30 cms, en permettait l'accès à droite et à gauche. Des puits avaient été creusés dans la falaise ; ils servaient probablement de regards sur les conduites souterraines. Des thermes ont été retrouvés, point trop abîmés.

Un peu à gauche de l'abreuvoir et de l'autre côté de la route qui descend vers Mostaganem, nous trouvons l'emplacement de mosaïques. On en a retrouvé cinq, qui décoraient le sol de deux maisons contiguës. Elles représentent :

1. la lutte d'Hercule contre un centaure ;
2. l'enlèvement de Flore par Zéphyre ;
3. un concours de poésie entre Apollon et le satyre Marsyas;
4. la lutte de Bacchus contre un satyre ;

(7) Les Beni Tmaït et les Zegzawa sont les deux ṣofs, ou divisions politiques, de la tribu des Beṭṭiwa de Saint-Leu. Sur le fonctionnement de ces ṣofs, cf. *infra*, p. 260.

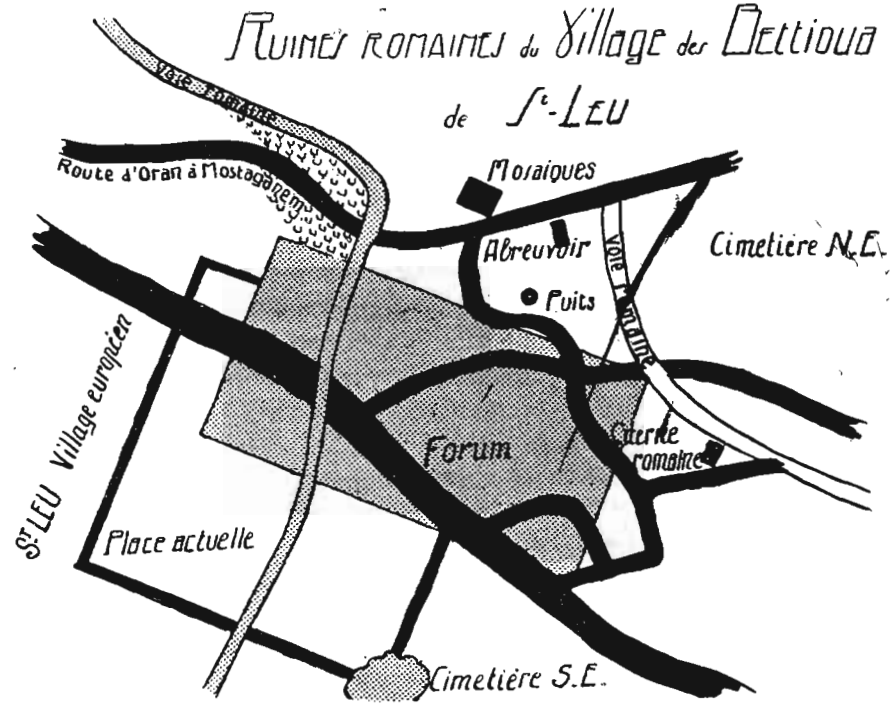

Fig. 1

5. un triomphe indien où Bacchus apparaît sur un char attelé d'un lion et d'un léopard.

Des fouilles faites par Mme Vincent pendant l'été 1942 ont mis à jour, tout près de la maison qu'elle habite, les fondations et les murs, jusqu'à 1 m. 30 de hauteur, d'une très grande construction romaine ; le grand nombre d'arêtes retrouvées dans la plupart des chambres fait penser qu'il s'agit là d'une fabrique de poissons salés.

Deux cimetières, l'un au nord-est et l'autre au sud-est, ont été fouillés et ont révélé la présence d'un important mobilier funéraire, soit de l'époque punique, soit de l'époque romaine. Presque toutes les poteries romaines retrouvées dans les tombes sont sigillées, faites d'une belle argile rouge et proviennent d'Italie. On a pu reconnaître les sceaux de 56 ateliers différents. Un petit vase orné de dessins floraux porte le sceau de Marcus Perennius et de son esclave Saturninus ; l'atelier de cet artiste se trouvait à Arezzo en Italie et florissait vers l'année 30 avant Jésus-Christ ; cette pièce est la plus belle de la collection (8).

Les ruines romaines sont aujourd'hui en mauvais état. Les Beṭṭiwa se sont servis des pierres taillées et des pierres à inscriptions pour bâtir leurs maisons. Les colons de la première heure n'ont pas agi avec plus de scrupule ; pour être juste, il faut sans doute avouer à leur décharge que ces vieilles pierres ne représentaient pour eux que la valeur de matériaux de construction. Un colon de Damesme ne s'est-il pas avisé un jour de déménager le dallage du forum pour construire chez lui une cave ?

Depuis bientôt cent ans qu'ils vivent dans ces ruines, à défaut de trésors qu'ils n'ont probablement pas trouvés, les Beṭṭiwa ont mis la main sur les pierres ; c'est leur manière à eux d'honorer les Romains. Nous autres, nous sommes sentimentaux et nous regrettons que ne puisse pas sortir de terre dans son intégrité cette ville dont Pline écrivait : « Portus Magnus a spatio appellatus, civium romanorum oppidum », Portus Magnus, le Grand Port, est ainsi nommé à cause

(8) Cf. Mme M. Vincent, *Revue Africaine*, 1935, 3e et 4e trimestres, p. 35 à 72.

de l'espace qu'il occupe ; ses habitants sont des citoyens romains (9).

***

Avant d'aborder l'étude de la situation actuelle des Beṭṭiwa de Saint-Leu, il nous apparaît utile d'interroger le langage et de rechercher l'origine des noms qui nous occupent ici : Beṭṭiwa, Arzeu, Saint-Leu.

Le nom de Beṭṭiwa, ainsi que nous l'expliquent les données de l'histoire, est celui d'une tribu berbère qui a pour habitat d'origine la montagne du Rif au Maroc. Ce nom se trouve écrit tantôt Boṭouïa, tantôt Beṭioua, tantôt Boṭṭouya, tantôt Beṭṭioua (10).

Les différences de graphie tiennent à ce que les auteurs européens qui ont essayé de noter la prononciation indigène n'en ont donné que des transcriptions approximatives. Ces graphies montrent une voyelle de 1re syllabe dont le timbre est intermédiaire entre e et o. Dans la graphie phonétique moderne, on se servirait, pour noter ce son furtif et indistinct, beaucoup moins accentué qu'une voyelle franche, du signe ‘. Les différentes graphies présentent tantôt un ṭ simple, tantôt un ṭ géminé (-ṭṭ-). Dans la prononciation vivante actuelle, le ṭ est toujours géminé. Si certains auteurs européens ne l'ont

(9) Pline, V, 2.

(10) Biarnay signale son emploi pour désigner les habitants de 5 villages ou groupes différents : 1° un village des Aït Saïd (Rif) composé de vingt feux ; 2° un village des Beni Khaled (fraction des Beni Iznasen) ; 3° une fraction de la tribu de Tafersit composée de 600 âmes et dépendant de la confédération des Aït Touzin ; 4° un village de la tribu des Aït Ouriaghel (Rif) ; 5° un village de la tribu de Thargist (Rif), *op. cit.*, p. 115 et 116.

Il faut admettre que des représentants de la même tribu rifaine sont allés se fixer en d'autres points de l'Oranie. Nous n'avons été que médiocrement étonné de trouver, dans la région de Nédroma, un village berbère de quelques feux, qui porte le nom de Baṭṭouia. Il se trouve un peu au nord de la route qui va de Nédroma à Tlemcen, à 10 kilomètres environ de Nédroma, dans la tribu des Beni Mishel et la fraction des Ouled Fadel (cf. carte d'Etat-Major au 1/50.000e, feuille N° 261, Nédroma, bord supérieur de le feuille). Les habitants de ce village ont perdu tout sentiment de lien ethnique qui les apparenterait à la tribu rifaine des Beṭṭiwa. Il ne nous est pas possible de préciser la date à laquelle remonte leur émigration. La prononciation B'ṭṭûya, encore vivante aujourd'hui chez les habitants de ce village, atteste la survivance jusqu'à nos jours de la forme du nom à diphtongue ûy à côté de la forme beaucoup plus fréquente à diphtongue îw.

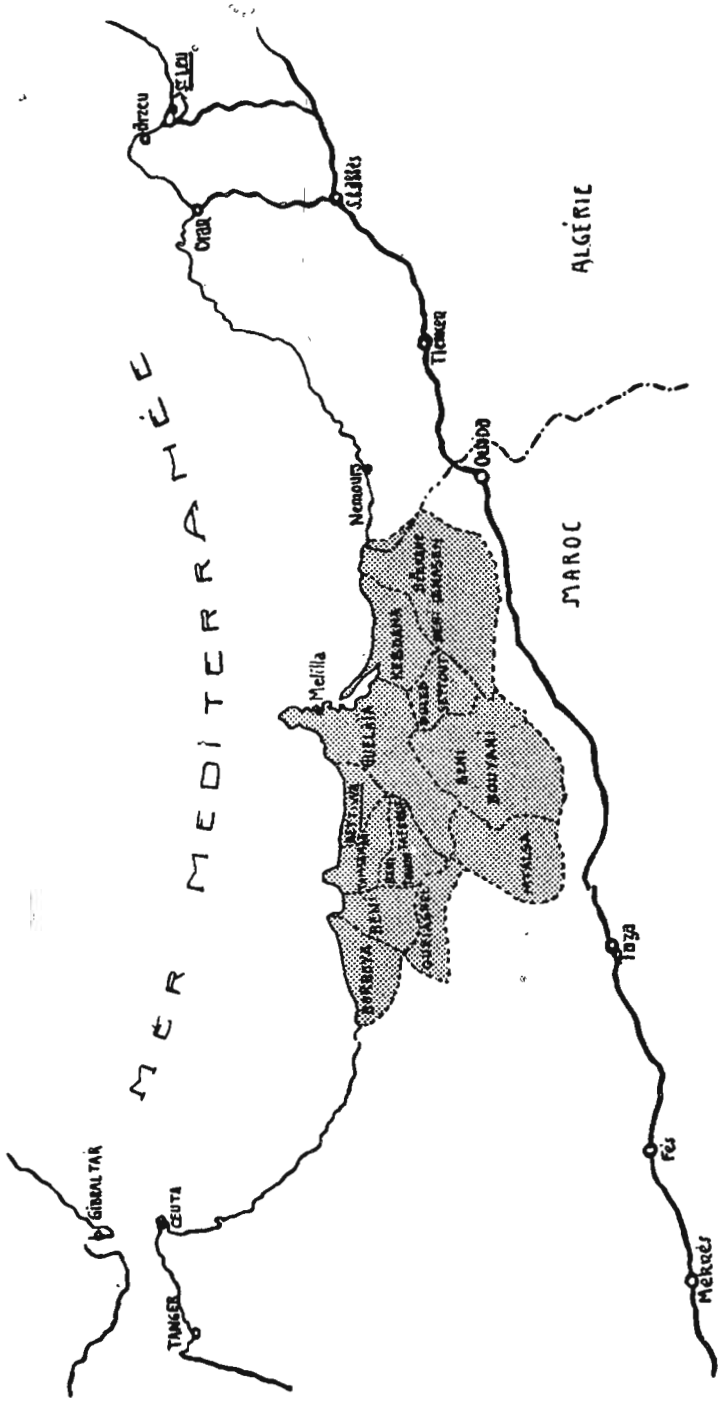

Fig. 2. — Nord du Maroc et de l'Oranie, montrant l'emplacement des principales tribus berbères du Rif.

pas noté, c'est très probablement parce qu'ils avaient mal entendu.

Le seul problème phonétique qui se trouve posé, et qui n'est pas dû à une notation fantaisiste de la prononciation indigène, est le problème de l'alternance des diphtongues ûy / îw. Les groupes ûy / îw sont composés tous deux d'une voyelle suivie d'une semi-consonne à valeur consonantique. On sait que u voyelle a pour correspondant la semi-consonne w ; que i a pour correspondant la semi-consonne y. Les deux groupes ûy et îw diffèrent simplement par ce fait qu'ils ont échangé leurs voyelles et leurs semi-consonnes ; le premier élément de l'un est une voyelle qui correspond à la semi-consonne deuxième élément de l'autre. Ce phénomène s'appelle une métathèse vocalique.

Ibn Khaldoun, dont il semble bien que les sources d'information aient été surtout orales, écrit بطـــويـة (11).

Si l'on voulait écrire le nom des Beṭṭiwa avec toute la précision réclamée par l'écriture phonétique, il faudrait écrire B'ṭṭûya / B'ṭṭîwa.

Beṭṭiwa est la forme arabisée du nom berbère, encore vivant dans le Rif, Ibeṭṭîwen (12).

Beṭṭîwa, Ibeṭṭîwen sont sans étymologie reconnue. Il en est ainsi pour la plupart des noms de grands groupements berbères : Masmûda, Berghwâta, Ghomâra, Zwâwa, Lowâta

Les indigènes du pays distinguent Arżiû le-qdim (Arzeu le vieux) — ou Arżiû ameslem (Arzeu musulman) — et Arżiû n-nesrâni (Arzeu des chrétiens). Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. L'actuel port d'Arzeu a été créé par des Français en 1845, non pas à l'emplacement de ce qui fut autrefois le grand port des Carthaginois et des Romains (Portus Magnus), mais quelques kilomètres plus à l'ouest. Dès lors, les indigènes prirent grand soin de distinguer au moyen

(11) Ibn Khaldoun, édition arabe de Boulaq, 1284 hég., 1866 ap. J.-C., t. 6, p. 127, 3e ligne avant la fin.

(12) Cf. * Takrûmt > * Takrûnt > Takrûna, apud W. Marçais et A. Guiga, *Textes arabes de Takrouna*, Paris, Leroux, 1925, p. IX de l'avant-propos, en note.

Cf. également, selon toute vraisemblance, * Tandrûmt > * Ta-n-drûma > Nédroma. Nous devons cette dernière reconstitution à l'amabilité de M. G. Marcy.

d'adjectifs l'emplacement du vieil Arżiû (Arżiû le-qdim, Arżiû ameslem) et l'emplacement du moderne Arżiû (Arżiû n-nesrâni).

L'étymologie du nom d'Arzeu est peu sûre. Il semble qu'on puisse rapprocher ce nom de celui de la montagne qui domine la ville et qui s'appelle djebel « Orouze ». Un promontoire détaché de cette montagne ferme la baie d'Arzeu à l'ouest ; la ligne de chemin de fer vient y aboutir et permet le transport des marchandises débarquées à quai ; un fort le défend contre toute agression possible (13). Les indigènes l'appellent erżiu.

Il n'est pas interdit de penser que la ville a pris son nom de celui du promontoire. Arżiû aurait le sens de « broche, forte pointe » et se rattacherait à la racine RŻI qui donne le verbe berbère dialectalement attesté erżi, « embrocher » (14).

L'orthographe du mot Arzeu par un w final est due à un Anglais, le docteur Shaw, grand voyageur et assez bon géographe, qui a publié à Londres en 1757 des « Relations de voyages en Berbérie et les Etats du Levant ». Cette orthographe est une transcription exacte, au moyen de l'écriture anglaise, de la prononciation indigène. L'orthographe par un u final est celle qui est adoptée aujourd'hui par l'administration française dans tous les documents officiels (15).

D'où vient le nom de Saint-Leu ?

Le 27 octobre 1848, une quarantaine de Parisiens et d'habitants de la région parisienne, qui avaient demandé le bénéfice de concessions agricoles en Algérie, étaient débarqués à Arzeu par la frégate *Albatros*. C'étaient d'anciens fonctionnaires, suspects de tiédeur pour le gouvernement républicain, qui avaient réalisé ce qu'ils possédaient de biens en France et qui demandaient à l'Algérie, avec la fortune, le droit de demeurer fidèles à des opinions politiques qui n'étaient pas celles du jour. C'étaient aussi des ouvriers, premières victimes d'une

(13) « Fort de la pointe » sur la carte d'Etat-Major au 1/50.000e, feuille N° 127, *Arzeu*.

(14) Nous devons des remerciements à M. G. Marcy qui nous a suggéré les grandes lignes de cette explication étymologique.

(15) Cf. R. Lespès, *L'orthographe du nom d'Arzeu*, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, mars 1938, p. 33.

des premières crises sociales, qui se trouvaient sans travail par la suppression des ateliers nationaux de Louis Blanc et qui auraient accepté d'aller vivre au bout du monde pourvu qu'on voulût bien leur assurer les moyens de nourrir leur famille. On sait que la plupart des villages de colonisation situés entre Oran et la rivière de La Macta ont été fondés en 1848 par des émigrés français. Arzeu, vers l'automne de 1848, devint le port d'accueil des nouveaux arrivants. On les hébergeait pendant quelques jours dans les baraques qui servaient de magasins à la Douane, puis ils rejoignaient les centres qui leur étaient désignés. Nos quarante Parisiens occupèrent ainsi, un beau soir du mois de novembre 1848, les hauteurs qui dominent Damesme, à 8 kilomètres du port d'Arzeu. Ils construisirent des baraques pour se loger. Un de leurs premiers soucis fut de choisir un nom pour ce village qu'ils espéraient fonder ; car c'est un avantage précieux pour un nouveau-né que de pouvoir compter sur l'appui de puissants saints patrons et ceux qui n'avancent pas seuls dans la vie ont des chances d'aller plus loin que les autres. Or la coutume administrative qui était en usage en ce temps-là pour la dénomination des villages nouveaux était la suivante : pendant toute la durée d'un mois, on prenait les noms parmi les noms des saints du calendrier ; ainsi trouvons-nous, dans ce nord d'Oranie : Ste-Adélaïde, St-Aimé, St-André, Ste-Barbe, Ste-Clotilde, St-Cloud, St-Cyprien, St-Denis, St-Georges, St-Hippolyte, Ste-Isabelle, Ste-Léonie, St-Louis, St-Lucien, St-Maur, Ste-Monique, St-Rémy ; le mois suivant, on prenait les noms parmi ceux des grands hommes de l'histoire de France ou ceux des victoires célèbres ; ainsi trouvons-nous dans la même région : Berthelot, Bossuet, Bourbaki, Carnot, Cassaigne, Chanzy, Charrier, Descartes, Diderot, Duperré, Dupleix, Faidherbe, Francis Garnier, Victor Hugo, Kléber, Lamartine, Masséna, Montgolfier, Palissy, Parmentier, Prévost-Paradol, Rabelais, Renan, Sully, Turenne, Turgot, Vauban, Vialar, Waldeck-Rousseau ; Aboukir, Arcole, Fleurus, Inkermann, Magenta, Malakof, Montenotte, Palikao, Wattignies.

Le village naissant confié à la diligence de nos quarante Parisiens fut baptisé pendant l'un des mois où la sainteté tenait le haut du pavé administratif. L'administration voulut

bien autoriser les pères et mères du nouveau village à lui choisir eux-mêmes un nom. Pourquoi lui choisirent-ils le nom de Saint-Leu ? Peut-être les motifs n'apparaissaient-ils pas clairement à leurs propres yeux. Pour inconscient qu'il fût, le choix n'en était pas moins significatif. Les uns venaient du quartier des Halles à Paris ; ils avaient passé leur jeunesse autour de l'église Saint-Leu Saint-Gilles. D'autres venaient de Saint-Leu Taverny en Seine-et-Oise, qui s'appelle aujourd'hui Saint-Leu la Forêt. D'autres venaient de Saint-Leu d'Esserent dans l'Oise. Tous, en transférant au coin de terre qui venait de leur être confié le nom du saint patron qui veillait sur leur village natal, là-bas, en France, se créaient des attaches avec la mère-patrie et renouaient par-dessus la mer avec les traditions de leur jeunesse. Mais qui est ce Saint Leu dont ils nous ont pieusement gardé le souvenir ? *Leu* est la forme ancienne du mot *Loup*. L'expression « marcher à la queue leu leu » (16) signifie « à la suite les uns des autres », comme on dit que marchent les loups. Or il y eut un petit-fils de Clovis qui, à son baptême, fut affligé du nom du carnivore. Cet homme vécut cinquante années, de 573 à 623. Pendant les 14 dernières années de sa vie, il fut archevêque de Sens dans l'Yonne. On dit qu'il déploya dans sa charge d'exceptionnelles qualités d'intelligence et de charité ; il recherchait particulièrement la compagnie des malheureux et il se plaisait à soulager leurs misères, comme s'il eût voulu racheter par une vie édifiante le discrédit attaché à son nom. Aussitôt après sa mort, la piété populaire l'honora comme un saint. Sa fête a été fixée par l'Eglise au 1er septembre.

⁂

Nous avons étudié la région dans laquelle se sont installés les Beṭṭiwa de Saint-Leu ; nous avons vu à la suite de quels événements historiques ils ont quitté leurs montagnes du Rif pour venir se fixer dans le nord de l'Oranie ; nous avons demandé à la linguistique et à l'histoire de nous apporter quelque lumière sur l'origine des noms Beṭṭiwa, Arzeu, Saint-

(16) Cf. de Thomasson, *Les curiosités de la langue française*, Paris, Larousse, 1938, p. 48.

Leu. Il nous reste à étudier maintenant l'état actuel de la tribu dont il est question.

Le village de Saint-Leu, quand on le regarde de la plage, donne l'image d'un petit village de France, avec son clocher qui domine et qui protège des toits de tuile rouge. De près, c'est une juxtaposition de deux villages : le village européen à l'ouest, le village berbère à l'est. Le centre du village européen, c'est une place plantée de peupliers, ornée d'un kiosque à musique, flanquée de l'école des filles d'un côté, de la mairie de l'autre côté. Le centre du village berbère, c'est une place bordée de maisons de construction récente et sur laquelle un berger entretenu à frais communs réunit chaque matin les troupeaux du village. La limite entre les deux villages est très nettement marquée par un jardin public autrefois frais et ombreux, aujourd'hui à l'abandon, et par l'école de garçons indigènes.

Des chiffres préciseront l'importance relative des deux villages. La population européenne de Saint-Leu est de 600 âmes, et la population berbère de 1.400 âmes. Nous nous occupons uniquement de ces 1.400 Beṭṭiwa et nous allons essayer, pour nous faire une idée du stade de leur évolution, d'étudier ce qu'est dans le présent leur vie matérielle, leur vie économique, leur vie sociale, leur vie religieuse et leur comportement juridique.

⁂

La carte (page 261) indique les lots qui avaient été faits par l'administration française vers 1880 pour être répartis entre les Beṭṭiwa. Il serait difficile de retrouver aujourd'hui l'exacte disposition qui avait été prévue pour ces lots. Cependant le plan général de la répartition a été respecté et l'on trouve, par exemple, la grand'place à l'emplacement indiqué par la carte de 1880.

Autour de cette place, les maisons sont bâties sans originalité, suivant des procédés et des plans qui ne sont ni berbères ni européens, mais qui empruntent quelque chose aux deux manières. Il y a deux ou trois maisons qui s'honorent de posséder un étage.

Dans le reste du village la construction des maisons obéit

bien davantage aux règles de la coutume berbère. Elles sont toutes précédées d'une cour, où les poules, les mulets et les vaches ont leur place. La cour est généralement fermée sur l'extérieur par une haie de figuiers de Barbarie, quelquefois par un mur. La cour prend des formes qui varient à l'infini, d'après la forme du terrain possédé et d'après la forme des propriétés voisines. La forme préférée est le cercle ou le carré.

Voici le plan d'une maison de moyenne aisance, que nous avons relevé sur place et qui peut passer pour le plan d'une maison-type. La cour est ici un rectangle tronqué. Elle mesure 6 m. × 8 m. sur ses plus grands côtés. La maison est adossée à l'un des côtés. Elle se compose de deux salles qui ont à peu près les mêmes dimensions (4 m. × 2 m.). De l'extérieur, les murs sans crépi laissent voir des pierres mélangées à de la terre rouge. A l'intérieur, les murs sont crépis avec de la terre et ont la même couleur rouge. Le toit en terrasse comprend cinq épaisseurs superposées de matériaux différents : des madriers, des roseaux, des feuilles de palmier nain, de la terre rouge mouillée et de la terre glaise. L'ameublement des chambres est très simple : à l'un des bouts de la chambre, une poutre placée à 2 mètres de hauteur supporte les couvertures ; une planche, scellée dans le mur à 1 m. 50 de hauteur, à droite de la porte, offre aux yeux du visiteur et à la main de la maîtresse de maison toute la vaisselle du ménage. Le sol est en terre battue. Dans l'un des angles formés par le mur de la cour avec la maison se trouve le foyer pour la cuisine ; cet emplacement est protégé par une claie de roseaux contre les attaques de la basse-cour et du troupeau. Sur le petit côté de la cour opposé à la maison, une écurie est adossée, de même construction que la maison. Enfin une petite construction en terre glaise, toujours de couleur rouge, le long du grand côté qui fait face à la porte, haute de 60 centimètres, ronde comme un four à pain, mesurant 2 mètres de diamètre, sert d'abri à la volaille ; le trou qui sert de porte se trouve au ras du sol.

Il faut trois ou quatre jours pour bâtir une maison du type que nous venons de décrire. On pratique à cette occasion la twiza. Le propriétaire qui fait bâtir demande l'aide gratuite,

pendant plusieurs jours, d'hommes du village, pour transporter les matériaux et pour entreprendre le gros œuvre. Il fait connaître le nombre d'hommes dont il a besoin. Il nourrit ces hommes pendant tout le temps qu'ils travaillent pour lui. Il va de soi qu'il ne manque pas, lui aussi, de faire la twiza chez les autres habitants du village chaque fois qu'il y a besoin.

Ces maisons sont construites pour répondre à des goûts très simples. Ni le mobilier ni la vaisselle ne sont encombrants.

Le costume des hommes a été pendant longtemps celui des Marocains : une chemise aux manches largement ouvertes qui pendent hors de la jellaba, une jellaba blanche à bandes noires, avec des pompons de couleur, qu'on appelle un haïk, un turban, des espadrilles en alfa. Les femmes portent depuis toujours, et aujourd'hui comme naguère, par-dessus des jupons en nombre variable, une immense pièce de calicot de 8 mètres de long, dont elles s'enroulent les hanches et qu'elles retiennent au-dessus des seins au moyen de deux épingles. Les fantaisies de la mode sont permises en un petit nombre de choses seulement : le choix des coloris de la robe et du foulard, le port des bijoux.

Le costume des hommes s'est modifié ces dernières années sous l'influence du contact avec les Européens et des nécessités économiques. Quand on n'a pas beaucoup d'argent et quand le ravitaillement n'offre pas de quoi s'habiller, on va chercher des vêtements chez le fripier ou bien au marché aux puces à Oran. On en rapporte presque toujours quelque chose et cette chose est européenne, non indigène. Il n'est pas difficile de trouver pourquoi. D'abord le costume indigène exige beaucoup de tissu, coûte par conséquent extrêmement cher, et n'est pas une bonne affaire pour les revendeurs ; ensuite les indigènes n'aiment pas raccommoder et usent leurs costumes jusqu'à la corde. C'est une économie réelle, pour un indigène peu fortuné, de s'habiller aujourd'hui à l'européenne. Chez les Bettiwa de Saint-Leu, en l'an de grâce 1943, presque tous les jeunes s'habillaient à l'européenne ou à l'américaine ; les vieux portaient, comme c'est la coutume chez les indigènes d'Algérie, gandoura et burnous.

Les Berbères passent pour être de gros mangeurs ; les jours

de fête, ils ne reculent pas devant un mouton à partager en quatre. Si les fêtes sont rares et si les intervalles entre deux fêtes sont un peu longs, ils savent dans ce cas aussi faire bonne contenance et leur sobriété est aussi proverbiale que leur bon appétit. Dans le temps, les Beṭṭiwa se nourrissaient de laitage, de viande, de blé et d'orge. Le blé servait à faire le couscous ; la farine d'orge faisait des pains et des galettes. Le village ne possédait pas de boucher avec boutique et étalage, mais chaque homme savait abattre et l'on se réunissait, un jour de la semaine, pour abattre la quantité de bœufs, moutons et chèvres nécessaire à l'alimentation du village. Aujourd'hui les Beṭṭiwa ont introduit de grandes nouveautés dans leur nourriture ; ils mangent tous les légumes que les Français ont acclimatés ici : les petits pois, les navets, les carottes, les pommes de terre ; plusieurs d'entre eux sont devenus bouchers et tiennent boutique dans le village. Il y a un plat qui est particulièrement en honneur chez les Beṭṭiwa. On l'appelle la *beżara*. C'est une purée de fèves et de navets relevée d'une sauce à l'ail. De leur ancienne manière de se nourrir, les Beṭṭiwa ont conservé deux choses : l'amour du pain d'orge et l'amour des laitages. Ils préfèrent l'orge à toute autre nourriture et une galette d'orge leur fait beaucoup plus de plaisir que les sucreries les plus délicates. L'absolu n'existe pas en matière de gourmandise et la sensibilité aux plaisirs de la table est probablement aussi mouvante, aussi changeante, aussi capricieuse que la sensibilité à la mode dans le costume. Les Beṭṭiwa aiment le lait plus que toute autre boisson ; ils en prennent dans les plats et entre les plats. Il nous a semblé que les Beṭṭiwa avaient su éviter jusqu'à maintenant l'usage du vin ; cette privation est un signe de cohésion sociale, de volonté collective et de vitalité de la tribu.

⁂

Les Beṭṭiwa sont presque tous cultivateurs. Pour une population de 1.400 habitants, il y a seulement 73 artisans ; tous les autres sont fellahs. Encore convient-il de faire une petite différence entre trois manières d'exploiter la terre : il y a les fellahs, qui sont propriétaires et qui cultivent une superficie

minima de 20 hectares ; il y a les aazzals, qui ne possèdent que deux ou trois hectares et qui, pour les cultiver, sont obligés de se mettre de moitié avec un voisin ; il y a les khammès, qui sont à peu près l'équivalent de nos métayers de France et qui touchent, en paiement de leur travail, un cinquième de toutes les récoltes. Dans toutes les fermes et dans toutes les maisons, les produits de l'élevage des poules et des lapins est le bénéfice exclusif des femmes, mais elles sont tenues de faire servir ce bénéfice à l'entretien de la maison.

Voici la liste des 73 artisans de la tribu :

24 épiciers ;
10 jardiniers ;
3 bouchers ;
3 coquetiers ;
2 meuniers ;
5 cafés maures ;
3 bains maures ;
4 maçons ;
4 fourniers (propriétaires de fours à pain) :
5 coiffeurs ;
2 tailleurs ;
1 cordonnier ;
2 mécaniciens qui réparent les bicyclettes ;
2 fabricants de couffins ;
1 potier ;
1 guérisseur pour le foie et pour la rate ;
1 guérisseur pour les entorses.

Nous ne parlerons pas de la médecine ni des guérisseurs. Les procédés de guérison se transmettent, en effet, sous le sceau du secret et à des hommes qui font vœu d'honorer par une pratique quotidienne le métier de guérisseur. Nous ne pouvions évidemment pas songer à nous faire livrer ces secrets.

Par contre nous avons observé longuement le potier et nous l'avons interrogé. C'est un homme de 60 ans, solidement bâti, mais qui commence à avoir de mauvais yeux. On est potier de père en fils dans sa famille ; malheureusement la tradition sera rompue à sa mort, car son fils unique a préféré

devenir ouvrier d'usine à Oran plutôt que d'être potier. Dans presque tous les groupes berbères, on constate la même désaffection des jeunes pour le métier de potier ; nous avons pu l'observer chez les Trara, chez les Beni Snous et chez les Bettiwa. Elle tient assurément à des causes multiples. Citons au hasard : l'insuffisance des prix de vente de la poterie indigène dans la période qui va de 1920 à 1940 ; la concurrence de la vaisselle européenne et la croyance chez les indigènes qu'ils prennent un brevet de civilisation en adoptant les usages des Européens ; le désir, chez les jeunes indigènes, de fuir un travail pénible et d'échapper à la tutelle du père. Le potier de Saint-Leu s'appelle Qbaïli Mohammed. Qbaïli, c'est « le Kabyle ». Pour l'Arabe moyen aussi bien que pour le Français moyen, « Kabyle » est un terme générique qui s'emploie à la place de « Berbère ». Au sens strict, les Kabyles ce sont les habitants d'une tribu berbère située entre l'Isser et la Soummam, sur les flancs du Djurdjura, dans le département d'Alger. Au sens large, qui nous intéresse ici, ce sont tous les Berbères. Un équivalent de *qbaïli* pour le sens, ce serait le français « lourdaud, montagnard, mal dégrossi ». Il n'est pas douteux que l'Arabe moyen ou le Français moyen, quand il parle du Berbère, le fait avec cette nuance de mépris du monsieur qui s'estime supérieur parce que sa race possède le privilège de la culture et de la civilisation. Quoi qu'il en soit, le potier de Saint-Leu porte son nom, qui fut sans doute au début un surnom, sans paraître gêné le moins du monde par le mépris que d'aucuns y attachent et sans vouloir renier ses origines berbères. Son atelier se trouve à un bout du village. Il a appris le métier avec son père à Saint-Leu, jusqu'à l'âge de 18 ans. Un jour il a quitté son père, qui ne lui donnait pas assez d'argent, et il a trouvé un patron qui payait mieux. Ce patron était un colon. Qbaïli devint ouvrier agricole ; c'est un métier qui ne demande pas un long apprentissage et pour lequel il ne faut qu'être fort physiquement. Mais Qbaïli fit un autre apprentissage ; celui de la soumission à un maître. Cet apprentissage lui fut extrêmement dur et il comprit, un peu tard, que l'usage de la liberté était plus précieux que la possession d'un peu d'argent. Plus d'une fois il eut maille à partir avec son patron. Bref, un jour des vendanges de l'année 1917, alors

que le patron avait eu pour lui des paroles aigres-douces, Qbaïli, sachant bien ce qu'il faisait, prit la permission de répondre sur le même ton. On en vint aux mots violents et le colon mit fin à cet entretien peu aimable par le renvoi de son journalier : c'était le résultat que celui-ci avait escompté. Voici donc notre homme redevenu potier par la force des choses. Le métier cette fois lui parut agréable car son père avait eu l'excellente idée de mourir en lui laissant tous les gains à ramasser. C'est ainsi que Qbaïli fabrique des poteries à son compte dans le village de Saint-Leu depuis bientôt trente ans. Il a connu de bonnes et de mauvaises années. Si les mauvaises furent plus nombreuses dans le passé, il ne fait aucune difficulté pour reconnaître que le métier nourrit bien son homme depuis 1940.

Les poteries qui sortent de son atelier sont les suivantes :

les foyers portatifs qu'on appelle *kanoun* ou *mejmar* ;
des plats qui vont au feu, qu'on appelle *tajin* ;
des pichets à eau, qu'on appelle *ghorraf* ;
des cruches plus grandes, qu'on appelle *qoulla* ;
des jarres pour aller à la fontaine, qu'on appelle *ajeddou*.

Qbaïli est l'unique potier du village de Saint-Leu. Toute la tribu achète chez lui. D'autres Rifains, installés sur le territoire de la commune de Valmy, viennent également se fournir de poteries à son atelier. Il faut dire que dans chaque maison, les femmes fabriquent elles-mêmes les deux pièces en poterie dont on a un besoin de tous les instants :

la *gessaa* de grandes dimensions, qui sert à rouler le couscous et à pétrir la pâte à pain ;

le *tajin* dans lequel on cuit le pain.

Les objets en alfa sont très employés chez les Bettiwa. Ce sont des couffins et des paniers qui servent à mettre du grain ; ce sont des musettes qu'on suspend au cou des bêtes pour leur donner leur ration d'orge ou d'avoine. Ces objets sont d'un travail grossier et ne révèlent aucun souci d'esthétique ; aussi bien répondent-ils uniquement à une préoccupation pratique et à une intention utilitaire. Les arts en honneur chez les Bettiwa, aussi bien la poterie que la sparterie, relèvent de la catégorie de l'utile beaucoup plus que de la catégorie du beau.

Nous avons affaire à une tribu peu évoluée, très près de l'état de nature, et qui n'a à satisfaire que des besoins élémentaires.

Nous avons remarqué que les Beṭṭiwa, qui sont installés sur le bord de la mer depuis sept siècles, n'ont jamais eu l'idée de construire une barque et de se faire pêcheurs. Cependant toute la côte est poissonneuse.

⁂

Nous avons essayé de savoir quel pouvait être, dans cette tribu d'agriculteurs, le niveau de vie moyen. Les calculs ont été faits par rapport à un fellah propriétaire de 10 hectares et père de 4 enfants. Ce fellah est le type représentatif du niveau social moyen de la tribu.

Bon an, mal an, les produits de l'élevage et les fruits de la terre rapportent 30.000 francs. C'est le gain brut. Ce gain est englouti totalement par les dépenses et il arrive même que les dépenses lui soient supérieures. Ces dépenses se chiffrent ainsi qu'il suit :

nourriture : 60 frs par jour, soit 22.000 frs par an ;
impôts : 3.000 francs par an ;
renouvellement du matériel et du cheptel : 5.000 francs par an.

Les 30.000 francs sont épuisés ; et nous n'avons pas mentionné dans les dépenses les frais d'habillement. Il est vrai que ce fellah ne trouvera rien à acheter pour sa famille dans les magasins de modes d'Arzeu et d'Oran. Avec ses cartes de vêtements il a droit à un peu de tissu, qu'il prendra chez l'épicier du village, élevé par les autorités du ravitaillement à la dignité de répartiteur des tissus. Mais ce tissu, en face des besoins des enfants et du ménage, c'est une goutte d'eau dans la mer. Le fellah n'a qu'un moyen de s'en tirer : c'est d'acheter au marché noir les vêtements dont il a besoin. Le marché noir est parfaitement organisé dans le village et il sait à quelle porte il doit frapper. Pour faire face à cette dépense supplémentaire, qui risque de déséquilibrer dangereusement son budget, notre fellah est obligé de vendre lui

même au marché noir. Il n'est pas embarrassé pour le faire et il a le choix entre un grand nombre de produits : poules, œufs, beurre, lapins, orge, blé, huile. Il arrivera même qu'il revendra le thé, le café ou le savon qui lui sont distribués par le ravitaillement, sa famille dût-elle en souffrir, parce qu'il a un besoin plus pressant de se procurer une chemise ou des chaussures. Arrivera-t-il, grâce à ces pratiques que la morale réprouve et que la loi condamne, à mettre de l'argent de côté au bout de l'année ? Ordinairement non. Telle est la dure loi de l'époque où nous vivons : un fellah ne peut boucler son maigre budget qu'en recourant à des expédients frauduleux.

⁂

Dans leur vie sociale, les Beṭṭiwa ont des coutumes à eux, qui ne sont pas celles des tribus arabes environnantes, qui ne sont pas celles des Ḥamyan par exemple (17).

Beṭṭiwa et Ḥamyan sont des ennemis irréconciliables. Le voisinage ne crée pas forcément les rapports d'amitié ; il a l'effet inverse quand le mépris mutuel, instinctif, irraisonné et farouche est à la base de toutes les relations sociales. Il y a, à la distance de deux kilomètres de Saint-Leu, du côté de la plaine, un ravin ordinairement à sec, qui se remplit d'eau après les grandes pluies. On l'appelle « chabet l-Ḥamyani », le ravin des Ḥamyan. La légende vaut ce qu'elle vaut, mais elle est le reflet fidèle de sentiments collectifs tenaces. Un jour, raconte-t-on, deux Ḥamyan se promenaient le long de ce ravin quand vint à passer une femme des Beṭṭiwa qui ne leur voulait point de mal. Les Ḥamyan, forts d'être deux, crachèrent par terre en détournant la tête au moment où elle passait et, à voix haute, maudirent la race des Beṭṭiwa. La femme, ne voulant pas être en reste de courtoisie, arriva sur le plus proche, le prit par les épaules et le lança dans le ravin ; avant que le deuxième ait pu prendre un autre chemin, elle l'envoya rejoindre son compagnon dans le ravin ; comme la

(17) Cf. à propos des Ḥamyan, C^ne^ Noël, *Documents pour servir à l'histoire des Hamyan et de la région qu'ils occupent actuellement (el Aricha)*, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, juin 1915, sept.-déc. 1917, mars-juin 1918, sept.-déc. 1918, mars 1919, juin 1919.

chute ne semblait pas avoir adouci leur cœur et comme ils continuaient à l'abreuver d'insultes d'en bas, elle, du haut de la berge, leur répondit par une mitraillade de grosses pierres et elle les tua.

La pression sociale est très forte chez les Beṭṭiwa. Jamais un Beṭṭiwi n'a épousé une femme des Hamyan ; inversement jamais un Ḥamyani n'a épousé une femme des Bettiwa. Cette pression sociale se manifeste à l'intérieur même de la tribu d'une manière qui est classique en pays berbère, par la division en deux ṣofs ou deux clans. Ces deux ṣofs portent des noms ethniques différents. Ce sont les Zegzawa, qui habitent à l'ouest, et les Beni Tmaït, qui habitent à l'est. Ces deux ṣofs existaient déjà chez les Beṭṭiwa du Rif. Ce qui sert de ligne de partage entre les deux sofs, c'est la place publique où se rassemblent matin et soir, sous la garde d'un berger collectif, les troupeaux de la tribu [18].

(18) La division en 11 fractions donnée par Biarnay (*op. cit.*, p. 109 et s.) n'est plus vivante aujourd'hui. Il semble que les Beṭṭiwa de Saint-Leu aient assoupli le fonctionnement de leurs institutions politiques. Les 11 fractions dont Biarnay avait noté l'existence en 1908 (Zegzawa, Hatriya, Ouled Ifqih, Imejjad, Rḥamouna, Ouled Mekhlouf, Ouled Abdoun, Ouled el mrabet, Ouled Abdou, Ouled Messaoud, Ouled Atman) n'étaient pas égales en importance. Une seule, la fraction des Zegzawa, comptait 500 membres. Trois fractions, les Hatriya, les Imejjad et les Rḥamouna, comptaient chacune 50 membres. Les sept autres fractions comptaient chacune dix membres. On imagine combien devait être difficile, dans la jemaa de tribu, l'accord des représentants de ces fractions et le respect des intérêts qu'ils représentaient. Les Zegzawa, étant donnée la supériorité écrasante du chiffre de leurs habitants, avaient beau jeu d'imposer leurs prétentions. Les représentants des autres fractions, même s'ils étaient capables de faire bloc contre les Zegzawa, n'arrivaient pas à former un chiffre égal à la moitié de celui des Zegzawa.

Les deux seuls groupements qui soient vivants en 1943 sont ceux des Zegzawa et des Beni Tmaït. Chacun de ces groupements représente une population d'environ 600 habitants et envoie le même nombre de représentants à la jemaa de tribu. Les Zegzawa et les Beni Tmaït sont les seuls groupes, des Berbères actuellement installés à Saint-Leu, qui puissent se dire originaires des Beṭṭiwa du Rif ; ils représentent une population globale de 1.200 habitants. Or le total de la population berbère de Saint-Leu donne le chiffre de 1.400 habitants. La différence accuse un groupe de 200 habitants qui ne seraient pas originaires de la tribu des Beṭṭiwa du Rif. Ces gens, qui ont le sentiment d'une rupture d'unité ethnique entre eux et les Beṭṭiwa de Saint-Leu, ont tendance à construire leurs maisons aux deux extrémités du village, comme s'ils redoutaient la cohabitation avec les Zegzawa et les Beni Tmaït. Les uns sont dispersés sur le bord de la mer, au nord de la route d'Oran à Mostaganem, dans un quartier qu'ils appellent El Bḥayer « les jardins potagers ». Les autres ont bâti au sud du village, dans le lieu dit El Mesraḥ « le rendez-vous des troupeaux ». Ils se donnent pour origine les Aït Bou Yahi, les Aït Temsaman, les Aït Oulichek et les Guelaia, qui sont 4 tribus du Rif voisines des Beṭṭiwa (cf. carte, p. 246). Dans la jemaa de tribu, ces Berbères d'une souche un peu différente ont des

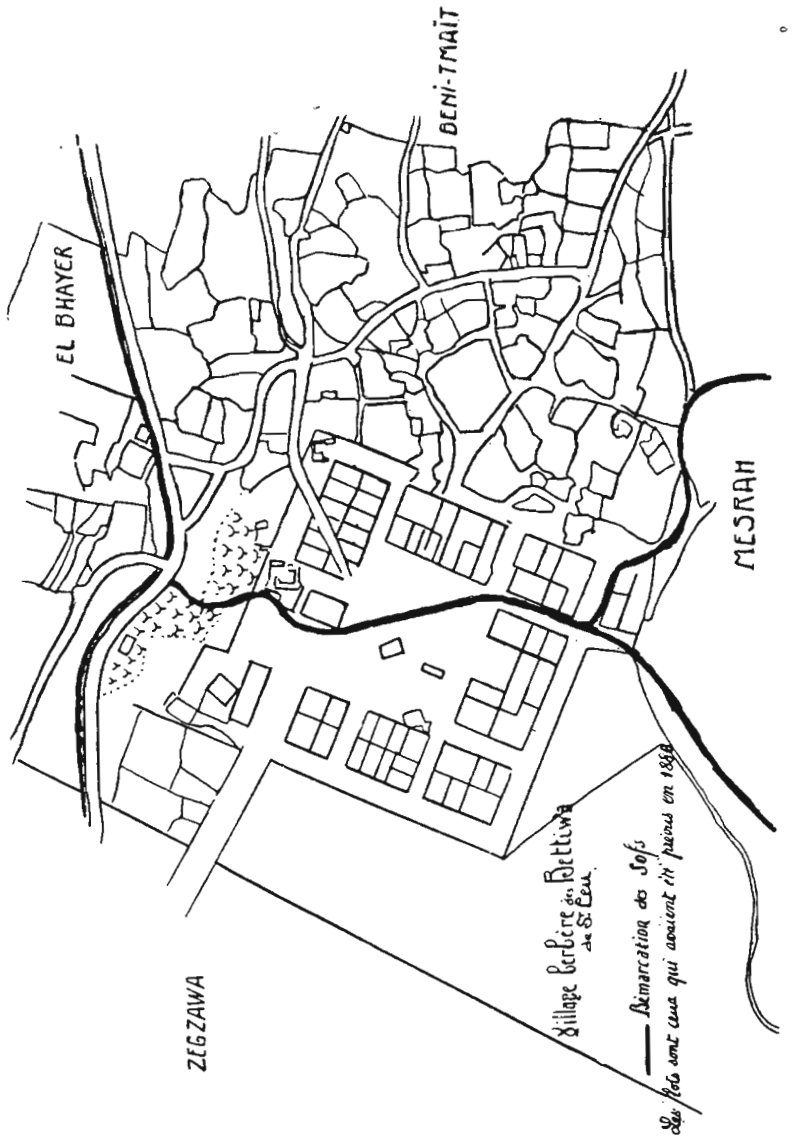

Fig. 3

Aujourd'hui encore la vitalité des ṣofs se manifeste par les petits faits que voici :

1° les mariages se font entre hommes et femmes du même ṣof, jamais entre hommes et femmes de ṣofs différents (19) ;

2° il y a toujours recrudescence des luttes de sofs à l'occasion des événements importants dans la vie politique de Saint-Leu et il ne se passe pas d'élections municipales sans que soient échangés des coups de feu entre hommes des deux ṣofs ;

3° les meurtres entre hommes des deux ṣofs étaient fréquents dans le passé et déclenchaient automatiquement l'application de la loi du talion.

On garde encore le souvenir à Saint-Leu de deux histoires de meurtres que nous allons raconter.

Le premier se passait en 1880 et a fait deux victimes. Il a eu pour auteur et responsable un nommé Tamesaout Hadj Mohammed, propriétaire redouté parce qu'il était riche et parce qu'il était gros et fort comme quatre hommes. Tamesaout des Beni Tmaït était mécontent d'un homme des Zegzawa, Qadi bel Qadi, homme sans argent mais non sans ruse, qui ne se gênait pas pour dire du mal de Tamesaout et qui avait poussé l'audace jusqu'à le tromper dans plusieurs marchés. Tamesaout résolut d'en finir une bonne fois avec Qadi. Il alla

représentants au même titre que les Beṭṭiwa. Ces représentants, en nombre à peu près égal, vont grossir le nombre des représentants des deux ṣofs purement beṭṭiwa : Zegzawa et Beni Tmaït. Si les groupes ethniques sont encore aujourd'hui d'importance inégale, l'émiettement politique est beaucoup moins grand qu'en 1908 et l'équilibre des forces plus facile à réaliser.

(19) Biarnay signale (*op. cit.*, 277, p. 109) des mariages entre Beṭṭiwa de « fractions » différentes. Nous ne pensons pas que la coutume berbère à propos du mariage ait varié chez les Beṭṭiwa de Saint-Leu en l'espace de 30 ans et nous n'avons aucune raison de supposer que Biarnay, si scrupuleux et si critique à l'ordinaire, ait accepté ici une information erronée. Pour concilier les données qu'il rapporte et les nôtres, il suffit de distinguer avec précision *ṣof* et *fraction*. Biarnay avait noté l'existence de 11 fractions, que nous n'avons pas retrouvées (cf. p. 260). Ces fractions n'étaient pas des sous-divisions des deux ṣofs, puisque chacun des ṣofs entre pour une unité dans la composition des 11 fractions. La division en fractions se superpose à la division en ṣofs et semble représenter une division ethnique qui existait déjà chez les Beṭṭiwa du Rif. La division en ṣofs est une division purement politique. Son importance se révèle dans le village, dans la tribu, et aussi, à un échelon plus élevé, dans la confédération de tribus (cf. R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, Paris, Alcan, 1930, (*thèse*), p. 182 et s.).

le prendre vers 5 heures du soir devant la porte de sa maison, le tint serré dans sa poigne pendant qu'il lui reprochait à haute voix ses méfaits, le prit sous son bras droit et l'emporta en lui promettant qu'il allait lui faire payer le passé. Les paroles avaient été dites assez haut pour que tout le monde pût entendre, mais personne n'osait s'attaquer à Tamesaout. Or au moment où il rentrait dans sa cour pour régler ses comptes avec Qadi, la négresse de Tamesaout, qui avait assisté à la scène et qui voulait empêcher un meurtre, se jeta dans les jambes de son maître, le saisit par les parties viriles, le fit rouler à terre et le rendit inoffensif pendant un court moment. Qadi profita de ce moment pour sortir de l'étreinte qui l'emprisonnait ; il saisit une hache qui était contre le mur et, avant que Tamesaout ait pu se relever, il lui coupa le cou. La négresse de Tamesaout avait mal calculé, car huit jours après, le fils de Tamesaout tuait Qadi bel Qadi d'un coup de fusil. Les deux hommes en désaccord avaient consommé leur brouille et leur haine dans la mort ; mais la vengeance n'était pas accomplie et la loi du sang réclamait que meurtre s'ensuivît jusqu'à l'extinction des mâles des deux familles. Pour mettre un terme à toutes ces menaces de vengeances et de meurtres, le fils de Qadi bel Qadi (le premier meurtrier) quitta Saint-Leu sans prévenir, emmena sa famille au Maroc et ne donna plus de ses nouvelles. Pourtant l'envie le prit de revoir son village natal avant de mourir. Après 50 années d'un exil forcé, il est revenu à Saint-Leu en 1930. Les passions avaient eu le temps de s'apaiser des deux côtés. Il est mort à Saint-Leu en 1937, dans un âge très avancé.

Le deuxième se passait en 1913 et fit une victime. La brouille avait éclaté entre deux beaux-frères, comme il arrive quelquefois, pour des questions d'intérêt. Ces deux beaux-frères s'appelaient Djilali et Belkacem. Ils possédaient chacun quelques hectares de grain et ils s'aidaient l'un l'autre pour tous les travaux de la terre. Quand ce fut l'époque de la moisson, une violente discussion s'éleva sur le point de savoir chez qui on commencerait à couper. Chacun voulait que ce fût chez lui et l'entêtement était si grand de part et d'autre qu'il apparut bientôt qu'aucun arrangement ne serait possible. La discussion avait eu lieu devant témoins. A la fin, Djilali,

qui tenait probablement plus à l'emporter dans le débat qu'à recueillir le prix de la récolte, saisit une énorme barre de fer qui se trouvait là et l'abattit sur Belkacem qui eut le crâne fendu. Djilali se trouvait avoir raison de Belkacem en l'envoyant dans l'autre monde ; c'est un moyen infaillible. Il fut immédiatement livré à la justice et paya son crime par les travaux forcés. Par une étrange ironie du sort, une pluie torrentielle se mit à tomber pendant la nuit qui suivit le crime ; elle dura trois nuits et trois jours ; pendant trois jours, personne ne put aller à la moisson.

***

Dans le calendrier des fêtes qui sont célébrées chez les Beṭṭiwa, il y a des fêtes musulmanes et des fêtes non musulmanes. Les fêtes non musulmanes remontent à une antiquité extrêmement reculée : rites agraires ou rites solaires. Ce sont ennayer et la 'anṣra.

Les rites d'ennayer nous sont bien connus et Destaing les a étudiés avec beaucoup de précision chez les Beni Snous (20). Ce sont des rites de passage. Ennayer est l'adaptation par la phonétique berbère du mot latin januarius, dont nous avons fait janvier. C'est le passage d'une année ancienne à une année nouvelle, le remplacement d'un moribond par un nouveau-né. Un passage est toujours un acte périlleux. Il convient de rendre inoffensifs les esprits qui s'en vont et de se concilier ceux qui arrivent. On ne doit pas travailler le jour d'ennayer ; car il convient de respecter le temps d'arrêt marqué par la terre, la végétation, les êtres et les choses terrestres dans leur mouvement. Aujourd'hui les Beṭṭiwa ont perdu le sens qui était attaché à l'origine à la fête d'ennayer. Ils n'en continuent pas moins la pratique des réjouissances païennes et matérielles, qui sont les dernières à disparaître. C'est ainsi que la tradition vivante se cristallise en tradition pourrie et que la mystique dégénère en politique. Ennayer tombe le 13 janvier. A cette occasion, les Beṭṭiwa fabriquent une purée de fèves, de blé et de pois chiches, qui se nomme *cherchem*. Les enfants

(20) Cf. *Revue Africaine*, N° 49, 1905, pages 51 à 70.

se promènent dans le village avec un mezwed, c'est-à-dire une outre, et vont de porte en porte demander des dattes, des figues, des sucreries ; à la fin de la journée, ils s'assemblent pour partager le résultat de leur collecte.

Les rites de la 'anṣra sont des rites du feu et sont célébrés au solstice d'été, c'est-à-dire vers le 21 juin, à l'époque où le soleil est le plus éloigné de l'équateur. Les feux de la Saint-Jean en Europe sont une survivance des mêmes rites (21). Le feu du solstice, dans la croyance des anciens, était sur la terre un substitut du soleil. Or le soleil possède deux qualités : 1° il triomphe des ténèbres et des démons qu'elles abritent ; 2° il est une source de bien, de baraka. Ces deux qualités appartiennent aussi au feu solsticial : 1° il est un moyen de purification et d'expulsion des maux ; 2° il est un centre de rayonnement de baraka, un agent prophylactique et bienfaisant. Même si les Beṭṭiwa ont oublié quelle est la vertu du feu solsticial, même s'ils ne savent plus pourquoi on allume du feu pour la 'anṣra, cependant personne d'entre eux n'omet, ce jour-là, d'aller se chauffer au brasier allumé dans le jardin ni d'en faire sept fois le tour en courant. On ne travaille jamais le jour de la 'anṣra. Pourquoi ? Parce qu'il serait malséant de vouloir faire autrement que le soleil, qui a choisi ce jour-là pour s'arrêter dans son mouvement. On profite de la 'anṣra pour goûter tout ce que la terre produit de nouveau vers la fin-juin : figues, melons, raisin. Les hommes ont besoin de mettre de la fantaisie dans leur vie ; ils n'aiment ni la pénitence qu'on s'impose ni la privation qu'on subit. Voilà pourquoi le jeûne est si désagréable et voilà pourquoi les occasions de le couper sont si agréables ; voilà l'origine des réjouissances qui se célèbrent au mardi gras, à la mi-carême, à Pâques, chez nous. « Monsieur le curé de quelque nouveau saint charge toujours son prône » ; mais c'est une idée de génie. Quand les hommes auraient épuisé et oublié les motifs d'ordre spirituel ou surnaturel qui ont présidé à l'institution des fêtes, ils ont un tel besoin de rompre la grisaille et la routine des travaux et des jours qu'ils créeraient encore des fêtes pour le plaisir tout primitif et tout instinctif de mieux

(21) Cf. A. Bel, L'anṣara, feux et rites du solstice d'été en Berbérie, in *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1935, 35 pages.

manger que d'habitude. Nous en avons pour preuve l'attachement profond, sentimental et irraisonné des Bettiwa pour les deux fêtes d'ennayer et de la 'anṣra, qui coexiste avec une incompréhension totale du sens donné autrefois à ces fêtes.

Chez les Bettiwa on ne laisse pas passer les grands événements qui marquent la vie de famille (naissance, mariage, mort) sans en faire l'occasion de réjouissances.

Le 3e jour après la naissance, les parentes et les amies de la mère viennent lui rendre visite ; elles dégustent la *teknetta :* c'est une pâte faite avec de la semoule, du beurre et du miel.

Le 7e jour, on donne un prénom au nouveau-né. Un couscous monstre est servi pour la circonstance, dont le bouillon est préparé avec la viande du mouton sacrifié le matin. On habille l'enfant, on lui noircit les yeux au koheul, on lui teint les mains de henné, on le promène dans toutes les pièces du logis pour le présenter aux démons familiaux. Il importe également de le préserver du mauvais œil : on le munit d'une amulette ; on place dans son berceau, sous l'oreiller, un canif ainsi qu'un sachet contenant sel, henné et cumin.

D'autres petites fêtes sont célébrées, dans les familles aisées, pour l'apparition de la première dent, pour la première coupe de cheveux, pour la circoncision, pour l'entrée à l'école coranique, pour le premier jeûne.

Quand un mariage a été décidé, les deux familles s'envoient réciproquement une diffa. La diffa du fiancé est accompagnée d'un tifour. C'est une grande table basse sur laquelle on entasse du henné, du café, du sucre, des œufs, deux pièces de toile fine, une robe de soie, un foulard broché et des bijoux.

La veille du mariage se place une cérémonie qui s'appelle *Sebhan khalek,* « gloire au Créateur ». Le fiancé, accompagné de son garçon d'honneur, s'avance vers sa mère, qui les reçoit sans dire un mot. Tous deux ont la tête recouverte de la *gelmouna,* le capuchon du burnous. La mère les fait asseoir et leur couvre les mains de henné.

Le jour du mariage, trois cérémonies ont lieu : l'exposition et l'évaluation du trousseau ; l'établissement de l'acte matrimonial ; le défilé du cortège nuptial. Quand la jeune fille quitte la maison de ses parents, elle pleure à chaudes larmes.

On la conduit en voiture à sa nouvelle demeure. C'est son frère qui l'accompagne de la maison à la voiture. C'est le père du fiancé qui conduit la voiture. Il y a un simulacre de rapt au moment où elle entre dans la maison du fiancé : le frère du fiancé la saisit par les épaules et la soulève au-dessus du seuil. Dès qu'elle a franchi la porte, sa belle-mère lui introduit un doigt de miel dans la bouche pour que sa vie soit douce au milieu de sa nouvelle famille. A la tombée de la nuit, les amis du fiancé le conduisent chez lui en grande pompe. Il est habillé de neuf, recouvert d'un burnous à glands, monté sur un cheval. Quand il est arrivé chez lui, il est brusquement saisi par son garçon d'honneur qui le mène dans la chambre nuptiale et qui l'empêche de regarder en arrière pour ne pas donner prise au rbat (ou nœud d'aiguillette) d'un jaloux ou d'un malintentionné.

Le 4e jour après le mariage, les parentes et les amies de la jeune mariée arrivent au domicile conjugal. Elles revêtent la jeune mariée d'une ceinture en laine rouge qu'on appelle « hazem » et qui est destinée à la distinguer des jeunes filles. Cette cérémonie s'accompagne de cadeaux en argent et de chansons. Au moment où les jeunes filles s'en vont, la mariée sort de la maison et jette des brindilles sur le toit.

Les cérémonies qui accompagnent la mort sont toujours très rapides : on ne garde pas le défunt plus d'une journée et on le conduit au cimetière en courant. L'enterrement se fait au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis et au milieu de cris sauvages. Il est de tradition que les femmes qui ont un degré de parenté très proche avec le défunt se déchirent les joues, s'arrachent les cheveux et manifestent aussi violemment que possible, du geste et de la voix, une douleur qui n'est pas toujours ressentie. On engage aussi des pleureuses dont c'est le métier de hurler et de se labourer les joues. Dans les familles aisées, pendant les trois jours ou les sept jours qui suivent un décès, on reçoit les tolba à la maison ; ils lisent le Coran et on leur donne du couscous. Sur les tombes de leurs morts, les Bettiwa ont la coutume de déposer des débris de poteries et de planter des iris.

⁂

Les Bettiwa sont tous extrêmement religieux ; religieux à la manière des Berbères, c'est-à-dire plus près de la religiosité et des pratiques cultuelles que du sentiment religieux et de la vie intérieure. Il n'est pas étonnant que nous trouvions chez eux des tombeaux de saints et les représentants de plusieurs confréries religieuses.

Il y a quatre *maqâm* (22) : celui de Sidi Abdelkader el Djilali, celui de Sidi Bou Ziyan, celui de Sidi Mohammed el Gharib, celui de Sidi Ahmed Benali.

Sidi Abdelkader el Djilali est un soufi très célèbre. Il est né en Perse, dans la province du Djilistan, au XIIe siècle ; c'est pourquoi on l'appelle Djilali. Il est mort à Bagdad. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la mystique et il est le patron spirituel de l'importante confrérie religieuse des Qadriya. On se demande pourquoi cet homme, qui a passé toute sa vie en Orient, a acquis en Afrique du Nord une renommée universelle, qui surpasse de loin celle de tous les autres saints musulmans ; ce problème n'a pas reçu de réponse jusqu'à ce jour.

Sidi Bou Ziyan est mort il y a très longtemps et la tradition ne rapporte à peu près rien de sa vie.

Sidi Mohammed el Gharib vivait également à une époque très reculée, mais on sait plus de choses à son sujet. Et d'abord son nom, *gharib* = l'étranger, nous indique qu'il n'était pas du pays. On précise même qu'il venait du Maroc, qu'il avait quitté son pays d'origine pour se rendre en pèlerinage à La Mekke, qu'il fit étape à Saint-Leu alors qu'il se dirigeait vers l'Orient, et qu'il rendit là son dernier soupir, attristé de n'avoir pas pu aller jusqu'à La Mekke, mais heureux tout de même, dans son infortune, à la pensée que ses restes reposeraient dans un aussi joli site que Saint-Leu. Son histoire nous remet en mémoire celle de Sidi Bou Médine et il est vrai que la fin de ces deux hommes se ressemble par la grâce qui leur a été accordée de s'endormir pour l'éternité en un lieu choisi et aimé.

Sidi Ahmed Benali, dont le corps repose au cimetière

(22) Le *maqâm* n'est pas un tombeau ; c'est un sanctuaire élevé à la mémoire d'un saint, parce que celui-ci s'est arrêté une ou plusieurs fois, ou même pas du tout, à l'emplacement où le maqâm est élevé ; mais le saint n'est pas enterré là (note de M. Bel).

musulman de Saint-Leu — il a un tombeau et un maqâm —, est un saint tout récent. Il est mort en 1920. Dieu le privait à certains moments de l'usage de la raison ; mais Dieu est le plus grand et il sait bien ce qu'il fait quand il choisit, pour en faire les instruments de sa sagesse, les hommes qui paraissent atteints de folie aux yeux du monde. Sidi Ahmed Benali avait le don de prédire l'avenir. Ce don est infiniment dangereux. Dieu a eu mille fois raison d'en gratifier ceux qui avaient des chances de n'être pas écoutés de leurs contemporains et c'est pour notre bonheur qu'il a fait mourir Sidi Ahmed Benali il y a 24 ans. Or, Dieu permit que la puissance de divination de Sidi Ahmed Benali se manifestât même après sa mort. Le fils du saint, qui était allé vivre au Maroc, mourut un soir du mois de juin de l'année 1924. Le même soir, à la même heure, deux pieux musulmans de Saint-Leu qui étaient allés se promener sur la falaise et qui s'étaient arrêtés pour prier sur le maqâm de Sidi Ahmed Benali sentirent très nettement le maqâm trembler sur ses fondations, virent le sol s'entr'ouvrir devant eux et furent projetés violemment à une vingtaine de mètres. Muets de surprise — on le serait à moins —, ils rentrèrent chez eux, ne comprenant pas ce qui s'était passé. Un mois plus tard, un homme des Bettiwa, revenant du Maroc, rapporta que le fils de Sidi Ahmed Benali était mort tel jour, à telle heure ; et il se trouva que c'était exactement le jour et l'heure où le saint avait maltraité les deux pieux personnages qui étaient venus prier sur son maqâm.

Outre le tombeau de Sidi Ahmed Benali, le cimetière musulman de Saint-Leu possède un autre tombeau de saint. Sa qoubba blanche s'aperçoit près de la route qui descend du village vers Mostaganem. Le saint qui est enterré là s'appelle Sidi Amar Benahmed (23). Les Zegzawa se recommandent de lui et prétendent qu'il appartenait à leur fraction. Il vivait au XVIIIe siècle et il était imam chez les Bettiwa. C'était un homme d'une très grande piété. Quand il était en prière à la mosquée, rien ne pouvait le distraire ; ses compatriotes le savaient si bien qu'ils n'essayaient pas d'interrompre ses moments d'union avec Dieu et que, le laissant en prière à la

(23) Cf. Biarnay, *op. cit.*, p. 103 et 112.

tombée du jour, ils ne s'étonnaient pas de le retrouver en même posture et au même endroit le lendemain matin. Une nuit le vent fut si violent qu'il emporta la toiture et qu'il fit écrouler une partie de la mosquée ; au petit jour, Sidi Amar fut trouvé dans un coin de la mosquée, au milieu d'un amas de décombres, aussi calme et aussi tranquille que si rien ne s'était passé. Visiblement il avait reçu de Dieu des pouvoirs extraordinaires. Un jour, dit-on, sept hommes des Beṭṭiwa, qui voulaient aller en pèlerinage à La Mekke, se mirent à préparer avec beaucoup de soin l'embarcation qui les conduirait par mer ; elle était en bois solide et les jointures avaient été cimentées avec de la bouse de vache ; il ne fallut pas moins de 9 mois pour la mettre au point. Quand tout fut prêt et que les essais eurent démontré que la barque tenait l'eau, nos pèlerins prirent le large. Mais voilà qu'une tempête s'éleva avant qu'ils eussent gagné la haute mer. La barque commençait à s'enfoncer et les pèlerins recommandaient déjà leur âme à Dieu. Or des hommes qui avaient assisté à leur départ et qui avaient suivi du rivage les débuts pénibles de leur équipée, comprirent qu'ils étaient en danger de mort et vinrent prévenir Sidi Amar de ce qui se passait. Sidi Amar se mit à prier ; aussitôt le calme revint sur la mer et la barque fut sauvée.

Quatre confréries religieuses recrutent des adeptes parmi les Beṭṭiwa. Ce sont les Bouabdelliya, les Snousiya, les Qadriya et les Aïssaoua. Les Bouabdelliya ont leur maison-mère à Saint-Leu. Leur cheikh est un homme de 80 ans, qui allie une extrême bonté à un grand savoir ; il s'est donné pour tâche de montrer, par sa tariqa, que la perfection n'est pas dans la recherche de telle ou telle qualité, que Dieu ne commande pas la poursuite de telle vertu singulière, mais que c'est par la pratique de toutes les vertus que peut se réaliser l'union à Dieu et que c'est dans une synthèse harmonieuse des qualités humaines que réside la perfection. Les Snousiya sont ceux qui groupent chez les Beṭṭiwa le plus grand nombre d'adeptes. Ils obéissent au cheikh Ben Tekouk qui réside à Bouguirat, à 30 kilomètres de Mostaganem. Le cheikh est représenté à Saint-Leu par un moqaddem qui s'appelle Mohammed Saïdi. Les Qadriya reconnaissent pour cheikh El Hadj El Bachir de Mascara, dont le moqaddem à Saint-Leu se nomme Derkaoui 'Abdelkader. Enfin les Aïssaoua, qui sont les moins nombreux, ont leur cheikh à Moulay Idris du Zerhoun ; leur moqaddem à Saint-Leu se nomme Aïssaoui 'Abdelkader.

***

Administrativement la commune de Saint-Leu est une commune de plein exercice. Un maire, assisté d'un conseil municipal, préside à ses destinées. Le conseil municipal se compose de douze conseillers européens et de six conseillers indigènes. Le caïd de la tribu des Beṭṭiwa, Derkawi Djilali, rend compte de sa gestion au maire. Son rôle est presque uniquement un rôle d'agent de police. C'est lui qui enquête quand survient un meurtre, un accident ou un vol, et généralement dans tous les cas où se produit un différend grave entre deux ou plusieurs Beṭṭiwa. Il est assisté d'une jemaa, c'est-à-dire d'une assemblée de notables. La jemaa a qualité pour infliger des amendes à tous ceux qui se rendent coupables de coups et blessures, de vol, d'infraction contre l'ordre public ; à cela se borne son rôle.

La jemaa eut assurément un rôle beaucoup plus important dans le passé. On garde encore le souvenir d'un droit coutumier ou *'orf*, différent du droit musulman ou *chra'*, qui réglait toutes les questions intéressant la vie familiale ou tribale. On ne se souvient pas que ce droit coutumier ait jamais fait l'objet d'une rédaction écrite. Il n'est pas impossible de retracer dans ses grandes lignes ce qu'a été l'évolution du régime juridique chez les Beṭṭiwa depuis cent ou deux cents ans.

De ce qu'a été l'organisation spontanée du droit coutumier au temps où la tribu s'administrait elle-même, il reste encore une trace : il y a des cas où les femmes des Beṭṭiwa abandonnent leur part d'héritage au profit de leurs frères. On sait que, d'après la coutume berbère, les femmes n'ont pas droit à l'héritage. Hériter constitue pour elles un acte déshonorant. Pratiquement elles ne décident de nos jours l'abandon de leur part que dans les cas où la part ne représente pas une grande valeur d'argent. La notion d'intérêt s'est substituée aujourd'hui à la notion d'honneur. Mais il est curieux de noter, tout de même, la survivance d'une coutume extrêmement archaïque.

Déjà sous la domination turque le droit coutumier avait fait place au droit musulman. Le makhzen, ou gouvernement central, était très solidement installé chez les Beṭṭiwa ; l'idée ne pouvait pas venir de lui opposer une résistance. La division par ṣofs a été remplacée par une division en douars. Le douar des Beṭṭiwa était placé sous la même tutelle juridique que les sept douars des Beni Ḥamyan, leurs voisins arabes, qui sont : les Ayaïda, les Chaïriya, les 'Araba, les Granîn, les Chwacha, les Jefafla et les Hasasna. Tous obéissaient à un cadi qui résidait à Arzeu. Ce cadi était, au moment où les Français arrivèrent à Arzeu en 1833, Si Ahmed ben Tahar, et il se trouve que nous connaissons bien son histoire (24). Si Ahmed ben Tahar, un des musulmans les plus érudits de la province d'Oran, avait été chargé par le père d''Abdelkader d'instruire le futur émir dans les sciences islamiques et dans les sciences profanes ; il lui enseigna donc, en même temps que le Coran, l'astronomie, le calcul et la géographie. En 1831, le beau-frère du cadi d'Arzeu, qui s'appelait Si Madani, fut pris par des partisans d''Abdelkader, les Gharaba, et fut tué. Si Ahmed ben Tahar voulut venger la mort de son beau-frère. Quand il se crut assez fort, en mars 1833, il se porta contre les Ghoraba et il leur fit subir de lourdes pertes. Cependant l'expédition eut une fin malheureuse. Le cadi, bloqué dans Arzeu, fut fait prisonnier et dirigé sur Mascara, pieds et poings liés ; Mascara était alors la résidence de l'émir 'Abdelkader. 'Abdelkader avait gardé pour son ancien maître une grande reconnaissance. Il était prêt à lui accorder la liberté moyennant une rançon de 100 fusils et de 3.000 boudjous ; mais le père de l'émir, qui estimait qu'un exemple était nécessaire, fit mettre le cadi en jugement. Si Ahmed ben Tahar fut condamné à mort. Le chaouch Ould Kellal le tortura pour qu'il indiquât le lieu où il avait amassé ses richesses et lui arracha les yeux sur la place publique de Mascara. Ce cadi qui était aussi un bon guerrier a laissé des descendants et nous nous honorons de compter parmi les amis que nous avons laissés à Saint-Leu l'un de ses petit-fils, Qadi 'Abdelkader, homme

(24) Cf. Biarnay, *op. cit.*, p. 420 et s., et R. Villot, *Arzeu à travers l'histoire*, Oran, Fouque, 1942, p. 42 et s.

fier et généreux, cultivateur et maître coranique, dont la douceur, dit-on, n'est pas la vertu dominante.

Aujourd'hui c'est le droit musulman qui règle tous les conflits entre les Beṭṭiwa et ce sont des personnages religieux qui le font appliquer. Très souvent les Beṭṭiwa, qui ont la tête chaude, commettent des délits de coups et blessures. Dans le premier sursaut de la colère, la victime va trouver le médecin, se fait délivrer un certificat médical, achète des médicaments et dépose une plainte à la gendarmerie d'Arzeu. Le lendemain ou le surlendemain, à tête froide, la même victime pense qu'un bon arrangement devant le marabout sera plus rapide et moins coûteux qu'une affaire en justice. L'offenseur et l'offensé comparaissent devant le cheikh Bouabdelli, qui se fait raconter les faits, qui donne tort au coupable et qui raccommode les ennemis avec des paroles de paix. Il ne reste plus qu'à se rendre à la gendarmerie et à faire déchirer le certificat médical avec la déposition de plainte.

Le pouvoir juridique est passé chez les Beṭṭiwa, depuis cent ou deux cents ans, de la jemaa au représentant du makhzen, puis au chef religieux.

⁂

Après avoir étudié, en remontant aussi loin que possible dans l'histoire, le passé des Beṭṭiwa, nous avons essayé de fixer, avec autant de précision qu'il nous a été possible, l'état social actuel de ceux qui se trouvent installés à Saint-Leu. Il peut sembler paradoxal que ce soit précisément sur l'emplacement de ruines romaines magnifiques que ces Berbères mènent, au XXe siècle, une existence de type archaïque, bien antérieure sans doute à la forme d'existence que pouvait représenter la civilisation romaine. La nature ne fait pas de sauts ; pourtant elle offre quelquefois, par un rapprochement imprévu, les images de deux civilisations, à la vie disparue ou ralentie, qui nous permettent d'imaginer ce que devait être l'organisation sociale dans le passé le plus reculé.

Pourquoi n'accepterions-nous pas, puisqu'elle semble se présenter d'elle-même à notre réflexion, la comparaison entre les Berbères et les Romains ?

Les Romains sont restés quatre siècles en Afrique, de 40 à 430 (25). Pourquoi leur empire, un des plus vastes et des plus solides du monde antique, est-il mort ? Sans doute parce qu'il portait en lui des vices internes, des lacunes, qui devaient agir sur lui comme la gangrène sur un corps de vieillard. Indiquons, à la suite d'Albertini (26), trois de ces vices : insuffisance de l'espace occupé, rareté des éléments romains ou italiens dans la population, crise économique née d'un mauvais ajustement des conditions de vie et du régime de la propriété. Mais précisément, si ces maux l'ont conduit au tombeau, c'est que l'Empire était un corps usé, vieilli, moribond, incapable de réagir, et qui offrait un merveilleux terrain de culture à tous les germes de maladies. E.-F. Gautier nous le dit excellemment : « Il est déraisonnable de vouloir accoupler les deux concepts contradictoires : *vivre* et *indéfiniment*... Rome est morte de sa belle mort, par impuissance à continuer à vivre, et, pour ainsi dire, dans son lit. Elle n'a pas été assassinée. Il faut acquitter les Barbares du reproche de l'avoir tuée... Ils ont été les héritiers et non pas les meurtriers de Rome » (27).

Pour rassembler dans une seule phrase ce qui a fait la grandeur et la faiblesse de Rome, nous dirons que Rome avait réussi la création d'un groupement politique supérieur, la nation, qui s'est révélé prodigieusement riche de vitalité, mais qu'elle n'a pas su créer l'organisation économique capable de répondre à la vie de la nation ; sa politique était en avance sur son économie ; elle est morte de ce déséquilibre, sans savoir ce qui lui arrivait.

Les Berbères auraient pu profiter de l'expérience du gouvernement romain, qu'ils avaient eu sous les yeux pendant quatre siècles. Ils ne l'ont pas fait. A la chute de Rome, ils se sont retrouvés dans un état préromain de pensée et de coutumes.

(25) En 40 ap. J.-C. l'empereur Caligula fait mourir le roi Ptolémée, fils de Juba II, roi de Maurétanie ; et la Maurétanie devient province romaine.

En 429 ap. J.-C., le comte Boniface, menacé dans sa vie et dans son commandement par une dénonciation accueillie contre lui à la cour impériale, appelle à son secours les Vandales qui ont envahi l'Espagne sous la conduite de Genséric. En 430, les Vandales avaient conquis l'Afrique, du détroit de Gibraltar jusqu'au delà de Bône.

(26) Cf. E. Albertini, *L'Afrique romaine*, Alger, Fontana, 1937. p. 70.

(27) E.-F. Gautier, *Genséric roi des Vandales*, Paris, Payot, 1935, p. 38.

L'histoire de l'Afrique du Nord, depuis 430, est une série de révoltes, avec de longues périodes d'anarchie, et la création de royaumes éphémères qui répondent non pas à une notion d'Etat, de groupement national cimenté par l'unité de langue, d'intérêts, de civilisation, mais à l'idée d'un chef et d'un pouvoir personnel. Les Berbères n'ont jamais eu la notion de l'Etat ; leur imagination ne les conduit pas jusque-là. Le groupement social le plus large qu'ils puissent concevoir, c'est la tribu, c'est-à-dire une association de quelques villages bornés par le même horizon et qui peuvent se prêter secours. La suprême réalité sociale, celle qui sert de fondement à la coutume berbère, celle pour laquelle ont été institués un code d'assistance mutuelle et un code pénal, ce n'est pas la famille, ni le village, ni la cité au sens où l'entend Fustel de Coulanges ; c'est la tribu. De là découlent au moins deux conséquences : 1° la personne, au sens précis où nous l'entendons aujourd'hui, la personne qui est dotée d'une valeur infinie et dont le développement est considéré comme une fin excellente en soi, ne peut pas exister dans la tribu ; tout ce qui ne concourt pas à la force et à la conservation de la tribu est mauvais ; la pression sociale est plus forte chez les Berbères que dans n'importe quel groupement de notre organisation à nous ; 2° les Empires berbères, chaque fois qu'ils ont réussi à se constituer, ont été organisés sur le modèle de la tribu ; le chef place aux postes de commandement les hommes de son ṣof.

Attachement à une forme simple d'organisation politique ; désir d'indépendance ; réapparition d'un vieux fond autochtone chaque fois qu'un conquérant étranger s'en va ; voilà des traits généraux qui semblent caractériser le monde berbère.

L'Empire romain est mort après quatre siècles d'existence. Les Empires berbères sont morts et les plus solides n'ont pas réussi à durer plus d'un siècle. Nous sommes là, évidemment, en présence de deux systèmes d'organisation politique, l'un caractérisé par la hardiesse de ses conceptions, l'autre par une incapacité de s'élever à des conceptions hautes et par une confiance excessive dans la valeur pratique de l'esprit conservateur. Tous deux comportent le même enseignement : contrairement au mythe antique de Saturne dévorant ses enfants, les créations humaines se rebellent contre leur géniteur et

l'oppriment à mort. La hardiesse des Romains, qui a donné des résultats surprenants dans le domaine politique, avait omis de discipliner les forces de la nature et les forces de la nature ont pris un jour une revanche éclatante. La timidité, l'esprit routinier des Berbères les a voués au rôle ingrat de perpétuels semeurs d'anarchie et les rend inaptes à commander les hommes aussi bien que les forces de la nature.

Un bon exemple du conservatisme berbère, ce sera l'exemple des Beṭṭiwa que nous venons de suivre à travers l'histoire du XIVe au XXe siècle. Essayons de rassembler les survivances berbères que nous avons observées chemin faisant dans la tribu des Beṭṭiwa de Saint-Leu. Ces survivances se constatent dans la langue, dans la religion et dans les mœurs. La langue est un dialecte sanhadjien. Dans la religion, nous avons noté, à côté des pratiques islamiques, la célébration de deux fêtes païennes (ennayer et la 'anṣra) et le culte des saints. Dans les mœurs, nous signalerons : la peine du talion toujours appliquée dans les cas de meurtres, le fonctionnement d'une jemaa de tribu, l'abandon par les femmes de leur part d'héritage, le serment collectif prêté sur le tombeau d'un marabout, la pratique de la twiza, l'existence d'un troupeau collectif, l'habitude chez les femmes de sortir sans voile.

Pouvons-nous tirer des enseignements de cet attachement des Berbères à leurs coutumes et à un type immuable d'organisation sociale ? Ce ne peut pas être assurément celui de les imiter dans leurs institutions politiques. Là comme ailleurs, une adaptation au temps et au lieu est nécessaire. Il ne paraît pas douteux que les pays les plus jeunes évoluent vers des formes internationales d'organisation politique, et les Berbères en sont restés à la forme élémentaire de la tribu. L'enseignement pourrait être le suivant. L'invariant n'est pas à chercher dans les créations humaines, il est à chercher dans l'homme. Les Berbères ont connu mille vicissitudes au cours de l'histoire. Ils semblent façonnés pour des siècles et ils rappellent à notre monde toujours en quête de nouveaux raffinements que l'homme peut continuer à vivre tout près de l'état de nature. L'autorité qui les commande peut changer. Le temps des vaches maigres peut succéder au temps des vaches grasses. Eux ne changent point. Tels ils se sont montrés avec les

Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes et les Turcs, tels ils se montrent encore aujourd'hui : attachés à la terre, âpres au gain, prompts dans la querelle, persuadés que le meilleur moyen d'empêcher un homme de nuire est de l'envoyer dans l'autre monde, malins et rusés comme le chacal. Chaque conquérant prétendait apporter dans la vie politique et sociale une forme nouvelle, définitive et durable de progrès. Derrière tous les systèmes d'administration, la coutume berbère est restée, plus vivante que les civilisations d'importation des conquérants. Les anciens Grecs figuraient le temps sous la forme d'un serpent pour nous indiquer que, se roulant sans cesse sur lui-même, il apporte sans cesse les mêmes vicissitudes. Les Berbères nient l'existence du temps et nous ramènent aux formes d'humanité les plus simples comme aussi les plus vieilles. Ils donnent la preuve que peuvent coexister toutes les formes d'organisation politique et sociale. Aussi semblent-ils, par leur existence même, porter la condamnation des civilisations qui se croient universelles et des régimes qui se disent totalitaires. Le spectacle d'une telle simplicité, d'une telle solidité et d'une telle pérennité est plutôt consolant que décourageant. Il montre que, si les maîtres de l'heure passent, les hommes au fond demeurent les mêmes. En ramenant les vicissitudes du temps présent à une véritable échelle humaine, il montre que c'est un tout petit point dans la vie d'une nation et il permet de ne pas trop souffrir de ce qui est imposé. Si longue que soit une nuit d'hiver, le soleil la suit.

EMILE JANIER.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Sur la préhistoire :

Pallary, *Coquilles marines du littoral du département d'Oran*, Association fr. pour l'avancement des Sc., Paris, 1900, t. II, p. 772.

II. — Sur l'histoire de l'occupation romaine :

C.I.L. VIII, *passim.*

Mela, *Pomponii Melae de Chorographia libri tres*, éd. C. Frick, Leipzig, 1880, I, 5, 29.

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, éd. Detlefsen, Bevolini, 1866-1873, V, 2, 19.

Ptolémée, *Claudii Ptolemaei Geographia*, éd. C. Müller, *voluminis primi pars secunda*, Paris, 1901, IV, 2, 2.

Itinéraire d'Antonin, éd. Parthey et Pinder, p. 6.

Julius Honorius, *Geographi Latini Minores*, éd. Riese, p. 47.

Cosmographie d'Aethicus, éd. Riese, p. 89.

Géographe de Ravenne, p. 156, 345.

E. Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie césarienne*, Paris, 1891, p. 13 et 14.

III. — Sur l'histoire carthaginoise :

Doublet, *Catalogue du Musée d'Alger*, 1892, *passim.*

IV. — Sur l'histoire des Bettiwa :

Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, 4 vol., Alger, 1852 ; t. I, p. 254 ; t. II, p. 5 et 123 ; t. IV, p. 31 ; sous la rubrique « Botouia ».

G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, Paris, Leroux, 1913, *passim.*

V. — Description des ruines romaines :

El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Alger, 1856, p. 165.

Docteur Shaw, *Voyages dans la Berbérie et les Etats du Levant*, trad. fr. de 1743, t. I, p. 38.

Desfontaines, *Fragments d'un voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger, fait de 1783 à 1786*, Paris, 1839, t. II, p. 172.

A. Berbrugger, Ruines du Vieil Arzeu (*Rev. Afr.*, 1858, p. 177, 257, 365) ; Mosaïques du Vieil Arzeu (*Rev. Afr.*, 1863, p. 227) ; Remarques sur le Vieil Arzeu de Saint-Leu (*Rev. Afr.*, 1869, p. 70).

Demaeght, Saint-Leu (Portus Magnus), in *Bull. des Antiquités africaines* et in *Bull. de la Soc. de géog. d'Oran*, cf. ci-dessous « Mosaïques » et « Inscriptions » ; Tête de statue d'enfant découverte à Portus Magnus (*Bull. de la Soc. de géog. d'Oran*, 1894, p. 133) ; Notices sur les fouilles exécutées dans les ruines de Portus Magnus (*Bull. de la Soc. de géog. d'Oran*, 1899, p. 485) ; *Géographie comparée de la partie de la Maurétanie césarienne correspondant à la province d'Oran*, p. 42 et 48 ; *Catalogue du Musée d'Oran*, 1894, *passim.*

Stéphane Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. I, p. 128 et passim ; Notes d'archéologie algérienne (*Bull. Archéol. du Comité*, 1899, p. 437 à 464) ; Bas-relief africain représentant la déesse Epona, *Revue Archéologique*, 1900, t. II, p. 260 ; Notes sur un bas-relief de Saint-Leu (Portus Magnus) (*Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, 1900, p. 121) ; *Atlas archéologique*, feuille Mostaganem, N° XXI.

A. Héron de Villefosse, La petite mosaïque de Saint-Leu, (*Bull. des Antiquités africaines*, t. III, p. 1).

Colonel de Montfort, Portus Magnus (*Rev. Afr.*, 1858, p. 409) : Envoi d'une notice du Vieil Arzeu (*Rev. Afr.*, 1859, p. 217) ; Ruines du Vieil Arzeu (*Rev. Afr.*, 1859, p. 249).

De Rochemonteix, Le Vieil Arzeu ou Saint-Leu (*Rev. Afr.*, 1869, p. 64).

A. Pierrier, Mosaïque découverte au Vieil Arzeu (*Rev. Afr.*, 1862, p. 462).

Lieutenant-Colonel Mercier, Notes sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie recueillies par les services des brigades topographiques (*Bull. archéol.* du Comité, 1886, p. 466 et 481).

Malva-Maurice Vincent, Portus Magnus (Saint-Leu) : sépultures punico-romaines (*Rev. Afr.*, 1935, 3e et 4e trimestres, p. 35).

Inscriptions.

Bull. des Antiquités africaines, t. I, p. 137, n° 44 ; t. I, p. 138, n° 45 ; t. I, p. 269, n° 118 ; t. I, p. 270, n° 119 ; t. I, p. 271, n° 121 ; t. I, p. 271, n° 122 ; t. I, p. 291, n° 123 ; t. I, p. 388, n° 256 ; t. II, p. 116, n° 357 ; t. II, p. 116, n° 358.

Bull. de la Soc. de géog. d'Oran, 1893, p. 119, n° 1.184 ; 1893, p. 119, n° 1.185 ; 1894, p. 132, n° 1.205.

Milliaires.

Bull. des Antiquités africaines, t. I, p. 268, n° 115 ; t. I, p. 269, n° 216.

Mosaïques.

Bull. des Antiquités africaines, t. I, p. 1 ; t. I, p. 137 ; t. II, p. 113.

Bull. de la Soc. de géog. d'Oran, 1890, p. 284 ; 1893, p. 119, 389 ; 1894, p. 132.

VI. — Sur l'histoire de la région à l'époque contemporaine :

Roland Villot, *Arzeu à travers l'histoire*, Fouque, Oran, 1942.

VII. — Sur la linguistique :

S. Biarnay, Etude sur le dialecte des Beṭṭioua du Vieil Arzeu (*Rev. Afr.*, 1910 et 1911 ; édité en un volume, Alger, Jourdan, 1911).

R. Basset, *Notice sur le dialecte berbère des Beni Iznacen*, Florence, 1898. — *Etude sur les dialectes berbères du Rif marocain*, Paris, Leroux, 1899, appendice : « Le dialecte des Botouia du Vieil Arzeu ».

R. Lespès, De l'orthographe anglaise du nom d'Arzeu (*Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, mars 1938, p. 33).

NOTES ET DOCUMENTS

L'Empereur Philippe l'Arabe fut-il un des constructeurs du temple de Jupiter Damascénien, future Grande Mosquée de Damas ?

Dans son article sur la ville de Damas, Yaqût (1) nous rapporte l'anecdote suivante, d'après un auteur syrien nommé Ghaith b. 'Ali Çurî, dit Ibn al-Armanâzî (2) :

« Le calife Walîd, ayant donné l'ordre de faire des fondations très profondes pour asseoir les murs de la mosquée, les ouvriers tombèrent, en creusant, sur un mur dont la direction suivait exactement celle de la tranchée qu'ils avaient ouverte. Ils en avertirent le calife, lui firent savoir que ce mur était solide et lui demandèrent la permission de bâtir par-dessus. « Je désire avant tout, répondit-il, une construction solide et sûre ; comme je n'ai pas confiance dans la solidité de ce mur, il faut creuser face à lui jusqu'à ce qu'on atteigne l'eau. Si sa solidité est satisfaisante, construisez par-dessus, sinon, reconstruisez-le de fond en comble ». Ils creusèrent face au mur et trouvèrent une porte sur laquelle était une épaisse dalle de pierre gravée. Ils s'efforcèrent en vain d'en lire l'inscription ; finalement ils mirent la main sur quelqu'un qui leur apprit qu'il s'agissait d'une inscription grecque dont le sens était le suivant :

« Comme le monde a été créé, étant donné qu'il y a une suite ininterrompue de signes indiquant qu'il a été créé, il est nécessaire qu'il y ait un créateur de ces choses, comme l'a dit l'homme aux deux dents et aux deux mâchoires (3), et il est nécessaire que

(1) II 591-2.

(2) 'Alî... Armanâzi est né en 396 et mort en 478. Son fils Ghaith, né en 443, mort en 509, prédicateur de Tyr (Çûr), fut un des auditeurs du Khat'îb Baghdadî, quand ce dernier vint en Syrie : Yâqût, I, 217 ; Brockelmann, *Suppl.* I, 563 (cf. Yâqût, *Irchâd al-arîb*, éd. du Caire, IV, 21).

(3) Expression énigmatique : *dhû 's-sinnain* (qu'on peut aussi traduire par l'homme aux deux âges) *wa-dhû 'l-laḥyain*. Ces noms semblent formés par analogie avec le surnom bien connu d'Alexandre, Dhû 'l-qarnain. Mais il se pourrait aussi qu'on ait là une interprétation fantaisiste du nom de quelque philosophe grec.

soit adoré le Créateur des créatures. Alors, a ordonné de construire ce temple, de ses propres deniers, l'amateur de chevaux, à l'expiration de 7.900 ans des Gens du Portique. Si celui qui entrera dans ce temple juge à propos de mentionner son constructeur en disant du bien de lui, qu'il le fasse. Salut ! »

Les Gens du Portique, *ahl al-usṭuwân*, ajoute Yaqût, sont, d'après Ahmed b. at'-T'ayyib Sarakhsî (4) le philosophe, des sages des premiers temps qui vivaient à Ba'albekk.

Cette inscription grecque ou prétendue telle a été étudiée par un archéologue russe, Smirnov, dans une communication faite à la Société Impériale russe d'archéologie, en 1900 (5), sur la foi de la traduction passablement inexacte donnée par Le Strange dans son ouvrage classique *Palestine under the Moslems* (6). Cette communication ayant, semble-t-il, passé inaperçue, il ne sera peut-être pas inutile d'en faire le résumé, bien qu'une partie des conclusions et hypothèses que l'auteur formulait soit caduque, du fait de la traduction erronée qui avait servi de base à son examen.

Selon Smirnov, l'inscription se composerait d'une partie qui serait réellement traduite d'un original grec, tandis que d'autres parties seraient manifestement des additions d'époque musulmane et pleines d'invraisemblances et d'absurdités. Il relève notamment l'indication de la date, qui ne peut s'accorder avec aucune ère connue, et est en contradiction avec un autre passage de Yaqût, où il est dit que Damas fut construite en l'année 3145 du monde (7) ; d'autre part, la mention de l'ère des Gens du Portique, que cette expression désigne les constructeurs légendaires de Ba'albekk et de Damas, ou, comme le suggérait à Smirnov un de ses confrères, Vasiliev, les Stoïciens (8). Par contre, la partie

(4) Mort en 286/899 : Brock., *Suppl.*, I, 375.

(5) J. I. Smirnov, *Le passage de Yâqût relatif à une inscription grecque trouvée dans la Grande Mosquée de Damas*, dans « Zapiski vostotchnovo otdiéléniya impératorskovo rousskovo arkhéologuitcheskovo obchtchestva », Saint-Pétersbourg, XIII, 1900, p. XXXVII-XLIV.

(6) P. 261. Voici la traduction de Le Strange : « After the world hath renewed its youth, the signs having been manifested of what is to come to pass, it is necessary there be a renewal thereof; even as have foretold those aged in life and stricked in years. And the worship of the Creator of created things shall be instituted here, when the lover of horses commands the building of this Temple of his own monies; and this shall be after the passing of seven thousand and nine hundred years since the days of the People of the Column. And if the builder live to enter therein, the building will be named as the best of acts. And so to ye all, Peace. » Smirnov avait déjà trouvé étrange que dans une inscription il y eût tant de futurs.

(7) II, 587. Le monde, dit-il au même endroit, doit durer 7.000 ans.

(8) Il est probable qu'il s'agit des Stoïciens : l'expression ordinaire est *ahl al-usṭuwâna*. On pourrait peut-être expliquer qu'ils aient été localisés à Ba'albekk-Héliopolis par le fait que la plupart des Stoïciens, contrairement aux philosophes qui les précédèrent, étaient des Orientaux et plusieurs des Syriens, et non des Grecs d'origine.

de l'inscription relative au constructeur du temple serait réellement traduite d'un original grec. Smirnov montre que l'expression « l'amateur de chevaux », *muḥibb al-khail*, est une traduction scrupuleuse de Philippos. Il en déduit qu'il s'agit de l'empereur Philippe l'Arabe, Marcus Julius Philippus, qui régna de 244 à 249 (9) et serait ainsi un des constructeurs du temple de Jupiter Damascénien, qui devait devenir plus tard la Grande Mosquée de Damas. Sur ce point, l'orientaliste bien connu Rosen avait, à la suite de la communication de Smirnov, en rectifiant la traduction du texte arabe, souscrit à sa conclusion.

La supposition que Philippe l'Arabe ait concouru à la construction du temple de Damas est assez vraisemblable, bien que les sources historiques soient muettes à ce sujet. On sait que cet empereur est né dans le village actuel de Chuhba, dans le H'aurân, qu'il transforma en une ville appelée de son nom Philippopolis (10), qu'on avait confondue autrefois avec Bostra. Cette dernière, d'ailleurs, construite par l'empereur Trajan, fut élevée au rang de métropole par Philippe (11). Les Oracles Sibyllins, dans la partie se rapportant au règne de cet empereur (12), parlent de son activité édificatrice dans sa province natale et des embellissements apportés aux « villes des Arabes par des temples, stades, larges places publiques, statues, etc.). Selon Smirnov, c'est lui qui aurait élevé Damas au rang de colonie romaine (13). Aussi, considère-t-il comme naturel qu'il ait embelli aussi Damas par des constructions, et il veut voir dans une monnaie damasquine du temps de Philippe (14), représentant « un ou trois temples », un document à l'appui de son hypothèse sur l'activité constructrice de Philippe à Damas. Parlant ensuite des « restes encore très remarquables du temple romain dont le centre est occupé par la Mosquée des Omeyyades », Smirnov montre que « ses formes architecturales et son ornementation indiquent plutôt le IIIe siècle que le IIe siècle » auquel des architectes anglais l'attribuaient à cette époque (15). On sait que la question a été définitivement

(9) Sur cet empereur, voir la notice de Stein dans la Realenzyklopedie, X, 1917, col. 760 sq. (articles Julius, n°s 386 et 387, col. 755-772). Cf. aussi Domaszewski, *Gesch. der römischen Kaiser*, II, 290-2.

(10) Voir Dussaud, *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, 368 et Comptes rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres, 1925, p. 195 sq.

(11) Realenzykl., X, 760.

(12) XIII, v. 64-68, cité par Smirnov d'après l'édition de 1869, p. 306, correspondant à la page 206 de l'édition Geffcken, 1902.

(13) Mais selon une autre opinion que discute Smirnov, cette élévation serait antérieure. Voir Realenzykl., IV, 2046-7.

(14) Catalogue of the greek coins, pl. XXXV, 3, cf, p. 287.

(15) Palestine Explor. Fund, Quaterly Statement for 1897, p. 282, 284.

tranchée : Dussaud a établi que l'édification du temple et du bazar antique fut achevée dans la seconde moitié du IIIe siècle, que les travaux durent commencer sous Septime Sévère (193-211) ou Caracalla (211-217), qu'une inscription fixe à 264-5 l'achèvement de la tour nord-est de l'enceinte du sanctuaire, et qu'un texte mentionne la construction, en 286-7, à l'époque de Dioclétien, d'une portion de l'enceinte orientale du bazar antique (16). On voit que le règne de Philippe se place à peu près au milieu de cette série de dates.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire deux déductions qu'avait faites Smirnov sur la base de la traduction de Le Strange, et qui paraissaient confirmer son hypothèse, à savoir qu'il y aurait dans cette inscription une allusion au millénaire de Rome, dont les fêtes grandioses furent célébrées en 247 sous l'empereur Philippe, et une autre au fait que l'empereur n'aurait pas vu l'achèvement de la construction et ne serait pas entré dans le temple (17). Par contre, la conclusion que l'archéologue russe avait voulu tirer du caractère chrétien de l'expression « l'adoration du Créateur des choses créées », à l'appui du prétendu christianisme de l'empereur, ne repose pas sur une erreur de traduction. Mais elle est sans fondement, car nous ne pouvons pas savoir si le texte arabe correspond bien en cette partie à un original grec, ou à ce qui se trouvait dans l'original grec, et d'autre part cette expression est tout aussi musulmane que chrétienne.

Enfin, rapprochant cette inscription de celle qui, d'après Mas'ûdî (18), fut trouvée « dans le mur de la mosquée, sur une tablette de pierre », et qui fut déchiffrée et traduite par Wahb b. Munabbih, Smirnov veut voir un rapport entre les deux. Cette inscription, dans le texte de Mas'ûdî, est dite remonter à Salomon ; elle ne contient aucune allusion à une construction et ne renferme que des exhortations à l'humilité et au renoncement. Smirnov suppose que l'inscription déchiffrée par Wahb aurait été la même que celle dont parle Yâqût, mais que Wahb l'aurait arrangée à sa guise. La mention « l'amateur de chevaux » lui aurait notamment suggéré celle de Salomon, parce que ce dernier est lui aussi connu comme un amateur de chevaux (19). Hypothèse séduisante, mais fragile. L'inscription en question n'est certainement pas grecque, et l'on sait que l'autorité de Wahb servait à couvrir toute sorte de récits fantastiques sur les temps anciens.

(16) Dussaud, *Le Temple de Jupiter Damascénien et ses transformations*, dans Syria, III, p. 232-3.

(17) La première est fondée sur l'expression « heath renewed its youth », le millénaire ayant été considéré comme un renouvellement de Rome et même du monde, (voir les textes cités par Smirnov), et la seconde sur « if the builder live to enter ». Ceci constitue une amusante illustration aux principes exposés par J. Sauvaget dans sa récente *Introduction à l'histoire de l'Orient musulman*, p. 55-6, sur le danger qu'il y a pour un historien à utiliser les documents en traduction et non sous leur forme originale.

(18) *Prairies d'Or*, V, 361.

Smirnov signale également d'autres inscriptions grecques traduites en arabe. D'une façon générale, les inscriptions grecques ou prétendues telles que nous ont transmises les auteurs arabes sont plutôt décevantes, et il est difficile d'en tirer des résultats positifs dans la plupart des cas. D'abord, il peut s'agir de compositions purement arabes auxquelles, pour leur conférer plus d'autorité auprès d'un public crédule, on s'est plu à attribuer une origine grecque. D'autre part, les Arabes ont usé dans la traduction de la même fantaisie que dans l'interprétation des noms propres étrangers, qu'ils expliquent souvent par une étymologie arabe. La plupart de ces inscriptions sont plus ou moins fantaisistes et parfois énigmatiques.

Entre autres, celle qui, selon la *Géographie* d'Abulfidâ' (20), fut trouvée sur un des piliers de la mosquée de Damas, et selon laquelle le temple aurait été construit par un nommé Damasqiyûs en l'honneur de Zeus (Ziyûch), contient une part de vérité et une part de fantaisie. Yâqût indique trois inscriptions grecques à Urim al-Jauz, localité située entre Ma'arrat an-No'man et Jisr ach-Choghr (21). Deux ne sont que des fragments, l'un donnant la date d'achèvement d'un édifice (328), l'autre une formule terminale : « Le salut sur celui qui a achevé cette construction ! » Quant à la troisième, pleine de noms mythiques obscurs, il est difficile d'en tirer quelque chose. Il en est de même pour celle qui fut découverte, nous dit Ibn 'Asâkir (22), lors de la destruction des murs de Damas par l'Abbaside 'Abdallâh b. 'Alî.

La nôtre, malgré sa part d'obscurité, est une des plus claires. La seconde partie, à partir de : « Alors a ordonné... » semble bien remonter à un original grec. Mais il y aurait lieu d'examiner si la formule de la fin, invitant en quelque sorte le visiteur du temple à faire l'éloge du constructeur, est courante en épigraphie grecque. On pourrait la rapprocher, bien qu'il s'agisse de quelque chose d'un peu différent, de celle d'une des inscription d'Urim al-Jauz.

(19) Coran, 38, 30-2 ; cf. III Rois, 4, 26 ; 10, 25-6 ; Paralip., II, 1, 14-16.

(20) P. 230 ; cf. Le Strange, 267.

(21) Yâqût, I, 401-2 ; Le Strange, 294. Sur la localité, cf. Dussaud, *Topogr.* Carte X, A 2 ; Ghazzî, *Nahr adh-dhahab*, I, 517.

(22) I, 16 ; c'est une sorte d'avertissement adressé à Damas. Les mots « garde-toi des cinq yeux » étaient interprétés par un jeu de mots (*'ain*, œil et lettre *'ain*, cette dernière se trouvant cinq fois dans la généalogie d'Abdallah b. 'Alî).

En résumé, tout en faisant les réserves qui conviennent quand il s'agit de pareilles inscriptions, il semble qu'il reste de celle-ci quelque chose de solide, c'est la mention d'un personnage qui n'est pas mythique comme tant d'autres nommés dans les inscriptions de ce genre, mais dont le nom est transparent, « l'amateur de chevaux », Philippe. Dans ces conditions, et étant donné les précisions chronologiques que l'on possède sur l'histoire de la construction du temple de Jupiter Damascénien, l'attribution d'un rôle dans cette construction à l'empereur Philippe l'Arabe paraît vraisemblable. Il ne faut toutefois pas se dissimuler que, en l'absence de tout titre à côté du nom correspondant à Philippe, on ne peut affirmer qu'il désigne l'empereur en question, et qu'il peut s'agir d'un simple particulier de ce nom, qui aurait donné au temple un élément quelconque de la construction (23).

M. CANARD.

(23) Tel est l'avis de J. Sauvaget, qui a eu l'amabilité de me signaler, dans une lettre, des offrandes de ce genre commémorées par des inscriptions grecques (Syria, t. VI, 1925, p. 351 sq.). — Les historiens arabes font de Philippe l'Arabe un Chrétien ; cf. Mas'ûdî, *Avert.* 185; Abulfaraj, *Mukhtaṣar*, 126-7 (cf. *Chronogr.* 56) ; I. Athîr, éd. 1303, I, 113 ; Ibn Khaldûn, *'Ibar*, 2e éd., I, 315-6 ; Qalqachandî, *Ṣubḥ'*, V, 389.

Un Acte de Vente dressé à Alger en 1648

Le document, dont nous publions le texte et la traduction, a été découvert au Maroc, parmi un paquet d'actes portés à l'enregistrement des propriétés foncières. Il est rédigé sur un parchemin de 394 mm. de long sur 280 mm. de large et ne présente que de rares piqûres. L'écriture est d'une main maghrébine assez bonne et assez lisible. Quelques mots sont partiellement effacés sans toutefois rendre la lecture impossible. Bien que le nom du Ḳâḍî s'y trouve mentionné, son sceau est absolument indéchiffrable (1).

Ce texte est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, il donne le nom primitif de Birtraria, qui était Bir Ṭrilia. Si l'on considère que les vieux Algérois prononçaient Ṭriria, avec une assimilation de l aux r précédents, il apparaît que la déformation de ce nom ne date pas de l'occupation française, mais qu'elle est ancienne. Les Français ont cependant provoqué une nouvelle altération en substituant un Traria à Ṭriria ou Ṭreria.

Par la suite, on a forgé une étymologie erronée en rapprochant Traria de طرى et en donnant à ce dernier terme le sens fantaisiste de *fraîcheur* (2).

Ṭrilia est beaucoup plus clair. L'endroit a été peuplé par des Turcs, sans doute par des soldats ou d'anciens soldats appartenant à la garnison du Fort-l'Empereur voisin. Le nom de l'un des copropriétaires du jardin vendu, 'Utmân Odâ-Bâsî ben 'Abd Allah, qui était chef de chambrée ou sergent, et devait avoir embrassé la carrière paternelle, confirme cette supposition. Bir Ṭrilia était donc un lieu de peuplement turc. Les premiers habitants, en souvenir de leur pays d'origine, ont donné à cet endroit le nom du petit village de Trilia, qui est situé à quelques kilomètres à l'Est de Moudania, sur la côte de la mer de Marmara.

Le présent acte était précédé d'un titre de propriété plus ancien. L'indivision de la propriété impliquerait que le bien est dévolu aux vendeurs par voie d'héritage et qu'il appartenait à des Turcs. Le père de 'Utmân Odâ-Bâsî, 'Abd Allah, comme ce prénom le laisse supposer, était un renégat, sans doute un janis-

(1) Nous devons la communication de ce document à l'amabilité de M. Kateb Elhocine, interprète principal à la Conservation de la Propriété foncière à Meknès.

(2) Cf. H. Klein : *Feuillets d'El-Djezaïr*, Alger, Chaix éd., 1937, p. 190 : « Birtraria = puits de la fraîcheur. Treria: mot turc ».

saire qui, à la retraite, s'est installé au milieu des retraités de Bir Ṭrilia. En tout cas, la dénomination de Bir Ṭrilia existait antérieurement à l'acte qui nous occupe, c'est-à-dire dès le XVI• siècle.

L'acquéreur, qui possédait déjà un lopin de terre à Tamarunt, est par contre une femme d'origine andalouse, dont le père Sa'd al-Andalusî, faisait probablement partie des Maures expulsés par Philippe III au début du XVII• siècle. Si l'on rapproche ce fait de l'installation des Tagarins non loin de Birtraria, notre document détermine d'une manière précise, pour un cas isolé il est vrai, la fixation et le mode de fixation des Andalous dans la banlieue algéroise. Venus en Algérie avec des ressources, ils ont acheté des terres dès leur arrivée en désirant faire des environs d'Alger une nouvelle *huerta*.

الحمد لله

بعد ان تقرر الاشتراك السواين بين المكرمين عثمان اودا باشي ابن عبد الله وبين المعلم بلقاسم الحوكي المذكورين فى الرسم المخيط أخر رقه باول هذا ان شاء الله فى جميع الجنة الكائنة بفحص بير طريلية المذكورة فى المشار اليه حضر الان بمحضر شهيديه الشريكان المذكوران وباعا صفقة واحدة وعقدا واحدا من الولية عائشة بنت سعد الاندلسي جميع الجنة المذكورة بجميع حدودها وحقوقها وحرمها ومنافعها ومرافقها داخلا فيها وخارجا عنها بيعا صحيحا مستوفي الشروط الشرعية كلها سالما من مبطلات باسرها ومن الشرط والثنيا والخيار بثمن قدره فيها وفى كافة حقوقها الف دينار واحدة وخمسمائة دينار وخمسون دينارا كلها جزائرية خمسينية العدد من سكة تاريخه قبض البائعان المذكوران من المبتاعة المذكورة سبعمائة دينار بموحدة وخمسين دينارا من نعت ما ذكر بمعاينة شهيديه القبض التام وابراها من جميع الثمن المقبوض المذكور بالابراء التام وولت لهما فى باقي العدد الذي قدره ثمانمائة دينار من الوصف جميع الجنة الكائنة بفحص ترونت المبيعة بيدها بيع ثنيا تولية تامة فتسلماها منها وملكاها دونها بجميع حدودها وحقوقها ومن اجل ذلك وبسببه سلم البائعان المذكوران للمبتاعة المذكورة تملك الجنة

المذكورة فتسلمتها منهما وتملكتها دونهما وحلت فيها محل المالك فى املاكهم وذوي الاموال فى اموالهم عارفين قدر ذلك كله ثمنا ومثمونا المعرفة التامة النافية للخطر والجهالة والمرجع بالدرك حيث يجب شهد عليهم بجميع ما فيه عنهم من اشهدوه به على انفسهم فى احوالهم الجائزة شرعا وعرفهم المرأة بالتعريف التام بتاريخ تقدم بنحو ثلاثة اشهر وتاخر الكتب ووضع الشهادة فيه الى اواسط شوال المبارك عام ثمانية وخمسين والف به مكتوب على صح ما قيد عندي حرره الفقير الحاج احمد القاضي بمدينة الجزائر عفي عنه ٠

Traduction

Louange à Dieu !

L'état d'indivision a été dûment constaté, par parts égales, entre les deux honorables 'Utmân Odâ-Bâsî ben 'Abd Allah et son co-propriétaire, le Maître Belkâcem al-Ḥawkî qui sont mentionnés sur l'acte écrit sur parchemin dont la fin a été cousue en tête du présent acte, par la volonté de Dieu.

Cet état d'indivision porte sur la totalité du jardin situé dans la banlieue de Bir Ṭrilia mentionné dans l'acte sus-visé.

Aujourd'hui les deux copropriétaires sus-nommés ont comparu devant les deux témoins instrumentaires du présent acte et ont vendu, d'un commun accord, et en un seul et même acte, à la dame 'A'iša bint Sa'd al-Andalusî, la totalité du jardin en question, suivant toutes les limites, avec ses aisances, dépendances et accessoires, tant intérieurs qu'extérieurs.

Cette vente valable, réunissant toutes les conditions juridiques et ne comportant aucune des causes de nullité, condition, réserve de réméré et droit d'option, a été conclue, pour la totalité, moyennant le prix de Mille cinq cents dînârs algériens, cinquantenaires de nombre, monnaie en cours.

Les deux vendeurs ont intégralement perçu de l'acheteuse, sur le prix de vente, la somme de Sept cent cinquante dînârs de la même monnaie, à la vue des témoins instrumentaires du présent acte, contre quittance complète de pareille somme à ladite acheteuse.

Celle-ci pour compléter le paiement du reliquat du prix, soit huit cents dînârs de la même monnaie, a cédé aux deux vendeurs la totalité du jardin situé dans la banlieue de Tamarunt qu'elle a acquis par voie de réméré.

En vertu de cette cession complète, les deux cessionnaires ont pris possession de ce jardin et de tous ses droits, suivant toutes ses limites.

Ils ont, en conséquence, cédé la propriété du premier jardin — de Bir Ṭrilia — à l'acheteuse sus-nommée qui en a pris possession, en est devenue ainsi propriétaire et s'y est installée au même titre que les propriétaires vis-à-vis de leurs propriétés et les possesseurs de biens vis-à-vis de leurs biens.

Les parties en cause saisissaient la portée des présentes en ce qui concerne le prix et les objets des acquisitions, et leur connaissance complète exclut toute cause d'aléa et d'ignorance, le tout sous réserve de garantie, ainsi qu'il convient.

Acte a été pris contre les contractants relativement à ce que dessus par les témoins au présent acte requis à ces fins, alors que les parties se trouvaient dans un état légalement admissible. Leur identité est connue des témoins, celle de la femme a été complètement établie.

La déclaration de vente a été faite, il y a environ trois mois et la rédaction a été retardée vers la mi-Šuwâl mil cinquante-huit (1).

L'exactitude des faits ci-dessus a été dûment établie devant moi. Le Ḳâḍî d'Alger, signé : l'humble Hadj Aḥmad, que Dieu lui pardonne.

SAADEDDINE BENCHENEB.

(1) Première quinzaine de décembre 1648.

Le baisemain des Consuls à la cour des Beys de Tunis

Après avoir rappelé dans la *Revue Africaine* de 1921 dans quelles conditions Ali Pacha (2e bey de la dynastie hassinite, 1735-1756), avait obligé le consul de France, Jean-Louis Gautier, à lui baiser la main, le 14 mai 1740, nous avons publié quelques documents relatifs à la disparition de cette formalité à la cour des beys de Tunis, en mai 1736 (1), après la prise de possession de ses fonctions par le consul général de France Schwebel (2).

Malheureusement, le point le plus intéressant était resté dans l'ombre, du fait que nous n'avions pu retrouver aucune lettre permettant de préciser à qui revenait l'initiative de l'attitude adoptée en la circonstance par Schwebel. Nous ignorions, en un mot, si le refus de baiser la main de Mostefa ben Mahmoud (9e bey de la dynastie hassinite, 1835-1837) venait d'un ordre du ministre des Affaires Etrangères de France, ou était dû personnellement au nouveau titulaire de notre consulat général dans la Régence.

Depuis lors, le hasard a bien voulu que nous mettions la main sur la partie de la correspondance qui nous manquait en 1921, ce qui nous permet de compléter les quelques pages parues il y a 24 ans.

Schwebel avait écrit, de Marseille, le 24 avril 1836, à Thiers, Ministre des Affaires Etrangères, à Paris :

« J'ai été informé, et l'on n'ignore sans doute pas au Ministère de Votre Excellence, qu'il existe à Tunis l'usage que toutes les fois que le Consul général de France et ses collègues des autres Puissances se présentent chez le Bey de cette Régence, ils lui baisent la main.

(1) Pierre Grandchamp, *Suppression du baisemain des consuls à la Cour du Bey de Tunis*, 5 pages ; *Revue Africaine*, nos 308-309 (3e et 4e trimestres 1921).

(2) Jean Serres, *La politique turque en Afrique du Nord sous la Monarchie de Juillet*, 1 vol. in-8°, Paris, 1925, donne (p. 89) les renseignements suivants sur cet agent : « Schwebel (Frédéric-Louis). Attaché à l'ambassade de France en Suisse (1796) ; Secrétaire du chargé d'affaires à la Diète (1802) ; Chargé d'affaires du grand duc de Hesse près du roi de Westphalie (1810) ; Chargé d'affaires par intérim à Munich (1814) ; 2e secrétaire à Vienne (1816) ; 1er secrétaire à Vienne (1824) ; Consul général à Tripoli de Barbarie (1831), à Tunis (1833) (sic) ; en inactivité (1839) » .Schewebel quitta Tripoli le 27 janvier 1835 (L. Charles Féraud, *Annales tripolitaines*, 1 vol. in-8°, Tunis-Paris, 1927, p. 366).

« Il me semble, Monsieur le Ministre, que depuis notre conquête d'Alger et les conventions du mois d'août 1830 qui ont modifié la position des Etats barbaresques et leurs rapports avec les Puissances européennes, une observance d'étiquette aussi humiliante pour les consuls et contraire à la dignité des Gouvernements qu'ils représentent, ne devrait plus subsister, et je dois avouer que j'aurai d'autant plus de répugnance à m'y soumettre que les officiers de la Marine Royale que je serai dans le cas de présenter au Bey de Tunis, n'y sont point assujettis (3), et qu'à Tripoli cet usage n'a pas existé. Je désirerais en conséquence, pouvoir m'en affranchir. »

C'était parfait, et la lettre aurait dû s'arrêter là. Mais la terreur des responsabilités n'est pas chose nouvelle et, au lieu de s'en tenir à la position très normale et très juste qu'il avait prise, Schwebel s'empressait d'ajouter :

« Cependant, ayant toujours eu pour principe de me conformer aux usages établis dans les pays où j'ai résidé, je ne me permettrai pas de m'en écarter dans cette circonstance sans que Votre Excellence ne m'y ait autorisé. Je la prierai donc de vouloir bien me faire connaître ses intentions à cet égard avant mon départ pour ma nouvelle résidence. »

Thiers, par bonheur moins timoré que le Consul général, fit répondre à celui-ci, le 6 mai :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Marseille le 24 avril.

« J'apprécie vos observations sur l'usage qui astreint les consuls résidant à Tunis à baiser la main du Bey, toutes les fois qu'ils sont admis en sa présence, et sur la convenance d'affranchir le Consul général du Roi d'une semblable étiquette. Le renouvellement de la mission que vous allez remplir pouvant naturellement en offrir l'occasion, je vous autorise à profiter de votre audience de réception au Bardo pour supprimer dans vos rapports avec le Bey un cérémonial qui constitue par lui-même une sorte d'anomalie, et ne saurait s'accorder avec la position que doit occuper à Tunis le représentant de la France. »

Le sort du baisemain était dès lors réglé. Il aurait dû l'être depuis six ans déjà.

PIERRE GRANDCHAMP.

(3) Voir dans Broadley, *The Last Punic War, Tunis, Past and Present*, 2 vol., Edimbourg et Londres, 1882, t. I, p. 72, le récit de l'incident soulevé par le commandant anglais Cleveland qui avait refusé de baiser la main de Sadok bey en mai 1872. Sur le même sujet, cf. Plantet, *Corresp. des Beys de Tunis...*, 3 vol., Paris, 1893-99, t. II, pp. 583-85.

COMPTES RENDUS

Les Techniciens de la Colonisation, collection « *Colonies et Empires* », avant-propos et introduction par Ch.-A. JULIEN. Les Presses Universitaires de France, Paris, 1946, 321 pages, in-8°.

La France de 1946 veut se renouveler, en histoire comme dans les autres domaines. Et notre étonnement est grand quand nous voyons sortir des presses des ouvrages dont le plan rappelle des conceptions vieilles d'un demi-siècle. Encore une collection de « grandes figures » ! Est-ce donc en juxtaposant des biographies qu'on renouvellera, ou plutôt qu'on fondera l'histoire coloniale ?

Qu'est-ce qui justifie le choix des personnages présentés dans ce livre ?... et l'ordre dans lequel l'éditeur les a placés ? Pourquoi nous présente-t-on Peters avant Bugeaud ou Van den Bosch après Balbo ? Sans doute l'éditeur a-t-il mis quinze noms dans un chapeau et a-t-il chargé l'un de ses employés de tirer les billets, pendant qu'un autre les inscrivait sur la table des matières. Je signale l'intérêt de la méthode à qui voudra la suivre.

Ceci dit, rendons hommage aux bons travailleurs qui ont eu la tâche — bien à contre-cœur sans doute — d'exécuter le programme vieillot qui leur a été imposé.

Nous sommes heureux de pouvoir lire en français 16 pages sur Peters écrites par Baumont, notre meilleur spécialiste en histoire allemande, ainsi que des études courtes et précises sur divers autres colonisateurs étrangers : Selkirk et Durham (par Giraud), G. Grey (par Leenhardt), C. Roodes (par M. Crouzet), Wakefield (par A. Siegfried), Italo Balbo (par G. Bourgin), Serva Pinto (par G. Le Gentil). J'attendais avec curiosité le Van den Bosch, de Chassigneux : son féroce système et les résultats qu'en ont tirés les Hollandais sont exposés de main de maître.

Les Français tiennent la moitié du volume. Delavignette nous parle avec compétence de Faidherbe, qui n'a pas encore été traité dans le cadre de son époque. Blanchard de La Brosse nous campe en vive lumière un Pavie. Gourou étudie l'action de Galliéni au Tonkin et à Madagascar. Ici je ferais une réserve. Ce n'est pas au Tonkin que Galliéni a conçu sa méthode de l'« organisation en marche », mais au Soudan, et Gourou n'en dit mot. Peu nous importe de savoir qu'il rédigeait son journal en français, en allemand et en italien, ou qu'il lisait les romans d'Outre-Manche. Il étudiait surtout Stuart Mill et Spencer, et c'est chez eux qu'il puisait une philosophie applicable à la colonisation. Voilà ce

qui intéresserait celui qui veut comprendre, et ce que le biographe devrait nous expliquer. D'autre part l'œuvre du personnage serait plus facile à peser si l'on nous avait exposé la faillite du système du protectorat vers 1896. Toujours l'histoire fragmentée ! De brefs éclairs dans la nuit épaisse.

Pour ne pas trop sortir de notre terrain de chasse, j'ai couru, il va sans dire, à Bugeaud et à Lyautey.

Julien nous présente avec talent la physionomie du premier, sur lequel nous n'avons pas encore d'étude d'ensemble vraiment scientifique. Mais peut-on parler de la « méthode coloniale » de ce grand ravageur, si l'on met à part trois ou quatre malheureuses expériences de colonisation militaire, qui sont, non pas l'application d'idées saint-simoniennes, mais un essai de cosaqueries ?

Dans ces vingt pages, Julien a le mérite d'exposer avec précision les qualités du soldat. Il a tort cependant d'attribuer à son héros un brevet d'invention en ce qui concerne la réforme de l'équipement et de l'emploi des armes en pays algérien. Toutes les prétendues innovations de Bugeaud se trouvent déjà recommandées dans un rapport du général Galbois qui, jusqu'ici, n'a pas retenu l'attention des chercheurs.

Enfin, j'ai été très heureux de lire un *Lyautey*, qui n'est ni de l'idolâtrie ni du dénigrement. Il fallait faire le point, après tant d'ouvrages de valeur inégale consacrés au fondateur du Maroc français. Le géographe Dresch étudie son personnage en homme de science, qui note les influences subies, l'évolution du soldat-colonisateur dans les pays successifs où s'est exercée son activité, analyse le caractère de cet Empire chérifien, aboutissement d'un siècle d'expériences coloniales, réalisation magnifique d'un grand aristocrate, qui n'a vécu que pour l'action. Les quelques points faibles de l'œuvre n'échappent pas à Dresch, qui, à travers Lyautey, sait très bien voir une époque de notre action coloniale et un pays, le Maroc, conservateur en apparence, mais pourvu d'une singulière force d'évolution.

Me pardonnera-t-on si, après la lecture de ce chapitre si réussi, j'ose revenir sur la critique générale que je présentais plus haut ?

L'étude des hommes pris isolément n'est pour l'historien des colonies que d'un médiocre profit. Il faut analyser avant tout les intérêts et les idées. L'idée sort d'un certain cerveau humain, mais elle s'accompagne de beaucoup de notions acquises, modifiées par échanges ou brassage, qui finissent par constituer l'atmosphère morale de l'époque. (L'histoire coloniale est-elle autre chose que divers chapitres de l'Histoire tout court ?) Et la sensibilité du milieu humain auquel s'appliquent ces idées oblige de les soumettre à une révision continuelle. Faire l'histoire coloniale, comme on l'a faite jusqu'ici, en n'étudiant ni les indigènes, ni les colons, en ne tenant compte ni des tendances du gouvernement et du public de la Métropole, ni des aspirations économiques ou parfois des passions des colonisateurs, ni des réactions du milieu indigène, c'est vouloir se condamner à savoir bien peu de chose en la matière. Hélas, nous en sommes là.

Marcel EMERIT.

L. GENET. — *L'époque contemporaine* (1848 - 1919), Cours V. L. Tapié, classes de philosophie - mathématiques, Paris, Hatier, 1945, 636 pages, in-12.

Je tiens à signaler la publication de ce manuel parce qu'il donne à l'histoire de la France d'Outre-Mer une place équitable. Il n'est certes pas exempt de défauts. Comme beaucoup d'autres, il juxtapose trop de faits sans présenter l'idée qui pourrait les coordonner. Sur les causes économiques de l'expansion française sous Napoléon III, on se borne à nous dire : « La loi accorde aux colonies la liberté du commerce ». Or, peut-on comprendre cette expansion sans évoquer la crise de la sériciculture (à la suite de la maladie des vers à soie), qui explique nos entreprises en Chine et en Indochine beaucoup plus que la nécessité d'acquérir des « bases navales », ou de défendre des missionnaires qui ne réclamaient pas notre intervention ? Et la crise cotonnière ? Et l'essor de notre industrie des huiles et savons, qui explique l'expansion bordelaise au Sénégal et marseillaise dans le golfe de Guinée ? A propos de Chasseloup-Laubat on nous dit (p. 98) : « Une idée neuve apparaît : l'idée que les colonies doivent faire partie intégrante de la France », et la citation qui suit indique le contraire. Donner à Ferdinand de Lesseps l'étiquette de « saint-simonien » est un peu excessif : il a fait rejeter le plan de percement du canal de Suez établi par Talabot, et son entreprise a mis à l'écart Enfantin et ses disciples, qui, depuis vingt ans, effectuaient à leurs frais, les travaux d'études.

Sur Faidherbe, Genet, spécialiste en la matière, nous donne un excellent chapitre (105 à 111).

Notons aussi de bonnes idées sur l'expansion coloniale française depuis 1870, mais trop souvent l'exposé n'est qu'une énumération de faits et de dates (exemple : le passage sur Brazza, p. 471, et sur la conquête du Soudan, p. 472 : ce dernier nous ferait croire que le plan Galliéni ressemble à celui d'Archinard).

Un titre : « Les doctrines administratives » dans notre empire d'Outre-Mer (478), est alléchant, mais le chapitre brouille les doctrines sans tenir compte des périodes. Dire que, de 1871 à 1890 « l'assimilation a dominé » c'est développer dans l'esprit du lec-

teur une idée fausse. De 1881 à 1894 n'est-ce pas la politique du protectorat, résurgence de celle du « Royaume arabe », qui a été presque partout appliquée ? Affirmer que le système des rattachements, qui dure de 1881 à 1898, « favorise les colons tout puissants à Paris » (p. 480), c'est prendre le contre-pied de la vérité. Et pas un mot sur la vigne, dont la grande culture a complètement transformé la vie de l'Algérie ! Quant à l'évolution du problème gouvernemental et économique en Tunisie, elle n'est même pas indiquée.

Ces réserves faites, reconnaissons que le manuel de Genet représente un progrès très marqué sur ceux qui l'ont précédé.

Marcel EMERIT.

Gaston JOSEPH, Hyacinthe DESANTI et Georges TAJASQUE. — *L'âme d'un Empire* (L'Humanisme du XX• siècle), Paris, La Nouvelle Edition, 1944, 271 p. + illustrations.

L'âme de notre Empire colonial nous est présentée par trois auteurs au talent varié, G. Joseph dans le style « article de revue », H. Desanti en conférencier, G. Tajasque en romancier. Je ne veux pas dire que cet attrayant ouvrage bouscule l'histoire ; bien au contraire, il en fait un usage sobre et pertinent.

Les trois auteurs sont de bons connaisseurs de la vie dans les parties de notre empire qu'ils étudient, Afrique blanche (Joseph), Afrique noire (Desanti), Indochine (Tajasque), et l'ouvrage de propagande qu'ils nous présentent est semé de judicieuses réflexions. Je ferais des réserves sur les tendances « paternalistes » de G. Joseph, qui ne me paraissent plus en concordance avec les besoins de notre époque, ainsi que, sur l'eugénisme de Desanti lorsqu'il retient pour notre expansion coloniale (comme jadis Lyautey et quelques autres), une justification fondée sur l'exemple de quelques personnalités déjà bien trempées qui ont trouvé aux colonies un champ d'activité à leur mesure, ce qui ne prouve pas que le même champ ait amélioré les autres. Mais, à côté des passages un peu tendancieux et déclamatoires, que de tableaux saisissants, par exemple l'excellent chapitre sur l'action sanitaire en A.O.F. ! Ouvrage de propagande certes, mais de propagande surtout auprès de nos concitoyens qui ignorent la beauté de l'œuvre française aux colonies.

Peuvent-ils la comprendre, s'ils n'en connaissent pas l'histoire ? G. Joseph rappelle qu'au concours général de 1928 les deux tiers des candidats d'histoire abandonnèrent l'épreuve au seul énoncé de la question : « La conquête de l'Algérie de 1830 à 1870 ». Et l'ignorance du présent est aussi grande que celle du passé. Mais,

avant d'enseigner l'histoire coloniale, il faudrait d'abord la connaître. Il nous faudrait quelques historiens de la colonisation et non cette nuée d'amateurs, anciens fonctionnaires, officiers en retraite ou reporters en chômage, qui ont couvert ces chapitres passionnants de l'évolution humaine d'un brouillard presque impénétrable. De vrais historiens de la colonisation, on en trouvera si on ne les traite plus en parents pauvres, et, découvrant l'histoire, jusqu'ici totalement négligée, *des colons* et *des indigènes*, ils aideront à faire comprendre aux Français l'originalité et la portée de l'œuvre accomplie.

M. EMERIT.

Marcel EMERIT. — *Pauline Roland et les déportés d'Afrique.* Editions de l'Empire, 9, rue Bourlon. Alger, 1945, 93 pages. Notes. Sources et bibliographie.

Dans son ouvrage sur les Saint-Simoniens en Algérie, M. Emerit annonçait l'intention d'écrire « l'histoire douloureuse de Pauline Roland ». A vrai dire, cette biographie ne s'y rattache que de façon assez indirecte. Pauline Roland ne fit, en effet, qu'un bref séjour en Afrique et ne participa d'aucune manière aux entreprises des Saint-Simoniens en ce pays. Mais sa personnalité, assez peu connue, suffit à justifier l'étude que lui consacre M. Emerit. Des documents inédits provenant, soit des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie, soit de la Bibliothèque de l'Arsenal (fonds Enfantin), et quelques autres dépôts ont permis en effet à l'auteur — et c'est le grand intérêt de son travail — de suivre le développement intellectuel, et surtout sentimental de son héroïne. Petite bourgeoise provinciale elle s'enthousiasme pour la doctrine saint-simonienne. Celle-ci devient pour elle une religion à laquelle elle sacrifie famille et conventions sociales au point de faire le don de sa personne pour assurer le plein épanouissement de ceux qui l'environnent. Expérience hasardeuse dont elle accepte sans hésiter les conséquences les plus fâcheuses. Aussi bien ne se contente-t-elle pas de se sacrifier au bonheur de quelques individus, mais se propose-t-elle de travailler à celui de l'humanité tout entière. S'écartant de l'orthodoxie saint-simonienne elle se donne à corps perdu à la démocratie et s'affirme républicaine et socialiste. Les difficultés de l'existence matérielle ne ralentissent pas son ardeur. Son activité de publiciste, de fondatrice d'organisations ouvrières, etc., la désignent, après les journées de juin et, surtout, après le 2 décembre, aux rigueurs de la réaction conservatrice. Emprisonnée à Paris, transportée à Alger, détenue quelque temps, ainsi que 15 autres femmes, au couvent du Bon Pas-

teur à El-Biar, mise en résidence surveillée à Sétif et à Constantine, grâciée contre sa volonté, elle ne rentre en France que pour y mourir à Lyon. Mais, dans les pires circonstances, sa fermeté ne faiblit pas et la sincérité de ses convictions inspire le respect.

Ecrit d'une plume alerte, rempli d'analyses pénétrantes, le livre de M. Emerit a pour le lecteur ordinaire l'attrait d'un roman. Aux historiens, il ouvre des aperçus originaux sur le socialisme et le féminisme dans les dernières années de la monarchie de Juillet.

GEORGES YVER.

JALABERT (Pierre). — *Histoire de l'Afrique du Nord*, Ed. S.P.I.E., Paris, 1945, 238 p. in-16.

L'auteur, trois fois lauréat de l'Académie des Jeux Floraux et une fois de l'Académie Française, fait semblant d'enseigner l'histoire de l'Afrique du Nord aux gens du monde, qui ont, paraît-il, besoin de faire semblant de la connaître. Avec un tel programme, il va sans dire que la vérité est parfois un peu noyée sous les pétales de roses, et que la disgracieuse histoire des colons français et de nos sujets musulmans est reléguée dans la soupente. Mais le livre est agréablement écrit ; que lui demander de plus ?

M. EMERIT.

MAUSSET (Henri). — *France-Afrique du Nord*, Paris, Larose, 1945, 212 p. in-8°.

M. Mausset a des informations tellement sûres sur les crimes de l'école laïque que les compliments d'un universitaire risquent de détourner de lui ses meilleurs amis. Il pourra répondre que, si je lui en fais beaucoup, c'est parce que la morale familiale qui m'a été enseignée « est dans son ensemble la morale chrétienne » (p. 157). Me voici donc tranquille. Car j'ai sincèrement l'intention de dire beaucoup de bien de son livre.

Il est fait par un homme très versé dans les questions politiques et économiques, non seulement de l'Afrique du Nord, mais de l'ensemble des colonies françaises. Il fuit les hypocrites déclarations et l'emphase patriotique. Qualité rare chez les auteurs de livres consacrés à notre empire. Il utilise adroitement l'histoire coloniale, et, au besoin, il sait la condenser en des formules brèves comme celle-ci : « Depuis un siècle, l'Empire, loin de bénéficier d'une doctrine, subit de multiples doctrines — ou des appétits — contradictoires : celles de Faidherbe, de Bugeaud et de Lyautey,

mais aussi celles du Comité des Forges, des huiliers de Marseille ou de Bordeaux, des colons d'Algérie, des sucriers des Antilles ou du Nord » (26). On ne saurait mieux dire, et les historiens de nos colonies, qui font plier nos bibliothèques sous l'avalanche d'insipides volumes, pourraient, dans cet ordre d'idées, trouver d'intéressants sujets d'études. M. Mausset ne se gêne pas pour caractériser notre politique économique avec une franchise aussi sympathique que brutale : « L'Economie de l'Empire a été, dans l'ensemble, faite de la sujétion des territoires coloniaux, tempérée par la menace d'insurrection ou par la conjonction des intérêts privés dans les antichambres ministérielles » (21).

Nullement écrasé par l'ampleur de sa documentation, il nous expose avec aisance et sobriété le problème des races, des religions, de la colonisation agricole et industrielle, du gouvernement local, de la politique indigène, levant partout les masques, fouillant le passé et soulignant l'imperfection du présent, terminant toujours sa critique par l'esquisse d'un projet, dégagé de toute idéologie stérile, fondé au contraire sur l'expérience administrative et visant à procurer la tranquillité et la prospérité à notre empire, en sauvegardant la dignité humaine. Faute de place, je me bornerai à indiquer que l'auteur est partisan d'une large décentralisation, à condition de créer un ministère de l'Afrique du Nord et un ministère de l'Empire, coordonnant l'administration et l'économie de ces deux grands groupes des territoires français d'Outre-Mer. « La souveraineté française, dit-il, doit s'imposer mais ne se traduire en lois que dans les grandes choses seulement : particulièrement l'affirmation de la pérennité de l'annexion des territoires du Maghreb à la France, la volonté de conduire l'évolution politique et économique de l'Empire dans le cadre d'institutions fédérales. Tout le reste est affaire locale et peut entrer progressivement dans les justes libertés auxquelles aspirent les peuples coloniaux ». (181).

On pourrait discuter sur certains points du programme présenté ; ce n'est pas là le rôle de notre revue. Je me plais seulement à constater que, si rien ne nous laisse indifférent dans un livre comme celui-ci, c'est avant tout parce qu'il est fondé sur une étude pénétrante du passé.

MARCEL EMERIT.

Il nous est agréable de retrouver les *Analecta Bollandiana* et de signaler à nos lecteurs l'intérêt que cette revue continue de porter aux choses d'Afrique. Le tome LX (1942) contient un intéressant article du P. de Gaiffier, la *Passion des Ss. Cyriaque et Paule* où est publiée la *passio* des deux martyrs avec un commentaire dont il ressort que les deux saints appartiennent bien à l'Afrique et non, comme certains l'ont cru, à l'Espagne (pp. 1-15). Le tome LXI (1943) comporte un autre article du P. de Gaiffier, *S. Marcel de Tanger ou de Léon ? Evolution d'une légende* (pp. 116-139), qui montrent de façon, à mon sens convaincante, que « Ce martyr est africain et uniquement africain », et étudie par quel processus s'est constituée sa légende espagnole.

R. RICARD.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-NEUVIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1945)

A. BASSET. — Sur la voyelle initiale en berbère 82

Saâdeddine BENCHENEB. — Chansons de l'escarpolette 89

A. BERTHIER. — Trois inscriptions de Tiddis (*avec 5 figures*). 5

R. BRUNSCHVIG. — Un texte arabe du IXe siècle intéressant le Fezzan 21

E. DERMENGHEM. — Le mythe de Psyché dans le folklore nord-africain 41

M. EMERIT. — Aux origines de la colonisation française en Tunisie : L'affaire de Sidi-Tabet (*avec 1 carte*) 201

E. JANIER. — Les Bettiwa de Saint-Leu (*avec 3 figures*)..... 236

F.-G. MARILL. — Trépanation crânienne préhistorique ou ostéomyélite de la voûte du crâne chez l'homme préhistorique 155

R. RICARD. — Ibero-Africana : Textes espagnols sur la Berbérie (XVe, XVIe et XVIIe siècles) 26

R. RICARD. — Ibero-Africana : Le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu et sa captivité à Tunis (1593-1595)..... 190

Nécrologie. — Alfred Bel (1873-1945), par Georges MARÇAIS ; Bibliographie, par Emile JANIER 103

Notes et Documents :

A propos de « Modd an-Nâbi » magribins, par † Alfred BEL (*avec 1 planche hors texte*) 120

Annonces matrimoniales islamiques, par G.-H. BOUSQUET.. 117

L'Empereur Philippe l'Arabe fut-il un des constructeurs du Temple Jupiter Damascénien, future Grande Mosquée de Damas ? par M. CANARD 281

Un acte de vente dressé à Alger en 1648, par Saâdeddine Benchenеb 287

Le baisemain des Consuls à la Cour des Beys de Tunis, par P. Grandchamp 291

Comptes rendus. — M. Emerit : *Pauline Roland et les déportés d'Afrique* (G. Yver), p. 297. — L. Genet : *L'époque contemporaine* (1848-1919) (M. Emerit), p. 295. — P. Henry : *La France devant le monde de 1789 à 1939* (M. Emerit), p. 130. — P. Jalabert : *Histoire de l'Afrique du Nord* (M. Emerit), p. 298. — G. Joseph, H. Desanti et G. Tajasque : *L'âme d'un Empire* (M. Emerit), p. 296. — H. Mausset : *France-Afrique du Nord* (M. Emerit), p. 298. — Margaret Smith : *Al-Ghazâli the mystic* (R. Brunschvig), p. 128. — R. P. G. Théry, O. P. : *Tolède, grande ville de la Renaissance Médiévale. Point de jonction entre les cultures musulmane et chrétienne. Le circuit de la civilisation méditerranéenne* (A. Berthier), p. 126. — *Les techniciens de la colonisation.* Avant-propos et introduction par Ch.-A. Julien (M. Emerit), p. 293. — *Analecta Bollandina :* Tomes LX (1942) et LXI (1943) (R. Ricard), p. 300.

Chronique. — L'archéologie algérienne en 1944 (L. Leschi). 131

Assemblée Générale du 10 février 1946 144

Liste des Membres de la « Société Historique » 135

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)